

LA ZONE EURO

HISTORIQUE DE L'EURO (10)

L'année 2017

Christian BIALÈS

Ancien élève de l'École normale supérieure Paris-Saclay
Agrégé de l'Université
Professeur honoraire de Chaire Supérieure
en Économie et Gestion
www.christian-biales.fr

Ce site se veut évolutif. Pour cela il fait l'objet d'un enrichissement documentaire régulier.

© Les textes édités sur ce site sont la propriété de leur auteur.

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L122-5, que les reproductions strictement destinées à l'usage privé.

Pour toute utilisation de tout ou partie d'un texte de ce site, nous vous demandons instamment d'indiquer clairement le nom de l'auteur et la source :

CHRISTIAN BIALÈS

Professeur honoraire de Chaire Supérieure en Économie et Gestion
Montpellier (France)
www.Christian-Biales.fr

Tout autre usage impose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.

Vous pouvez aussi [mettre un lien vers cette page](#)

Avertissement : dans ces différents documents, les faits sont relatés en caractères « Times ».
Ce qui est écrit en caractères « baskerville » correspond à des explications « objectives » que je donne de ces faits.

Ce qui est écrit en caractères « Apple Chancery » correspond à des points de vue strictement personnels.

• JANVIER 2017->

Le 1^{er} janvier, l'euro cote 1,047 : sa baisse entamée en octobre se poursuit.

Le début de cette nouvelle année est marqué par une montée des tensions sur le marché de la dette européenne qui se notent en particulier pour les émissions que font l'Espagne et la France : celle de la France à 50 ans se fait à 2,02% contre 1,43% en octobre, et à 10 ans les taux sont de 0,265% pour l'Allemagne, de 0,817% pour la France, de 1,948% pour l'Italie et de 4,037% pour le Portugal. Les différents « spreads » s'élèvent : par exemple, il faut que la France propose 56 points de plus que l'Allemagne pour lever des fonds ! La dette publique des pays de la zone euro représente un peu plus de 90% du PIB de la zone. L'année 2017 va être une année importante car de nombreux États membres vont devoir continuer à emprunter de fortes sommes alors que les taux remontent.

Le jeudi 12, la BEI (Banque européenne d'investissement) annonce que le plan Juncker dépasse la moitié de ses objectifs.

Ce même jeudi 12, l'OFCE publie un blog très intéressant de Cédric Durand et Sébastien Villemot sur les « Effets de bilan d'un éclatement de l'euro », (<http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/effets-de-bilan-dun-eclatement-de-leuro/>), dont on donne ci-après de larges extraits parce que cette analyse nous semble particulièrement actuelle :

« (...) La crise financière mondiale a révélé des déséquilibres qui ont conduit à la crise des dettes souveraines et ont amené la zone euro au bord de la dislocation. Les politiques d'austérité, qui sont devenues la norme sur le continent en 2011, ont alimenté une longue stagnation, avec des taux de croissance bien pâles en comparaison des États-Unis et du Royaume-Uni. Cette sous-performance économique a alimenté le ressentiment populaire vis-à-vis de l'euro, ce dernier étant aujourd'hui perçu par un nombre croissant d'Européens comme le problème plutôt que la solution. La communauté financière elle-même semble s'être préparée à la possibilité d'une sortie ou d'une dissolution de la monnaie unique, par la réduction de ses expositions transfrontalières. La Grèce a failli sortir en 2015. Enfin, l'atmosphère intellectuelle a également changé : des penseurs de premier plan, tels que l'économiste américain Joseph Stiglitz, ou le sociologue allemand Wolfgang Streeck sont les représentants les plus visibles d'un changement d'attitude plus général.

La sortie d'un pays de l'euro, voire la dissolution de la monnaie unique, est donc devenue une possibilité concrète. Un tel événement aurait évidemment un impact majeur sur plusieurs plans. Au niveau économique, la conséquence la plus évidente concernerait les marchés de produits, du fait des nouveaux taux de change ; l'incertitude prévaudrait certes à court terme, mais à plus long terme la possibilité d'ajuster les parités nominales contribuerait à la résorption des déséquilibres des comptes courants.

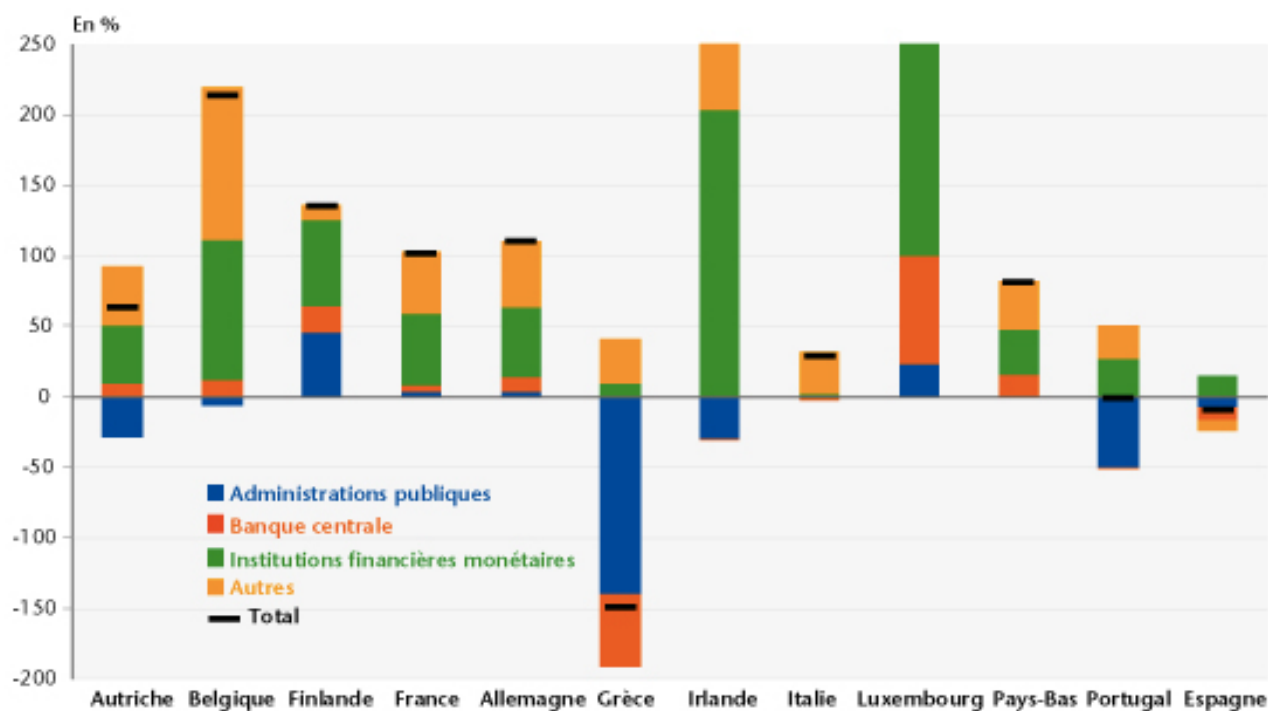
Il existe toutefois un autre impact, moins discuté, mais potentiellement plus perturbateur : les modifications des bilans des acteurs économiques, résultant du processus de redénomination monétaire. Ce processus pourrait introduire des déséquilibres importants dans les bilans entre actifs et passifs. Il est crucial d'évaluer ces effets de bilan, car ils pourraient affecter les relations financières, l'investissement et le commerce, avoir des effets redistributifs inattendus et, s'ils n'étaient pas gérés adéquatement, conduire à des perturbations dans la sphère productive. (...)

Nous proposons une évaluation de ce risque de redénomination dans la zone euro, par pays et par principaux secteurs institutionnels, dans deux scénarios : la sortie d'un seul pays et un éclatement complet.

Notre analyse s'appuie sur le concept de passifs et actifs « pertinents » : ce sont les postes du bilan qui ne seront pas redénomimés dans la nouvelle monnaie après la sortie, pour des raisons juridiques ou économiques. Dans la pratique, le facteur le plus important pour déterminer quelles dettes ou actifs sont « pertinents » est le droit qui leur est applicable : si un contrat financier est régi par le droit interne, il est très probable que le gouvernement du pays sortant puisse le redénomimer dans la nouvelle monnaie, en faisant simplement voter une loi au Parlement. À l'inverse, les contrats de droit étranger (généralement de droit anglais ou new-yorkais) resteront en euros, ou seront redénomimés dans une autre devise si l'euro disparaît. Dans le premier cas, le prêteur supporte la perte économique ; dans le deuxième cas, le risque est supporté par l'emprunteur, dont la charge de la dette est augmentée, à moins qu'il ne décide de faire défaut et donc d'imposer des pertes au prêteur. (...)

Le graphique ci-dessous montre nos estimations pour les « positions pertinentes nettes », à savoir la différence entre les passifs et les actifs pertinents. Un nombre positif signifie qu'une dépréciation va améliorer le bilan, tandis qu'une appréciation va le détériorer.

Graphique. Positions pertinentes nettes (% du PIB, sauf produits dérivés, T3 2015)



Sources : Eurostat, FMI, BRI, Banque Mondiale, Banque d'Italie, Banque de Finlande, calculs des auteurs.

Il ressort de façon frappante que, pour la plupart des pays et des secteurs, la position pertinente nette est positive. Cela signifie que les pays du Nord risquent de subir d'importantes pertes sur leurs avoirs à l'étranger s'ils quittent l'Union monétaire. A l'inverse, pour les pays du Sud et la France, il n'existe pas de risque de bilan pour le secteur privé pris dans son ensemble (à l'exception de l'Espagne), et même pas de risque pour le secteur public dans certains cas. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de problème parce qu'au niveau microéconomique les détenteurs d'actifs pertinents peuvent ne pas être les mêmes que ceux des passifs pertinents, mais au moins y a-t-il des marges de manœuvre. (...)

La conclusion générale qui peut être tirée de notre analyse est que, même si le problème des bilans est réel et doit être pris au sérieux, son ordre de grandeur global n'est pas aussi grand que certains le prétendent. En particulier, dans le secteur privé non financier, cette problématique devrait être gérable à condition que des politiques

appropriées soient mises en œuvre, ce qui devrait alors limiter les perturbations. (...) À cet égard notre analyse aboutit à une conclusion quelque peu inattendue : les coûts ne sont probablement pas si élevés pour certains pays déficitaires (Italie, Espagne), alors qu'ils sont plus élevés qu'on ne le pense habituellement pour les pays excédentaires, qui pourraient subir des pertes en capital par dépréciation ou défaut. La prise de conscience de ce fait devrait renforcer le pouvoir de négociation des pays du Sud dans leurs négociations avec les pays du Nord concernant l'avenir de la zone euro ».

Remarques :

. Les auteurs de ces lignes, Cédric Durand et Sébastien Villemot, feront paraître un article dans Le Monde daté du 1^{er} mars, intitulé « abandonner l'euro pour sauver l'Europe », où ils développent le même type d'argumentaire, et que cet article paraît trois pages après une page entière consacrée aux « conséquences douloureuses d'un retour au franc ». Le titre de l'article de C. Durand et de S. Villemot rappelle celui du livre qu'a fait paraître le 14 septembre 2014 le Prix Nobel d'économie 2001 Joseph Stiglitz : « L'euro : comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe » (voir plus haut à cette date). Le retour à la monnaie nationale peut certes avoir des conséquences défavorables sur les banques, sur le pouvoir d'achat, sur le niveau d'activité et sur l'évolution des prix. Ceux qui prédisent de telles conséquences néfastes en aggravent la gravité possible en faisant l'hypothèse - fort probable au demeurant - que la monnaie nationale serait fortement dévaluée. Mais ils semblent oublier que les pays de la zone euro qui sont les moins bien placés, c'est-à-dire ceux du Sud et la France elle-même, pratiquent, avec la politique d'austérité qu'ils sont contraints d'adopter, une véritable dévaluation, que l'on qualifie d'interne pour la distinguer de la dévaluation monétaire classique. Or, les effets pervers que l'on attribue classiquement à la dévaluation monétaire fonctionnent aussi avec une dévaluation interne. La dévaluation interne pratiquée par l'Allemagne au tournant des 2 siècles a réussi parce que ses partenaires du Sud avaient dans le même temps une politique économique expansionniste mais aujourd'hui les pays du Sud n'ont pas des partenaires qui sont dans les mêmes dispositions...

. De toute façon, il est quasi certain que la zone euro implose si aucune réforme profonde n'est entreprise.

D'ailleurs, c'est ce que pense Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, qui, dans un article du magazine *Queries*, repris par Médiapart en juin 2014 : « Ce qu'il faut, par-dessus tout, c'est une réforme fondamentale de la structure et des politiques de la zone euro. À l'heure actuelle, ce qui est nécessaire ne fait plus aucun doute :

- Une véritable union bancaire, avec une surveillance commune, une assurance-dépôt commune et une résolution commune ; sans cela, les capitaux continueront à circuler des pays les plus pauvres vers les plus forts.
- Une certaine forme de mutualisation de la dette, comme les Eurobonds (ou euro-obligations) ; avec le ratio dette de l'Europe/PIB inférieur à celui des États-Unis, la zone euro pourrait emprunter à des taux d'intérêt réels négatifs, comme le font les États-Unis.
- Des politiques industrielles permettant aux pays retardataires de rattraper leur retard. Les structures actuelles font obstacle à ce genre de politiques en tant qu'interventions inacceptables sur des marchés libres.
- Une banque centrale se concentrant non seulement sur l'inflation, mais également sur la croissance, l'emploi et la stabilité financière.
- Le remplacement des politiques d'austérité anti-croissance par des politiques pro-croissance se concentrant sur les investissements dans les peuples, la technologie et l'infrastructure.
- Un fonds de solidarité pour la stabilisation – tout comme il y a eu un fonds de solidarité pour aider les nouveaux entrants dans l'UE.

Une grande partie du concept de l'euro reflète les doctrines de l'économie néolibérale qui prédominaient lorsque la monnaie unique a été conçue. On pensait qu'il était nécessaire de maintenir une inflation à un faible niveau et que cela serait presque suffisant pour la croissance et la stabilité ; que de rendre les banques centrales indépendantes était la seule façon d'assurer la confiance dans le système monétaire ; qu'une dette et des déficits faibles assureraient la convergence économique entre les pays membres ; et que la libre circulation des capitaux et des personnes garantirait l'efficacité et la stabilité. Chacune de ces doctrines s'est révélée fausse. (...) La dévaluation interne –

réduisant les salaires et les prix nationaux – n'est pas un substitut à la flexibilité du taux de change. En effet, il existe une inquiétude croissante sur la déflation qui augmente l'effet de levier et le poids des niveaux de la dette qui sont déjà trop élevés. L'extrême austérité que de nombreux pays européens ont adoptée après la crise a presque été un coup de grâce. Une récession à double creux et la flambée du chômage représentent des coûts terribles à payer pour des soldes de comptes courants légèrement améliorés – qui vont mieux dans la plupart des cas, plus parce que les importations ont diminué que parce que les exportations ont augmenté ».

. À propos du problème de la sortie de l'euro de l'un des États membres, il est également intéressant d'entrer dans le débat entre Jacques Sapir et Jean-Marie Harribey. Pour cela, on recommande de se reporter aux pages Internet : d'un côté, <http://www.marianne.net/russe-europe/interet-sortie-euro-100231812.html> et http://www.medelu.org/IMG/pdf/Sortie_de_1_euro.pdf et, de l'autre, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/europe/debat-sortiedeleuro.pdf>

Signalons que dans son édition du 12 avril, le journal Le Monde consacre une page entière à Jacques Sapir.

. Une autre question se pose aussi : la zone euro pourrait-elle survivre à la sortie de la France ? Il semble que la réponse soit négative, parce que la France est la deuxième économie de la zone, qu'elle constitue, économiquement et territorialement, le trait d'union entre les « pays du Nord » et ceux du Sud, et que son exemple serait sans doute suivi par les « pays du Sud ». La conclusion de l'analyse de l'OFCE relatée plus haut et le risque d'éclatement de la zone qu'entraînerait la sortie de la France sont de forts arguments pour demander aux « pays du Nord » et spécialement à l'Allemagne de revoir leurs positions et même de changer de paradigme économique.

Le dimanche 15, dans le cadre du Brexit, le ministre britannique des finances Philip Hammond lance aux membres de l'UE comme menace la possibilité que son pays pratique du dumping fiscal et social...

Le lundi 16, publication dans le Times et dans Blind d'un entretien donné par le président élu des États-Unis, Donald Trump, où il dit que le Brexit est une grande chose et annonce un accord commercial rapide entre les EU et le RU, où il critique la politique de l'UE face aux migrants en insistant sur « l'erreur catastrophique » de la chancelière allemande, même s'il a beaucoup de respect pour elle, où il prédit que d'autres pays vont quitter l'UE, où il considère que l'OTAN est obsolète et que l'État islamique est la priorité n°1. Pour lui, que l'Europe soit unie ou non n'a aucune importance. Par ailleurs, le programme annoncé par Donald Trump est protectionniste et même isolationniste. On peut craindre les conséquences négatives qu'un tel programme peut avoir pour l'économie mondiale en général et pour l'économie européenne en particulier, mais on peut douter en réalité de l'ampleur qu'il pourra avoir quand on sait que les États-Unis sont déjà très protectionnistes : entre début 2008 et fin 2016, ils ont pris environ 650 mesures protectionnistes, ce qui les place à la première place du Top 5 devant la Russie et l'Inde (550), l'Argentine (350) et le Brésil (300).

Inutile de dire que Theresa May apprécie beaucoup le soutien de D. Trump et qu'au contraire les responsables européens sont choqués par ses déclarations qui, objectivement, reprennent le discours des partis populistes européens. Mais ces déclarations peuvent être un facteur de cohésion pour l'Europe continentale à un moment où les échéances électorales prochaines dans plusieurs pays la fragilisent.

Le mardi 17, discours de la Première ministre britannique Theresa May pour annoncer la feuille de route pour le Brexit : c'est une stratégie assez souple sur la forme mais dure sur le fond puisqu'elle veut quitter l'UE, le marché unique et l'union douanière, et annonce même son

retrait de la Cour de justice de l'UE. Autrement dit, elle renonce aux libertés de l'UE que sont la libre circulation des biens et services, des capitaux et des hommes, et le RU n'appliquera plus les règles et les directives européennes. T. May veut de nouveaux accords commerciaux et douaniers spécifiques pour le RU, en écartant l'Espace économique européen qui lie la Norvège à l'UE et l'Association européenne de libre-échange qui lie la Suisse à l'UE. Elle évoque aussi un nouveau modèle économique et social, ce qui laisse penser qu'elle reprend à son compte les déclarations faites le 15 par son ministre des finances. Pour la City, le Brexit signifie la fin du passeport européen : la place londonienne ne pourra plus offrir le passeport européen aux établissements financiers extérieurs à l'UE et ceux-ci devront donc chercher un autre pays de domiciliation que le RU. Car, rappelons d'abord que le passeport européen donne la possibilité à tout établissement bancaire et/ou financier ainsi qu'à toute société de gestion, d'exercer ses activités dans toute l'UE et pour cela, il lui suffit d'obtenir un agrément émanant de son pays d'origine qui doit être un État membre de l'UE, et ensuite, constatons que de nombreux établissements non européens, d'origines américaine et japonaise notamment, ont choisi de s'implanter au RU pour pouvoir vendre leurs produits financiers dans le reste de l'UE à partir de la City. Le changement de localisation des activités ne sera pas trop difficile pour les grands groupes mais très coûteux pour les PME. En tous les cas, on comprend que le Brexit constitue un important handicap pour l'avenir de la City : les places de Paris et de Francfort sont sur la ligne de départ pour la course à celle qui attirera le plus d'institutions financières internationales décidées à délocaliser leurs activités de Londres. Face à cela, même si de nombreux acteurs de la City estiment que l'Europe a davantage besoin d'eux que l'inverse, le principal lobby de la City, TheCityUK, cherche dès à présent à trouver un substitut au passeport européen, en particulier à partir d'un approfondissement de la procédure des équivalences.

Ce même mardi 17, au Parlement européen est élu l'Italien Antonio Tajani (membre du PPE, ancien porte-parole de Silvio Berlusconi, ancien commissaire européen aux transports puis à l'industrie) pour remplacer à la Présidence Martin Schulz qui ne se représente pas pour se consacrer à la politique intérieure allemande.

Le jeudi 19, la BCE ne modifie pas sa politique monétaire décidée en décembre dernier, malgré une hausse du taux d'inflation dans la zone euro, qui, à 1,1%, dépasse les 1% pour la première fois depuis 2013. Mais comme le précise Mario Draghi dans sa conférence de presse, « la remontée du taux global d'inflation ne nous signale pas une tendance convaincante » parce que le taux d'inflation sous-jacente reste stable et que la remontée constatée résulte essentiellement de l'élévation des prix pétroliers. Pour que la politique monétaire de la BCE soit modifiée, il faudrait « une remontée durable et autosuffisante ; géographiquement large et de façon autoentretenu ». Autant dire que la politique monétaire de la BCE ne devrait changer que lorsque les salaires se mettront eux-aussi à grimper, ce qui inquiète les responsables allemands parce que l'Allemagne, étant pratiquement en plein emploi, pourrait entrer en surchauffe avec des pressions inflationnistes plus importantes si l'accommodement monétaire de la BCE reste le même. Cependant, on est entré dans une période où le plein emploi n'a pas forcément pour effet mécanique d'alimenter une inflation salariale car la précarisation des emplois et la numérisation de l'économie sont des facteurs d'incertitude et d'inquiétude qui mettent les travailleurs dans un rapport de forces sociales défavorable.

Le vendredi 20, suite à une nouvelle action de l'ONG bruxelloise CEO (Corporate Europe Observatory) qui surveille les relations entre les institutions européennes et les lobbies, est rendue publique l'ouverture par la médiatrice européenne E. O'Reilly d'une enquête sur l'appartenance du Président de la BCE, Mario Draghi, au G30, groupe des 30 qui regroupe des dirigeants du monde de la banque et de la finance internationales, ainsi que des universitaires

reconnus, tels Paul Krugman. On avait déjà accusé M. Draghi lors de son arrivée à la tête de la BCE parce qu'il avait fait partie de la banque Goldman Sachs. Cette fois, on se demande s'il n'y a pas un fort risque de conflit d'intérêts, surtout que la BCE est devenue le superviseur des plus grandes banques de la zone euro. À la BCE, on soutient que pour l'efficacité de la politique monétaire menée il est utile que la Banque centrale connaisse les points de vue des différents acteurs concernés...

Le vendredi 20, le 45^{ème} Président des États-Unis, Donald Trump, entre à la Maison Blanche.

Également le vendredi 20 paraît un « working paper » de M. Guerini, A. Moneta, M. Napoletano et A. Roventini intitulé « The Janus-faced nature of debt », dans lequel les auteurs montrent, avec force outils statistiques et économétriques sophistiqués, que la dette publique a des effets sur l'activité économique positifs et persistants alors que l'augmentation de la dette privée a certes également un effet positif mais moins important et moins durable.

Le mercredi 25, « l'effet Trump » se fait sentir à la Bourse : pour la première fois, le Dow Jones dépasse la barre des 20 000 points ; il double ainsi son score de fin mars 1999. Les bons résultats de l'économie américaine jouent également un rôle dans ce record. Le dollar a une tendance haussière depuis plusieurs jours, et spécialement depuis le 19 décembre. Reste à savoir si le programme et les décisions de D. Trump vont confirmer, voire accentuer, cette tendance. En tous les cas, le décalage de cycle actuel entre l'économie américaine et les économies européenne et japonaise est un facteur d'appréciation naturelle du dollar.

Le samedi 28, tenue à Lisbonne de la deuxième réunion des pays méditerranéens de la zone euro (France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Malte et Chypre) pour réitérer leur souci de relancer l'investissement et la croissance et de réduire l'impact des politiques d'austérité et de la discipline budgétaire (la première réunion a eu lieu à Athènes en septembre dernier). Il y a bien deux trajectoires économiques différentes entre les « pays du Nord » et les « pays du Sud ». Quand on regarde sur plusieurs années, on constate que les pays du Sud sont tous au-dessus de la moyenne de la zone euro concernant le taux de chômage et la dette publique brute. Par ailleurs, leurs systèmes bancaires sont souvent fragilisés par de lourdes créances douteuses.

En fin de mois, le 31, Eurostat publie les dernières statistiques macroéconomiques pour la zone euro en 2016 : la croissance y a été de 1,7% (contre 1,9% en 2015) alors que les États-Unis ont enregistré une croissance de 1,6 %. Il y a donc une certaine convergence de part et d'autre de l'Atlantique, ce qui est relativement nouveau depuis 5 ans, mais la zone euro reste elle-même hétérogène : la France n'enregistre qu'un taux de 1,1% contre 1,4% prévu par le gouvernement. On constate également de l'hétérogénéité en matière de dette publique : 90,1% en moyenne pour la zone euro mais cela va de 9,6% en Estonie à 180% en Grèce, en passant par 97,5% en France et 70% en Allemagne. Sur le front du chômage, le taux est de 9,6% pour la zone euro en fin d'année et sur celui de l'inflation l'évolution est conforme à ce que souhaite la BCE : 0,5% en octobre, 0,6% en novembre, 1,1% en décembre et il est attendu 1,8% en janvier.

Le vendredi 27, l'euro cote 1,0698\$, après avoir coté 1,0532 le 6, 1,0640 le 13 et 1,0699 le 20.

• Février 2017 ->

Le samedi 4, le socialiste Paul Magnette, vice-président de la Wallonie fait une critique de la Commission européenne de plus en plus souvent faite en accusant celle-ci de faire de la dérégulation sociale et fiscale sous l'impulsion monétariste de l'Allemagne. Par ailleurs, il prône la sortie de l'UE de plusieurs pays d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, Roumanie, Bulgarie), demande l'arrêt des négociations des traités multilatéraux et bilatéraux, propose la mutualisation d'une partie des dettes souveraines, et veut un « plan Juncker puissance 100 ».

Le lundi 6, suite à un rapport assez alarmant sur la situation grecque (la dette publique pourrait atteindre 275% du PIB en 2060 si rien n'est fait), et contrairement à son habitude, le FMI fait part des divergences de vue entre les représentants des différents pays composant son conseil d'administration. Alors que beaucoup d'entre eux restent attachés à la nécessité de restructurer la dette grecque et de ne pas réclamer davantage d'austérité à la Grèce, d'autres exigent un excédent primaire de 3,5% d'ici 2018. Ces divergences s'ajoutent donc à celles qui existent depuis longtemps entre le FMI et l'Allemagne, celle-ci demandant à celui-là de participer à l'aide internationale tout en refusant toute mesure de restructuration de la dette grecque.

Le mardi 7, anniversaire des 25 ans de la signature du Traité de Maastricht ; et en cette année 2017, il y a 15 ans que nous utilisons l'euro fiduciaire. Beaucoup plus aujourd'hui qu'à sa naissance, ce traité fait assez consensus contre lui parce que la plupart des experts reconnaissent que la construction de l'Europe monétaire est loin d'être un plein succès et que la zone euro fonctionne de manière bancal, qui aboutit en particulier à l'aggravation des hétérogénéités et des inégalités entre les territoires et entre les populations. Dans le creusement des divergences, la responsabilité de la politique monétaire unique est paradoxalement grande. Comme l'écrivent P. Artus et M.-P. Virard dans leur dernier ouvrage (« Euro, par ici la sortie ? », Fayard), il faut refonder l'Europe et la seule solution est celle du fédéralisme, au moins budgétaire, souvent évoquée ici ; tout en étant attentif au contre-argument allemand fondé sur le risque d'aléa moral.

Nombreux sont ceux qui pensent que la réduction de l'hétérogénéité de la zone euro passe par une vigoureuse politique de transferts entre les zones « riches » et les zones « pauvres ». Mais il faut savoir que d'importants transferts existent déjà et depuis longtemps au sein de l'UE : actuellement, près de 35 milliards d'euros, soit le quart du budget européen, passent entre les premières, les « contributeurs nets », et les secondes, les « bénéficiaires nets ». Les deux premiers contributeurs nets sont les Pays-Bas et le Danemark, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France étant eux-aussi des contributeurs importants. Les principaux bénéficiaires sont la Pologne et la Grèce ainsi que la Roumanie, la Hongrie, la République tchèque, l'Espagne et le Portugal.

Remarque subséquente : après le Brexit, la contribution britannique va manquer aux finances européennes, ce qui va alimenter la question des contributions déjà vive, surtout depuis la montée des populismes. Dans l'immédiat se pose la question du « reste à liquider » que va devoir payer le Royaume-Uni dans le budget de l'UE qui court actuellement jusqu'en 2020, et qui, selon les estimations, serait compris entre 29 et 36 milliards d'euros, sans compter d'autres sommes dues et qui feraient s'élever la note à près de 60 milliards. De plus, le Brexit va amputer le budget de l'UE de 10 milliards d'euros environ chaque année.

Cela va compliquer l'élaboration du prochain « cadre financier pluriannuel » (CFP), qui correspond au budget européen pour la période 2021-2027, surtout que celui-ci va devoir tenir compte d'autres facteurs aggravant la situation : l'économie numérique, la défense européenne, la crise migratoire. Cela laisse penser que les dépenses actuellement couvertes, dont la PAC - qui représente encore aujourd'hui 39% du budget européen - et la politique de cohésion, seront les premières victimes des restrictions nécessaires, et le couple franco-allemand sera en première ligne pour faire les économies nécessaires.

Le mercredi 8, les députés britanniques adoptent le projet de loi sur le Brexit.

Le dimanche 12, le Président de la Commission J.-C. Juncker déclare au micro d'une radio allemande qu'il ne briguera pas un second mandat en 2019 mais surtout qu'il a des doutes sur la capacité de l'UE à rester unie, d'autant plus que le Brexit et l'élection de D. Trump aux États-Unis compliquent les choses, sans parler de la question des sanctions contre la Russie.

Le lundi 13, Thomas Piketty, très récent soutien de Benoît Hamon qui a remporté à la fin du mois précédent les « Primaires citoyennes », propose la création d'une assemblée parlementaire

de la zone euro pour remplacer l'Eurogroupe dont il critique l'inertie et dont les décisions ne sont contrôlées par aucune instance démocratique. Ce serait un « mécanisme de prise de décision démocratique » qui permettrait de traiter plus facilement les problèmes qui entravent le fonctionnement de la zone euro, comme celui des dettes souveraines insoutenables, et qui pourrait être la base pour la zone euro d'un fédéralisme budgétaire et d'une harmonisation fiscale et sociale. La proposition de T. Piketty rejoint un peu celle qu'exprime la France depuis plusieurs années en faveur d'un gouvernement économique de la zone euro (dès 2008 par N. Sarkozy puis en 2014 par F. Hollande et surtout en mai 2015 par une lettre commune envoyée par F. Hollande et A. Merkel à J.-C. Juncker, ce qui constitue un tournant important dans la mesure où l'Allemagne y était jusqu'alors très réticente, bien qu'A. Merkel ait fait en novembre 2011 (voir ici en date du 14) une proposition audacieuse pour relancer la construction politique de l'Europe, restée sans réponse... De toute façon, la nécessité de miser dorénavant sur une conception de l'UE plus démocratique et moins technocratique fait assez largement consensus.

C'est ce même lundi 13 que la Commission européenne publie ses « prévisions économiques » d'hiver : elle insiste sur les nombreuses incertitudes qui planent sur l'UE, économiques et politiques ; elle constate certes des points d'amélioration en termes de croissance, d'emploi et de dettes publiques mais avec toujours une grande disparité selon les pays. En ce qui concerne la France, ses performances sont relativement mauvaises et il est craint que son déficit public ne dépasse à nouveau la limite des 3% en 2018, en supposant qu'elle parvienne à passer en-dessous en 2017, et cela empêcherait le pays de sortir de la procédure « pour déficits excessifs ».

Notons au passage que le cas grec revient ces jours-ci sur le devant de la scène puisque les créanciers et le gouvernement grec tentent de trouver un compromis pour une aide financière supplémentaire avant la réunion de l'Eurogroupe prévue le 20 de ce mois. La situation économique, sociale et politique de la Grèce est de plus en plus critique et une solution plus approfondie sera peut-être trouvée quand seront levées les incertitudes politiques liées aux élections qui doivent se dérouler dans plusieurs pays européens au cours des mois prochains.

Le mardi 14 est publiée dans Le Monde un appel collectif pour demander une refondation-refonte de l'Europe pour qu'elle fonctionne mieux et qu'elle soit plus démocratique, en prenant prétexte de l'anniversaire du « projet Spinelli » du 14 février 1984 (voir ici à cette date). On y lit notamment :

« Pour que l'Union fonctionne et soit démocratique, ses décisions, y compris celles sur le budget, la politique étrangère et de défense et la réforme des traités, doivent se prendre essentiellement à la majorité qualifiée représentant la volonté majoritaire des citoyens et pays européens. La Commission devrait devenir un gouvernement à part entière, définissant et soutenant un programme politique légitimé par les élections. Les partis européens devraient présenter leurs candidats à la présidence lors des élections européennes. La solution alternative serait d'élire directement un président de l'UE qui fusionne les présidences de la Commission et du Conseil européen. »

Le mercredi 15, le Parlement européen ratifie à une large majorité l'accord commercial « CETA » avec le Canada, qui prévoit en particulier l'abaissement des droits de douane, une convergence des normes et l'assouplissement de la mobilité professionnelle et une meilleure reconnaissance des diplômes.

Le jeudi 16, le Parlement européen adopte une résolution élaborée par la sociale-démocrate luxembourgeoise M. Delvaux qui demande à la Commission de définir des normes juridiques et éthiques applicables aux robots. Mais la proposition d'un impôt sur le travail des robots et d'un débat sur un revenu universel est rejetée.

Le lundi 20, lors d'un sommet franco-espagnol à Malaga, le Président français F. Hollande

annonce pour le 6 mars, à Versailles, une réunion entre les 4 pays les plus importants de l'UE, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne pour préparer le sommet du 25 mars à Rome devant fêter le 60^{ème} anniversaire du Traité de Rome. Il faut souligner que cette réunion quadripartite est originale dans sa configuration et que celle-ci s'ajoute aux réunions du couple franco-allemand et à celles qui regroupent les pays du Sud : tout cela correspond à la concrétisation du concept d'une Europe à plusieurs vitesses, dont les principaux responsables européens parlent d'ailleurs de plus en plus, et ouvertement.

Par ailleurs, ce même lundi 20, un accord semble possible entre la Grèce et ses créanciers...

Le mercredi 22, la Commission européenne présente son rapport annuel sur les « déséquilibres macroéconomiques : la France reste dans la catégorie des pays à déséquilibres excessifs mais la Commission, tout en restant prudente, se félicite des réformes entreprises récemment par l'exécutif français comme la loi El Khomri et le CICE. Par contre, et malgré l'excédent extérieur historique de l'Allemagne, les déséquilibres allemands ne sont pas considérés comme « excessifs ». À cause de cela, on peut considérer que le diagnostic et le traitement des déséquilibres excessifs est très dissymétrique, et cette dissymétrie est un facteur supplémentaire de divergence entre les pays du Nord et ceux du Sud. Cela dit, la Commission se refuse d'appliquer des sanctions à l'Italie, l'Espagne et la France bien que ces pays ne respectent pas exactement leurs engagements sur leurs trajectoires budgétaires, ce qui accroît l'opacité de la mise en œuvre des procédures européennes.

L'euro cote 1,0551\$ le vendredi 24 février, après avoir coté 1,0780 le 3, 1,0637 le 10 et 1,0613 le 17.

• Mars 2017 ->

Le 1^{er} mars, le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker présente un « Livre blanc sur l'avenir de l'Europe : les voies de l'unité pour l'UE à 27 ».

Cinq scénarios sont proposés, d'une Europe-grand marché unique à une Europe beaucoup plus intégrée, en passant par une Europe à plusieurs vitesses :

- **« Scénario 1 : S'inscrire dans la continuité - L'UE- 27 s'attache à mettre en œuvre son programme de réformes positives**
 - Le programme d'action positif continue à produire des résultats concrets.
 - L'unité de l'UE à 27 est préservée.
 - L'unité des 27 peut tout de même être mise à l'épreuve en cas de différend majeur.
 - Seule une détermination collective à atteindre ensemble les objectifs fixés permettra de combler progressivement le fossé entre les promesses et leur réalisation.
- **Scénario 2 : Rien d'autre que le marché unique - L'UE-27 ne parvient pas à s'entendre pour faire plus dans de nombreux domaines d'actions au-delà de certains aspects essentiels du marché unique**
 - Le processus décisionnel est peut-être plus facile à comprendre
 - Il devient plus difficile de résoudre les questions intéressant plusieurs États membres et, par conséquent, l'écart se creuse entre les attentes et la réalisation des objectifs se rapportant à des défis communs.
 - Les droits que les citoyens tirent du droit de l'UE se restreignent au fil du temps.
- **Scénario 3 : Ceux qui veulent plus font plus - L'UE-27 continue comme aujourd'hui mais permet aux États membres qui le souhaitent de faire plus ensemble dans des domaines spécifiques**
 - L'unité de l'UE à 27 est préservée, tandis que ceux qui veulent aller plus loin ont la possibilité d'avancer.
 - L'écart entre les attentes et les résultats se referme dans les pays qui souhaitent ; et choisissent de faire davantage.
 - Des questions se posent quant à la transparence et la responsabilité des différents niveaux de prise de décision.
 - Les droits que la législation de l'UE garantit aux citoyens varient selon l'endroit où ils résident.

L'EURO

- **Scénario 4 : Faire moins mais de manière plus efficace** - *L'UE-27 concentre ses efforts sur des domaines d'action choisis où elle fournit plus de résultats plus rapidement, s'abstenant d'intervenir là où elle est perçue comme n'ayant pas de valeur ajoutée*
 - Les Européens ont le sentiment que l'UE intervient uniquement là où elle a une véritable valeur ajoutée.
 - En focalisant plus clairement ses ressources et son attention sur un certain nombre de domaines choisis, l'UE-27 peut agir plus rapidement.
 - La première difficulté pour l'UE consiste à trouver un accord sur les domaines auxquels il faudrait donner la priorité.
- **Scénario 5 : Faire beaucoup plus ensemble** - *Les États membres décident de faire beaucoup plus ensemble dans tous les domaines d'action*
 - Le processus décisionnel au niveau de l'UE est considérablement étendu et accéléré.
 - Les citoyens jouissent de plus de droits tirés du droit de l'UE.
 - Le sentiment que l'UE manque de légitimité ou a acquis trop de pouvoir au détriment des autorités nationales risque d'aliéner certains pans de la société ».

Le jeudi 2, Eurostat publie un communiqué pour informer que l'inflation annuelle dans la zone euro vient d'atteindre en février - enfin ! – la norme de 2%, ce qui ne s'était pas produit depuis janvier 2013. Mais cette « performance » est essentiellement obtenue grâce à la hausse des prix de l'énergie : l'inflation sous-jacente demeure basse, à 0,9%. Il n'empêche que le risque de déflation, tant craint il y a encore peu de temps, semble bien éloigné et les anticipations d'anticipation sont maintenant bien normalisées. L'idéal serait que l'inflation soit plus importante dans les pays du Nord que dans ceux du Sud pour aider à la résorption des déséquilibres macroéconomiques entre les deux sous-zones. De plus, on peut attendre de cette évolution une normalisation de la politique monétaire de la BCE en sortant du QE et des taux négatifs, qui le sont d'autant plus en termes réels puisque le taux d'inflation s'élève, ce qui les éloignent encore davantage du coût du capital.

Cette première semaine de mars se termine sur les places boursières sous de très bons auspices : le Dow Jones américain dépasse les 21000 points et le CAC40 français franchit les 5000 points. Ainsi, les bonnes performances aux États-Unis deviennent-elles contagieuses en Europe. 2016 a été pour le CAC40 la meilleure année depuis 2010 : le résultat net total des entreprises du CAC40 ont progressé en un an de 32,6%. Certains commencent à se demander s'il n'y a pas la formation d'une bulle financière, surtout qu'après des années passées à re-réglementer suite à la crise des subprimes, on constate aujourd'hui, aux États-Unis tout spécialement, des tendances à re-déréguler.

Mais ce climat euphorique que les Bourses connaissent ne se retrouve pas dans le secteur bancaire : les incertitudes politiques ont des répercussions négatives sur les écarts de taux selon les pays, qui augmentent, et sur les prêts transfrontaliers entre banques, qui diminuent, ce qui restaure défavorablement le lien entre risque souverain et risque bancaire.

Le dimanche 5, publication sur le site « Herodote.net » d'un article de Joseph Savès : « Comment la monnaie unique tue l'Europe », où est longuement développée la solution de la monnaie commune : https://www.herodote.net/Comment_la_monnaie_unique_tue_l_Europe-synthese-1974.php.

Le lundi 6, au Château de Versailles, a lieu la réunion quadripartite annoncée le 20 février par le Président Hollande. La France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne se prononcent en faveur du scénario 3 de J.-C. Juncker, celui d'une Europe à plusieurs vitesses, puisqu'ils souhaitent des « coopérations différenciées », en particulier dans le domaine de la défense. *Notons que la philosophie d'une Europe à plusieurs vitesses est à l'œuvre depuis très longtemps : la partition de l'UE entre les États membres qui appartiennent à la zone euro et les autres en est en effet une parfaite illustration ; l'espace Schengen en est une autre.*

Le jeudi 9, tenue de la réunion périodique sur la politique monétaire de la BCE : aucun

changement n'est apporté au dispositif actuel.

Les jeudi 9 et vendredi 10, réunion à Bruxelles du Sommet européen. Celui-ci est marqué par une forte opposition de la Pologne, à la fois sur la reconduction à sa présidence de Donald Tusk et sur l'idée d'une Europe à plusieurs vitesses.

À ce sujet, des experts se demandent si une Europe à quelques-uns a bel et bien des chances de mieux fonctionner que l'Europe à 27 : les lignes de fracture concernent moins le nombre d'États-membres que la division Nord-Sud, la question des dettes souveraines ou encore l'opposition politique entre sociaux-démocrates et conservateurs. La division Nord-Sud, d'origine historique (voir le développement que nous consacrons à la 3^{ème} source d'hétérogénéité dans l'annexe sur la situation de la zone euro, fin 2012), démontre que la crise de la zone euro a plusieurs dimensions, dont une, la dimension géographique, pèse particulièrement lourd au point d'installer une dissymétrie structurelle entre l'Allemagne et la France. L'étude publiée ce mois-ci par l'INSEE sur l'industrie manufacturière en Europe et 1995 à 2015 démontre la supériorité de l'Allemagne : « De 1995 à 2015, dans l'ensemble de l'Union européenne, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a augmenté de 61 % en valeur. Mais sa part dans l'ensemble de l'économie a reculé, de 19,6 % à 15,9 %. Elle a baissé au Royaume-Uni, en Italie, en France et en Espagne ; en revanche, elle est restée stable en Allemagne. En France, le repli est principalement dû à celui des prix relatifs manufacturiers, permis par des gains de productivité élevés et plus rapides dans l'industrie manufacturière que dans le reste de l'économie. Dans les quatre autres pays, l'impact de ces gains de productivité est moins marqué. Au Royaume-Uni et en Espagne, la baisse du poids de l'industrie est surtout due à celle des volumes, alors qu'en Italie, les effets « prix » et « volume » se conjuguent. Jouent aussi pour ces pays, comme pour la France, la concurrence étrangère et le développement des services. En Allemagne, en revanche, l'industrie manufacturière est soutenue par ses exportations et la structure de la demande intérieure est moins modifiée en faveur des services ».

Les samedi 11 et dimanche 12 se réunissent à Rome les représentants de la « gauche radicale européenne » - c'est leur quatrième réunion annuelle – qui ont comme point commun de s'opposer à « l'Europe austéritaire ». La France est représentée essentiellement par J.-L. Mélenchon. Dans son programme pour l'élection présidentielle, sur la question de l'Europe, il propose comme plan A la « sortie concertée des traités actuels » et une « négociation d'autres règles », et, en cas d'échec de ce plan A, un plan B consistant dans la « sortie des traités européens unilatérale pour la France » pour qu'elle « reprenne sa souveraineté monétaire ». Selon l'une de ses formules, un peu ancienne, J.-L. Mélenchon estime que « l'Europe, on la change ou on la quitte ». Notons que le candidat du PS, B. Hamon, a voté lui aussi « non » en 2005 et est opposé à l'Europe austéritaire, mais il n'en tire pas les mêmes conséquences que le candidat de « La France insoumise » puisqu'il reprend à son compte les solutions proposées par Th. Piketty (voir plus haut). Ainsi, il propose en particulier la mutualisation de la dette européenne, la possibilité pour la BCE de financer la dette des États et la déduction des dépenses de défense et d'accueil des migrants dans le calcul des déficits publics. Pour assurer la faisabilité de tout cela, il veut « construire l'arc d'alliances », notamment de privilégiant la discussion avec Martin Schulz, ancien Président du Parlement européen et actuel rival d'Angela Merkel pour le poste de Chancelier. Jean-Luc Mélenchon est plus radical. À côté de ses plans A et B, il met en garde contre le « projet des cinq présidents » et commente durement les cinq scénarios pour l'avenir de l'Europe présentés par J.-C. Juncker, en s'attaquant en particulier à celui qui propose une Europe à plusieurs vitesses, car, selon lui, elle existe déjà.

Le lundi 13, au soir, la chambre des Lords adopte le texte de loi sur le Brexit, ce qui ouvre la voie au « Royal Assent » - qui interviendra le jeudi 16 -, et ainsi permettre à Th. May d'invoquer l'article 50 du Traité de Lisbonne pour donner officiellement le coup d'envoi aux négociations. Devant la Chambre des Communes, la Première ministre déclare le mardi 14 : « je reviendrai devant cette chambre d'ici la fin du mois pour vous informer que j'ai officiellement activé l'article 50 et engagé le processus par lequel le Royaume-Uni quittera l'Union européenne ». Autrement dit, elle ne modifie en rien le calendrier qu'elle avait annoncé ; mais le referendum sur l'indépendance écossaise réclamé par Nicola Sturgeon, cheffe du gouvernement d'Édimbourg, est malgré tout un grain de sable mis dans le calendrier.

Le mardi 14, l'économiste Dani Rodrik fait paraître (Project Syndicate) un article sous le titre « Combien d'Europe l'Europe peut-elle tolérer ? » (traduction de T. Demont) :

« L'Union européenne célébrera ce mois-ci le 60^e anniversaire de son traité fondateur, le Traité de Rome, qui a institué la Communauté économique européenne. Il y a sans aucun doute beaucoup à célébrer. Après des siècles de guerre, de bouleversements et de massacres, l'Europe est en paix et démocratique. L'UE a accueilli 11 anciens pays du bloc soviétique dans son giron, guidant avec succès leurs transitions post-communistes. Et, à une époque de fortes inégalités, les pays membres de l'UE présentent les plus faibles écarts de revenus du monde entier. Mais tout cela correspond à des réussites passées. Aujourd'hui, l'Union est embourbée dans une crise existentielle profonde, et son avenir est fortement remis en question. Les symptômes sont visibles partout : le Brexit, les niveaux écrasants du chômage des jeunes en Grèce et en Espagne, la dette et la stagnation en Italie, la montée des mouvements populistes, ainsi que les réactions brutales contre les immigrés et l'euro. Tous soulignent la nécessité d'une refonte majeure des institutions européennes.

C'est pourquoi il était grand temps que le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker propose un nouveau livre blanc sur l'avenir de l'Europe. Juncker y expose cinq voies possibles : continuer le programme actuel, se concentrer uniquement sur le marché unique, permettre à certains pays de se déplacer plus rapidement que d'autres vers une plus grande intégration, revoir à la baisse le programme, et tout faire pour mettre en œuvre un plan ambitieux pour une intégration uniforme et plus complète. Il est difficile de ne pas comprendre Juncker. Alors que les politiciens européens sont préoccupés par leurs batailles nationales et que les institutions européennes de Bruxelles représentent une cible pour la frustration populaire, il pouvait difficilement s'engager davantage. Pourtant, son rapport est décevant. Il évite le défi central que l'UE doit affronter et surmonter.

Si les démocraties européennes veulent retrouver leur santé, les intégrations économique et politique ne peuvent pas rester désynchronisées. Soit l'intégration politique rattrape l'intégration économique, soit l'intégration économique doit être revue à la baisse. Tant que cette décision est éludée, l'UE restera dysfonctionnelle.

Lorsqu'ils seront confrontés à ce choix difficile, les États membres opteront vraisemblablement pour différentes positions le long du continuum de l'intégration économique-politique. Cela implique que l'Europe doit développer la flexibilité et les arrangements institutionnels nécessaires pour s'en accommoder. Dès le début, l'Europe a été construite sur un argument "fonctionnaliste" : l'intégration politique suivrait l'intégration économique. Le livre blanc de Juncker s'ouvre de manière appropriée sur une citation de 1950 du fondateur de la Communauté économique européenne (et Premier ministre français) Robert Schuman : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ». Commençons par construire les mécanismes de coopération économique, et cela préparera le terrain pour des institutions politiques communes.

Cette approche a bien fonctionné au début. Elle a permis à l'intégration économique d'avoir toujours un pas d'avance sur l'intégration politique – mais sans jamais être trop loin. Puis, après les années 1980, l'UE a fait un saut dans l'inconnu. Elle a adopté un ambitieux programme de marché unique qui visait à unifier les économies européennes, éliminant progressivement les politiques nationales entravant la libre circulation non seulement des marchandises, mais aussi des services, des personnes et des capitaux. L'euro, qui a établi une monnaie unique au sein d'un sous-ensemble des États membres, était le prolongement logique de ce programme. C'était une hyper-mondialisation à l'échelle européenne.

Le nouvel ordre du jour était le fait d'une confluence de facteurs. De nombreux économistes et technocrates estimaient que les gouvernements européens étaient devenus trop interventionnistes et qu'une intégration économique profonde adossée à une monnaie unique disciplinerait les États. Dans cette perspective, le déséquilibre entre les bras économique et politique du processus d'intégration était une caractéristique, et non pas un bug.

De nombreux hommes politiques, cependant, ont reconnu que le déséquilibre était potentiellement problématique. Mais ils supposaient que le fonctionnalisme finirait par venir à la rescousse : les institutions politiques quasi fédérales nécessaires pour soutenir le marché unique se développeraient avec le temps.

Les grandes puissances européennes ont joué leur rôle. Les Français pensaient que transférer de l'autorité économique aux bureaucrates de Bruxelles renforcerait la puissance nationale française et le prestige mondial. Les Allemands, désireux d'obtenir l'accord de la France en faveur de la réunification allemande, leur ont emboîté le pas.

Il y avait une alternative. L'Europe aurait pu permettre à un modèle social commun de se développer parallèlement à l'intégration économique. Il aurait fallu intégrer non seulement les marchés mais aussi les politiques sociales, les institutions du marché du travail et les régimes fiscaux. La diversité des modèles sociaux à travers l'Europe et la difficulté de parvenir à un accord sur des règles communes auraient agi comme un frein naturel sur le rythme et l'ampleur de l'intégration.

Loin d'être un inconvénient, cela aurait fourni un correctif utile concernant la vitesse et l'ampleur de l'intégration les plus souhaitables. Le résultat aurait pu être une plus petite UE, plus profondément intégrée dans toutes les dimensions, ou bien une UE avec autant de membres qu'aujourd'hui, mais beaucoup moins ambitieuse dans son envergure économique.

Aujourd'hui, cela pourrait être trop tard pour tenter une intégration fiscale et politique de l'UE. Moins d'un Européen sur cinq est en faveur d'un abandon de pouvoir par les Etats-nations membres.

Les optimistes diront que cela est dû moins à une réelle aversion pour tout ce qui vient de Bruxelles ou Strasbourg qu'au fait que le public associe « plus d'Europe » à une insistance technocratique sur le marché unique et l'absence d'un modèle alternatif attrayant. Peut-être l'émergence de nouveaux dirigeants et de nouvelles formations politiques permettra-t-elle d'esquisser un tel modèle et de susciter de l'enthousiasme sur un projet européen réformé.

Les pessimistes, d'autre part, espéreront que, dans quelques coins sombres des couloirs du pouvoir à Berlin et Paris, des économistes et avocats sont en train de préparer secrètement un plan B à déployer le jour où un assouplissement de l'union économique ne pourra plus être reporté ».

Le mercredi 15, constatant que la situation de l'emploi se renforce, le Comité monétaire de la Fed (le FOMC) élève la fourchette de son taux directeur d'un quart de point, ce qui l'amène entre 0,75% et 1%. C'est la deuxième hausse depuis l'arrivée de D. Trump à la Maison blanche mais J. Yellen est très prudente concernant le calendrier des prochaines hausses.

Dans une chronique (Le Monde.fr) du 16 mars, Ph. Ricard et A. Salles résument les positions actuelles sur l'Europe des principaux candidats à l'élection présidentielle française, en notant qu'elles constituent « l'épicentre des désaccords » entre eux :

« L'Europe est un des principaux sujets de désaccord entre les candidats à l'élection présidentielle. Totale rupture à l'extrême droite, blocage assumé chez Jean-Luc Mélenchon, changements graduels pour François Fillon, Benoît Hamon et Emmanuel Macron.

La première proposition de la candidate FN est de « rendre à la France sa souveraineté nationale ». C'est la clé de son programme. Elle entend organiser un référendum sur la sortie de l'Union européenne six mois après son arrivée au pouvoir. Sauf si elle réussit à négocier avec Bruxelles « le retour des quatre souverainetés : monétaire, législative, budgétaire et territoriale ». Il paraît peu probable qu'elle obtienne un consensus, mais une victoire du Front national en France serait porteuse de destruction de l'édifice européen, déjà fragilisé par les crises successives de la zone euro, du Brexit et des réfugiés. Marine Le Pen veut restaurer une Europe des nations indépendantes pour bâtir une sorte de France forteresse en sortant de l'espace Schengen et en rétablissant les frontières nationales. Elle prévoit de revenir au franc, tout en rétablissant l'ancienne unité de compte européenne (ECU) pour les transactions des grandes entreprises, et minimise le choc que constituerait une sortie de l'euro sur les marchés financiers. Jean-Luc Mélenchon ne veut pas sortir aussitôt de l'Union européenne, mais se dit prêt à jouer le rapport de force avec Bruxelles et Berlin. Il promet de renégocier les traités en vigueur, après une phase de dénonciation « concertée » de ces textes pour s'affranchir des règles existantes afin de mettre sur les rails une refondation « démocratique, sociale et écologique ». En cas d'accord, le fruit de cette renégociation serait soumis par référendum au peuple français, qui serait susceptible de l'accepter ou de quitter l'UE. Le candidat de La France insoumise plaide pour une dévaluation de l'euro, une remise en cause de l'indépendance de la Banque centrale européenne et un moratoire sur le remboursement des dettes.

Au contraire de l'extrême droite et de l'extrême gauche, François Fillon n'entend pas remettre en cause les engagements européens de la France. Il milite plutôt pour le respect du pacte de stabilité et de croissance, conséquence de sa politique de rigueur budgétaire. Et plaide pour des avancées dans le domaine de l'harmonisation fiscale – en suggérant d'aller vers un taux d'imposition des sociétés unique en France et en Allemagne. L'ancien premier ministre, en fonctions lors du déclenchement de la crise des dettes, entend en revanche amplifier le fonctionnement intergouvernemental de l'UE. Il plaide pour une direction politique de la zone euro par les chefs d'Etat et de gouvernement. L'ancien proche de Philippe Séguin, qui avait voté contre le traité de Maastricht en 1992, projette aussi de mettre en place une « union de la défense » reposant sur une meilleure coopération entre les différentes armées nationales.

L'EURO

Les deux candidats qui ont soutenu François Hollande en 2012, l'ex-ministre de l'éducation Benoît Hamon, pour le Parti socialiste, et l'ancien secrétaire général adjoint de l'Élysée et ex-ministre de l'économie, Emmanuel Macron, ont les programmes les plus européens, même s'ils divergent sur la portée des réformes. Tous deux envisagent un gouvernement et un budget de la zone euro, mais avec des modalités différentes. Emmanuel Macron s'inscrit dans la continuité de la politique française, mais revendique une approche résolument européenne : « *La vraie souveraineté passe par une action européenne.* » Il propose une harmonisation de la politique budgétaire des Etats, avec de nouvelles institutions « *auxquelles les gouvernements nationaux transfèrent plus de souveraineté* », avec un budget et un ministre des finances de la zone euro sous le contrôle d'un parlement de la zone euro, composé d'eurodéputés. Ce budget sera orienté vers les investissements, avec des règles communes fiscales et sociales. La France respectera ses engagements (3 % de déficit). Il plaide pour « *une véritable convergence à quelques-uns au sein de la zone euro* ». Cette intégration plus forte doit porter notamment sur la défense.

Le candidat socialiste a qualifié le programme européen de Macron de « *blabla* ». Benoît Hamon propose lui aussi un saut fédéral, avec un « *traité de démocratisation de la gouvernance de la zone euro* » qui s'inscrit dans une logique de refus de l'austérité (et un affranchissement de la règle des 3 %). Il plaide pour un grand plan d'investissement et une mutualisation de la dette, quand elle dépasse 60 % du PIB. Le projet est articulé autour de la création d'une assemblée de la zone euro qui aurait des pouvoirs importants pour contrôler les décisions des chefs d'Etat ou des ministres des finances de la zone euro. Cette assemblée serait composée pour l'essentiel de parlementaires nationaux. Elle déciderait du budget de la zone euro, mais aussi des politiques d'harmonisation fiscale et sociale, et fixerait le taux minimum de l'impôt sur les sociétés en Europe. Il plaide également pour une stratégie européenne de la défense ».

Concernant la fameuse norme de 3% de déficit public maximum par rapport au PIB, seul le candidat E. Macron s'engage à la respecter dès 2017 et au-delà. Son objectif principal est de prouver en particulier à l'Allemagne que la France est capable de respecter cet engagement, en espérant pouvoir en conséquence persuader son partenaire de relancer l'Europe, notamment en matière d'investissement (sur ce point, voir plus loin en date du 21 avril). F. Fillon prévoit de respecter la norme des 3% seulement en 2019 et d'atteindre l'équilibre en 2022. B. Hamon refuse quant à lui le « *fétichisme des 3%* » et n'envisage le respect de la norme qu'en fin de quinquennat. Comme il veut sortir des traités actuels de l'UE et qu'il s'oppose à la politique « *austéritaire* » qui en découle, la norme des 3% n'a pas de sens pour J.-L. Mélenchon. Selon lui, c'est son programme économique de relance, essentiellement par la voie des dépenses publiques, qui doit, via le multiplicateur, rétablir mécaniquement et progressivement les comptes publics. De son côté, comme elle veut que la France retrouve sa souveraineté économique et monétaire, M. Le Pen exclut d'office le respect de la norme européenne des 3%.

L'opposition entre les candidats à l'élection présidentielle française sur la question de l'Europe repose en définitive sur leurs positions par rapport à la mondialisation et au libre-échange.

Le samedi 18, réunion à Baden-Baden en Allemagne des ministres de l'économie et des finances du G20. Après l'opposition manifeste entre les positions d'A. Merkel et D. Trump lors de leur rencontre à la Maison Blanche la veille, il faut souligner que sont retirés du communiqué final du G20 à la fois la condamnation du protectionnisme et la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi apparaît de plus en plus le changement profond de politique internationale que veulent réaliser le Président américain et son administration : est engagé, semble-t-il, un net recul du multilatéralisme des négociations commerciales pour privilégier les accords bilatéraux. Cette évolution voulue par les États-Unis fait l'objet d'une forte résistance de la part des autres pays, en particulier de la Chine.

Il n'empêche que cette fin de semaine est selon nous d'une importance considérable parce qu'elle accroît formidablement l'incertitude géo-économico-stratégique, ce qui nous oblige, comme jamais, à tout faire pour que l'Europe soit refondée et gagne en puissance. Quelles seront notre déception et même notre colère le lundi 20 suivant quand on constatera, lors du débat entre les cinq principaux candidats à l'élection présidentielle française, que le thème de l'Europe n'aura, à aucun moment, été mis à l'ordre du jour ! D'ailleurs, était parue la veille de ce débat, donc le dimanche 19, dans Le Monde un bel article de Luuk van Middelaar, ancien conseiller à la Présidence du Conseil européen qui aurait pu être une belle entrée en matière. Dans cet article, l'auteur incite tous les responsables à « amorcer une triple conversion. La nouvelle

L'EURO

Europe se doit de protéger, d'improviser et de permettre l'opposition. L'exact contraire de ce qu'elle sait faire avec talent : produire des libertés, de la prévisibilité et du consensus. À la fois difficile et indispensable, ce tournant ne relève pas de l'impossible. Il en va de la survie de l'Europe ».

Et pourtant, l'axe pour ou contre l'Europe telle qu'elle est et l'axe pour ou contre la mondialisation telle qu'on la vit opposent nettement les principaux candidats.

À la lecture de la version de leurs programmes à un mois de l'élection, on voit, pour compléter ce qui est déjà indiqué plus haut, que :

- M. Le Pen prône la mise en place d'un « protectionnisme intelligent et le rétablissement d'une monnaie nationale », avec la coexistence entre une monnaie nationale et une monnaie commune, que les appels d'offre publics seraient réservés en priorité aux entreprises françaises et que les produits importés seraient taxés à 3% pour financer une prime de pouvoir d'achat ;

- E. Macron s'inscrit par contre dans le cadre existant, tout en demandant le renforcement des instruments anti-dumping de l'UE, en proposant la création d'un « procureur commercial européen » avec, pour que soit réservée la commande publique aux entreprises qui localisent au moins 50% de leur production en Europe, la mise en place d'un « Buy European Act », en prenant l'exemple du Buy American Act entrée en vigueur en 1933 aux États-Unis, en proposant un budget pour la zone euro avec 3 fonctions : les investissements d'avenir, l'assistance financière d'urgence et la réponse aux crises économiques ;

- F. Fillon est favorable aux différents projets qu'a actuellement la Commission, en particulier en ce qui concerne la protection contre le dumping commercial de la Chine et la restriction de l'accès aux marchés européens pour les pays tiers qui n'acceptent davantage de réciprocité, surtout en matière d'ouverture aux marchés publics et de respect des normes environnementales et sociales et qu'il propose un nouveau partenariat commercial avec la Russie, qu'il veut aussi rapprocher la fiscalité sur les entreprises des différents États membres et créer un véritable gouvernement économique de la zone euro, en commençant par les ministres des Finances ;

- J.-L. Mélenchon propose de dénoncer les traités de libre-échange et d'adopter un « protectionnisme solidaire » avec la hausse des droits de douane pour les pays qui ont des droits sociaux et environnementaux trop limités, protectionnisme sans lequel la sortie de l'UE est envisagé, que sa conception « internationaliste » est bien loin des règles européennes mais elle rappelle les principes énoncés dans la Charte de La Havane de 1948 avec en particulier l'accent mis sur la coopération entre les États, sur l'interdiction du dumping et sur l'adoption de normes de travail équitables, qu'il veut mettre fin à l'indépendance de la BCE, modifier ses missions et ses statuts et l'autoriser à racheter de la dette publique directement aux États ;

- B. Hamon assure qu'il ne se mettra pas en infraction avec les règles européennes mais qu'il suspendra l'accord de libre-échange avec le Canada et posera « des écluses aux frontières de l'UE » pour lutter lui aussi contre le dumping social et environnemental, et que, reprenant le thème du « made in France » cher à A. Montebourg, il veut réserver 50% des marchés publics aux PME françaises, et qu'il veut une démocratisation de la gouvernance de la zone euro par l'intermédiaire d'une assemblée représentative émanant des Parlements nationaux et du Parlement européen.

Indiquons que le journal Le Monde fera paraître dans son édition des 9 et 10 avril, sur une double page, une présentation d'ensemble intitulée « L'euro, ligne de fracture des candidats ».

Et le même journal, dans son édition du 13 avril, publiera un article de J.-M. Naulot, ancien membre du collège de l'AMF, intitulé « Zone euro : les candidats doivent clarifier leur projet » où il estime que plusieurs candidats, à l'instar de F. Hollande lors de sa campagne de 2012 à propos de la renégociation des traités, promettent maintes décisions, qui, souvent, et sans qu'ils le disent, correspondent à des abandons supplémentaires de souveraineté. Et, de surcroît, quelle est la probabilité d'aboutissement de telles décisions ? Tout cela ne peut qu'aggraver la crise de la démocratie et le sentiment de défiance vis-à-vis de l'Europe.

Le mercredi 22, publication chez Calmann-Lévy du livre « Les salauds de l'Europe » écrit par le journaliste de Libération Jean Quatremer, spécialiste des questions européennes depuis 1990.

On y lit notamment : « Toutes les orientations (de la politique européenne française) sont arrêtées par un petit groupe d'hommes (et très rarement de femmes) entourant le président de la République (secrétaire général de l'Élysée, conseiller diplomatique, conseiller pour les affaires européennes), les ministres étant simplement chargés de mettre en musique les décisions élyséennes et, en bout de course, le Parlement d'approuver ce qui a été décidé à Bruxelles par le chef de l'État puis les ministres lui obéissant. (...) Le problème est que cette confiscation de la politique européenne par un petit groupe d'hommes et de femmes, agissant sans réel mandat démocratique, est de plus en plus mal vécue par les citoyens (...) Admissible lorsque la construction communautaire n'en était qu'à ses débuts et ne concernait que des questions essentiellement techniques (politique agricole commune, union

douanière, marché intérieur), cette méthode ne l'est plus dès lors que l'Union touche au cœur des souverainetés nationales (politique monétaire, justice, immigration, politique budgétaire et économique, politique étrangère, défense). La confiscation du débat revient à une confiscation de la démocratie qui n'a pas son équivalent en Europe. D'où le sentiment croissant des Français d'avoir affaire à une dictature européenne qui n'est en réalité que française ».

Cette forte critique de J. Quatremer rejoint l'avis que nous exprimons ici depuis longtemps quand nous pointons du doigt la responsabilité des gouvernements nationaux et des technocrates européens dans les difficultés politiques et économiques de l'UE : voir par exemple ce que nous disions en date du 24 juin 2016.

Dans son article paru dans l'Observateur daté du lendemain, sur le thème de la démocratie en Europe (« On ne peut pas ne jamais tenir compte des peuples »), Hubert Védrine, ancien ministre français des Affaires étrangères, dresse une typologie de tous ceux qui ne sont pas « européistes », et ils sont aujourd'hui majoritaires : il y a les antieuropéens, les indifférents ou simples sceptiques, les déçus et les allergiques. « C'est à la relance d'une Europe "réformée" qu'il faut œuvrer. Comme l'a dit Wolfgang Schäuble, on ne peut pas ne jamais tenir compte des peuples ! Les élites doivent admettre que ce n'est pas dégoûtant que les peuples veuillent garder de l'identité, de la souveraineté et être en sécurité, et qu'ils ne souhaitent pas seulement de la croissance ! Je propose qu'une brève pause de l'intégration soit proclamée et que les gouvernements volontaires imposent aux institutions européennes une subsidiarité radicale : moins et mieux dans certains domaines, plus et autrement dans quelques autres, ce qui rejoint deux des options Juncker, en les combinant. Les tenants de l'intégration européenne craignent qu'une telle remise à plat ne casse tout. En fait, c'est l'entêtement à continuer à l'identique qui est dangereux. Même si la commémoration de Rome est décevante, trouver la bonne réponse aux demandes des peuples devra rester la priorité ».

Le jeudi 23, c'est la dernière fois que les banques de la zone euro ont accès au TLTRO - targeted longer-term refinancing operations -, dispositif qui fait partie des moyens non conventionnels de la politique monétaire menée par la BCE, et qui constitue une sorte de subvention que celle-ci verse aux établissements bancaires pour les inciter à développer les crédits à l'économie réelle et pour assurer la stabilité du système bancaire dans son entier.

Le samedi 25, anniversaire des 60 ans du Traité de Rome : au Capitole à Rome sont réunis les représentants de la Commission européenne et des États membres (mais pas du RU). "Nous sommes fiers des réalisations de l'Union européenne : la construction de l'unité européenne est une entreprise audacieuse et visionnaire", ont rappelé les dirigeants européens. Quatre objectifs principaux sont définis dans cette déclaration, parmi lesquels "une Europe sûre et sécurisée" et "une Europe sociale". Les 27 s'engagent à "agir de concert, si nécessaire à des rythmes différents et avec une intensité différente, tout en avançant dans la même direction, comme nous l'avons fait par le passé, conformément aux traités et en laissant la porte ouverte à ceux qui souhaitent se joindre à nous plus tard". "Il y aura un 100e anniversaire de l'UE", a affirmé le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker » (le texte intégral de la déclaration se trouve à l'adresse : <http://www.touteurope.eu/actualite/declaration-de-rome-les-27-affirment-leur-volonte-de-se-remobiliser.html>).

Notons, au passage, que l'UE pesait en 1970, à 6 et avec 163 millions d'habitants, 22% du PIB mondial, c'est-à-dire exactement le même poids qu'en 2015, à 27 (RU exclu) et avec 443 millions d'habitants ; que la dette publique moyenne par rapport au PIB était en 2015 de 85%, allant de 22,1% pour le Luxembourg à 177,4% pour la Grèce, et que le coût horaire moyen du travail était en 2015 de 25 euros, allant de 4,1 en Bulgarie à 41,3 au Danemark.

Le mercredi 29, la Première ministre britannique Theresa May ouvre la procédure du « Brexit ». Elle signe la lettre pour déclencher l'article 50 du Traité de Lisbonne, qui est remise à Bruxelles en milieu de journée. Les négociations avec l'UE vont en principe durer 2 ans.

En fin de mois, publication par l'INSEE de ratios de finances publiques françaises tenant compte des résultats de 2016 :

L'EURO

En % du PIB	2013	2014	2015	2016
Déficit public	-4,0	-3,9	-3,6	-3,4
Dette publique brute	92,3	94,9	95,6	96,0
Dette publique nette	83,5	86,1	86,9	87,5
Recettes publiques	52,9	53,2	53,1	52,8
Dépenses publiques	57,0	57,1	56,7	56,2
Prélèvements obligatoires	44,8	44,6	44,4	44,3
Évolution en %				
Dépenses publiques	1,6	1,7	1,4	1,3
Dépenses publiques hors charges d'intérêt	2,1	1,9	1,7	1,3
Dépenses publiques hors crédits d'impôt	1,7	1,0	0,9	1,2

Le 31 mars, l'euro cotait par rapport au dollar 1,0663, après 1,0618 le 3, 1,0670 le 10, 1,0734 le 17 et 1,0795 le 24.

• Avril 2017 ->

Lundi 3, utilisation de la procédure de « coopération renforcée » entre 16 États membres de l'UE pour créer un parquet européen de lutte contre les fraudes aux intérêts financier de l'UE. Le Conseil européen du lendemain l'officialise. Mais il faut attendre le vote favorable du Parlement européen.

Ce même jour, après plusieurs années de discussion et le vote favorable du Parlement en date du 14 mars de cette année, le conseil des ministres de l'UE adopte la nouvelle directive européenne sur les droits des actionnaires ; elle devra être transposée dans les législations nationales d'ici 2019. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la « suprématie actionnariale » qui se développe dans l'UE depuis la mise en place des normes IFRS 2005.

Mercredi 5, la Fed publie les minutes de sa réunion des 14 et 15 mars : il apparaît qu'elle envisage de réduire la taille de son bilan en réduisant la masse des actifs financiers qu'elle a achetés toutes ces années et en diminuant ses soutiens à l'économie. Notons que la Fed a arrêté de gonfler son bilan dès octobre 2014 avec la fin du QE, mais que celui-ci avait explosé avec la crise, de 800 milliards de dollars à plus de 4500. Pendant ce temps-là, le bilan de la BCE a connu une augmentation depuis la crise - 1500 milliards d'euros début 2008, plus de 3000 début 2012 - puis décline jusqu'au lancement du QE en mars 2015 - 2000 milliards -, date à partir de laquelle l'augmentation est continue et forte : 4100 milliards d'euros fin mars 2017).

Le vendredi 7, contrairement à ce qui avait été anticipé, un accord entre la Grèce et ses créanciers est obtenu pour que le pays puisse assurer en juillet le remboursement des 7 milliards qu'il doit dans le cadre du 3^{ème} plan d'aide. En contrepartie, la Grèce accepte d'approfondir ses réformes, notamment avec une 14^{ème} réforme des retraites en 7 ans ! Notons que l'agence statistique grecque publiera le vendredi 21 les résultats concernant le solde public pour 2016 : il s'agit d'un excédent de 0,7% du PIB et l'excédent primaire a même atteint 3,9%, ce qui est 8 fois supérieur à ce qu'exigeaient les créanciers ! Cela, malgré une croissance nulle et un taux de chômage toujours supérieur à 20% ; les importantes coupes dans les dépenses publiques sont l'explication principale de ces résultats.

Le mardi 11, l'OCDE publie un rapport sur « les impôts sur les salaires 2017 ». Dans les 35 pays de l'OCDE, le taux moyen des prélèvements obligatoires sur les revenus du travail (impôts et cotisations sociales) a été de 36% en 2016, mais il cache de fortes disparités non seulement selon les pays mais aussi selon les types de ménages. La France fait très souvent partie des pays où les prélèvements sont les plus élevés. Mais le coût du travail est malgré tout plus élevé en Allemagne et il ne faut pas oublier que ces prélèvements obligatoires financent les services publics et la protection sociale ; et que, lorsqu'ils sont ici ou là relativement plus faibles, cela signifie que les dépenses correspondantes se font dans la sphère marchande. Par contre, il est probable qu'un coût du travail relativement élevé soit un frein possible à l'embauche.

L'édition du mercredi 19 du journal Le Monde contient deux articles spécialement importants :

. Le premier, signé de 25 prix Nobel d'économie, attire l'attention des lecteurs sur le danger que représentent les programmes anti-européens de certains candidats à l'élection présidentielle française, et tout particulièrement celui de Marine Le Pen. On lit en particulier :

« (...) –La construction européenne est capitale non seulement pour maintenir la paix sur le continent mais également pour le progrès économique des États membres et leur pouvoir politique dans le monde.

– Les évolutions proposées par les programmes anti-européens déstabiliseraient la France et remettraient en cause la coopération entre pays européens, qui assure aujourd'hui une stabilité économique et politique en Europe.

- Les politiques isolationnistes et protectionnistes et les dévaluations compétitives, toutes menées au détriment des autres pays, sont de dangereux moyens d'essayer de générer de la croissance. Elles entraînent des mesures de représailles et des guerres commerciales. Au final, elles se révéleront préjudiciables à la France ainsi qu'à ses partenaires commerciaux.
- Quand ils sont bien intégrés au marché du travail, les migrants peuvent être une opportunité économique pour le pays d'accueil. Plusieurs des pays les plus prospères au monde ont su accueillir et intégrer les émigrés.
- Il y a une grande différence entre choisir de ne pas rejoindre l'euro en premier lieu et en sortir après l'avoir adopté.
- Il faut renouveler les engagements de justice sociale, et ainsi garantir et développer l'équité et la protection sociale, en accord avec les valeurs traditionnelles de la France, de liberté, d'égalité et de fraternité. Mais l'on peut et l'on doit parvenir à cette protection sociale sans protectionnisme économique.
- Alors que l'Europe et le monde font face à des épreuves sans précédent, il faut plus de solidarité, pas moins. Les problèmes sont trop sérieux pour être confiés à des politiciens clivants ».

. Le second est signé du collectif des « Économistes atterrés ». C'est une réponse au texte écrit dans le même quotidien le 13 avril par 40 économistes pour défendre le programme économique d'Emmanuel Macron.

Concernant l'euro, on lit :

« Les 40 économistes admettent des « erreurs collectives dans la gestion de la crise de la zone euro ». Dès 2011, de nombreux économistes, dont les Economistes atterrés, avaient alerté sur les dangers de l'austérité en période de faible activité économique. Or, Emmanuel Macron, conseiller de François Hollande puis ministre de l'économie, a refusé de remettre en cause les règles européennes. S'il a reconnu dans Les Echos (23 février) que « l'Europe s'est enfermée dans une politique économique inadaptée s'engageant dans une politique d'austérité à contretemps », son programme prône toujours des coupes budgétaires poursuivant la logique austéritaire qui a fait de la zone euro le malade de l'économie mondiale. Pire, son objectif consiste à se couler dans les contraintes européennes, en réduisant le déficit public français (pourtant inexistant si on raisonne, comme il se doit, en solde structurel hors dépenses d'investissement) et en lançant le programme de réformes structurelles demandé par la technocratie européenne. Qui peut croire qu'après être passé sous les fourches Caudines de Bruxelles et de Berlin, le gouvernement français aurait la volonté et le poids pour demander une réorientation de la politique européenne ? »

Dans cette opposition entre ces deux familles d'économistes, on retrouve en quelque sorte le débat entre l'hétérodoxie des uns et l'orthodoxie des autres, entre ceux qui contestent la politique « austéritaire » que l'Europe mène en réponse à la crise économique et ceux qui veulent accentuer la libéralisation de l'économie française pour qu'elle entre dans le moule construit par la Commission. L'opposition porte aussi sur la manière prioritaire de s'attaquer au problème lancinant du chômage, les uns par la création d'emplois, les autres par la formation professionnelle. Notons que, pour nous, tout comme il est illusoire d'opposer pour dynamiser l'économie la politique de l'offre et la politique de la demande, alors qu'elles sont complémentaires dans leurs objectifs et dans leur temporalité, il est également illusoire d'opposer pour lutter contre le chômage la création d'emplois et la formation professionnelle parce que, elles aussi, sont complémentaires dans leurs objectifs et dans leur temporalité.

Remarque : le texte des 25 Prix Nobel d'économie ne consacre qu'une ligne à la question de l'euro, qui est d'ailleurs très évasive. Parmi les signataires figure le Prix Nobel de 2001, Joseph Stiglitz, qui a beaucoup écrit sur l'économie européenne et sur la monnaie unique, mais on suppose qu'il n'a pas pu convaincre ses collègues, néolibéraux et orthodoxes pour beaucoup d'entre eux, d'en dire plus. Car, d'une certaine façon, sa thèse est proche de celles des Économistes atterrés. En effet, il a comparé la politique européenne d'austérité à « la pratique de la saignée dans la médecine médiévale » et il a depuis longtemps considéré que seul l'investissement public est en mesure de sortir de la spirale récessionniste et que de toute façon la zone euro ne peut pas correctement fonctionner à cause de graves vices de construction. Il fait un rapprochement entre la zone euro et l'étalon-or et rappelle que « ce sont les premiers pays à l'avoir quitté qui s'en sont sorti le mieux ». N'oublions pas que le dernier livre de J. Stiglitz paru en France (mi-septembre 2016) a pour titre : « L'Euro : comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe ». Dans ce livre, il montre en particulier qu'on a bâti la zone euro en ne prévoyant aucun des trois mécanismes d'ajustement pourtant indispensables pour permettre les équilibres macroéconomiques : la facilité de migration entre États (la mobilité du facteur travail a été le premier critère mis en avant pour définir une ZMO : voir la section 4 de notre seconde partie), le soutien financier automatique de l'État fédéral (autrement dit, le fédéralisme budgétaire), et le système bancaire largement fédéral (l'accord de l'Écofin du 13 décembre 2012 met certes en place une supervision unique par la BCE mais elle ne vise que les principaux groupes bancaires européens, et les banques centrales nationales conservent malgré tout la surveillance des autres banques, celles qui ne sont pas « systémiques », ainsi que la surveillance courante de toutes les banques de chaque pays).

Il propose trois scénarios pour sortir de la crise de l'euro :

« . des réformes fondamentales qui tendraient vers plus de solidarité et rendraient possible de garder l'euro dans une logique d'emploi et de croissance ;

. un divorce à l'amiable de l'Union européenne, car il décrit l'euro comme un mauvais mariage entre 19 pays. Quand un couple qui a des problèmes va voir un conseiller matrimonial, les conseillers à l'ancienne essayaient de trouver comment faire fonctionner leur mariage, mais un conseiller « moderne » commence par poser la question : ce mariage doit-il être sauvé ? Les coûts du divorce – tant financiers qu'affectifs – peuvent être très élevés mais rester ensemble peut être encore plus coûteux. Une des premières leçons de la science économique est que le passé est le passé. On doit toujours se demander : au point où nous en sommes, que devons-nous faire ?

. un nouveau système de monnaie qu'il nomme l'« euro flexible », un dispositif monétaire par lequel chaque pays continue à commercer en euros mais où un euro grec ne s'échange pas à parité avec un euro italien ou allemand.

Joseph E. Stiglitz tire la sonnette d'alarme et enjoint ici les européens à reprendre en main les rennes de leur destinée commune en cessant de loucher au risque d'aggraver, plus profondément encore, la crise actuelle » (Présentation de son ouvrage par l'éditeur « Les Liens qui Libèrent- LLL »).

Pour terminer ces observations en relation avec l'actualité économique et politique française, soulignons deux idées supplémentaires intéressantes de J. Stiglitz : la première est que la politique austéritaire menée dans la zone euro est une cause importante de l'aggravation des dysfonctionnements de la zone euro dus à ses tares congénitales, et la seconde concerne la sphère financière mondiale et tient en un mot, celui de régulation, alors que la tendance actuelle est plutôt à des formes diverses et plus ou moins larvées de dérégulation, avec tous les risques de crise financière que cela comporte.

Le vendredi 21, le journal Le Monde fait paraître un article d'Hélène Largentaye, « “Réparer” la construction européenne ». Il fournit une analyse particulièrement intéressante au point que nous estimons très utile de le citer entièrement :

« Sortir de l'euro, négocier avec Berlin une nouvelle politique européenne, réformer plus pour respecter les traités... La crise de l'Europe et les moyens d'en sortir sont l'un des principaux thèmes qui différencient les candidats à la présidentielle. Ils pourraient lire avec profit le dernier article de Jörg Bibow, économiste allemand, chercheur au Levy Economics Institute (Etats-Unis) et auteur de nombreux articles sur les questions européennes (« How Germany's Anti-Keynesianism Has Brought Europe to Its Knees », « Comment l'antikeynésianisme allemand a mis l'Europe à genoux »). Il y soutient en effet que l'Allemagne, en exigeant de ses partenaires des comportements prétendument vertueux mais qui sont en fait des « vices macroéconomiques », a « mis l'Europe à genoux ». A contre-courant de la plupart des économistes de son pays, il attribue cette situation aux principes monétaristes et ordolibéraux qui prévalent en Allemagne. Le professeur Bibow montre que ceux-ci reposent sur une interprétation biaisée de l'histoire économique allemande du XXe siècle, focalisée sur l'hyperinflation des années 1922-1923, alors que l'Allemagne fit aussi l'expérience douloureuse de la Grande Dépression de 1929 à 1933. Par ses effets sur le chômage, cette dernière fut aussi dévastatrice qu'aux États-Unis, mais ses conséquences furent bien pires : « Les États-Unis eurent Franklin D. Roosevelt, l'Allemagne eut Hitler », rappelle-t-il. Pourquoi cette présentation asymétrique de l'Histoire ? C'est, d'après Jörg Bibow, pour légitimer la primauté accordée aux principes monétaristes régissant la politique menée par la Bundesbank, icône sacrée de la « mythologie monétaire ». L'ordolibéralisme veille à réduire l'intervention de l'État sur les marchés et s'oppose aux politiques keynésiennes, qui visent le plein-emploi en s'appuyant sur la demande globale et en faisant appel à l'action publique contracyclique. Après-guerre, les ordolibéraux jetèrent en effet le discrédit sur les politiques keynésiennes, en associant au régime nazi le rôle qu'elles confiaient à l'État. C'est donc un champion de l'économie de marché, Ludwig Erhard (1897- 1977), qui, pour l'opinion allemande, deviendra l'architecte du « miracle économique » des années 1950-1960. Mais ce miracle était-il vraiment le fruit de l'ordolibéralisme et des politiques de l'offre ? Cette interprétation occulte les aides dont l'Allemagne a bénéficié : aide gouvernementale américaine, plan Marshall (1948-1952) et surtout effacement de la moitié de la dette externe allemande (accord de Londres, 1952-1953) qui, paradoxalement, a donné un avantage à l'Allemagne par rapport aux pays vainqueurs de l'Europe de l'Ouest restés lourdement endettés dans les années 1950 (200 % du PNB contre 20 % pour l'Allemagne). Par ailleurs, le « miracle » n'était pas propre à l'Allemagne : d'autres économies européennes, comme celle de la France, connurent aussi des taux de croissance élevés et un quasi-plein emploi, du fait notamment de ces politiques keynésiennes. La particularité du « modèle allemand » était son faible taux d'inflation, plus faible que celui de ses principaux partenaires commerciaux européens, ce qui assura à l'Allemagne un avantage de compétitivité-prix, et à la Bundesbank une bonne réputation. Tant que l'Allemagne gardait son avantage en matière de prix, son modèle de croissance tiré par les exportations pouvait fonctionner. Au milieu des années 1980, les pays participant au système monétaire européen, et singulièrement la France, ont accepté de fait le leadership de la prestigieuse Bundesbank pour ancrer leurs monnaies au deutschemark. Dans les années 1990, l'Union économique et monétaire (UEM) s'est mise en place selon les principes chers aux Allemands. Avec l'adoption de l'euro au tournant du XXIe siècle, ces disciplines se sont encore renforcées. Selon Jörg Bibow, la tragédie de l'Europe s'explique par l'« erreur de construction » (« a fallacy of composition ») de l'UEM. Les principes fondateurs de celle-ci, transposant la doxa ordolibérale allemande, obligeaient les autres membres de la zone euro à équilibrer leurs budgets, à réduire leurs dettes extérieures et à limiter

l'inflation. Mais la conséquence directe a été d'amorcer une spirale déflationniste en Europe, qui a atteint son paroxysme avec la crise de la dette publique grecque commencée en 2008. C'est dire la fragilité du modèle allemand, « qui ne peut fonctionner que si les partenaires de l'Allemagne se comportent autrement ; il se grippe dès lors que ceux-ci sont appelés à se comporter comme l'Allemagne », écrit l'économiste. Comment sortir de cette impasse ? La réponse proposée par Jörg Bibow est de mettre en place, à l'échelle de la zone euro, une autorité (« eurotreasury ») qui coordonnerait une fraction des budgets des États membres. Elle serait chargée, avec la Banque centrale européenne, de conduire des politiques macroéconomiques contracycliques adaptées aux situations des différents pays, de sorte que les ajustements, en ne reposant plus uniquement sur les pays débiteurs, ne soient pas toujours déflationnistes. L'« eurotreasury » aurait notamment pour mission de trouver des financements pour un programme d'investissements à l'échelle européenne. Plusieurs économistes français (notamment Michel Aglietta, dans *La Double Démocratie*, Seuil, 2017) soutiennent des propositions semblables. Nous vivons en Europe une période qui présente des similitudes avec le début des années 1930. Les partis extrémistes menacent de démanteler la construction européenne, une des avancées majeures du monde d'après-guerre. En cette année d'échéances électorales déterminantes pour la France et l'Allemagne, espérons que cette analyse inspire à nos deux pays un programme d'envergure capable de tirer l'Europe de l'ornière ».

Sur l'ordolibéralisme, voir dans ce document ce qui est précisé en septembre 1958, mai et juin 2012 et dans l'annexe de la fin 2012.

Cela dit, cet article expose de nombreux arguments que nous retrouvons dans notre document à plusieurs reprises.

Si nous y ajoutons l'argument que nous développons plus haut à propos de l'origine historique de la supériorité industrielle de l'Allemagne (voir la 3^{ème} source d'hétérogénéité dans les causes endogènes de la crise de l'euro, annexe fin 2012), nous arrivons à la conclusion que l'avenir de l'Europe va essentiellement dépendre de l'issue du rapport de forces « paradigmatiques » et programmatiques entre l'Allemagne et la France et, plus globalement, entre l'Europe du Nord et celle du Sud. Ce sera indéniablement le défi principal pour le futur Président de la République française et pour le futur Chancelier d'Allemagne.

Dimanche 23 : Premier tour de l'élection présidentielle en France. La campagne électorale a été inouïe et les résultats de l'élection sont inédits puisque les partis politiques les plus importants qui se sont partagé le pouvoir depuis 50 ans sont éliminés. Les résultats sont : Emmanuel Macron : 24,01% et Marine Le Pen : 21,30%, qui seront au second tour. Les suivants sont : François Fillon avec 20,01%, Jean-Luc Mélenchon avec 19,58% et Benoît Hamon avec 6,36%. Abstention : 22,23%.

Ce 23 avril 2017 fera date dans l'histoire de la 5^{ème} République pour plusieurs raisons : Emmanuel Macron réussit là un tour de force, lui qui a créé son mouvement « En marche » seulement le 6 avril 2016 et déclaré sa candidature le 16 novembre, même s'il avait soigneusement préparé son parcours depuis davantage de temps ; Marine Le Pen fait un score historique (elle gagne plus de 1,2 million de voix en 5 ans) ; les deux principaux partis d'hier, le PS et le LR, sont éliminés (le « dégaisme » déjà présent lors des deux primaires poursuit son œuvre), ce qui annonce des querelles intestines et des recompositions douloureuses ; J-L. Mélenchon donne à la France insoumise une représentativité conséquente pour la reconfiguration de la gauche française (il gagne près de 3 millions de voix en plus) ; mais l'opposition traditionnelle gauche-droite semble laisser la place, au moins pour un temps, à de nouveaux clivages, signes de fractures plus ou moins inquiétantes : entre les proeuropéens-mondialistes et les souverainistes-nationalistes, entre ceux qui veulent l'euro et ceux qui le remettent en cause (avec en arrière-fond plusieurs débats, notamment ceux sur l'orthodoxie financière et sur la politique austéritaire), entre les optimistes et les défaitistes, entre la France ouverte et la France fermée, entre la France des villes et celle des campagnes, entre la France des centres-villes et celle des périphéries (ce point de vue est cependant très relativisé par certains observateurs et analystes tels que Frédéric Gilli), entre la France de l'Ouest et celle de l'Est, entre les Français qui réussissent et ceux qui galèrent, entre les élites et les « gens » du peuple, entre les libéraux et les étatistes.

Le **dimanche 23**, J.-C. Juncker félicite E. Macron pour sa réussite au 1^{er} tour de l'élection présidentielle française. « No comment ».

Le **lundi 24**, Eurostat fait paraître un état des finances publiques dans la zone euro. En étant à 89,2%, la dette publique est passée en 2016 sous la barre des 90% du PIB et le déficit a diminué en passant de 2,1% en 2015 à 1,5% en 2016, donc à un niveau bien inférieur aux fameux 3%. La France se distingue de plus en plus nettement par rapport à l'Allemagne : entre 2013 et 2016, la dette a augmenté en France de 92,3% à 96% alors qu'elle a baissé en Allemagne de 77,5% à 68,3% ; et la France fait partie des 4 pays dont le déficit dépasse la norme des 3% du PIB (France, Espagne, Roumanie, R.-U.).

Le **mercredi 26**, la Commission européenne présente un « socle des droits sociaux » avec une vingtaine de principes censés améliorer la dimension sociale de l'Europe, en défendant les mêmes opportunités

d'accès au marché du travail pour tous, des conditions de travail équitables et une protection sociale plus « inclusive ». Est également présentée une directive pour assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

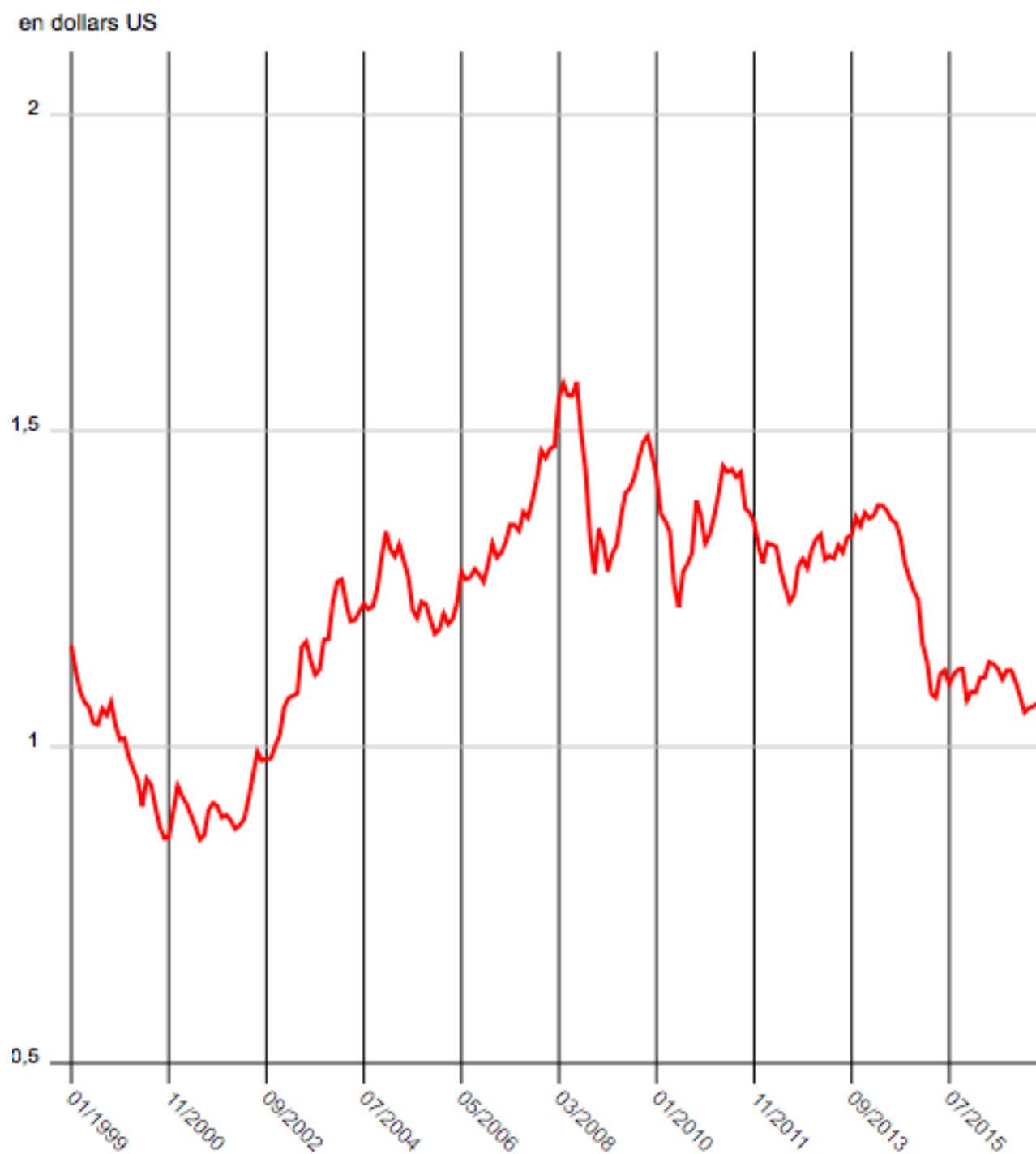
Le jeudi 27, la BCE ne change rien à sa politique monétaire parce que, bien que plusieurs clignotants macroéconomiques soient maintenant au vert, elle veut rester prudente en ces moments d'incertitudes politiques, en France et en Allemagne, mais aussi parce que l'inflation reste faible et que plusieurs pays tardent à faire des réformes structurelles pour améliorer « l'environnement des affaires ».

Le samedi 29, à Bruxelles, les 27 États membres de l'UE fixent une sorte de « vade-mecum » pour les négociations à venir avec le RU sur le « Brexit ». Étant donné les actuelles positions de Th. May, ces négociations s'annoncent particulièrement difficiles.

Vendredi 28, l'euro cote 1,0893\$ après avoir coté 1,0590 le 7, 1,0612 le 14 et 1,0725 le 21.

www.christian-biales.fr

Cours de l'Euro par rapport au Dollar US - Moyenne mensuelle



• Mai 2017 ->

Dans la nuit du 1 au 2, après plusieurs mois de discussions, la Grèce et ses créanciers parviennent à un accord préliminaire pour permettre le déblocage d'une nouvelle tranche de prêts, pour qu'elle puisse payer au moins 7,4 milliards d'euros qu'elle doit en juillet à la BCE. La Grèce a dû accepter de nouvelles mesures de restriction. Pour le reste, aucune avancée notable : le FMI veut toujours que la

dette grecque soit restructurée alors que l'Allemagne refuse tout en exigeant la participation du FMI au plan d'aide.

Le mercredi 3, publication par Eurostat de résultats macroéconomiques de la zone euro pour le 1^{er} trimestre 2017 ; comme au 4^{ème} trimestre 2016, la croissance a été de 0,5%, soit 1,8% en rythme annualisé. Mais une fois de plus, cette moyenne cache des disparités importantes, au point que pour le chômage, les taux vont de 3,9% en Allemagne à 18,2% en Espagne. La question est donc l'évolution prochaine du taux de croissance : il se peut qu'il dépasse les 1,7% prévus mais, pour autant il n'est pas sûr qu'il s'approche du taux d'avant-crise de 3% en 2007. Beaucoup de facteurs sont en cause, mais ceux-ci sont plutôt bien orientés car la reprise est assez générale sur le plan mondial, que ce soit pour les pays avancés ou pour les pays émergents, et il y a synchronisation de surcroît. Les politiques monétaires sont encore accommodantes, les taux d'intérêt sont toujours bas, la hausse des prix du pétrole augmente les recettes des pays producteurs, et il y a également l'effet d'entraînement de la Chine et l'effet « Trump ». De plus, spécifiquement pour la zone euro, il y a une plus grande convergence du dynamisme cyclique entre les pays, qu'ils soient du Nord ou du Sud et le niveau relativement bas de l'euro favorise cette plus grande convergence (on sait en effet que les économies des différents pays de la zone euro ne réagissent pas de la même manière au taux de change de l'euro : ainsi, l'Allemagne peut résister à des niveaux élevés de la monnaie unique, ce qui n'est pas le cas de la France, et encore moins de pays plus fragiles comme l'Espagne ou le Portugal) .

Le jeudi 4, la Commission soulève la question post-Brexit des chambres de compensation. C'est une question délicate et importante, surtout en cas de risque de crise financière internationale, car la très grande majorité des transactions sur produits dérivés libellés en euros ont lieu à Londres et tout passe donc par la chambre LCH. Après le Brexit, le régulateur européen n'aura plus les moyens de maîtriser ce qui s'y passera. Il y a donc deux solutions : soit l'UE prévoit une supervision extraterritoriale de l'UE sur les chambres de compensation des pays hors UE, soit elle oblige celles-ci à être basées au moins en partie à l'intérieur de l'UE. Le Français Xavier Rolet, qui est le directeur général de la Bourse de Londres, s'oppose à ces deux solutions et défend son entreprise, qui possède la LCH, sur la base des économies d'échelle que permet la centralisation des flux financiers.

Le vendredi 5, le candidat E. Macron déclare au journal Le Parisien : « Je ne peux pas garder l'Europe telle qu'elle est. Il nous faut une Europe plus efficace, qui protège, qui ait des résultats, qui soit plus concrète, moins bureaucratique, qui ennuie moins les gens au quotidien ».

Rappelons les principales propositions d'E. M. (E. Macron et « En Marche »), qui concernent plus spécialement la zone euro et telles qu'on peut les lire sur le site du mouvement :

« Nous proposerons de créer un budget pour la zone euro avec 3 fonctions (investissements d'avenir, assistance financière d'urgence et réponse aux crises économiques). L'accès à ce budget sera conditionné au respect de règles communes en matière fiscale et sociale (pour éviter le dumping au sein de la zone euro). Nous proposerons de créer un poste de ministre de l'Economie et des Finances de la zone euro, qui aura la responsabilité du budget de la zone euro, sous le contrôle d'un Parlement de la zone euro, rassemblant les parlementaires européens des États membres. Nous exigerons que soit mis en place un socle de droits sociaux européens, en définissant des standards minimums en matière de droits à la formation, de couverture santé, d'assurance chômage ou de salaire minimum (à des niveaux tenant compte de l'inégal développement des États membres). Nous défendrons un "Buy European Act" permettant de réserver l'accès aux marchés publics européens aux entreprises qui localisent au moins la moitié de leur production en Europe. Nous proposerons de mettre en place au niveau européen un instrument de contrôle des investissements étrangers en Europe pour préserver nos intérêts et

secteurs stratégiques, à l'instar de ce que font les Etats-Unis ou la Chine ou de ce qui existe en France. Nous proposerons de créer un « procureur commercial européen », pour vérifier le respect des engagements pris par nos partenaires et sanctionner rapidement leur violation, notamment en matière sociale, environnementale ou fiscale. Nous exigerons que soit intégré dans tous les accords commerciaux de l'UE un volet de coopération fiscale ainsi que des clauses sociales et environnementales contraignantes (en abaissant en priorité les tarifs douaniers sur les biens et services « propres » et en instituant des sanctions commerciales en cas de violation des clauses sociales et environnementales). Nous promouvons la mise en place d'un Fonds européen de financement en capital-risque pour accompagner la croissance des start-up européennes du numérique. Ce fonds devra être doté d'au moins 5 milliards d'euros ».

Le dimanche 7, au soir : **Emmanuel Macron (39 ans) est élu Président de la République française**, avec 20,7 millions de voix (66,06% des suffrages exprimés), contre Marine Le Pen qui rassemble plus de 10,6 millions de voix (34%) ; 25,38% d'abstention et 11,49% de votes blancs et nuls.

Bien que la sortie de l'euro serait un peu moins catastrophique que ce que l'on entend dire et que, pour les pro-européens qui estiment qu'il faut coûte que coûte réformer l'UE et la zone euro, elle pourrait être une arme de dissuasion massive, l'élection d'E. Macron est un très grand soulagement, surtout que son projet de relance de la construction européenne est au premier plan de ses priorités. C'est pourquoi, cette élection est non seulement un soulagement mais aussi un important motif d'espérance.

En nous servant de l'étude du service d'analyse économique et sectorielle du Groupe Crédit Agricole (http://etudes-economiques.credit-agricole.com/medias/Persp17_150_France_budget_Macron_20170531.pdf), qui sera publiée le 31 de ce mois, on résume ci-dessous les principaux points du programme d'Emmanuel Macron en matière de finances publiques :

Ses deux principaux objectifs sont de soutenir la croissance et l'emploi d'un côté et de réduire les déficits de l'autre.

Les mesures de soutien :

- **Baisses des prélèvements sur les entreprises et les ménages : 25 Mds :**
 - Nouvelles baisses d'impôts et de charges pour les entreprises : taux de l'IS ramené de 33,3% à 25% → 10 milliards d'euros
 - Transformation du CICE en baisse de charges pérenne de six points. Au niveau du SMIC, cette baisse atteindrait 10 points → effet neutre, sauf en 2018
 - Rétablissement de l'exonération de cotisations sociales pour les heures supplémentaires (pour employeurs et salariés) → 4 milliards d'euros
 - Baisse des cotisations salariales pour les salariés, chômage (2,4%) et maladie (0,75%), financée par une hausse de la CSG de 1,7 point (à l'assiette plus large) → effet à peu près neutre
 - Baisse de la taxation des revenus du capital, avec un prélèvement forfaitaire à 30% (prélèvements sociaux inclus) et une transformation de l'ISF → 2 milliards d'euros
 - Exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages → 8 milliards d'euros
- **Hausse des investissements publics : 10 Mds par an sur 5 ans :**
 - 3 milliards d'euros pour la transition écologique et énergétique,
 - 3 milliards pour la formation professionnelle, des chômeurs en particulier,
 - 4 milliards pour la modernisation des administrations publiques (numérisation), l'agriculture, les transports locaux et la santé.
- **Autres mesures de hausses de dépenses : 15 Mds**
 - Allocations chômage étendues : aux salariés qui démissionnent (une fois tous les 5 ans), aux travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs et professions libérales → 5 milliards d'euros
 - Hausse du budget de la Défense : → 3 milliards d'euros
 - Education : division par deux du nombre d'élèves par enseignant et hausse des primes des enseignants dans les classes prioritaires
 - Re-création des emplois francs : prime pour l'embauche d'une personne venant de zones prioritaires d'un montant de 15 000 euros sur trois ans pour un CDI et de 5 000 sur deux ans pour un CDD → 1 milliard d'euros
 - Hausse de la prime d'activité, de l'allocation adulte handicapé et du minimum vieillesse → 3 milliards d'euros

Les mesures d'économie (60 Mds par rapport au tendancier) :

État : plus grande flexibilisation en matière de rémunérations, de gestion des carrières, de recrutement. Baisse de 50 000 des effectifs de fonctionnaires → 25 milliards d'euros

Santé : croissance des dépenses maladie (ONDAM) maintenue à 2,3% par an. Pas de suppression de postes dans la fonction publique hospitalière → 15 milliards d'euros

Dépenses chômage : prestations strictement conditionnées aux efforts de recherche (le demandeur d'emploi, une fois formé, devra accepter les offres proposées) ; mesures dites "anti-précarité", dont un système de bonus-malus destiné à décourager l'emploi précaire → 10 milliards d'euros

Dépenses des collectivités locales : flexibilisation accrue en matière de hausses de salaires, de recrutement de droit privé. Baisse des effectifs de fonctionnaires (-70 000) → 10 milliards d'euros.

Prévisions budgétaires 2017-2022

(en % du PIB)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB réel	1,4	1,8	1,7	1,7	1,7	1,8
Solde public (*)	-3,0	-2,8	-2,7	-2,4	-1,8	-1,0
Dettes publiques	97,8	97,5	97,2	96,6	95,3	93,0

(*) : hors mesures exceptionnelles

Source : Programme Emmanuel Macron

Comme le précise le document du Crédit Agricole dans l'évaluation qu'il propose de l'impact de ces différentes mesures : « Les mesures fiscales sur les entreprises devraient permettre un nouveau redressement des marges et de la compétitivité-coût. La hausse des investissements publics permettra un soutien à l'innovation et aux secteurs d'avenir, et améliorera les qualifications des jeunes et des chômeurs. D'où un redressement progressif de la compétitivité qualité. Ces diverses mesures favoriseront une reprise de l'investissement et, à moyen terme, de l'emploi. (...) En sens inverse, les mesures d'économie, d'ampleur assez marquée, vont pénaliser la croissance en 2018-2022. Rappelons que les ajustements en dépenses ont un effet à court terme sur l'activité plus marqué que les hausses d'impôt. Une baisse de la consommation ou de l'investissement des administrations publiques a un effet immédiat sur le PIB. En revanche, l'effet d'une hausse d'impôts est moins immédiat et amorti par une baisse de l'épargne (pour les ménages) et le contenu en importations de la demande. En revanche, à moyen terme, les mesures fiscales jouent davantage et tendent à dégrader la croissance potentielle. Avec un stimulus budgétaire marqué, mais en partie compensé par les ajustements en dépenses, la croissance et l'emploi connaîtraient un redressement assez graduel ». L'histoire de ces dernières décennies montre que les gouvernements successifs français ont toujours privilégié la hausse des impôts pour tenter de redresser les comptes publics. Le Président Macron fera-t-il aussi en cette matière la révolution ?

À côté de ces objectifs de relance économique et d'équilibre budgétaire, le programme économique d'E. Macron contient des projets importants de réformes économiques et sociales : refonte du régime d'assurance-chômage, création d'un système de retraite unique et à points et flexibilisation du marché du travail. Cette flexibilisation passe notamment par l'inversion de la hiérarchie des normes pour donner la primauté aux accords d'entreprise, par le plafonnement des indemnités prud'homales et par la fusion des institutions représentatives du personnel.

Concernant l'objectif de flexibilisation du marché du travail français, quatre remarques s'imposent.

. D'abord, il faut insister sur le fait que ce thème fait depuis longtemps débat entre les économistes. Pour s'en convaincre, on renvoie le lecteur à l'entretien que donneront à Alternatives Économiques le 2 juin 2017 Gilbert Cette et Anne Eydoux, avec pour titre : « La réforme du travail est-elle urgente ou

dangereuse ? » (sous-titre : « assouplir à nouveau le code du travail créera-t-il de l'emploi ? »), où ils envisagent tous les points du projet de réforme d'E. Macron.

Le tableau suivant tente de résumer au mieux le point de vue des deux protagonistes :

Arguments « POUR » (G. Cette)	Arguments « CONTRE » (A. Eydoux)
<i>Peut-on attendre des réformes annoncées une amélioration de la situation de l'emploi ?</i>	
Des normes réglementaires homogènes peuvent empêcher des compromis gagnant-gagnant : il faut l'inversion de la hiérarchie des normes, en procédant par accord majoritaire et en respectant les droits fondamentaux et les normes supranationales	Plusieurs travaux, y compris de l'OCDE, montrent qu'il n'y a pas de lien entre dérégulation du marché du travail et baisse du chômage. L'inversion de la hiérarchie des normes ne peut rien apporter. Certes, la loi nationale ne tient pas compte des spécificités locales mais cela limite la course au moins-disant social.
Comme des études le montrent, la législation protectrice de l'emploi désincite au recrutement, pousse à recourir aux emplois précaires, à accroître l'intensité en capital, à réduire la prise de risque, à prendre des initiatives peu innovantes, ..., donc elle défavorise au total l'emploi.	Ces études oublient les relations professionnelles. En matière de flexisécurité, certes le modèle danois est peu protecteur mais il est régulé par des partenaires ayant un fort pouvoir de décision ; en France, la flexisécurité envisagée ne renforce pas les syndicats, au contraire. En réalité, en France, les employeurs peuvent très aisément se séparer de salariés grâce en particulier à la rupture conventionnelle introduite en 2008. Notre modèle, déjà flexible, est plutôt celui de l'introuvable sécurité. Il y a aussi des études qui montrent que la dérégulation a un impact négatif sur la productivité, via la dégradation de la qualité de l'emploi.
<i>Faut-il donner davantage la priorité aux accords d'entreprise, sur la question des salaires, par exemple ?</i>	
Oui, car il faut laisser de plus grands espaces de décision aux partenaires sociaux et quand on élabore et négocie les règles, on se les approprie. Mais certains éléments constitutifs du contrat de travail ne peuvent pas être modifiés par un accord collectif : il ne doit pas être possible de modifier à la catégorie professionnelle d'un salarié ou à son salaire horaire.	Non, il ne faut pas réformer davantage, et il faudrait même re-réguler, surtout en matière de temps de travail. Par ailleurs, on ne simplifie rien en décentralisant la négociation collective, au contraire. Si on veut réformer, allons plutôt vers une cogestion.
<i>Le plafonnement des indemnités prud'homales peut-il avoir des effets positifs sur l'emploi ?</i>	
Oui, car l'insécurité juridique est bien réelle et	Non. Il ne faut pas surestimer l'effet du

peut pénaliser l'emploi.	contentieux sur les décisions d'embauche. On crée artificiellement un « effet réverbère ».
<i>Quid de l'étatisation de l'assurance-chômage : faut-il en finir avec le paritarisme ?</i>	
Le projet est de nationaliser l'assurance-chômage. Est-ce la bonne solution ? En tous cas, il faut une réponse à un système qui n'est ni efficace ni pérenne. On pourrait aussi imaginer un système dual avec un socle de solidarité qui corresponde à nos minima sociaux, auquel s'ajouterait une partie assurantielle.	Que deviendra la légitimité des syndicats ? L'indemnisation des chômeurs risque de pâtir du passage d'une logique d'assurance à une logique d'assistance, comme cela s'est passé en Allemagne avec les réformes Hartz.

Notons que Gilbert Cette est, avec Jacques Barthélémy, l'auteur du rapport « Réformer le droit du travail », publié en octobre 2015 chez Odile Jacob et que l'on peut trouver sur le site de Terra Nova : http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/078/original/02092015_-_R_former_le_droit_du_travail.pdf?1463738671

Pour alimenter le même débat contradictoire, on peut renvoyer aussi aux nombreuses recherches qui existent depuis longtemps sur la question des contrôles et des sanctions à l'encontre des chômeurs. La conclusion est très nuancée : certes, cela peut abaisser les statistiques du chômage mais cela peut en même temps amener beaucoup de chômeurs soit à accepter des emplois de moins bonne qualité, moins bien rémunérés et plus précaires, soit à sortir carrément du marché du travail et donc à entrer dans la spirale de l'exclusion sociale.

. La seconde remarque consiste à reconnaître que le marché du travail en France est l'un des plus rigides quand on le compare sur le plan international. C'est ce que montrent les indicateurs que l'OCDE publie pour mesurer le degré de protection de l'emploi :

The OECD indicators on Employment Protection Legislation

Scale from 0 (least restrictions) to 6 (most restrictions), last year available

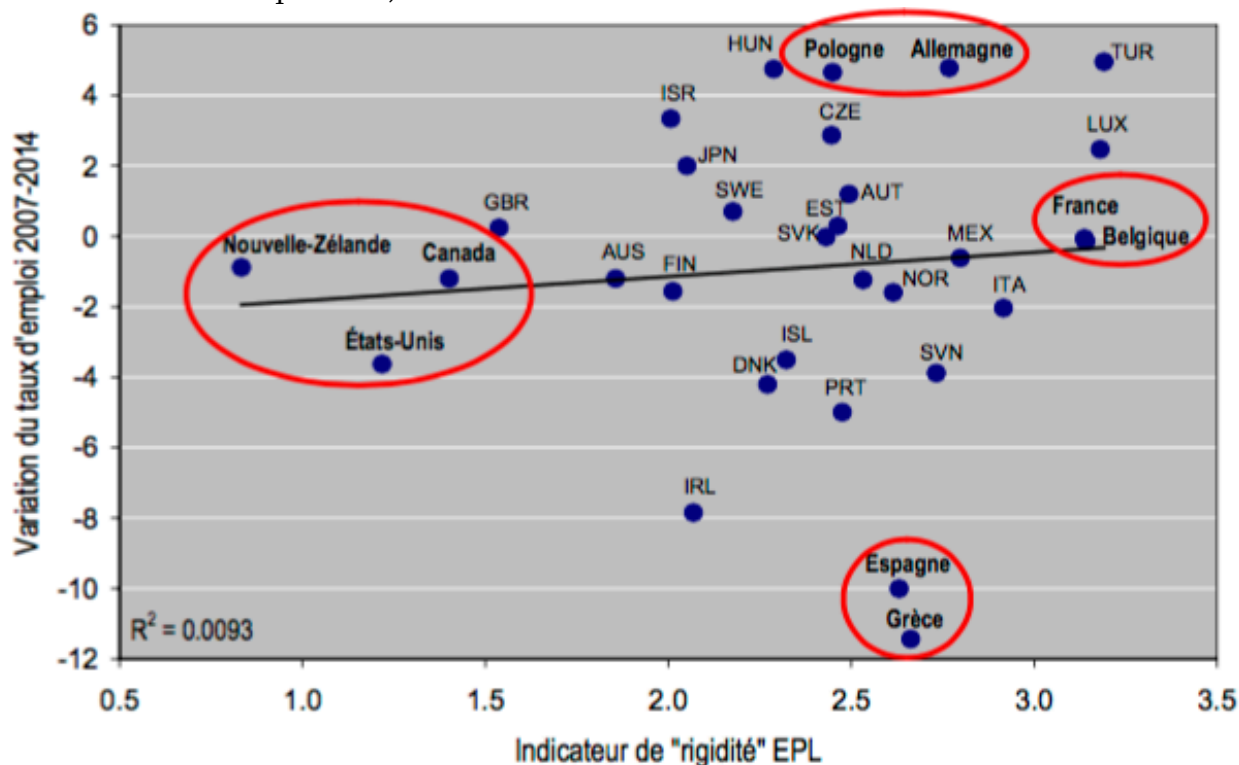
		Protection of permanent workers against individual and collective dismissals	Protection of permanent workers against (individual) dismissal	Specific requirements for collective dismissal	Regulation on temporary forms of employment
OECD countries					
Australia	2013	1,94	1,57	2,88	1,04
Austria	2013	2,44	2,12	3,25	2,17
Belgium	2013	2,99	2,14	5,13	2,42
Canada	2013	1,51	0,92	2,97	0,21
Chile	2013	1,80	2,53	0,00	2,42
Czech Republic	2013	2,66	2,87	2,13	2,13
Denmark	2013	2,32	2,10	2,88	1,79
Estonia	2013	2,07	1,74	2,88	3,04
Finland	2013	2,17	2,38	1,63	1,88
France	2013	2,82	2,60	3,38	3,75
Germany	2013	2,84	2,53	3,63	1,75
Greece	2013	2,41	2,07	3,25	2,92
Hungary	2013	2,07	1,45	3,63	2,00
Iceland	2013	2,46	2,04	3,50	1,29
Ireland	2013	2,07	1,50	3,50	1,21
Israel	2013	2,22	2,35	1,88	1,58
Italy	2013	2,89	2,55	3,75	2,71
Japan	2013	2,09	1,62	3,25	1,25
Korea	2013	2,17	2,29	1,88	2,54
Luxembourg	2013	2,74	2,28	3,88	3,83
Mexico	2013	2,62	1,91	4,38	2,29
Netherlands	2013	2,94	2,84	3,19	1,17
New Zealand	2013	1,01	1,41	0,00	0,92
Norway	2013	2,31	2,23	2,50	3,42
Poland	2013	2,39	2,20	2,88	2,33
Portugal	2013	2,69	3,01	1,88	2,33
Slovak Republic	2013	2,26	1,81	3,38	2,42
Slovenia	2014	2,39	1,99	3,38	2,13
Spain	2013	2,36	1,95	3,38	3,17
Sweden	2013	2,52	2,52	2,50	1,17
Switzerland	2013	2,10	1,50	3,63	1,38
Turkey	2013	2,33	2,21	2,63	4,96
United Kingdom	2014	1,59	1,18	2,63	0,54
United States	2013	1,17	0,49	2,88	0,33

Concernant le premier indicateur, sur la protection des travailleurs à plein temps contre les licenciements individuels et collectifs, on note que 27 pays sur les 35 de l'OCDE ont un indice inférieur à celui de la France. Concernant le deuxième indicateur, sur la protection de ces travailleurs contre le licenciement collectif, il y en a 30. Concernant le troisième indicateur, sur les exigences spécifiques pour le licenciement collectif, il y en a 22. Et concernant le quatrième, sur la réglementation des formes temporaires d'emploi, il y en a 31.

Si on établit la même statistique selon l'importance des autres pays de l'OCDE dans nos échanges commerciaux, en sachant que, par ordre décroissant, l'Allemagne en représente 16,9%, la Belgique 7,8%, l'Italie 7,1%, l'Espagne 6,4% et les États-Unis 6,4% aussi, on a les résultats suivants : sur le premier indicateur, il n'y a que 2 pays sur les 5 qui ont un indice inférieur, sur le second indicateur, les 5 pays ont un indice inférieur, sur le troisième indicateur, on est ex-aequo avec l'Espagne et seuls les États-Unis ont un indice inférieur au nôtre, et concernant le quatrième la France est la plus réglementée des 5. Ces résultats apparaissent moins catégoriques que les résultats globaux et ils montrent qu'il y a aussi des disparités selon les indicateurs utilisés : le marché du travail français est relativement plus réglementé qu'ailleurs pour la protection des salariés contre le licenciement collectif et pour la réglementation des formes temporaires d'emploi.

. La troisième réflexion est qu'il est loin d'être démontré que la flexibilisation du marché du travail soit un moyen efficace pour résorber le chômage. On trouve le graphique suivant dans l'article écrit en mars 2016 par Michel Husson (<http://hussonet.free.fr/devalualter.pdf>), qui montre qu'il n'y a pas

de corrélation entre l'indicateur de l'OCDE et la variation du taux de chômage (le coefficient de détermination R^2 est quasi nul) :



Michel Husson a écrit un autre article intéressant sur « Flexibilité et emploi », qui démonte plusieurs conclusions erronées sur les applications faites de la flexibilisation au R.-U, au Danemark, aux E.-U et en Allemagne : <http://hussonet.free.fr/iresdec.pdf>.

On trouve sur la toile de nombreuses réflexions sur la question de savoir si plus de flexibilité du marché du travail est une stratégie efficace pour réduire le chômage. On peut citer par exemple celle, bien documentée, d'Éric Verhaeghe, (<http://eric-verhaeghe.entreprise.news/2013/01/03/flexibilite-contre-chomage-illusion-ou-erreur/>), celle, très didactique, de Gabriel Poulain (<http://gabrielpoulain.alwaysdata.net/semestre1/notes/4e93f29832f5d.exposé%20eco%20complet.pdf>) ou encore celle, très critique, de l'économiste Éloi Laurent (<http://www.telerama.fr/idees/flexibilite-competitivite-les-quatre-mythologies-economiques-de-la-loi-travail,139428.php>).

D'autres économistes répondent à la question de savoir si la flexibilisation du marché du travail a un effet sur le taux de chômage comme ils le font à la question de savoir si les gains de productivité jouent ou non contre l'emploi : l'effet serait plutôt négatif à court terme avant de devenir progressivement positif à moyen et long termes. Par exemple, selon P. Artus, diverses expériences menées dans plusieurs pays d'une flexibilisation hardie du marché du travail montrent qu'il faut pratiquement une dizaine d'années pour revenir au niveau initial de chômage. Ajoutons que le contexte conjoncturel général joue toutefois un rôle important dans la résultante des effets contradictoires sur l'emploi de la flexibilisation du marché du travail.

En définitive, la flexibilisation du marché du travail a sensiblement les mêmes effets que la dévaluation interne et apparaît donc comme une stratégie faite essentiellement pour compenser un déficit de compétitivité. Cette similitude amène à se poser deux questions graves : d'abord, comme pour toute dévaluation, quel dosage faut-il prévoir ? Autrement dit, quand le marché du travail est particulièrement rigide, comme c'est le cas du marché français comparativement à celui des principaux concurrents, il faut copieusement le flexibiliser, et donc accepter d'avance les sacrifices nécessaires. Ensuite, le fait que la Commission européenne soit le moteur d'une telle logique de fonctionnement économique et social signifie peut-être que la

volonté est d'appliquer à l'ensemble de l'UE ou au moins à toute la zone euro cette forme de dévaluation interne pour dégager les marges de compétitivité nécessaires à une insertion convenable de l'économie européenne dans la mondialisation, au prix d'une remise en cause de notre modèle social. Tel qu'il se dessine actuellement, le couple franco-allemand cautionne totalement cette logique libérale qui domine depuis longtemps la construction européenne.

Une note de janvier 2016 des « Économistes Atterrés », sous la signature d'Anne Eydoux et Anne Fretel, aboutit aux mêmes résultats (<https://fr.scribd.com/doc/297220406/La-note-des-Atterres-sur-les-reformes-du-marche-du-travail>). Dans son résumé, on lit :

« Dans un contexte de surenchère de réformes néolibérales du marché du travail, présentées comme les remèdes à tous les maux de l'économie et de la société française, cette note soutient que ces réformes ont déjà eu lieu et ont fait la preuve éclatante de leur échec contre le chômage. Elle revient sur les trente dernières années qui ont vu se multiplier ces réformes sans “inverser la courbe du chômage“. Elle commence par un retour critique sur l'approche économique néoclassique qui inspire ces réformes. Elle aborde ensuite l'actualité des réformes, à savoir le code du travail qui fait l'objet d'un feu nourri depuis quelques mois, illustrant bien la manière dont se fabriquent les réformes, à coup de rapports publics dont les contributeurs appartiennent souvent à un cercle restreint d'experts. Enfin, elle analyse les réformes néolibérales du marché du travail à l'œuvre depuis trente ans (flexibilisation du contrat de travail, activation des chômeurs et des allocataires de minima sociaux, baisse du coût du travail) en montrant que leur inefficacité contre le chômage est documentée par de nombreuses évaluations. En conclusion, la note propose des pistes pour d'autres réformes de l'emploi ».

. La quatrième remarque porte sur le degré de rigidité des marchés de biens et services.

L'indicateur utilisé pour le mesurer est le PMR calculé par l'OCDE. Pour la France, cet indicateur a régulièrement baissé mais reste malgré tout encore élevé. Sur les 35 pays que compte l'OCDE, il y en a 22 qui ont des marchés de biens et services moins rigides que la France. Par rapport à ses 5 plus grands partenaires commerciaux, la France est avant-dernière. La conclusion qu'avaient tiré Patrick Artus et Marie-Paule Virard dans leur ouvrage « La France peut se ressaisir », paru en mai 2004, reste valable : « Plus encore que la rigidité du marché de l'emploi (qui s'est tout de même assoupli au cours des dernières années, y compris en France), celle du marché des biens (niveau des barrières à l'entrée, droit de la faillite, poids de l'État dans le capital des entreprises, degré de concentration, de contrôle des prix, frein de tous ordres à la création d'entreprise, etc.), moins souvent évoquée, constitue aussi un sérieux handicap ». Car, comme y insiste l'OCDE elle-même, « il existe un lien empirique bien identifié entre l'intensité de la concurrence sur les marchés de produits et la productivité ».

Autrement dit, l'amélioration de la situation économique et sociale de la France passerait davantage par une libéralisation des marchés des biens et services que par une flexibilisation accrue du marché du travail.

Indicateur	PMR: Réglementation du marché des produits				
	Année	1998	2003	2008	2013
Pays					
Australie		1,72	1,34	1,44	1,27
Autriche		2,12	1,61	1,37	1,19
Belgique		2,30	1,64	1,52	1,39
Canada		1,91	1,64	1,53	1,42
Chili		1,75	1,51
République tchèque		2,65	1,89	1,51	1,41
Danemark		1,66	1,48	1,34	1,21
Estonie		1,37	1,29
Finlande		1,94	1,49	1,34	1,29
France		2,38	1,77	1,52	1,47
Allemagne		2,23	1,80	1,40	1,28
Grèce		2,75	2,51	2,21	1,74
Hongrie		2,66	2,11	1,54	1,33
Islande		2,03	1,62	1,48	1,50
Irlande		1,86	1,58	1,35	1,45
Israël		2,23	2,15
Italie		2,36	1,80	1,51	1,29
Japon		2,11	1,37	1,43	1,41
Corée		2,56	1,95	1,94	1,88
Lettonie		1,61
Luxembourg		..	1,60	1,44	1,46
Mexique		2,76	2,50	2,05	1,91
Pays-Bas		1,82	1,49	0,96	0,92
Nouvelle-Zélande		1,45	1,29	1,23	1,26
Norvège		1,87	1,56	1,54	1,46
Pologne		3,19	2,42	2,04	1,65
Portugal		2,59	2,12	1,69	1,29
République slovaque		..	2,18	1,62	1,29
Slovénie		1,89	1,70
Espagne		2,39	1,79	1,59	1,44
Suède		1,89	1,50	1,61	1,52
Suisse		2,49	1,99	1,55	1,50
Turquie		3,28	2,82	2,65	2,46
Royaume-Uni		1,32	1,10	1,21	1,08
États-Unis		1,63	1,44	1,59	1,59

Le lundi 8, donc dès le lendemain de l'élection d'E. Macron à la Présidence de la République française, J.-C. Juncker, le Président de la Commission européenne prévient, à l'occasion de sa participation à la présentation à Berlin d'un livre de Sigmar Gabriel : « Nous sommes confrontés avec la France à un problème particulier, les Français dépensent trop d'argent et ils dépensent au mauvais endroit. (...) Les Français consacrent entre 53% et 57% de leur Produit intérieur brut à leurs budgets publics, compte tenu du niveau relativement élevé de la dette : cela ne peut pas fonctionner dans la durée. (...) Il appartient aussi aux Français de faire un geste en direction des autres", en ce sens qu'ils ne peuvent pas compter sur une mansuétude à sens unique de la part de leurs partenaires. Et en ce qui concerne le projet d'E. Macron d'instituer un ministre des finances pour la zone euro : « Cela annonce une gestation très difficile car tous les États de la zone euro ne sont pas d'accord que quelqu'un soit assis à Bruxelles ou ailleurs et décide, au-dessus des Parlements nationaux, de la manière dont les budgets doivent être faits ». D'ailleurs, M. Juncker est opposé à l'idée d'un Parlement de la zone euro.

Le mardi 9, 67ème anniversaire de la "déclaration Schuman", faite dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay et qui marqua le 1er jour de la construction européenne (pour cette raison, le 9 mai est devenu en juin 1985 la « journée de l'Europe »). À cette occasion, le nouveau Président de la République française assure : « Je ne serai pas un président assis. Je suis un président de la République

française qui veut que l'Europe d'aujourd'hui et de demain puisse se remettre en marche, qu'elle soit digne des promesses d'hier pour porter les promesses de demain ».

Le mardi 9, publication sur le site « stratpol.com » d'un article de Nikola Mirkovic intitulé : « Les racines de l'UE sont-elles vraiment européennes ? » (<https://stratpol.com/origines-ue-vraiment-europeennes/>). Derrière ce titre provocateur se cache une analyse forte qui consiste en particulier à distinguer l'Europe et l'UE. On y lit notamment : « Nous avons accès à de très nombreuses archives aujourd'hui et les travaux du professeur britannique Richard J. Aldrich nous permettent de conclure que si l'Europe unie est bien un rêve européen, l'union européenne, elle, est clairement un projet américain ».

La première référence que cite l'auteur concerne Annie Lacroix-Ruiz avec son livre « Aux origines du carcan européen, la France sous influence allemande et américaine » (Éditions Delga). De notre côté, on renvoie à un article intéressant écrit par cette historienne le 22 janvier 2013

(<https://www.voltairenet.org/article177220.html>) sur « Les arrière-pensées de la réconciliation franco-allemande ».

Notons qu'aux éditions Delga paraîtra en août 2018 un ouvrage intitulé « Le carcan de l'euro », de Domenico Moro.

Voici la présentation que l'éditeur en fait : « Les traités européens et l'euro ont réduit la démocratie à la simple ratification des décisions d'institutions supranationales qui n'ont été élues par personne. L'intégration économique et monétaire européenne a fait exactement le contraire de ce qu'elle avait promis : elle a accentué les écarts économiques et les écarts de pouvoir entre les pays européens et les inégalités à l'intérieur de ceux-ci. Avec l'euro, le chômage et la pauvreté, le nationalisme et la xénophobie se sont massivement répandus en Europe pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Quitter l'euro serait-il un retour anachronique au nationalisme ou une étape nécessaire pour reconstruire une véritable solidarité entre les travailleurs européens ? L'État national est-il un atout à reléguer au musée de l'histoire ou le contexte dans lequel la démocratie et les droits du travail peuvent être mieux défendus ? Le but de ce livre est de répondre à ces questions. Pour ce faire, l'auteur retrace les raisons du scepticisme à l'égard de l'État national et de la diffusion du cosmopolitisme et de l'europhobie, démontrant comment la construction européenne est née et conçue en opposition aux intérêts populaires. Les traités européens et l'euro sont placés sur une trajectoire de collision avec les Constitutions anti-fascistes et les droits démocratiques et sociaux garantis par plus de deux siècles d'histoire et de luttes qui se sont concrétisés au sein de l'État national. Ce n'est donc pas un hasard si nous assistons au transfert de certains pouvoirs fondamentaux de l'État national à des organes supranationaux. La question est donc moins d'affirmer la souveraineté nationale que de défendre et d'élargir la souveraineté populaire et démocratique, pour contrer le projet des élites économiques et politiques des nouvelles démocraties oligarchiques. » On retrouve là un argument défendu par Nikola Mirkovic quand il écrit : « La tactique américaine pour avancer cette construction européenne subtilement tout en la finançant secrètement va reposer sur la collaboration étroite avec des hommes liges qui, tout en clamant leur profession de foi européenne, vont en fait défendre systématiquement la version américaine du projet européen. Le Général de Gaulle percevra très bien cette menace provenant d'outre-Atlantique. D'après Alain Peyrefitte en 1962 le Général lui aurait dit : "Le grand problème (...) c'est l'impérialisme américain. Le problème est en nous, parmi nos couches dirigeantes, parmi celles des pays voisins. Il est dans les têtes". De nombreux hommes politiques français et européens vont en effet être cajolés et promus par les USA à commencer par le père fondateur de l'Europe en personne Jean Monnet".

Le mercredi 10, la Commission européenne publie un « document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation » (https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-globalisation_fr.pdf).

Il est ainsi présenté :

« Le document de réflexion ouvre un débat essentiel sur la manière dont l'UE peut maîtriser au mieux la mondialisation et répondre aux opportunités et aux défis dont celle-ci est porteuse :

Sur le plan extérieur, le document met l'accent sur la nécessité de façonner un ordre mondial véritablement durable, reposant sur des règles communes et un programme commun. L'UE a toujours été en faveur d'un corpus solide et efficace de règles mondiales au niveau « multilatéral » et elle

devrait continuer à l'élaborer de manière à relever les nouveaux défis et à garantir son application effective. Par exemple, l'UE pourrait préconiser de nouvelles règles destinées à créer des conditions de concurrence équitables en luttant contre des pratiques nuisibles et déloyales comme la fraude fiscale, les subventions publiques préjudiciables ou le dumping social. La mise en place d'instruments de défense commerciale efficaces et d'un tribunal multilatéral des investissements pourrait également aider l'UE à agir avec détermination contre les pays ou les entreprises qui s'adonnent à des pratiques déloyales.

Sur le plan intérieur, le document propose des outils permettant de protéger nos concitoyens et de renforcer leur autonomie grâce à des politiques sociales rigoureuses et à la fourniture du nécessaire soutien en matière d'éducation et de formation tout au long de leur vie. Des politiques fiscales progressives, des investissements dans l'innovation et des politiques de protection sociale fortes pourraient tous contribuer à une redistribution plus équitable des richesses. Dans l'intervalle, le recours aux fonds structurels européens pour assister les régions vulnérables et au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour aider les travailleurs licenciés à trouver un autre emploi peut contribuer à atténuer les incidences négatives ».

Comme le notera Cécile Ducourtieux dans l'article qu'elle signera le lendemain dans le journal *Le Monde*, ce document fait certes écho à l'Europe qui doit protéger dont parle E. Macron mais il n'empêche que le document reste très favorable au libre-échange et que Bruxelles risque d'opposer au nouveau Président de la République française pas mal de résistance, en particulier sur ce qu'il appelle le « Buy European Act » ainsi que sur le contrôle des investissements étrangers qui concernent certains secteurs stratégiques.

Le jeudi 11, la Commission européenne revoit sa prévision de déficit public français pour l'année 2016 : alors qu'elle avait prévu en février un taux de déficit public de 2,9% du PIB, elle table maintenant sur 3% tout juste et elle fait une prévision de 3,2% pour 2018, à politiques économiques inchangées. Rappelons que la France a bénéficié à deux reprises d'un délai de 2 ans supplémentaires pour respecter les règles budgétaires européennes, en 2013 et en 2015, et qu'elle est depuis 2009 en procédure de « déficits publics excessifs ». L'édition du 12 mai du journal *Le Monde* indiquera que « pour éviter un dérapage prévisible du déficit, Emmanuel Macron souhaite négocier avec la Commission un “one-off”, une sorte de passe-droit ponctuel afin que l'Institution ne comptabilise pas les 20 milliards d'euros dans le budget tricolore 2018 » (ces 20 milliards correspondent à la perte de recettes publiques qu'entraînera la baisse des charges sociales prévue pour remplacer le CICE). « (...) Les équipes du nouveau président admettent qu'il faudra négocier ce dispositif non automatique avec la Commission ». Par conséquent, et bien que M. Macron ne soit pas encore installé à l'Élysée, on est en droit de se demander s'il n'y a pas continuation des pratiques dénoncées par Jean Quatremer dans son tout récent livre (voir ici en date du 22 mars).

Également ce jeudi 11, l'OCDE publie un communiqué de presse sur les taux de chômage jusqu'en mars 2017 : <http://www.oecd.org/fr/std/stats-travail/OECD-HUR-05-17-fr.pdf>. (Notons à propos de l'OCDE que cette organisation internationale vient de faire paraître une étude sur le revenu universel et dont les conclusions sont très critiques).

Ce même jeudi 11, la Banque de France annonce un important creusement du déficit de la balance des transactions courantes, qui, en 2016, atteint 19 milliards d'euros après un déficit de 9,6 milliards en 2015. Cette dégradation est essentiellement due « aux pertes de parts de marché de l'appareil exportateur français, et cela malgré une « amélioration de la facture énergétique d'environ 8 milliards ».

Également ce jeudi 11, le journal italien La Repubblica publie un entretien accordé par le ministre allemand des finances Wolfgang Schäuble. Il s'y montre d'accord sur des points importants avec Emmanuel Macron, le nouveau président élu français. On relève en particulier les réflexions suivantes : « En Allemagne, nous pensons depuis longtemps que l'Union monétaire doit être renforcée. Le problème est connu : nous avons une politique monétaire commune sans une convergence adéquate des politiques économiques et financières. (...) Le transfert de morceaux de souveraineté nationales à l'Europe n'a jamais échoué à cause de l'Allemagne ou de l'Italie, mais plutôt de la France. (...) Macron et moi sommes totalement d'accord sur ceci : il y a deux façons de renforcer la zone euro : changer les traités ou le faire avec pragmatisme à travers une méthode intergouvernementale. Des modifications des traités exigent l'unanimité et la ratification des Parlements nationaux ou dans certains pays un référendum. Etant donné qu'actuellement ce n'est pas réaliste, nous devons essayer d'aller de l'avant avec les instruments existants. J'en ai parlé avec le président Macron : on pourrait créer avec les parlementaires européens un Parlement de la zone euro, qui pourrait avoir un pouvoir consultatif pour faire évoluer le Mécanisme européen de stabilité. (...) Nous avons besoin de créer les conditions propices à l'investissement. Nous y travaillons : nous sommes prêts à des plans de coopération franco-allemands, mais aussi à des plans avec d'autres pays ». La position du ministre allemand est par conséquent assez éloignée de celle du Président Macron puisqu'elle se limite à une évolution du MES pour parvenir à la constitution d'un Fonds monétaire européen. L'Allemagne a d'ailleurs peu de chances de changer de position, significativement et rapidement, parce qu'elle attend de voir si la France honore ses engagements quant aux réformes structurelles à faire et aussi parce qu'elle prépare ses élections de septembre.

Dimanche 14 : Emmanuel Macron entre à l'Élysée. Dans son bel et bon discours d'intronisation, nous retenons que sur l'Europe ses engagements peuvent être résumés, selon nous, par 3 « P » : l'Europe doit être une terre de Progrès non seulement technologique mais aussi démocratique, elle doit être Protectrice, en termes à la fois de sécurité et de solidarité, et elle doit renouer avec la Prospérité, et pour cela il faut réformer la zone euro et miser sur l'investissement. Il est prévu que dès demain, non seulement soit désigné le Premier ministre mais aussi que le Président Macron fasse un déplacement à Berlin pour une rencontre avec Angela Merkel, qui semble d'ailleurs de mieux en mieux placée pour obtenir un quatrième mandat à la Chancellerie. On vient de dire ce que pense son ministre des finances, très influent et très orthodoxe. Mais des élus sociaux-démocrates et verts, soutenus par des universitaires et des syndicalistes, se prononcent de plus en plus ouvertement pour une réforme en profondeur de la zone euro. Le débat sur l'euro existe sur les deux rives du Rhin.

Lundi 15, après avoir désigné en début d'après-midi Édouard Philippe comme premier ministre, le Président Macron se rend à Berlin en fin d'après-midi à Berlin pour rencontrer la chancelière Merkel. Édouard Philippe se dit lui-même homme politique de droite.

Pour nous, en fonction des déclarations faites par l'un et l'autre lors de leur conférence de presse, cette rencontre marque un tournant peut-être décisif dans la construction européenne et le fonctionnement de la zone euro. En effet, le Président français réaffirme avec force ses convictions européennes et la chancelière allemande se montre beaucoup moins inflexible sur de nombreuses questions vives que son ministre des Finances.

De cette conférence de presse, il ressort plusieurs idées clés :

Angela Merkel et Emmanuel Macron se sont dits ouverts si nécessaire à l'idée d'un changement des traités pour réformer l'Europe. Ils souhaitent insuffler une "nouvelle dynamique" sur le Vieux Continent. Tous deux ont des points de convergence sur la question de l'avenir de l'Union européenne. « Du point de vue allemand, il est possible de changer les traités si cela fait sens », a

déclaré Angela Merkel, tandis qu'E. Macron a souligné, à ses côtés, qu'il n'aurait pas de tabou à l'égard de cette idée. « Le sujet des changements de traité fut un tabou français, en l'espèce il n'y en aura pas avec moi », a-t-il dit. Emmanuel Macron appelle de ses vœux un tel changement de traité depuis longtemps, en particulier pour réformer le fonctionnement de la zone euro. Mais l'Allemagne s'est montrée jusqu'ici très réservée. Le souvenir du rejet en France du projet de Constitution européenne en 2005 a laissé de mauvais souvenirs et la perspective de devoir faire valider un nouveau changement de traité par ratification dans tous les pays européens suscite des réticences. Les propos de la chancelière, tout en restant prudents, constituent un geste et une marque d'ouverture à l'égard du nouveau président français.

Face à la montée des populismes et au risque « de délitement subreptice » qui menace le projet européen à la suite du Brexit, Emmanuel Macron a en outre appelé à une « refondation historique » de l'Europe, passant notamment par des réformes en France mais aussi par un « travail de conviction » d'Angela Merkel à l'égard de son opinion. E. Macron souhaite qu'elle le soutienne dans son projet face à une opinion allemande, qui se méfie des projets européens du nouveau chef d'État français, en redoutant que cela ne conduise l'Allemagne à devoir payer davantage. Emmanuel Macron s'est aussi efforcé de rassurer la chancelière en assurant qu'il était opposé à l'idée d'une mutualisation des dettes du passé des pays de la zone euro : « Je ne suis pas un promoteur de la mutualisation des dettes du passé » dans la zone euro, a-t-il déclaré, estimant que cela conduisait à « une politique de déresponsabilisation ». Par contre, il souhaite ouvrir le débat concernant des projets d'investissement d'avenir : « Ce que je crois, c'est que nous avons des investissements nouveaux à prendre et donc à réfléchir à des mécanismes d'investissements nouveaux pour le futur et à travailler à une plus grande intégration pour le futur ». « Ce dont la zone euro a besoin, c'est d'une politique volontariste en termes publics et privés et donc de réfléchir aux moyens d'injecter de l'argent neuf ».

« Le couple franco-allemand a besoin de pragmatisme et volontarisme », a indiqué E. Macron qui a affirmé vouloir être un « partenaire franc, direct et constructif ». E. Macron et A. Merkel ont convenu de mettre en œuvre une feuille de route commune pour l'UE. E. Macron est décidé à « conduire des réformes en profondeur pour restaurer la confiance » entre les deux pays et A. Merkel a annoncé la tenue en juillet d'un « conseil des ministres franco-allemand pour présenter des projets communs et relancer notre coopération ». Et, pleine de lucidité, elle a cité Hermann Hesse : « au début de toute chose il y a un charme » et a ajouté aussitôt « mais le charme ne dure que si les résultats sont là ». À bon entendeur, salut !

Mercredi 17, l'INSEE révisé à la hausse le montant de la dette publique avec 96,3% pour 2016 contre 95,6% pour 2015. L'orthodoxie budgétaire rend donc absolument nécessaire une nette baisse du déficit. Or, E. Macron ne vise que le respect de la norme des 3% du PIB, ce qui reste toujours un déficit, et même cela, ce sera très difficile... De plus, tant qu'ils sont bas, les taux d'intérêt ont certes un effet anesthésiant, mais quand ils remonteront... Pour l'instant, on est devant un paradoxe : la dette publique augmente malgré que le déficit ait tendance à diminuer. Ce paradoxe s'explique par le fait que 40% de cette réduction du déficit public français sont dus à la baisse des taux d'emprunt. Par ailleurs, le fait que l'offre de titres obligataires faite par l'État français la veille (4 milliards d'euros) ait été couverte très facilement (la demande a été presque huit fois supérieure) et une diminution du spread entre les taux français et allemands d'emprunt à 10 ans montrent que les investisseurs ont toujours confiance dans l'économie française et ses responsables ; il n'empêche que, comme le dira le nouveau ministre de « l'Action et des comptes publics », « la situation est compliquée ».

En milieu d'après-midi, nomination des ministres composant le premier gouvernement d'E. Macron et É. Philippe. Bruno Le Maire, qui s'était présenté sans succès aux primaires de la Droite et du

Centre, devient ministre de l'économie et des finances. Comme E. Macron, B. Le Maire fait une critique sévère du fonctionnement actuel de l'Europe et estime qu'il faut que la France se mette à niveau économiquement pour discuter avec l'Allemagne d'un projet resserré autour de la zone euro. Rappelons qu'il a été de décembre 2008 à juin 2009, Secrétaire d'État aux affaires européennes. Un autre ancien membre du parti Les Républicains, Gérald Darmanin, ancien secrétaire général adjoint du parti, est nommé ministre de l'Action et des Comptes publics. B. Le Maire et G. Darmanin vont avoir beaucoup de travail pour mettre l'économie française et les finances publiques à la hauteur de ce qu'attendent nos partenaires européens, en particulier l'Allemagne. Par ailleurs, Marielle de Sarnez, qui est depuis longtemps le « bras droit » de François Bayrou - lui-même nommé ministre de la Justice - et qui était députée européenne « MoDem » depuis 1999, est nommée ministre déléguée aux Affaires européennes : cette nomination est bienvenue au moment où le Président Macron veut promouvoir une « refondation historique de l'Union européenne ».

Les déclarations que le nouveau ministre de l'économie et des finances a faites lors de son installation à Bercy méritent un rapide commentaire. Il a annoncé une visite à son homologue allemand dès lundi prochain pour « discuter de l'avenir de la construction européenne et des moyens de donner une véritable impulsion, concrète, nouvelle, à l'intégration de la zone euro. (...) Le bon travail à faire avec l'Allemagne suppose que la France tienne ses comptes publics et qu'elle tienne ses engagements vis-à-vis de ses partenaires européens. (...) Dans une famille, on ne dépense pas plus d'argent qu'on gagne. Je souhaite qu'en France, ce soit exactement la même chose. Il faut que la nation française arrête de dépenser plus d'argent qu'elle n'en gagne et de dépenser plus de richesse qu'elle ne parvient à en créer. C'est ce qui nous permettra de retrouver de la puissance économique et de la crédibilité politique aux yeux de nos partenaires ».

Laissons de côté l'erreur d'analyse consistant à mettre sur le même plan la gestion en bon père de famille d'un ménage et la gestion des comptes publics d'un État mais retenons que ce qu'annonce B. Le Maire peut déboucher sur l'austérité budgétaire et un risque de récession. En effet, aller vers l'équilibre budgétaire signifie que, à moins de revenir sur les baisses d'impôts annoncées, cela implique une réduction importante des dépenses publiques, sans doute supérieure aux 3 points de PIB envisagés par le candidat Macron. Cela signifie à la fois une diminution de la quantité et/ou de la qualité des services publics et une réduction du niveau d'activité économique. La baisse des dépenses publiques est de toute façon difficile parce que, même s'il est incontestable qu'il y a beaucoup d'économies de gestion à y faire, elles sont le reflet de notre système social, spécialement de protection et de retraite, le moyen de réduire les inégalités sociales et d'assurer une stabilisation automatique de l'activité économique ; et elles sont en partie déterminées par la démographie et le niveau de chômage. N'oublions pas que 75% des dépenses publiques en France correspondent à des prestations sociales, les unes monétaires (retraites, prestations familiales et sociales, ...), les autres en nature (éducation, santé, ...), et qu'il y a une corrélation négative entre le coefficient de Gini et le poids des dépenses publiques. Mais surtout, toute baisse des dépenses publiques a potentiellement des conséquences négatives à court et long termes : à court terme sur la conjoncture puisque « Une baisse permanente et uniforme de la dépense publique de 1 point de PIB dès la première année de la simulation entraînerait une baisse du PIB de 0,6% la même année. L'impact récessif maximum serait atteint au bout de la deuxième et troisième année (-0,9% du PIB, soit un multiplicateur proche de 1). À 5 ans, le PIB serait encore 0,6% en dessous de son niveau initial, traduisant l'impact durable d'une telle mesure sur l'économie » (Policy brief - OFCE - du 19 avril 2017) ; et à plus long terme, sur les structures de l'économie par insuffisance de l'investissement public dans les infrastructures et dans les secteurs porteurs de l'économie. Rappelons enfin que l'analyse macroéconomique et les tests empiriques montrent que l'effet multiplicateur positif d'une réduction des impôts est moins important que l'effet multiplicateur négatif de la baisse des dépenses publiques.

Lundi 22, donc une semaine tout juste après la rencontre entre le nouveau Président français et la chancelière allemande, ont lieu à Berlin deux rencontres entre ministres allemands et français : d'un côté entre les ministres des finances W. Schäuble et B. Le Maire et de l'autre entre les ministres des affaires étrangères S. Gabriel et J.-Y. Le Drian. Ces rencontres montrent la volonté de part et d'autre du Rhin qu'il y a à relancer énergiquement l'UE et la zone euro. Comme l'a dit W. Schäuble, « Nous

savons que le renforcement de l'union monétaire est d'une importance capitale et nous avons la conviction commune que la France et l'Allemagne ont la responsabilité particulière d'en être le moteur ». Selon le ministre français, « cela fait des années qu'on parle de progrès dans l'intégration de la zone euro. Et bien nous sommes désormais décidés à faire avancer les choses plus vite, plus loin, de manière très concrète ». B. Le Maire cite comme première question à traiter celle de la convergence fiscale, « sujet dont on parle depuis des années » et qui, annonce-t-il, va être « pris à bras le corps » cette fois-ci. Les deux ministres annoncent la création d'un groupe de travail pour présenter des propositions « très concrètes » et affirment leur volonté de travailler au chantier institutionnel.

Mais le même jour, à Bruxelles, lors de la réunion de l'Eurogroupe, les créanciers de la Grèce ne parviennent pas à s'entendre sur l'allègement de la dette grecque ni sur le déblocage d'un 3^{ème} plan d'aide ; il y a notamment un désaccord entre le FMI et le ministre allemand des finances. L'Eurogroupe, pourtant organe officieux, se montre ainsi tout-puissant au point de prendre en otage le peuple grec. Tout cela est reporté à la réunion de l'Eurogroupe de juin.

Également le 22, la Commission européenne publie « les recommandations pays par pays » du « semestre européen 2017 » : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2017-european-semester-country-specific-recommendations-commission-recommendations_-_communication_fr.pdf et surtout : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2017-european-semester-country-specific-recommendations-commission-recommendations_-_france-fr.pdf

Dans ce dernier document, on lit en conclusion :

« RECOMMANDE que la France s'attache, au cours de la période 2017-2018, à :

1. se conformer à la recommandation du conseil du 10 mars 2015 au titre de la procédure concernant les déficits excessifs. Poursuivre ensuite une politique budgétaire conforme aux exigences du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance, qui se traduise par d'importants efforts budgétaires pour 2018. Lors de l'adoption de mesures, il convient de prendre en considération l'objectif d'une orientation budgétaire qui contribue aussi bien à conforter la reprise actuelle qu'à garantir la viabilité des finances publiques de la France. Réexaminer de manière exhaustive les postes de dépenses dans le but de réaliser des gains d'efficacité qui se traduisent par des réductions de dépenses ;
2. consolider les mesures de réduction du coût du travail afin d'optimiser leur efficacité de manière budgétairement neutre et d'accroître leurs effets sur l'emploi et l'investissement; élargir l'assiette globale de l'impôt et poursuivre la mise en œuvre de la diminution prévue du taux nominal de l'impôt sur les sociétés;
3. améliorer l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi, notamment les travailleurs les moins qualifiés et les personnes issues de l'immigration, y compris en revoyant le système d'enseignement et de formation professionnels; veiller à ce que les évolutions du salaire minimum soient compatibles avec la création d'emploi et la compétitivité;
4. poursuivre la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises, y compris en poursuivant le programme de simplification; continuer à lever les barrières à la concurrence dans le secteur des services, y compris dans les services aux entreprises et les professions réglementées; simplifier les programmes de soutien public à l'innovation et en améliorer l'efficacité ».

On constate une très grande proximité entre le programme économique du nouveau Président français et ces recommandations de la Commission européenne : il est vrai que la situation née avec l'élection du nouveau président de la République française est, en quelque sorte, révolutionnaire (le titre de son ouvrage, paru en novembre 2016, est « Révolution » ... !) mais son programme économique n'a au contraire rien de révolutionnaire ; il s'inscrit même dans la ligne de la « pensée unique » à l'européenne

et espérons que cela n'annonce pas une conversion complète de nos élites françaises à la philosophie ordolibérale allemande. On dit qu'E Macron est « social-libéral » : libéral, il l'est peut-être mais pour qu'il soit aussi social, il lui faudra davantage de résistance que de révolution.

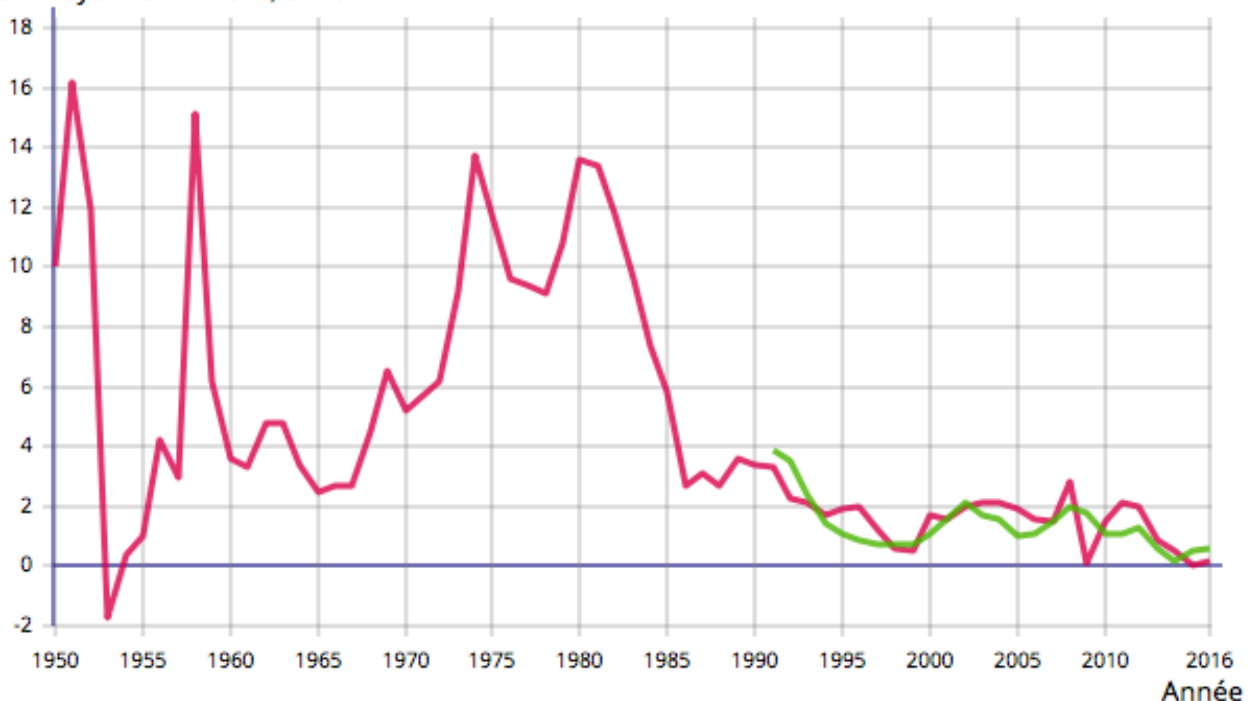
Toujours le lundi 22, les 27 états membres de l'UE adoptent le mandat de négociation de Michel Barnier et de son équipe, ce qui lui donne le feu vert pour ouvrir avec le R.-U les discussions sur le « Brexit ».

Le mercredi 24, l'INSEE publie une étude sur l'inflation qui montre que l'euro n'a pas eu pour effet durable d'augmenter les prix et qu'il y a souvent au fil des ans un net écart entre l'inflation mesurée et l'inflation ressentie. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2854085#consulter>

On y trouve les deux graphiques intéressants suivants :

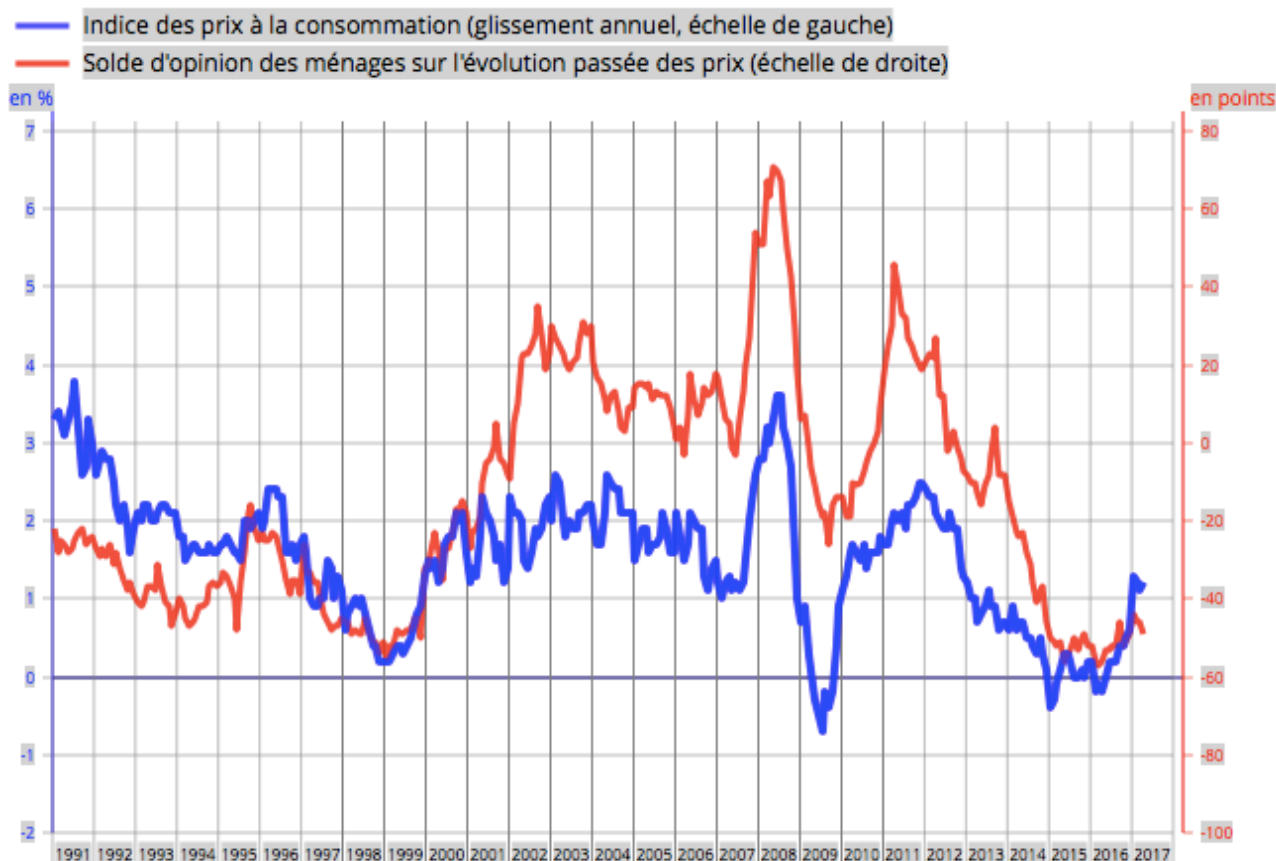
— Évolution de l'indice des prix à la consommation
— Évolution de l'inflation sous-jacente

en moyenne annuelle, en %



Champ : indice des prix à la consommation série parisienne jusqu'en 1962, ménages "urbains" jusqu'en 1992, France métropolitaine depuis 1993, France entière depuis 1999, inflation sous-jacente : France métropolitaine.

Source : Insee, indice des prix à la consommation, coefficient de transformation de la monnaie.



Champ : France entière pour l'indice des prix à la consommation, France métropolitaine pour le solde d'opinion.
 Source : Insee, indice des prix à la consommation et enquête sur la confiance des ménages dans la situation économique.

Le vendredi 26, l'euro cote 1,1177\$ après avoir coté 1,0995 le 5, 1,0926 le 12 et 1,1204 le 19.

Le samedi 27, à Taormine en Italie, fin d'un G7 particulièrement houleux. Donald Trump, le Président des États-Unis, s'oppose nettement à ses 6 partenaires, spécialement sur le dossier du changement climatique. Il reporte d'ailleurs de quelques jours sa décision sur l'éventuel retrait de son pays de l'accord de Paris.

Le lendemain, le dimanche 28, la chancelière allemande en tire la leçon et estime que « les temps où nous pouvions totalement nous reposer sur d'autres sont en partie révolus. (...) Nous, les Européens, nous devons vraiment prendre en main notre propre destin ». Son concurrent à la chancellerie, Martin Schulz, tout en critiquant la « stratégie d'enlacement » qu'Angela Merkel aurait pratiqué envers D. Trump, partage en définitive son point de vue : « une coopération renforcée des États européens à tous les niveaux est la réponse à donner à Trump ».

La position de Trump s'ajoute au Brexit, et tout cela explique l'impression qu'exprime A. Merkel.

Tout comme j'avais vu dans le Brexit une chance donnée à l'Europe pour relancer sa construction (voir ma réflexion personnelle aux dates des 22 et 24 juin 2016), ce qui s'est passé au G7 du 27 mai donne une nouvelle occasion aux responsables européens de mettre en œuvre un véritable plan de relance économique-politique de l'Europe. Le couple franco-allemand semble maintenant décidé et prêt à prendre l'initiative : l'Allemagne voit en la France la seule puissance européenne dotée de l'arme nucléaire et la

France voit en l'Allemagne le partenaire qu'il faut convaincre de sa volonté de réformer en profondeur la société et l'économie françaises. Peut-être que le moment est venu d'accepter un nouvel abandon de souveraineté pour le bien commun.

• Juin 2017 ->

L'édition du 1^{er} juin du journal Le Monde donne au travers de pas moins de cinq articles des éléments de réponses, hélas contradictoires, au souhait personnel que je viens d'exprimer.

. Celui de Mark Leonard a un titre qui veut tout dire mais qui est malgré tout une question : « la méthode Macron pourra-t-elle séduire Bruxelles et Berlin ? ».

. L'article de Cécile Ducourtieux commente un « document de réflexion sur l'approfondissement de l'UEM » (https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu_fr_0.pdf) publié la veille par la Commission européenne qui part du constat que le statu quo est intenable, ce qui rappelle les propos d'E. Macron tenus fin septembre 2015 (voir à cette date). Comme l'indique le vice-président de la Commission Dombrovskis dans son discours, « Le document de réflexion que nous présentons aujourd'hui propose des moyens de renforcer et de compléter l'Union économique et monétaire jusqu'en 2025. L'euro est l'une des réalisations les plus importantes en Europe. C'est la monnaie de 340 millions de personnes dans 19 pays. C'est la deuxième monnaie la plus utilisée dans le monde. Il a apporté la stabilité des prix, facilite l'activité et les voyages. L'euro est rapidement devenu un symbole de prospérité pour nos citoyens - il devrait le rester. La crise financière a souligné les faiblesses de la mise en place de l'euro. Notre réponse à cette crise a rendu l'UEM plus forte - mais nous n'avons pas comblé les lacunes. Il y a encore un manque de convergence, et des doutes subsistent quant à la stabilité et à la sécurité du système ».

Selon le communiqué de la Commission, « Pour avancer, il conviendrait de prendre des mesures dans trois domaines clés :

- **Achever une véritable union financière**

Pour que l'Union économique et monétaire soit effective et stable, l'intégration et le bon fonctionnement du système financier sont essentiels. En s'appuyant sur la dynamique des réalisations de ces dernières années, il convient de trouver un consensus sur la voie à suivre, et notamment d'avancer sur des éléments qui sont déjà sur la table et de convenir des mesures supplémentaires à prendre d'ici à 2025. Cela signifie achever l'union bancaire et progresser en ce qui concerne la réduction des risques et leur partage dans le secteur bancaire, en prenant des mesures qui rendent les banques européennes encore plus résilientes. Afin d'offrir à l'économie réelle des possibilités de financement plus diverses et innovantes, y compris sur les marchés des capitaux, il est également primordial de réaliser l'Union des marchés des capitaux.

- **Parvenir à une Union économique et budgétaire plus intégrée**

Le rapport des cinq présidents indiquait déjà que la convergence vers des structures économiques et sociales plus robustes dans les États membres était essentielle pour garantir le succès à long terme de l'Union économique et monétaire. Les États membres pourraient renforcer les éléments qui existent déjà, tels que le Semestre européen de coordination des politiques économiques ou la corrélation entre le soutien financier provenant du budget de l'UE et les réformes structurelles. Mais les États membres pourraient également décider d'améliorer la capacité de stabilisation macroéconomique de la zone euro. Le document de réflexion présente à cet effet plusieurs options, sur lesquelles la Commission va se pencher.

- **Consolider la responsabilité démocratique et renforcer les institutions de la zone euro**

Pour que l'Union économique et monétaire soit plus forte, il faut que les États membres acceptent de partager, au sein d'un cadre juridique commun, davantage de compétences et de décisions sur les questions concernant la zone euro. Cela peut passer par les traités de l'UE et ses institutions, par une approche intergouvernementale ou par un mélange des deux,

comme c'est le cas aujourd'hui. Le renforcement de l'intégration politique pourrait impliquer de repenser l'équilibre entre la Commission et l'Eurogroupe et justifier la nomination d'un président permanent à plein temps de l'Eurogroupe, et impliquer également d'unifier la représentation extérieure de la zone euro. L'idée d'un Trésor de la zone euro - avec éventuellement un budget de la zone euro - et d'un Fonds monétaire européen est également publiquement débattue et pourrait être envisagée à un stade ultérieur de l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, dans le cadre de l'UE ».

Cécile Ducourtieux note que sur le premier point, la piste de la Commission prend garde de ne pas évoquer la solution des eurobonds, que sur le second la piste n'avance pas vraiment la solution d'un véritable budget européen mais préfère parler d'une fonction de stabilisation macroéconomique et du financement d'une assurance-chômage européenne pour alimenter un « fonds de protection de l'investissement public », et que sur le troisième la piste n'envisage pas un Parlement réservé à la zone euro ni un ministère européen des finances, se contentant de proposer un « Président permanent à plein temps de l'Eurogroupe ». La journaliste termine : « Paris et Berlin sont-ils désormais prêts à surmonter leurs antagonismes, après l'initiative franco-allemande de ces derniers jours ? La Commission s'en réjouit, mais reste prudente : elle attend que les deux capitales piochent dans sa "boîte à idées" et formulent des annonces plus concrètes ».

. L'article signé de P. Roger et A. Tonnelier commente de son côté un document également publié la veille, la 31 mai : il s'agit du rapport de la Cour des Comptes française sur le budget de l'État en 2016 (<http://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/Le-budget-de-l-Etat-en-2016-resultats-et-gestion>). On y lit par exemple : « La réduction du déficit du budget de l'État observée en 2016 est peu significative. Le déficit 2016 (69,1 Md€) est inférieur aux prévisions de la loi de finances initiale (72,3 Md€), à la cible de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 (70 Md€) et à l'exécution 2015 (70,5 Md€). (...) En définitive, le déficit reste supérieur de plus de 85 % à son niveau antérieur à la crise financière (38,4 Md€ en 2007). Le déficit primaire (hors charge de la dette) pour 2016 s'élève à 27,6 Md€, alors qu'un excédent primaire de 16,5 Md€ aurait été nécessaire pour stabiliser la part de la dette de l'État dans le PIB en 2016. (...) L'augmentation des dépenses de l'État a été contenue grâce à une économie sur la charge de la dette et au prix d'accommodements critiquables. (...) La gestion 2016 s'éloigne toujours plus des objectifs et des principes de la loi organique relative aux lois de finances de 2001. (...) Les incertitudes sur la trajectoire budgétaire à court et à moyen terme sont renforcées. (...) La situation financière de l'État s'est encore détériorée. (...) Dans l'hypothèse où la remontée des taux amorcée fin 2016 se poursuivrait et ne s'accompagnerait pas d'une accélération de la croissance, l'État devrait, au cours des prochaines années, poursuivre l'effort indispensable de redressement de ses comptes dans un environnement beaucoup moins favorable. L'exercice 2016 apparaît comme une occasion manquée. Le contexte propice que constituaient la baisse de la charge de la dette et la forte réduction des prélèvements sur recettes a été insuffisamment mis à profit pour progresser dans le rétablissement des finances de l'État. À l'inverse, cet exercice se caractérise par l'émergence de facteurs d'accélération durable de la dépense qui sont susceptibles de compromettre à court et à moyen terme le retour à l'équilibre des comptes ».

Comme le disent P. Roger et A. Tonnelier, « ce sont à présent Emmanuel Macron et son gouvernement qui doivent composer avec l'héritage de François Hollande ».

À propos du rapport de la Cour des Comptes, et à un moment où le terme de « réforme » est au centre de toutes les discussions, il est sans doute utile de rappeler que la France bat depuis longtemps des records à la fois pour les dépenses publiques (actuellement 57% du PIB) et pour les prélèvements obligatoires (actuellement 47% du PIB). La baisse des prélèvements obligatoires et celle des dépenses publiques sont intimement liées : celle-ci s'impose pour que celle-là soit possible. Il ne s'agit pas de baisser les dépenses publiques pour le plaisir de réduire le déficit et la dette publics, dans la mesure où les dépenses publiques sont un levier fondamental de l'action publique, économique et sociale : c'est d'elles que dépendent la qualité de notre modèle social et l'efficacité de nos politiques économiques, et, comme en médecine où il ne faut pas confondre le mauvais cholestérol et le bon cholestérol, il ne faut pas confondre en économie publique le bon endettement et le mauvais. Cela dit, pour réduire les dépenses publiques en restaurant leur efficacité économique et leur justice sociale, les réformes à faire sont finalement faciles à trouver : il suffit de s'inspirer des travaux, en priorité, de la Cour des Comptes et également d'organismes comme la Fondation IFRAP (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques), qui est reconnue d'utilité publique, et dont la directrice, Agnès Verdier Molinié, est l'auteur de plusieurs ouvrages qui sont des mines d'informations et de propositions, ou encore d'ouvrages comme celui qui vient de faire paraître (chez Odile Jacob) Bruno Coquet sur le problème plus spécifique de l'emploi.

. L'article d'Isabelle Rey-Lefebvre commente l'édition 2017 du rapport publié l'avant-veille, le mardi 30, par l'Observatoire des inégalités (http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2291&id_rubrique=173): face à la crise de 2007-2008, certes « le modèle social a joué son rôle et amorti le choc » mais les inégalités se creusent : en termes de revenus, les 10% les plus riches gagnent 7 fois plus que les 10% les plus pauvres, et en termes de patrimoines (« sorte de revenu d'accumulation ») les 10% les plus riches ont 630 fois plus que les 10% les plus pauvres.

. Enfin, l'article du Professeur berlinois Hartmut Kaebler souligne que la situation sociale allemande est loin d'être avantageuse puisque les inégalités y sont nettement plus fortes qu'en France. Il s'adresse alors à nous en conclusion : « Modèle allemand ? Réfléchissez bien ». En effet, la diminution du chômage, attribuée en grande partie aux lois Hartz sur la flexibilité du marché du travail - qui reste malgré tout l'un des plus réglementés de l'OCDE -, s'est accompagnée d'une forte hausse du risque de pauvreté au travail, mesuré par le nombre de salariés gagnant moins de 60% du revenu disponible médian équivalent global : ce nombre est passé de 5,5% en 2006 à 9,7% en 2015 (alors qu'il est resté stable en France, aux environs de 7%). Plus précisément en ce qui concerne la France, on note que le CICE et le Pacte de responsabilité ont bel et bien réduit le coût du travail et favorisé la création d'emplois (actuellement, 300000-400000 emplois en rythme annuel, record depuis une bonne dizaine d'années) mais il y a en même temps une nette précarisation des emplois créés, avec une forte accentuation du dualisme du marché du travail. Or, des études montrent que les politiques qui luttent contre les inégalités rendent la société non seulement plus équitable mais aussi plus prospère. D'ailleurs, il est également possible de s'interroger de la même façon sur le plan économique : « Modèle allemand ? Réfléchissez bien ». En effet, l'Allemagne apparaît certes comme un modèle quant à sa gestion budgétaire (malgré une fiscalité injuste des revenus et des patrimoines), quant à sa compétitivité industrielle, quant à sa croissance (en 2015, le PIB par habitant était supérieur de 14% à la moyenne des 15 de l'UE alors qu'il la dépassait d'à peine 4% dix ans auparavant), quant à son taux de chômage, inférieur de plus de la moitié à la moyenne de l'UE, mais son sous-investissement public porte gravement préjudice à la qualité de ses infrastructures.

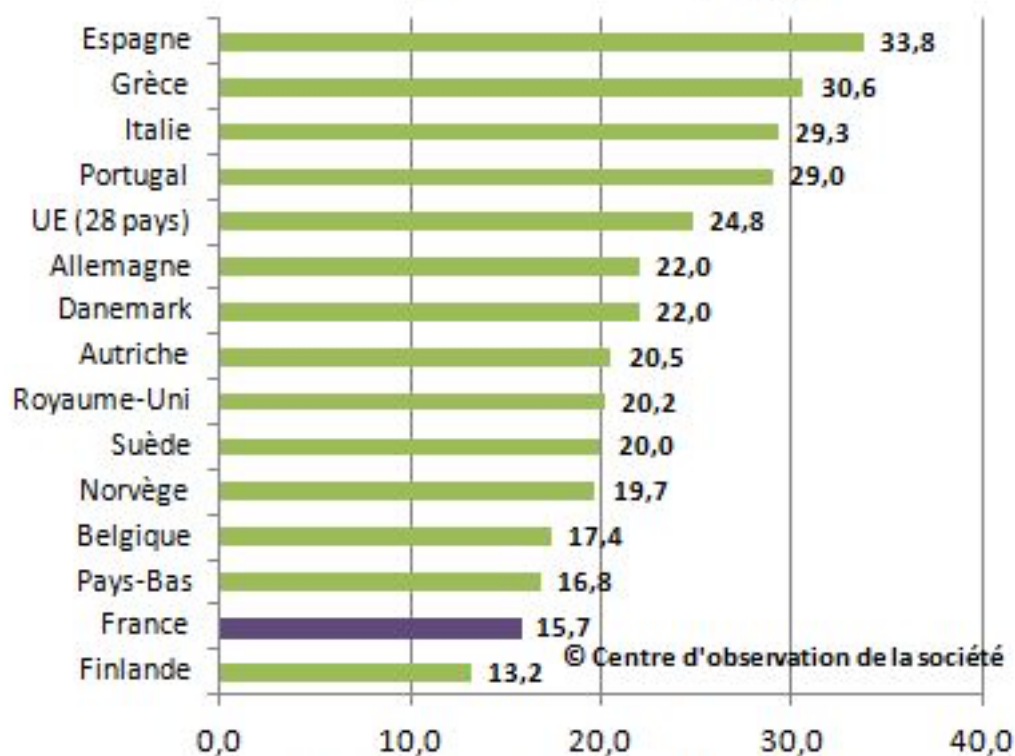
C'est ce type de raisonnement qu'on lira dans Le Monde du 9 août sous la plume de Christian Odendahl, membre du Centre for European Reform : « Beaucoup attribuent le succès économique allemand aux réformes Hartz et recommandent que le reste de l'Europe s'en inspire. (...) Mais il y a des raisons d'être sceptique ». Selon l'économiste, les résultats de l'économie allemande sont tout autant dus à la conjonction de facteurs exogènes (la mondialisation et le boom des pays émergents) et endogènes (modération salariale, les délocalisations, la modernisation du management et la qualité du dialogue social pour répondre aux défis de la mondialisation). Dans la même page du quotidien sont présentées deux réponses opposées pour expliquer l'importance de l'excédent commercial allemand : d'un côté, il y a ceux pour qui l'explication principale se trouve dans les excès de consommation aux États-Unis et dans les pays de l'Europe du Sud, poussés par un keynésianisme excessif, et de l'autre, il y a ceux, nombreux, à la fois économistes et politiques comme E. Macron, M. Schulz et D. Trump, pour qui le facteur explicatif principal est interne : il y aurait une insuffisance de la demande intérieure, en particulier en matière d'investissement, ce qui ralentirait la croissance européenne et mondiale.

Comme dans de très nombreuses occasions, quand deux explications très différentes et même opposées sont données d'un phénomène, il y a souvent du vrai dans les deux. Cependant, ici, les explications sont assez évidentes : il ne faut pas s'étonner que l'Allemagne ait à cœur de préserver son excédent commercial puisqu'il lui donne la capacité d'épargne (le taux d'épargne y est de 16% contre 13% en France) conforme à sa volonté de financer le système de retraite d'un pays vieillissant, qu'il est donc difficile de lui demander d'augmenter sa demande interne, et que ce pays ne veuille pas nuire à sa compétitivité en augmentant davantage ses salaires qui augmentent déjà de 3% l'an. Ce qui est préoccupant pour des pays comme la France et les pays du Sud de l'Europe, c'est que cet excédent est davantage recyclé hors zone euro qu'au sein de la zone pour la simple raison que les pays de la zone euro semblent moins fiables : c'est la défiance vis-à-vis d'eux qui explique que l'excédent commercial allemand finance moins la croissance de la zone euro que celle du reste du monde. Si donc on consent à épouser la vision économique et financière allemande, cet argument milite en faveur de politiques budgétaires orthodoxes partout ailleurs en Europe.

Nous reproduisons ci-après un graphique proposé dans l'article « Où vivent les pauvres parmi les pauvres » publié le 9 mai 2017 par le Centre d'observation de la société qui, utilisant comme indicateur « l'intensité de la pauvreté » qui rapporte le niveau de vie médian des personnes pauvre au seuil de pauvreté, montre que « Au niveau international, la France est parmi les pays où l'intensité de la pauvreté est la plus réduite. Eurostat l'estime à 16 % (données 2014) pour une moyenne européenne de 25 %. Seule la Finlande fait mieux avec 13,2 %. Notre modèle social est plus coûteux que d'autres, mais il protège mieux et évite la plus grande pauvreté à un grand nombre, notamment parmi les familles et les personnes âgées ».

Soulignons que la France est mieux placée que l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas, c'est-à-dire les trois pays de la zone euro qui dégagent les plus gros excédents extérieurs en pourcentage de leur PIB. L'Allemagne est le pays de la zone euro qui a l'excédent excédent le plus élevé en valeur absolue et ce sont les ménages qui ont supporté le gros des efforts pour assurer l'assainissement des comptes publics et la transition énergétique, les entreprises ayant été protégées pour sauvegarder leur compétitivité. L'Allemagne profite du taux de change avantageux de l'euro et tarde à rééquilibrer son couple consommation/compétitivité.

Intensité de la pauvreté en Europe (%)*



Source : Eurostat, données 2014. Seuil à 60 %.

* Rapport entre le niveau de vie médian des pauvres et le seuil de pauvreté

La France fait partie, avec les quatre pays « nordiques », des six pays qui ont un indice d'intensité de pauvreté au plus égal à 20%, et seule la Finlande fait mieux qu'elle. La Finlande, l'un des pays les plus étendus de l'UE mais aussi celui dont la densité de population est l'une des plus faibles, fait partie des « pays nordiques » avec la Suède, le Danemark et la Norvège, mais ne fait pas partie de la Scandinavie au sens strict du terme. Il n'empêche qu'en économie on parle souvent indifféremment de « modèle nordique » ou de « modèle scandinave ». On considère souvent que le programme économique du Président Macron s'inspire beaucoup de ce modèle scandinave.

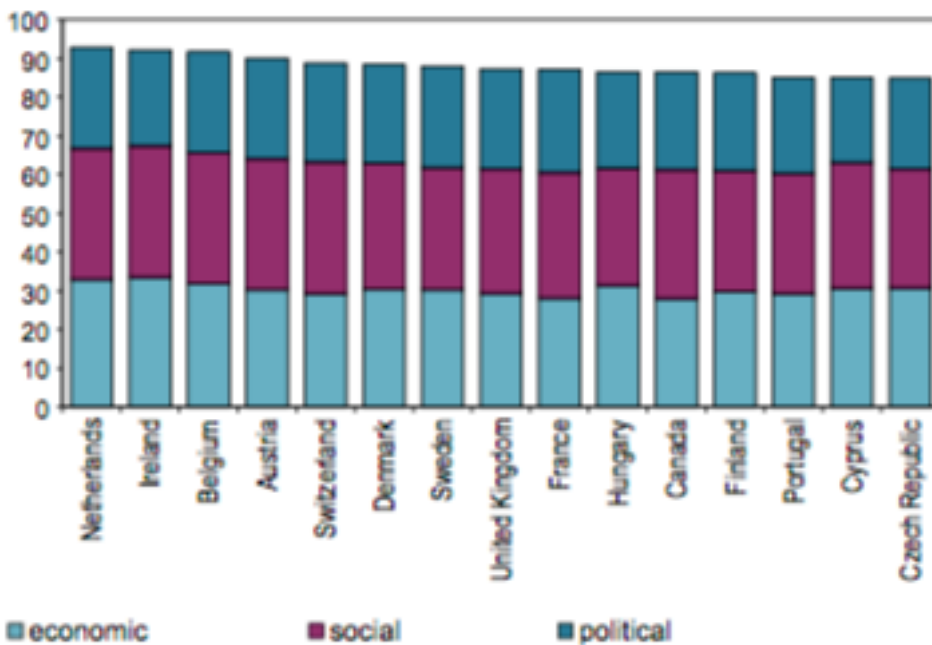
Il est donc légitime de se poser les questions de comprendre quelles sont les caractéristiques de ce modèle, d'en apprécier les performances et surtout de savoir s'il est facilement transposable ailleurs :

Selon Stein Kuhnle, de l'Université de Bergen, ce modèle repose sur trois piliers : l'État, l'Universalisme et l'Égalité. L'État joue en effet un rôle déterminant dans les politiques sociales, dans les services publics, dans les emplois publics, ce qui justifie

un taux de prélèvements obligatoires élevé. L'Universalisme se traduit par l'extension à toute la population des droits sociaux et l'Égalité se reconnaît à l'inexistence historique de classes sociales et à de faibles écarts entre les revenus (les quatre pays nordiques font partie des 10 pays de l'OCDE dont l'indice de Gini est le plus faible). Un point commun très important entre les quatre pays nordiques est l'importance donnée au système d'éducation et de formation : ils font systématiquement partie du peloton de tête dans les enquêtes PISA. De son côté, l'historien norvégien Francis Sejersted parle à propos de ce modèle de « capitalisme démocratique » car il se caractérise aussi, depuis de longues décennies, par une participation citoyenne élevée à la fois au niveau national et au niveau des entreprises (en fonction de l'indice de perception de la corruption, ces pays sont tous en tête). L'importance considérable de l'État-providence dans le modèle nordique ne permet nullement de dire qu'il est pour autant de type socialiste, surtout que depuis la crise du début des années 1990 ces pays ont mené des politiques de diminution des dépenses publiques et de consolidation des comptes publics. D'abord, l'esprit libéral y souffle de manière profondément culturelle et, ensuite, le « KOF Globalization Index » prouve que ces pays sont également les mieux placés en matière d'insertion dans la mondialisation, sur les plans à la fois économique, social et politique. Les graphiques suivants le montrent très clairement, qu'il s'agisse des résultats de 2014 ou de ceux de 2008 (on note d'ailleurs une régression de la France entre les deux dates qui passe de la 7^{ème} à la 9^{ème} place) :

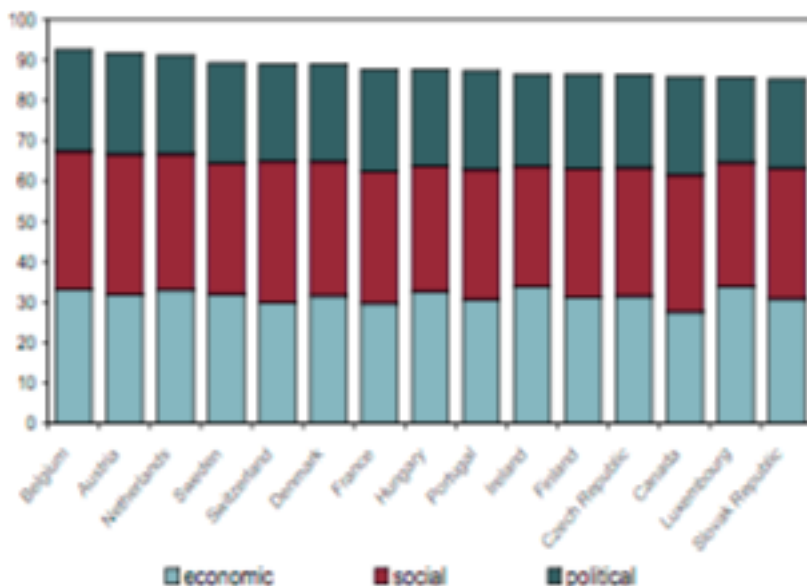
Résultats de 2014 :

The World's 15 Most Globalized Countries



Résultats de 2008 :

The World's 15 Most Globalized Countries

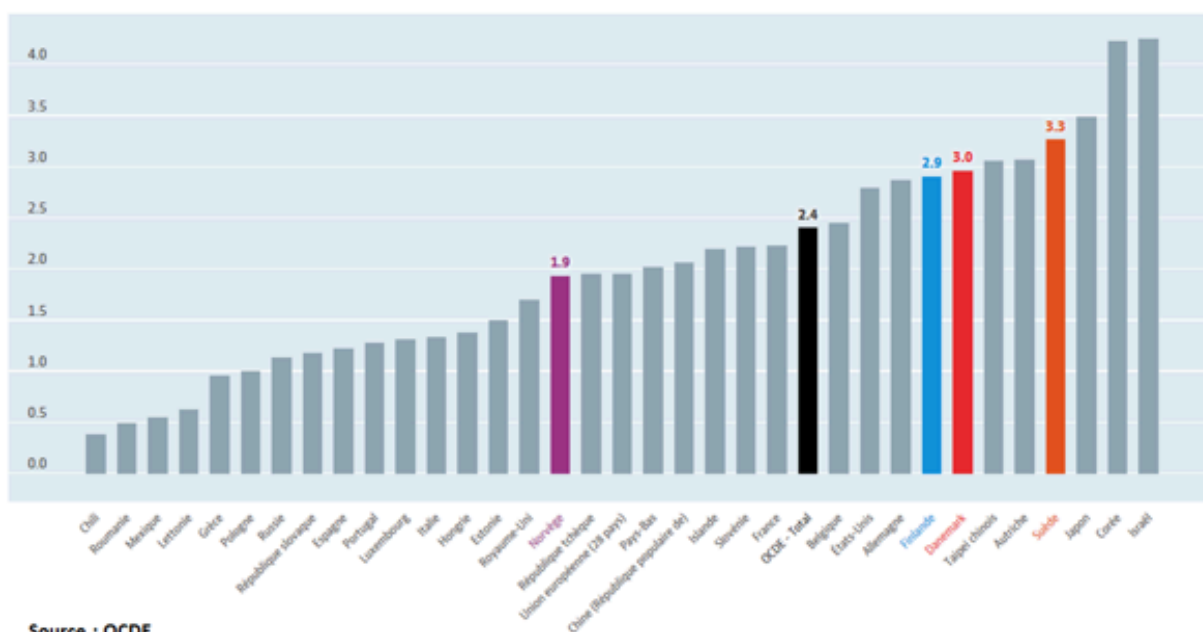


De son côté, la Banque mondiale classe les économies nationales selon la facilité d'y faire des affaires. Dans le classement 2017, on trouve le Danemark en 3^{ème} position, la Norvège en 6^{ème}, la Suède en 9^{ème} et la Finlande en 13^{ème}. L'Allemagne est 17^{ème} et la France 29^{ème}.

Les pays nordiques sont également très bien classés pour la dépense intérieure brute en R&D, ce qui est très significatif sur les plans des potentialités de croissance et de la soutenabilité du modèle :

Dépenses intérieures brutes de R&D

Total, % du PIB, 2015



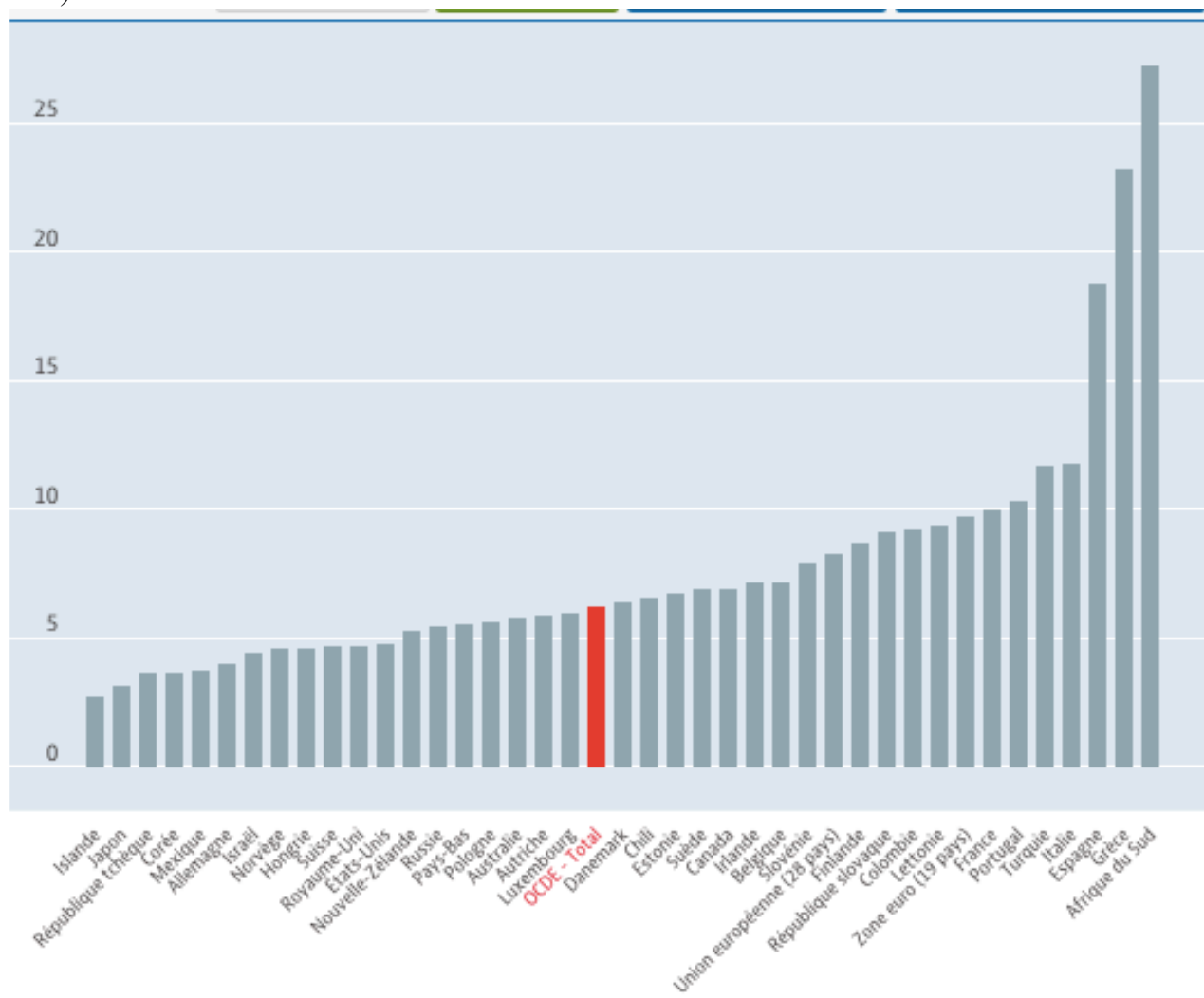
Source : OCDE

Alors que la France est en-dessous de la moyenne de l'OCDE, 3 pays nordiques sur les 4 sont nettement au-dessus. L'Allemagne est également bien classée.

De plus, dans le classement IDH-2016, on a la Norvège en 1^{ère} position, l'Allemagne en 4^{ème}, le Danemark en 5^{ème}, les Pays-Bas en 7^{ème}, les États-Unis en 10^{ème}, le R.-U en 16^{ème}, le Japon en 17^{ème}, la France en 21^{ème}. Au niveau des PIB par habitant (2017), la Norvège est 3^{ème}, les États-Unis 8^{ème}, le Danemark 10^{ème}, la Suède 12^{ème}, les Pays-Bas 14^{ème}, la Finlande 16^{ème}, l'Allemagne 19^{ème}, le Japon 22^{ème}, la France 24^{ème} et le R.-U. 25^{ème}.

André Sapir distingue 4 modèles sociaux européens : le modèle méditerranéen, qui est le pire parce qu'il est à la fois inefficace et inéquitable ; le modèle anglo-saxon, qui est efficace mais inéquitable, le modèle continental, qui est plutôt équitable mais inefficace, et le modèle nordique qui est a priori le meilleur puisqu'il est à la fois efficace et équitable.

Enfin, on doit noter qu'il est un domaine où les pays nordiques, pourtant représentants historiques de la flexisécurité, n'affichent pas les meilleurs résultats, c'est celui du chômage (la France se range quant à elle franchement du côté des pays du Sud...) :



Au vu de tous ces résultats, on comprend qu'il soit tentant d'importer le modèle scandinave. D'ailleurs, dès mi-mars 2006 était créé sous l'impulsion de Ségolène Royal le réseau « Segonordic » qui « rassemble des personnes désireuses de contribuer à "l'importation" à partir des pays d'Europe du Nord des best practices dans les domaines culturel, social, économique, écologique, technologique et industriel ». Cela explique que certains considèrent qu'E. Macron s'inspire de la démarche de S. Royal, et pas seulement en matière de démocratie participative. Mais, étant donné son ancrage dans une culture, une histoire, une cohérence, des mentalités et une gouvernance très spécifiques, ce modèle semble, aux yeux de beaucoup de spécialistes, très difficile à transposer. Comme l'a écrit Louis Schweitzer, « il n'y a pas de modèle à suivre mais des leçons à apprendre ».

On lira avec intérêt sur cette question l'article de Stråth, Bo. « La construction d'un modèle nordique : pressions externes et compromis interne », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, no. 3, 2006, pp. 391-411.

Compte-tenu de ces différentes analyses, l'élection d'E. Macron à la Présidence de la République française, sa volonté de réformer la zone euro en relation la plus directe possible avec l'Allemagne, laquelle semble décidée elle aussi à faire avancer l'Europe, et le soutien de cette volonté commune par la Commission européenne, sont autant de facteurs positifs qui laissent penser que la construction de l'UE et le sauvetage de la zone euro ont aujourd'hui de réelles chances de réussir. Mais, en se plaçant ainsi

dans la logique néolibérale dominante en Europe et donc en optant pour la pensée unique sur la monnaie unique que prônent aujourd'hui ceux qui, en France, se déclarent paradoxalement comme « progressistes », affublant tous les autres de l'étiquette de « conservateurs », les contraintes budgétaires françaises pourront-elles être suffisamment desserrées pour respecter les normes européennes et les réformes promises pourront-elles être véritablement entreprises, non seulement pour renforcer notre économie - tout en sauvegardant notre modèle social -, mais aussi pour restaurer la confiance de nos partenaires, et tout spécialement celle de l'Allemagne ? Pour sauver l'euro et faire progresser l'Europe dans cette logique-là, n'y a-t-il pas pour la France le risque de verser dans l'ordolibéralisme, d'en devenir dangereusement dépendante et d'en retirer un bilan globalement négatif pour nous, car c'est cette logique-là qui est à l'œuvre actuellement avec les politiques austéritaires dont les dégâts collatéraux sont importants, et qui nous conduirait à sacrifier le néokeynésianisme consubstantiel à notre modèle économique et social. Si on estime ce risque trop grand, il n'est peut-être pas trop tard pour envisager une refondation de l'Europe sur de tout autres bases et pour reconstruire une zone euro en évitant ses tares congénitales actuelles, surtout si on considère celles-ci comme irréversibles. On en reviendrait alors au débat ouvert il y a longtemps sur la question de la monnaie unique, avant même l'installation de l'UEM (« La monnaie unique en débat : l'appel des économistes pour sortir de la pensée unique », livre paru en octobre 1997, avec en particulier les contributions de Jacques Mazier et de Suzanne de Brunhoff. Voir ici à cette date). On donnerait alors, pour le court terme, la préférence à une monnaie *commune*, au détriment d'une monnaie *unique*, jusqu'à ce que le fédéralisme soit suffisant pour qu'une monnaie unique ait un prince (en ce sens que seul le pouvoir politique a le droit de « frapper monnaie » ; il doit d'ailleurs détenir également la puissance budgétaire). On ne peut pas faire fi longtemps du lien intime qui existe entre monnaie et souveraineté. Comme le disent à peu près de la même façon M. Aglietta et N. Leron (sept 2015), « Un bien public par excellence, une monnaie, ne peut fonctionner sans un lien organique avec le pouvoir politique. Elle requiert un souverain ». Ces auteurs parlent d'incomplétude de la zone euro ; nous considérons plus prosaïquement que la zone euro est en crise parce que « l'on a mis la charrue avant les bœufs » pour la construire (voir « Euro2 »).

Pour terminer cette réflexion personnelle, permettons-nous deux remarques impertinentes :

- E. Macron ne prouve-t-il pas, en privilégiant dès maintenant la flexibilisation du marché du travail, qu'il est aussi calculateur, sinon plus, que ses devanciers ? En effet, sa stratégie révèle selon nous deux grandes habiletés politiciennes : d'abord, il traite de la flexibilité avant de traiter de la sécurité parce que la première est sans doute plus facile à faire que la seconde, et ensuite, la flexibilisation du marché du travail est une réforme structurelle que demandent à la France depuis longtemps Bruxelles et Berlin, et en la faisant, le souci du Président français est peut-être davantage de donner des gages à ses partenaires européens pour obtenir d'eux, plus tard, quelques complaisances en matière budgétaire, que de réduire le chômage. Ce faisant, E. Macron se montre ambivalent. Pour le marché du travail, il est « libéral », et il l'est très franchement puisque sa réforme renoue avec la théorie néoclassique traditionnelle où la firme est une boîte noire, donc celle d'avant l'article de Ronald Coase de 1937 (« la nature de la firme ») :

on ne connaît que l'entrepreneur et on oublie l'organisation, le collectif de travail et le problème du gouvernement d'entreprise. R. Coase est d'une certaine façon un néoclassique hétérodoxe puisqu'il est le premier « libéral » à se poser la question de savoir si le système le plus efficace pour inciter les individus au maximum d'efforts pour la production de richesses est le marché ou la firme (la hiérarchie), et sa réponse est en faveur de la firme dès lors que les coûts de transaction qu'entraîne le fonctionnement du marché l'emportent sur ceux de l'organisation. Par contre, A. Alchian et H. Demsetz (« Production, information costs, and economic organization »), estiment dans leur article de 1972 que le marché est a priori le système le plus incitatif. L'approche contractuelle d'Alchian et Demsetz est prolongée en 1976 par M. Jensen et W. Meckling (« Theory of the firm: managerial behavior, agency cost and ownership structure ») : avec leur approche des incitations, est née la théorie de la firme comme un nœud de contrats. E. Macron semble en être un partisan. Mais, en même temps, E. Macron est étatiste ou, plus précisément, « libéral étatiste » : en pleine discussion sur la « loi Macron », en octobre 2014, il avait « tweeté » : « Le libéralisme, c'est la loi du plus fort. L'esprit des réformes que nous proposons, c'est tout l'inverse » ; et le programme du candidat Macron consiste pour les retraites, l'assurance-chômage et la formation professionnelle à mettre en cause le paritarisme et à donner à l'État un rôle prééminent dans la gouvernance.

- La volonté de flexibiliser le marché du travail français est la preuve que les autorités françaises adhèrent maintenant totalement à la façon bruxelloise de penser l'avenir de l'Europe, c'est-à-dire, en fonction de l'analyse faite plus haut (3^{ème} remarque en date du 7 mai), à la manière de réaliser l'insertion de l'UE dans l'économie mondiale par l'intermédiaire de stratégies économiques de dévaluation interne généralisée au prix d'une augmentation des « emplois de faible qualité » et en mettant à mal notre modèle social. En définitive, les différents partenaires européens sont tous incités à mener une politique de dévaluation interne compétitive et de dire en quelque sorte aux autres, « moins flexibiliste que moi, tu meurs ! ». Il n'y a que les pays nordiques, le Danemark et les Pays-Bas en tête, qui sont les précurseurs - et les modèles - en matière de flexibilisation, pour dénoncer les effets pervers de cette politique ! En tout cas, la flexibilité sans, concomitamment, la sécurité - via notamment une politique de formation professionnelle ambitieuse, donc coûteuse - est une mauvaise politique parce qu'elle est synonyme de précarisation des emplois créés et qu'elle appelle pour le moins une contrepartie, c'est-à-dire, si la compétitivité ne peut pas être sauvegardée au moyen d'une dévaluation, un renforcement de l'État-providence, d'où des contraintes budgétaires supplémentaires...

Un dossier entier de la Chronique internationale de l'IRÈS (Institut de Recherches Économiques et Sociales) a été consacré en février 2017 aux réformes structurelles des marchés du travail.

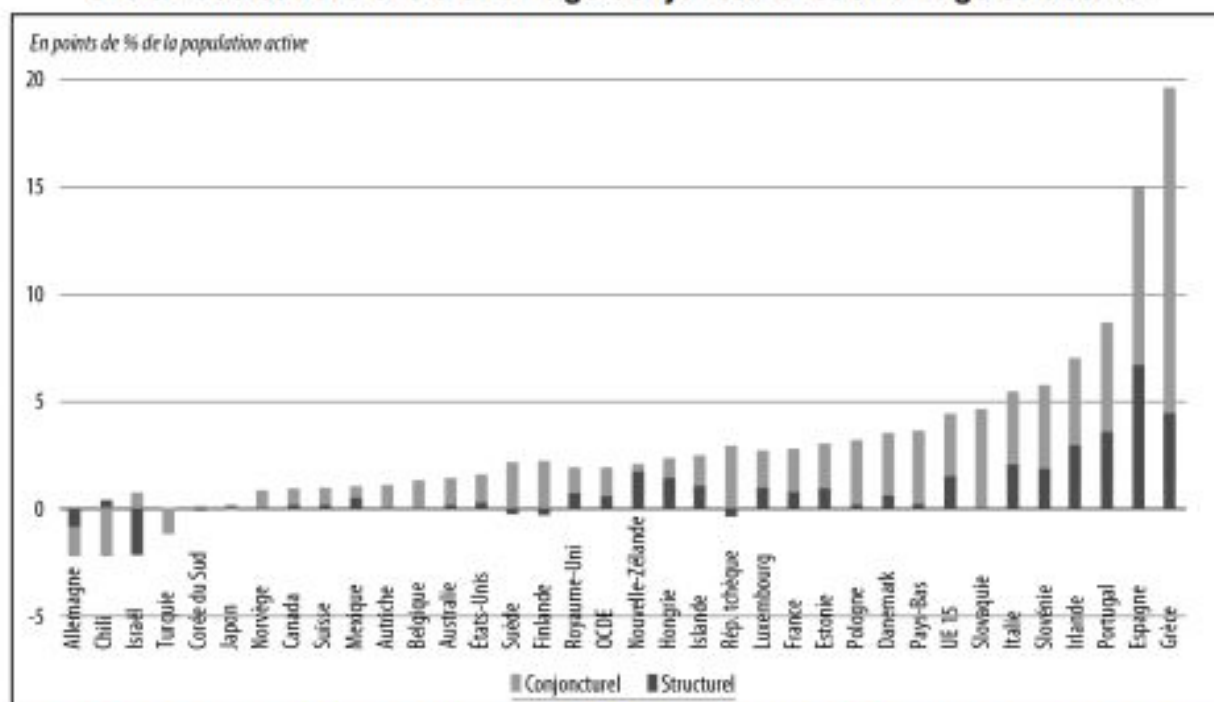
On lit sous la plume d'Anne Fretel (maître de conférences à Lille 1) : « Le constat semble être sans appel : face à la mondialisation, la montée des nouvelles technologies et le besoin de compétitivité des entreprises dans un contexte de croissance ralentie, la mise en œuvre de « réformes structurelles », notamment sur le « marché du travail »,

apparaît inéluctable. Porté initialement par l'OCDE en 1994, puis repris par la Commission européenne dans ses recommandations à partir du milieu des années 2000, ce discours sur les réformes se pose comme le seul horizon possible pour les pays européens pour sortir de la crise. Dans ce contexte, la France serait en retard, manquant de courage pour engager les réformes qui s'imposent à elle alors que ses partenaires européens ont eu la « lucidité » de s'y mettre. Ceci expliquerait la situation durablement dégradée de son indicateur de chômage alors que des pays comme l'Espagne ou l'Italie bénéficient d'un rebond de l'emploi et que l'Allemagne affiche de bonnes performances en la matière. Le débat, en partie avorté, qui a eu lieu lors de la présentation du projet de loi El Khomri, a conduit certains de ses promoteurs à mobiliser « les exemples étrangers » et à imputer leurs succès aux réformes engagées. Mais quelle est la pertinence des arguments avancés ? C'est tout l'objet de ce dossier spécial de la Chronique internationale de l'IRÈS qui a choisi de revenir sur l'état des « réformes structurelles du marché du travail », principalement en Europe, et de s'interroger sur les « performances » affichées par les pays concernés. Le terme de « réformes structurelles » s'entend généralement par opposition aux politiques macroéconomiques conjoncturelles. Il s'agit de réformes visant des objectifs de long terme en modifiant les institutions, les cadres légaux ou les cadres conventionnels qui régissent le comportement des agents. Dans la novlangue des institutions internationales, telles que l'OCDE ou l'Union européenne, les réformes structurelles ont trait au renforcement de la concurrence sur le marché des biens et services, à la mise en place d'un système fiscal favorisant les entreprises ou à l'« amélioration du fonctionnement du marché du travail ». Pour ce dernier groupe de réformes, l'idée implicite est que le niveau de chômage s'explique principalement par un mauvais fonctionnement des institutions du marché du travail – et non par une situation conjoncturelle dégradée – qui empêche des « ajustements spontanés et optimaux » sur ce marché. Le chômage ne baissera que si l'on restaure des « mécanismes de marché. (...) Le dossier proposé rassemble la chronique des réformes engagées par des pays que l'on peut très schématiquement regrouper en trois catégories : des pays qui viennent de renforcer leurs réformes du marché du travail dans l'optique d'amorcer une autre régulation (Espagne, Italie, Turquie) ; des pays qui, traditionnellement, régulent peu leurs marchés du travail (États-Unis et Royaume-Uni) ; des pays qui ont engagé depuis plusieurs années des réformes et qui en gèrent aujourd'hui les conséquences (Allemagne, Danemark et Pays-Bas). (...) Si on laisse de côté ce qui relève de l'injonction, reste à se poser la question d'une « influence cognitive » des préconisations énoncées par l'OCDE ou la Commission européenne. (...) Face au constat d'un relatif échec des modalités de coordination, la SEE (Stratégie européenne de l'emploi) s'est recentrée en 2005 sur la croissance et l'emploi et a intégré une nouvelle gouvernance conduisant à imbriquer les lignes directrices pour l'emploi dans les Grandes orientations de politique économique (les GPE). Cette réorientation, portée par le rapport Kok de 2004, s'accompagne de l'affirmation progressive de la nécessité d'une politique de flexicurité qui, dès le début - et bien que reconnaissant l'absence de modèle unique -, fait de la réforme du droit du travail un impératif ».

Notons qu'on lit dans le rapport Kok de novembre 2004 (voir ici à cette date), évoqué par A. Frétef : « Il est dans l'intérêt de la société tout entière que les économies européennes soient plus aptes à anticiper et à absorber le changement et que le marché du travail fasse preuve d'une capacité d'adaptation accrue. Il faut encourager la création de nouvelles entreprises et l'accroissement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des sociétés et maximiser la création d'emplois. Le défi pour le marché du travail consiste à trouver le juste équilibre entre la flexibilité et la sécurité. La recherche de cet équilibre est une responsabilité partagée par les salariés et les employeurs et par les partenaires sociaux et les gouvernements. Les parties concernées devraient unir leurs efforts pour permettre aux individus de rester sur le marché de l'emploi, en s'assurant qu'ils possèdent les compétences actualisées dont ils ont besoin et en créant les structures leur permettant de combiner au mieux leur travail et leurs responsabilités non professionnelles. Il s'agit de promouvoir de nouvelles formes de sécurité, en abandonnant le modèle restrictif d'emploi pour la vie au profit d'un nouveau modèle dont l'objectif consiste à développer la capacité des travailleurs à rester et à progresser sur le marché du travail ».

Dans l'article d'A. Fretel, on trouve le graphique suivant, dû à Éric Heyer, de l'OFCE, qui montre de manière éclatante que l'augmentation du chômage entre 2008 et 2013 est due presque partout essentiellement à des facteurs conjoncturels, et infiniment moins à cause de facteurs structurels :

Graphique 4. Décomposition de l'augmentation du chômage entre 2008 et 2013 entre chômage conjoncturel et chômage structurel



Source : graphique présenté par Eric Heyer lors de son audition au COE le 5 mai 2015, http://www.coe.gov.fr/IMG/pdf/Presentation_OFCE_COE_5_mai_2015.pdf.

Dans son article consacré au cas du Danemark, l'économiste Christelle Meilland parvient à une conclusion très nuancée sur la réussite de la flexicurité : « on peut souligner que la flexibilité a sans nul doute été fortement développée ces dernières années, couplée à une fragilisation du volet sécurité du système danois de flexicurité via les modifications du système d'indemnisation du chômage ou du système d'assistance sociale (Barbier, 2015). Les politiques actives d'emploi ont été durcies. Ces réformes n'ont été possibles que grâce à une politique monétaire accommodante et une politique budgétaire restrictive. L'impact de ces transformations du système de flexicurité sur le marché du travail danois est significatif avec un taux de chômage certes en dessous de son niveau le plus fort (en 2012) mais qui reste largement supérieur à celui d'avant crise, une baisse du taux d'emploi et une baisse du taux d'activité. Les politiques de gestion des pénuries de main-d'œuvre mobilisent aussi des instruments qui visent à inciter les individus à intégrer ou à rester sur le marché du travail : cela passe par les travailleurs âgés, les jeunes, les migrants. Évidemment, au regard des performances des autres pays européens, le Danemark continue de faire bonne figure. Pour autant, les éléments soulevés dans ce texte montrent sa fragilité et les risques économiques et sociétaux qui pèsent sur lui ».

Concernant les Pays-Bas, l'article de la sociologue Marie Wierink oblige lui aussi à beaucoup de circonspection : « Depuis les années 1990, les réformes du marché du travail n'ont pas cessé aux Pays-Bas, accentuant la flexibilité du marché du travail. Après une première période de recherche de flexicurité par un compromis entre les partenaires sociaux en 1996, à partir des années 2000 les forces de libéralisation ont conduit à une hyper-flexibilité de l'emploi aux marges de la réglementation et au développement de l'emploi indépendant en lien avec de nouvelles facilités fiscales. La crise de 2008 a amplifié ces évolutions au point que la flexibilité, qui touche 35 % des actifs en emploi en 2015, ne tarde pas à être critiquée par certains observateurs et experts comme excessive, et combattue par les organisations syndicales ».

Dans l'entretien donné à L'Obs de ce mois par Andranik Tangian, chercheur à l'Institut de recherche économique et sociale de la fondation Hans-Böckler de Düsseldorf, on lit : « On assiste, depuis 2006, à une dégradation continue de la "sécurité" au profit de la "flexibilité". On le constate même aux Pays-Bas, le pays qui a inventé le concept ! (...) Dans la forme actuelle, la flexicurité est un cadeau fait aux entreprises. On leur propose la flexibilité, et la partie "sécurité" est financée par le contribuable : l'assurance-chômage, la formation... (...) Comme on dit, les profits sont privatisés, les dépenses socialisées ». Paraîtront début juillet, également dans L'Obs, deux entretiens très critiques sur le thème de la réforme du code du travail, celui de l'économiste Ph. Askenazy et celui du juriste A. Lyon-Caen. Notons-en ce qui concerne Ph. Askenazy qu'il a fait paraître avec Ch. Erhel en mars dernier un livre « Qualité de l'emploi et productivité » où est mise en débat la stratégie de lutte contre le chômage par la baisse du coût du travail et la flexibilité qui, selon les auteurs, peut conduire non seulement à dégrader la qualité de l'emploi, mais également à affaiblir la dynamique de la productivité.

À cela s'ajoute la politique monétaire de la BCE, qui soutient certes l'activité à coup de taux bas et d'injections de liquidités pour que l'inflation rejoigne la cible de 2% à moyen terme, mais qui a aussi pour effet de déprécier l'euro par rapport au dollar, ce qui permet non seulement de limiter les effets divergents entre le Nord et le Sud de la zone qu'a la politique monétaire du fait qu'elle est unique mais également de donner à l'ensemble des États membres - y compris aux plus performants comme l'Allemagne - des gains de compétitivité vis-à-vis du reste du monde ; donc, là aussi, de faciliter l'insertion internationale de l'économie de la zone euro. N'hésitons pas à dire que la BCE organise ainsi une dépréciation compétitive de l'euro.

C'est ce jeudi 1^{er} juin, dans la soirée, heure française, que Donald Trump annonce sa décision de faire sortir les États-Unis de l'accord de Paris concernant la lutte contre le réchauffement climatique. Cette décision, catastrophique pour la santé de notre planète, a pour seul mérite de renforcer les liens entre les partenaires européens, en particulier entre la France et l'Allemagne, et aussi entre l'Europe et l'Asie du Sud-Est, en particulier la Chine.

C'est aussi ce 1^{er} juin que The Economist publie un article qui rejoint certaines de nos récentes réflexions pleines d'espoir : « L'Europe doit saisir la chance de réparer l'euro. Une économie qui se porte mieux et l'élection d'Emmanuel Macron sont une opportunité, qui peut ne pas se répéter deux fois ».

C'est enfin également ce 1^{er} juin que dans son numéro 524 le périodique « Challenges » publie un article de Patrick Artus, qui estime que le déficit public actuel de la France est 1,4 point supérieur à ce qu'il faudrait pour que la dette publique soit seulement stabilisée, et que donc il faut réduire plus nettement les dépenses publiques : or, « l'Hexagone dépense plus dans tous les domaines : santé, éducation, logement, famille, emploi, soutien à l'économie, défense. On observe l'écart le plus important sur les retraites : la France y consacre près de 14% du PIB, quatre points de plus que la moyenne de la zone euro. (...) Le système est aujourd'hui à l'équilibre financier, mais au prix d'un niveau de cotisations sociales très élevé (4 points de PIB de plus que la moyenne européenne), qui plombe notre compétitivité et a des effets très négatifs sur l'emploi ».

Cet article débouche sur le débat ouvert ici à plusieurs reprises entre la conception « ordolibérale » et la conception néokeynésienne-beveridgienne du sauvetage de la zone euro et de l'avenir de l'UE ; on pourrait dire aussi entre la stratégie des économistes néolibéraux et/ou orthodoxes, et celle des économistes « atterrés » et/ou hétérodoxes.

Le jeudi 8, le Conseil des gouverneurs de la BCE, qui s'est exceptionnellement réuni en Estonie, à Tallinn, laisse les taux directeurs inchangés et maintient le dispositif d'accommodement monétaire pour soutenir l'économie avec le rachat d'obligations publiques et privées pour un montant de 60 Mds

d'euros par mois. La hausse des taux ne sera en toute hypothèse envisagée qu'une fois ce dispositif arrêté (théoriquement, fin décembre 2017), mais il n'y aura pas non plus de baisse supplémentaire et « les taux resteront à leurs niveaux actuels sur une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs ». La BCE révisé légèrement à la hausse ses prévisions de croissance du PIB de la zone euro. C'est sans doute pour cela que le Président de la BCE estime « que les risques sur les perspectives de croissance sont désormais globalement équilibrés ». *Cela peut annoncer un virage prochain de la politique monétaire, sauf que, s'il est légitime d'être optimiste pour la croissance, il n'en est pas de même pour l'inflation puisque celle-ci ralentit, ce qui amène la BCE à réviser à la baisse ses prévisions, surtout que l'inflation sous-jacente reste pour le moins modérée (moins de 1%).* *Devant la difficulté de conduire la politique monétaire dans le contexte contemporain, on doit se demander si le ciblage d'inflation est toujours une méthode pertinente : certains préconisent de privilégier d'autres variables comme le prix des actifs et la dynamique du cycle économique.*

Il est important de se poser la question de savoir pourquoi il y a une croissance qui s'installe et l'inflation qui ne suit pas, le tout avec un chômage qui reste important. Comment fonctionne donc aujourd'hui la courbe de Phillips ? La BCE elle-même tente de répondre à ces questions dans son bulletin d'avril 2017 (https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/be3_2017_fr.pdf) et la réponse, qui est loin d'être encourageante, tient en une expression utilisée par son Président en personne lors de sa conférence de presse de ce jour : « les emplois de faible qualité ».

Dans ce bulletin, on lit en particulier dans le 3^{ème} article consacré au sujet :

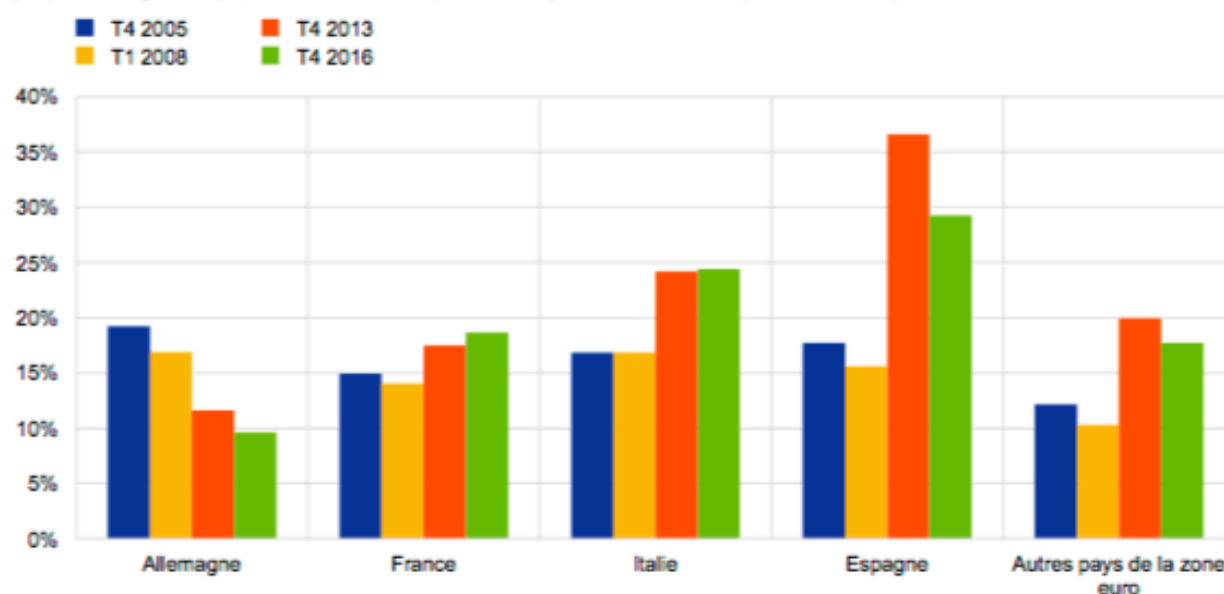
« La généralisation de la reprise de l'activité se manifeste de plus en plus clairement sur les marchés du travail de la zone euro, davantage de pays et de secteurs enregistrant une croissance positive de l'emploi. (...) Toutefois, en dépit des hausses significatives de l'emploi, la croissance des salaires demeure modérée dans la zone euro, laissant penser qu'il existe toujours une importante sous-utilisation de la main-d'œuvre – ou « capacités inutilisées » sur le marché du travail – plus élevée que ne le suggère le taux de chômage. (...) Le taux de chômage est fondé sur une définition relativement étroite de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Selon la définition du chômage retenue par l'Organisation internationale du travail (sur laquelle est fondé le taux de chômage global de la zone euro), les demandeurs d'emploi sont considérés comme chômeurs s'ils sont (a) sans emploi ; (b) disponibles pour commencer à travailler au cours des deux semaines suivantes ; et (c) activement à la recherche d'un emploi. Toutefois, des définitions plus larges peuvent également être pertinentes pour évaluer le degré global des capacités inutilisées sur le marché du travail, deux groupes méritant particulièrement d'être considérés : premièrement, ceux qui sont sans emploi mais qui ne remplissent pas l'un des deux autres critères ; et, deuxièmement, ceux qui ont un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler un plus grand nombre d'heures. Le premier groupe entre dans la catégorie des inactifs et le second dans celle des salariés. Actuellement, environ 3,5 % de la population de la zone euro en âge de travailler sont rattachés de façon marginale à la population active – c'est-à-dire classés comme inactifs, alors qu'ils sont simplement moins actifs dans leur recherche d'emploi sur le marché du travail. Qualifiée de « force de travail potentielle supplémentaire », cette catégorie recouvre à la fois (a) ceux qui, bien qu'étant disponibles, ne recherchent pas d'emploi actuellement (principalement les travailleurs « découragés ») ; et (b) ceux qui recherchent activement un emploi mais ne sont pas (encore) disponibles pour commencer à travailler (peut-être parce qu'ils ont reçu une offre d'emploi avec une date de début fixée dans le futur ou parce qu'ils ne peuvent pas commencer à travailler dans les deux semaines qui suivent). (...) De plus, 3 % supplémentaires de la population en âge de travailler sont actuellement en situation de sous-emploi (c'est-à-dire travaillent moins d'heures qu'ils ne le souhaiteraient). L'emploi à temps partiel a augmenté dans la plupart des économies de la zone euro depuis plus d'une décennie, principalement en raison de facteurs structurels (tels que la croissance des services et, en partie, l'augmentation de la participation des femmes à la population active. Cependant, une part non négligeable de ces salariés à temps partiel aimerait travailler un plus grand nombre d'heures. (...) En combinant les estimations du nombre de chômeurs et

de personnes en situation de sous-emploi avec les mesures plus larges du chômage, il apparaît que les capacités inutilisées sur le marché du travail concernent environ 18 % de la population active élargie de la zone euro. Le niveau de cette sous-utilisation des capacités est pratiquement le double de celui mesuré par le taux de chômage, qui s'établit à présent à 9,5 % (...) Les différences entre pays demeurent importantes (cf. graphique D) – tant en termes de niveaux de l'indicateur plus large que lorsque ces niveaux sont comparés avec les évolutions des taux de chômage. En Allemagne, l'indicateur plus large (et l'ensemble des trois principales composantes) s'est inscrit en baisse depuis 2013, de même que le taux de chômage effectif, apportant de nouvelles preuves de tensions croissantes sur le marché du travail allemand. Ailleurs, cependant, ces mesures plus larges montrent que les capacités inutilisées demeurent très importantes sur le marché du travail. En France et en Italie, les mesures plus larges de ces capacités inutilisées ont continué d'augmenter tout au long de la reprise, tandis qu'en Espagne et dans les autres économies de la zone euro, elles ont récemment enregistré des baisses mais demeurent nettement supérieures aux estimations antérieures à la crise ».

Graphique D

Estimations plus larges de la sous-utilisation de la main-d'œuvre dans les différents pays de la zone euro

(en pourcentages des populations actives respectives, moyennes mobiles sur quatre trimestres)



Sources : Eurostat et calculs de la BCE.

Note : Toutes les mesures sont exprimées en pourcentages de la population active élargie (c'est-à-dire la population active plus les personnes disponibles ne recherchant pas un emploi et celles recherchant un emploi mais non disponibles).

Mercredi 14, réunion du Comité de la politique monétaire de la Fed, le FOMC : « Compte tenu des conditions de marché du travail et de l'inflation prévues et attendues, le Comité a décidé d'augmenter la fourchette cible du taux des fonds fédéraux à 1 à 1-1 / 4 pour cent. La position de la politique monétaire reste accommodante, soutenant ainsi un renforcement supplémentaire des conditions du marché du travail et un retour soutenu à 2% de l'inflation ». Ainsi, depuis mai 2014, les taux directeurs de la Fed et de la BCE s'écartent de plus en plus les uns des autres, les taux américains étant de plus en plus élevés par rapport aux taux européens. C'est aux marchés financiers et de devises qu'il revient en définitive de gérer cette divergence croissante.

La Fed fait une autre annonce, très importante, celle d'un début de réduction du montant de son bilan avec la diminution du stock d'actifs financiers (titres publics et titres hypothécaires), qui est actuellement évalué à 4500 milliards de dollars, soit plus de 15% du PIB américain, titres qu'elle a achetés depuis le début de la crise des subprimes pour soutenir l'activité économique : la Fed a donc décidé d'enclencher la marche arrière de son QE.

Il n'y a que la confiance que l'on a en elle qui puisse imposer une limite au montant du bilan d'une Banque centrale, et la Fed en inspire toujours beaucoup ; il n'empêche que la politique du QE ne peut pas être permanente. La marche arrière est une manœuvre pleine d'embûches qu'il faut surmonter avec agilité : en effet, la réduction des achats de titres, donc de leur demande, en fait mécaniquement baisser la valeur, avec pour effets de réduire le patrimoine de tous ceux qui en possèdent et d'élever corrélativement les taux d'intérêt de long terme (relation inverse entre cours des titres et taux d'intérêt), ce qui peut être souhaitable pour sortir d'une période de taux longs anormalement bas, mais ce qui entraînera un attrait supplémentaire pour les entrées de capitaux, et donc une hausse prévisible du dollar sur le marché des changes, avec les retombées négatives potentielles sur le commerce extérieur et la croissance globale. C'est avec les mêmes risques que la BCE devra à un moment ou un autre s'engager dans la même manœuvre, surtout que, comme le montre le graphique suivant, tiré d'un article de E. Goetz (Les Échos), le bilan de la BCE est maintenant plus « engorgé » que ceux de la Fed et de la BoJ :

Le bilan des trois banques centrales

En milliards de dollars



« LES ÉCHOS » / SOURCE : BLOOMBERG

Jeudi 15, le Professeur de Droit A. Maitrot de La Motte publie dans Le Monde un article important sur le rôle que devrait jouer la fiscalité pour protéger l'économie européenne de la concurrence déloyale que lui font beaucoup d'États tiers. Cette proposition correspond au souci d'E. Macron de promouvoir une Europe protectrice.

« Le respect des normes commerciales, sociales, politiques, fiscales et environnementales par les entreprises françaises et européennes est légitime : il favorise une économie éthique, solidaire et créative. Mais il a un coût non négligeable (...) L'approche purement libérale, souvent préconisée, consiste à supprimer ces normes au nom de la compétitivité des entreprises françaises et européennes. Mais si un allègement des contraintes est souhaitable, il ne faudrait pas aboutir à une déréglementation totale et à un moins-disant social, fiscal ou environnemental. Un tel moins-disant n'aurait d'ailleurs aucune limite. (...) Une clause de réciprocité fondée sur un principe de « mieux-disant » pourrait être adoptée afin de

construire un alignement de l'Europe et de ses partenaires sur le meilleur standard. (...) La mise en œuvre de la clause de réciprocité proposée pourra être effectuée en cinq ans. Elle supposera, dans un premier temps, d'identifier les standards commerciaux, sociaux, politiques, fiscaux et environnementaux dont le maintien et l'extension sont souhaitables. (...) Dans un second temps, les entreprises des États tiers seront incitées à respecter les standards européens ainsi identifiés. Plutôt que l'approche traditionnelle consistant à engager de longues négociations à l'échelle internationale et à adopter des traités internationaux, une approche pragmatique apportera, pour chaque entreprise non européenne qui accède aujourd'hui presque sans limite et sans contrepartie au marché intérieur, à vérifier qu'elle en respecte les standards. Si tel n'est pas le cas, l'avantage qu'elle en tire sera évalué, et le prix des biens et des services qu'elle propose sera majoré, par une imposition européenne, d'une somme équivalente à cet avantage. Cette contre-mesure, inspirée de la logique antidumping, fera perdre à l'entreprise étrangère l'avantage qu'elle entendait obtenir en se livrant à une concurrence dommageable. Et elle financera le budget européen, ce qui permettra de réduire les contributions des États membres et de financer de nouveaux investissements ».

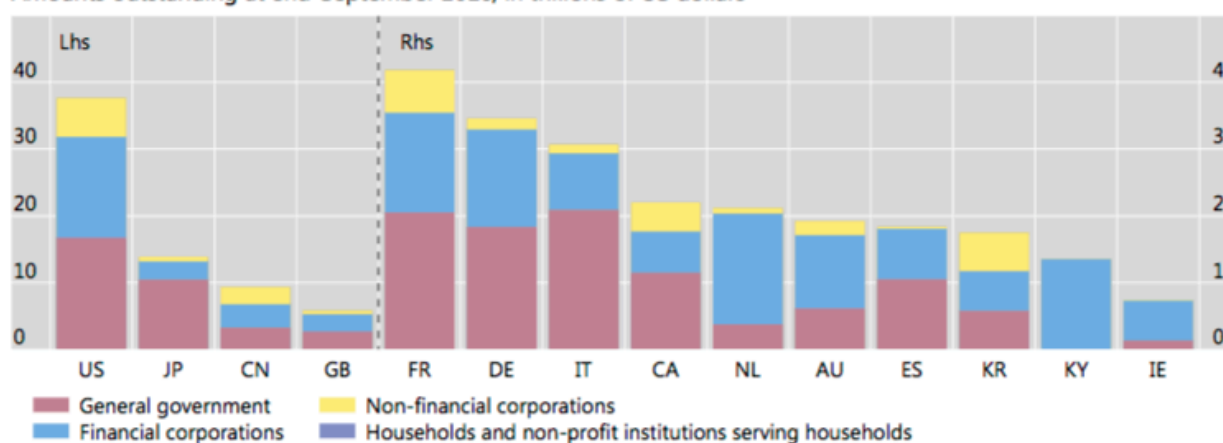
Vendredi 16, dans son éditorial publié dans Les Échos, J.-M. Vittori considère que la quiétude financière que nous connaissons depuis cinq ans ne doit pas faire oublier que les ingrédients d'une nouvelle crise financière sont bel et bien présents, en particulier le niveau très élevé de l'endettement public et privé dans de très nombreux pays.

Pour nous convaincre de la réalité de cette mise en garde, voici un graphique trouvé dans le bulletin de la Banque des Règlements internationaux de juin 2017 :

Total debt securities, by residence and sector of issuer¹

Amounts outstanding at end-September 2016, in trillions of US dollars²

Graph C.2



AU = Australia; CA = Canada; CN = China; DE = Germany; ES = Spain; FR = France; GB = United Kingdom; IE = Ireland; IT = Italy; JP = Japan; KR = Korea; KY = Cayman Islands; NL = Netherlands; US = United States.

Further information on the BIS debt securities statistics is available at www.bis.org/statistics/secstats.htm.

¹ For countries that do not report TDS, data are estimated by the BIS as DDS plus IDS. ² Amounts denominated in currencies other than the US dollar are converted to US dollars at the exchange rate prevailing on the reference date.

Sources: National data; BIS debt securities statistics.

Ce graphique montre que la dette globale, publique et privée, est significativement plus importante en France que chez nos partenaires européens. C'est particulièrement vrai pour l'endettement des entreprises non financières.

À ce constat s'ajoutent de dangereuses constantes : certes, la supervision des banques s'est améliorée depuis les années 2007-2008, mais les transactions sur produits dérivés restent massives, la spéculation des hedge funds ne connaît toujours pas de limite, le trading à haute fréquence représente aujourd'hui plus de la moitié des transactions en actions et les intermédiaires financiers hors système bancaire régulé - le shadow banking - font 40% de la finance mondiale !

Jeudi 15, à Luxembourg, réunion de l'Eurogroupe consacrée entièrement au cas de la dette grecque pour éviter une crise cet été : comme la Grèce a rempli ces derniers mois une grande partie

des réformes promises (en particulier, une 14^{ème} réforme des retraites, une révision de plus de l'impôt sur le revenu et diverses mesures d'austérité supplémentaires), une part (8,5 milliards d'euros) du 3^{ème} plan d'aide des 86 milliards d'euros fixé en août 2015 va être versée pour que puissent être honorés les remboursements que la Grèce doit faire début juillet. L'Eurogroupe précise aussi la promesse qu'il avait faite en mai sur la restructuration de la dette grecque que le gouvernement Tsipras demande à cor et à cri : serait envisagée une extension des maturités de la dette. Il donne aussi un peu de marge de manœuvre à la Grèce en réduisant à 2% l'excédent primaire qu'il exige d'elle. « Il y a maintenant de la lumière au bout du tunnel » dit le ministre grec des finances en sortant de la réunion. De son côté, FMI accepte de participer au 3^{ème} plan d'aide mais il ne versera les 2 milliards attendus que si la dette grecque est jugée soutenable. Enfin, la proposition française d'indexer les remboursements grecs sur le rythme de croissance va être étudiée.

Ce même jour et également à Luxembourg, réunion des 28 ministres du travail de l'UE sur la question des travailleurs détachés. La législation actuelle est jugée obsolète par la Commission européenne depuis mars 2016 parce qu'elle avait été instaurée en 1996, 8 ans avant l'élargissement aux pays de l'Est de 2004. Mais, parce que la France a durci sa position (elle veut limiter les détachements à 12 mois sur une période de 2 ans, alors que la Commission proposait 24 mois et que la directive en vigueur de 1996 prévoit 36 mois), l'accord prévu n'est pas conclu et il est reporté en octobre.

Lundi 19, début officiel des négociations entre l'UE et le R.-U. sur le Brexit.

Lundi 19, lendemain du 2^{ème} tour des 7 678 491 législatives françaises.

Voici un résumé des résultats de la série d'élections qui s'est terminée hier :

1^{er} tour de l'élection présidentielle :

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	8 656 346	18,19	24,01
Mme Marine LE PEN	7 678 491	16,14	21,30
M. François FILLON	7 212 995	15,16	20,01
M. Jean-Luc MÉLENCHON	7 059 951	14,84	19,58
M. Benoît HAMON	2 291 288	4,82	6,36
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	1 695 000	3,56	4,70
M. Jean LASSALLE	435 301	0,91	1,21
M. Philippe POUTOU	394 505	0,83	1,09
M. François ASSELINEAU	332 547	0,70	0,92
Mme Nathalie ARTHAUD	232 384	0,49	0,64
M. Jacques CHEMINADE	65 586	0,14	0,18

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	47 582 183		
Abstentions	10 578 455	22,23	
Votants	37 003 728	77,77	
Blancs	659 997	1,39	1,78
Nuls	289 337	0,61	0,78
Exprimés	36 054 394	75,77	97,43

2^{ème} tour de l'élection présidentielle :

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	20 743 128	43,61	66,10
Mme Marine LE PEN	10 638 475	22,36	33,90

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	47 568 693		
Abstentions	12 101 366	25,44	
Votants	35 467 327	74,56	
Blancs	3 021 499	6,35	8,52
Nuls	1 064 225	2,24	3,00
Exprimés	31 381 603	65,97	88,48

1^{er} tour des élections législatives :

Nuances de Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Nb Sieges
Extrême gauche	175 214	0,37	0,77	
Parti communiste français	615 487	1,29	2,72	
La France insoumise	2 497 622	5,25	11,03	
Parti socialiste	1 685 677	3,54	7,44	
Parti radical de gauche	106 311	0,22	0,47	
Divers gauche	362 281	0,76	1,60	1
Ecologiste	973 527	2,05	4,30	
Divers	500 309	1,05	2,21	
Régionaliste	204 049	0,43	0,90	
La République en marche	6 391 269	13,44	28,21	2
Modem	932 227	1,96	4,12	
Union des Démocrates et Indépendants	687 225	1,44	3,03	1
Les Républicains	3 573 427	7,51	15,77	
Divers droite	625 345	1,31	2,76	
Debout la France	265 420	0,56	1,17	
Front National	2 990 454	6,29	13,20	
Extrême droite	68 320	0,14	0,30	

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	47 570 988		
Abstentions	24 403 480	51,30	
Votants	23 167 508	48,70	
Blancs	357 018	0,75	1,54
Nuls	156 326	0,33	0,67
Exprimés	22 654 164	47,62	97,78

2^{ème} tour des élections législatives :

Nuances de Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Nb Sieges
Parti communiste français	217 833	0,46	1,20	10
La France insoumise	883 786	1,87	4,86	17
Parti socialiste	1 032 985	2,18	5,68	29
Parti radical de gauche	64 860	0,14	0,36	3
Divers gauche	263 619	0,56	1,45	11
Ecologiste	23 197	0,05	0,13	1
Divers	100 574	0,21	0,55	3
Régionaliste	137 453	0,29	0,76	5
La République en marche	7 826 432	16,55	43,06	306
Modem	1 100 790	2,33	6,06	42
Union des Démocrates et Indépendants	551 760	1,17	3,04	17
Les Républicains	4 040 016	8,54	22,23	113
Divers droite	306 240	0,65	1,68	6
Debout la France	17 344	0,04	0,10	1
Front National	1 590 858	3,36	8,75	8
Extrême droite	19 030	0,04	0,10	1

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	47 292 967		
Abstentions	27 125 535	57,36	
Votants	20 167 432	42,64	
Blancs	1 397 496	2,95	6,93
Nuls	593 159	1,25	2,94
Exprimés	18 176 777	38,43	90,13

Résultats finals des élections législatives :

Nuances de Candidats	Nb Sieges
Extrême gauche	0
Parti communiste français	10
La France insoumise	17
Parti socialiste	29
Parti radical de gauche	3
Divers gauche	12
Ecologiste	1
Divers	3
Régionaliste	5
La République en marche	308
Modem	42
Union des Démocrates et Indépendants	18
Les Républicains	113
Divers droite	6
Debout la France	1
Front National	8
Extrême droite	1

Laissant aux experts de la chose politique l'analyse approfondie de ces résultats, le seul commentaire que nous permettrons ici tient en un mot : érosion ; ce qui fait craindre d'ailleurs des conséquences négatives. Érosion du nombre de suffrages exprimés, puisque le taux d'abstention n'a cessé de croître d'une élection à l'autre, et dans de fortes proportions : 22,23%, 25,44% ; 51,30%, 57,36%. Érosion aussi du nombre de suffrages exprimés en faveur du mouvement politique du nouveau président de la République : 18,19% des inscrits ont voté au 1^{er} tour de l'élection présidentielle pour E. Macron mais 13,44% ont voté pour la République en marche au 1^{er} tour des élections législatives et 16,55% au 2^{ème} tour. Ces résultats posent incontestablement un double problème démocratique : ne faudra-t-il pas

arriver à rendre le vote obligatoire et, étant donné le décalage entre les pourcentages par rapport au nombre d'inscrits et la répartition des sièges des différentes nuances à l'Assemblée nationale, n'est-il pas temps de rectifier le système électoral, de façon à ce que les différents courants de l'opinion soient mieux et plus équitablement représentés et à ce que soient pris en compte les votes nuls et blancs, tout en préservant la stabilité politique indispensable ? Par ailleurs, s'il faut insister sur le caractère incontestablement exceptionnel et même extraordinaire de la réussite d'É. Macron et de son mouvement, et s'en féliciter, parce que la vie politique française avait besoin d'un tel « big bang » et que cela constitue une chance pour une économie française « ré-européanisée » (même si la stratégie macronnienne « de ré-européanisation » n'est pas celle qui a nos préférences), on ne peut pas malgré tout passer sous silence que ceux qui ont voté pour le nouveau président de la République et pour les candidats-députés de « La République en marche » représentent 17-18% seulement des inscrits : les semaines et les mois qui viennent nous diront si la mise en œuvre du programme du candidat Macron s'en trouvera ou non compliquée.

**Dépenses de campagne par candidat
en euros**

Nicolas Dupont-Aignan	1 823 157
Marine Le Pen	12 416 567
Emmanuel Macron	16 698 320
Benoît Hamon	15 072 745
Nathalie Arthaud	958 237
Philippe Poutou	782 448
Jacques Cheminade	412 983
Jean Lassalle	260 112
Jean-Luc Mélenchon	10 676 699
François Asselineau	1 230 843
François Fillon	13 784 073

Le mardi 20 est marqué par la publication de deux enquêtes importantes.

• D'une part, la publication par l'Institut Chatham House d'un sondage sur « L'avenir de l'Europe : comparaison des attitudes des populations et des élites » dans 10 pays européens, réalisé entre décembre 2016 et février 2017 (<https://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/publications/research/2017-06-20-future-europe-attitudes-raines-goodwin-cutts-final.pdf>).

Dans le résumé, on lit notamment :

« Les données révèlent un continent divisé en trois lignes.

- Tout d'abord, il y a un fossé entre les élites et le public. Il y a un alignement entre les deux groupes dans leurs attitudes à l'égard, entre autres choses, de la solidarité de l'UE, de la démocratie de l'UE et un sentiment d'identité européenne. Cependant, les données montrent également un fossé important dans les attitudes générales, les croyances et les expériences de vie. L'élite est plus encline à connaître les avantages de l'intégration de l'UE et est plus libérale et optimiste. En même temps, il y a un mécontentement croissant au sein du public, dont une grande partie considère l'UE comme négative, désire que ces pouvoirs soient restitués aux Etats membres et se sent anxieux au sujet des effets de l'immigration. Seulement 34% du public estiment qu'ils ont bénéficié de l'UE, contre 71% de l'élite. La majorité du public (54%) pense que leur pays était un meilleur endroit où vivre il y a 20 ans.

- Deuxièmement, au sein du public, il y a une division prononcée entre les lois plus libérales et les plus autoritaires, en particulier sur les questions d'identité. Cette division joue un rôle beaucoup plus important que d'autres mesures, telles que le statut économique ou l'expérience des difficultés sociales, la formation des attitudes envers l'UE. Les défis politiques résultant de cette fracture risquent de persister longtemps même après que la croissance économique soit rétablie et soutenue.

- Troisièmement, il y a un manque de consensus parmi les élites sur des questions importantes concernant la gouvernance de l'UE. Alors que l'élite croit énormément avoir bénéficié de l'UE, elle est loin d'être unanime sur la question de l'intégration. Contrairement aux hypothèses selon lesquelles l'élite est pro-intégration, 28% soutiennent le statu quo, 37% pensent que l'UE devrait avoir plus de pouvoirs et 31% pensent que l'UE devrait redonner des pouvoirs aux Etats membres. Plus d'opposition que de soutien sur la constitution éventuelle d'« États-Unis d'Europe », bien qu'il existe un soutien pour une intégration plus profonde de la zone euro.

- Le sondage indique clairement que la politique de l'UE est passée d'une période où elle exerçait la médiation entre une classe politique intégrationniste et un public occasionnellement sceptique à celle dans laquelle il y a une image plus mitigée parmi les deux groupes. Les résultats ont des implications importantes pour le débat sur l'avenir de l'Europe.

- Il existe un réservoir de soutien parmi le public et l'élite pour une union fondée sur la solidarité.

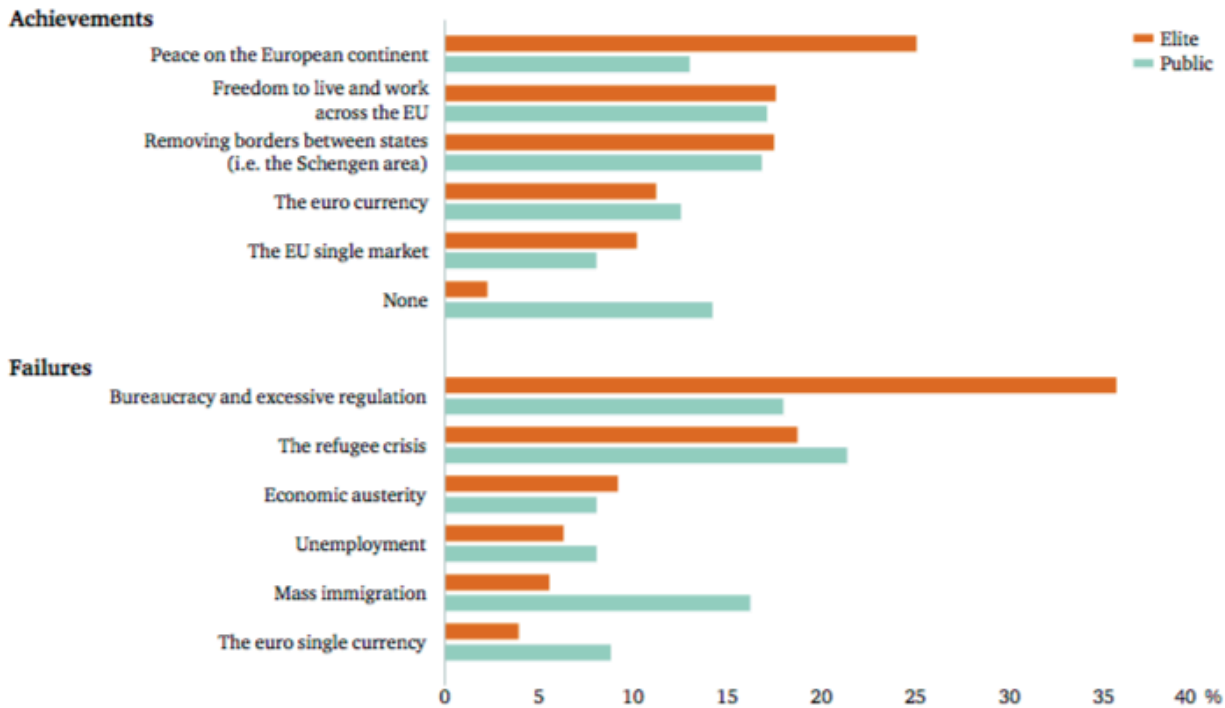
Par exemple, 77% de l'élite et 50% du public pensent que les États membres plus riches devraient soutenir financièrement les États membres les plus pauvres, alors que seulement 12% de l'élite et 18% du public sont contre. Cela ne simplifie pas les défis de créer une union plus juste et plus cohésive, mais cela souligne la conviction que l'UE est marquée par des niveaux de revenus et des économies très différents et que la performance économique devrait être toujours fondée sur la solidarité ».

Note 1 : les élites interviewées ont été définies en utilisant quatre grandes catégories : les responsables politiques (locaux, nationaux, européens), des journalistes, des chefs d'entreprise (petites, moyennes et grandes entreprises) et des dirigeants de la société civile (ONG, associations, syndicats, universités).

Note 2 : les 10 pays européens concernés par ce sondage sont l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, l'Espagne et le Royaume-Uni.

On trouve dans les résultats du sondage de très nombreux enseignements, notamment sous la forme de tableaux et de graphiques, comme ceux-ci :

Figure 4: Greatest achievements and failures of the EU



La paix sur notre continent, qui a été dès le départ le motif essentiel de la construction européenne, est considérée comme la principale réussite de l'UE, surtout chez les « élites ». La liberté de s'installer, de travailler et de circuler sur tout le continent vient en second, et à égalité pour les élites et l'ensemble des populations. L'euro ne vient qu'après.

Au niveau des échecs de l'UE, le premier est incontestablement, surtout chez les élites, la bureaucratie et l'excès de réglementation. Viennent ensuite la crise des réfugiés et l'austérité économique, avec aussi le chômage, et pratiquement à égalité chez les élites et dans l'ensemble des populations. On retrouve l'euro dans les facteurs d'échec.

Table 2: Elite and public attitudes towards the EU (% of respondents)

	Elite	Public
<i>Sovereignty</i>		
The EU should return some powers to member states	31	48
The EU should have no more or less power than now	28	28
The EU should get more powers	37	24
<i>Federalism</i>		
Should be a 'United States of Europe' with a central government	40	30
Neutral	12	28
Should not be a 'United States of Europe' with a central government	47	41
<i>EU enlargement</i>		
Has gone too far	41	47
Has not gone too far	44	22
Neutral – no view either way	14	30
<i>Brexit contagion</i>		
More EU states will leave in next 10 years	43	55
Neutral	14	28
More EU states will not leave in next 10 years	40	18
<i>Role of Germany in the EU</i>		
Germany plays a positive role	62	48
Germany plays a negative role	23	28
Neutral – neither positive nor negative	13	24
<i>Turkey joining the EU</i>		
Support Turkey joining	6	5
Support Turkey joining but only if it reforms	42	33
Oppose Turkey joining	49	62

Concernant l'option fédéraliste, le sondage montre une forte réticence, mais moins nette chez les élites que dans l'ensemble des populations.

Concernant l'élargissement, les élites répondent plutôt qu'il n'est pas allé trop loin mais c'est le contraire pour l'ensemble des populations. Il y a une opposition assez générale à l'entrée de la Turquie dans l'UE.

Table 10: Elite economic attitudes (% of respondents)

	Elite
<i>Austerity and the eurozone</i>	
Austerity has been an effective policy in the eurozone	28
Austerity has not been an effective policy in the eurozone	54
Neutral – no view on austerity	14
<i>Eurozone integration over the longer term</i>	
Eurozone should become much more integrated	71
Eurozone should not become much more integrated	13
Neutral – no view either way	13

Une majorité des élites pense que l'austérité n'a pas été une politique efficace dans la zone euro. Et la majorité de ces élites interrogées est très large pour souhaiter une plus forte intégration de la zone euro.

Le sondage de Chatham House a interrogé aussi les plus de 10 000 personnes choisies sur les cinq scénarios du « livre blanc sur l'avenir de l'Europe » présenté le 1^{er} mars (voir ici à cette date) :

Le 1^{er} scénario, celui du statu quo, est largement rejeté (moins d'un tiers des élites comme des populations en sont partisans). Le 2^{ème}, « rien que le marché unique », rassemble presque la moitié des populations mais moins du tiers des élites : ce succès relatif s'explique par le rejet de la bureaucratie européenne et de la lourdeur de ses réglementations dans trop de domaines. Le 3^{ème}, « ceux qui veulent plus, font plus », autrement dit une Europe à plusieurs vitesses, est très prisé parmi les élites : presque les ¾ y voient la possibilité d'une Europe plus intégrée en faisant de la zone euro un noyau dur et en permettant à celle-ci de se donner les moyens de mieux fonctionner. Le 4^{ème}, « faire moins de manière plus efficace », a un succès divers parce que tout dépend des domaines dans lesquels l'intégration serait la plus forte et la coopération la plus approfondie. Enfin, le 5^{ème}, « faire beaucoup ensemble » est celui qui se rapproche le plus de ce que serait un scénario fédéraliste : nous avons envisagé plus haut la position des sondés avec la « table 2 » ; mais, comme les commentaires de l'Institut Chatham House le notent, « bien que plusieurs s'opposent à cette idée, le fait qu'un tiers des populations soutienne ce point de vue prouve la résistance de la vision d'une véritable république européenne ».

• La seconde publication en ce mardi 20 est celle que réalise dans une note de conjoncture l'INSEE sur les barrières à l'embauche du point de vue des entreprises françaises.

On trouve dans cette étude des tableaux très instructifs :

Tableau 3a – Part des entreprises citant chaque barrière à l'embauche
en %

	Incertitude situation économique	Main-d'œuvre compétente indisponible	Coûts recrutement	Cotisations sociales trop élevées	Niveau des salaires trop élevé	Coûts de licenciement	Risques juridiques associés au licenciement	Pérennité législation du travail	Autres
Industrie	34	29	5	17	5	12	14	11	5
Services	24	24	6	17	7	9	13	10	3
Bâtiment	54	41	9	32	7	22	26	21	4
Ensemble des secteurs	28	27	6	18	7	10	14	11	4

Lecture : les entreprises industrielles constatant des barrières à l'embauche et citant l'incertitude sur la situation économique parmi les principales barrières emploient 34 % des salariés du secteur.
Notes : les résultats sont pondérés par les effectifs des entreprises enquêtées. Plusieurs modalités sont possibles pour une même entreprise.
Source : Insee, enquêtes de conjoncture d'avril 2017

« Sur l'ensemble des secteurs, les principales barrières à l'embauche citées (tableau 3a) par les entreprises sont l'incertitude liée à la situation économique (28 %) et l'indisponibilité d'une main-d'œuvre compétente (27 %). (...) La barrière liée au coût du travail la plus citée est celle du niveau des cotisations sociales (18 %) alors que le niveau élevé des salaires est moins souvent évoqué (7 %). Les barrières à l'embauche liées à la législation encadrant le marché du travail semblent jouer des rôles d'importance comparable, les risques juridiques liés à un licenciement (14 %) étant légèrement plus souvent cités que leur coût (10 %) ».

Tableau 3b - Part des entreprises citant différents types de barrières à l'embauche

	en %			
	Incertitude situation économique	Main-d'œuvre compétente indisponible	Barrières liées aux coûts	Barrières liées à la réglementation
Industrie	34	29	19	19
Services	24	24	22	16
Bâtiment	54	41	35	34
Ensemble des secteurs	28	27	23	18

Lecture : les entreprises industrielles constatant des barrières à l'embauche liées à la réglementation emploient 19 % des salariés du secteur.

Notes : les résultats sont pondérés par les effectifs des entreprises enquêtées. Plusieurs réponses sont possibles pour une même entreprise.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture d'avril 2017

Tableau 4 - Corrélation des réponses aux différentes barrières à l'embauche

	Incertitude situation économique	Main-d'œuvre compétente indisponible	Barrières liées aux coûts	Barrières liées à la réglementation
Incertitude situation économique	1	-0,34	0,14	0,13
Main-d'œuvre compétente indisponible	-0,34	1	0,00	-0,03
Barrières liées aux coûts	0,14	0,00	1	0,40
Barrières liées à la réglementation	0,13	-0,03	0,40	1

Source : Insee, enquêtes de conjoncture d'avril 2017

Tableau 5 - Part des entreprises annonçant des difficultés de recrutement, selon leur réponse quant à l'existence de barrières à l'embauche

	en %						
	Existence de barrières à l'embauche	Incertitude situation économique	Main-d'œuvre compétente indisponible	Barrières liées aux coûts	Barrières liées à la réglementation	Sans barrière à l'embauche	Question sans objet
Industrie	52	40	77	55	51	7	9
Services	57	42	85	58	53	9	8
Bâtiment	61	51	90	65	61	18	24
Ensemble des secteurs	56	42	84	58	53	9	10

Lecture : l'emploi des entreprises industrielles constatant des barrières à l'embauche est localisé à 52 % dans des entreprises connaissant des difficultés de recrutement.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture d'avril 2017

« De fait, les entreprises qui signalent des barrières à l'embauche liées aux coûts (de recrutement, de rémunérations, de licenciement) ou à la réglementation signalent moins souvent des difficultés de recrutement et une production limitée par l'emploi que les entreprises peinant à recruter une main d'œuvre compétente ».

Le mercredi 21, en fin d'après-midi, annonce de la composition du gouvernement « Macron-Philippe » n°2, qui suit les élections législatives, comme le veut la coutume gouvernementale française. A priori, il ne devait y avoir qu'un réaménagement technique. Il s'agit en réalité d'une reconfiguration assez profonde et même carrément politique parce que les ministres du MoDem présents dans le premier gouvernement ne figurent pas dans la liste : Marielle de Sarnez est remplacée au ministère chargé des affaires européennes par Nathalie Loiseau, jusqu'ici Présidente de l'E.N.A. depuis 2012, après avoir fait carrière comme haut fonctionnaire, essentiellement au Quai d'Orsay.

Les jeudi 22 et vendredi 23, réunion à Bruxelles du Conseil européen. C'est le premier conseil pour le nouveau Président de la République française, E. Macron.

Dans les conclusions officielles (http://www.consilium.europa.eu/press-releases-pdf/2017/6/47244661590_fr.pdf), on lit en introduction : « Aujourd'hui, le Conseil européen a axé ses travaux sur le renforcement de l'Europe et la protection de ses citoyens par des mesures efficaces visant à lutter contre le terrorisme et à développer sa sécurité et sa défense communes, à assurer son développement économique à l'heure de la mondialisation, à s'attaquer au problème des migrations et à

protéger ses frontières extérieures. Une Union forte et déterminée constitue le meilleur moyen de promouvoir nos valeurs et nos intérêts, de défendre un système multilatéral fondé sur des règles et de mobiliser les partenaires autour d'une politique climatique constructive. Elle contribuera également à façonner la mondialisation de manière à tirer parti de marchés ouverts tout en offrant une protection contre les pratiques déloyales et en promouvant les normes en matière sociale, environnementale, de santé et de protection des consommateurs, qui sont au coeur du mode de vie européen. Le Conseil européen a rendu hommage à Helmut Kohl, citoyen d'honneur de l'Europe, qui est décédé le 16 juin 2017 ». Puis suivent les conclusions sur les différents thèmes abordés : sécurité-défense ; accord de Paris sur le changement climatique ; emploi, croissance et compétitivité ; migrations ; Europe numérique.

Sur le thème « emploi, croissance et compétitivité », on lit :

« L'Europe a besoin d'emplois, de croissance et de compétitivité. Le retour de la croissance économique dans l'ensemble des vingt-huit États membres constitue une évolution positive, qui doit être consolidée. Le Conseil européen a discuté des moyens d'exploiter au mieux, à cet effet, le potentiel du marché unique ainsi que les possibilités offertes par le commerce et l'industrie, tout en veillant à ce que ces évolutions bénéficient à toutes les composantes de la société.

Marché unique

Le Conseil européen réaffirme l'importance que revêt le bon fonctionnement du marché unique, reposant sur ses quatre libertés, pour stimuler la croissance, créer des emplois et promouvoir les investissements et l'innovation. Les colégislateurs ont permis l'accomplissement de progrès notables en vue de réaliser l'objectif commun consistant à parachever et à mettre en œuvre les différentes stratégies d'ici 2018. Il subsiste toutefois des lacunes, qui doivent faire l'objet d'une attention accrue. Par conséquent, le Conseil européen souligne que l'UE et ses États membres doivent poursuivre leurs efforts afin d'atteindre le niveau d'ambition qui ressort des conclusions de juin 2016 pour ce qui est du marché unique, y compris concernant les services, du marché unique numérique, de l'union des marchés des capitaux et de l'union de l'énergie, y compris en ce qui concerne les interconnexions. Dans ce contexte, il accueille avec satisfaction l'examen à mi-parcours auquel a procédé la Commission en ce qui concerne le marché unique numérique et le plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux. Une mise en œuvre en temps utile et un meilleur contrôle du respect de la législation existante sont également essentiels pour tirer parti des avantages du marché unique européen. Le Conseil rendra compte au Conseil européen de juin 2018 des progrès accomplis dans l'approfondissement et la mise en œuvre du marché unique sous tous ses aspects, ainsi que dans le contrôle du respect des règles qui y sont liées. Afin de se projeter au-delà de la finalisation des différentes stratégies pour le marché unique et de s'orienter vers un marché unique pérenne et équitable, le Conseil européen invite la Commission à continuer de réfléchir à des façons innovantes de saisir les nouvelles possibilités qui se présentent, de relever les défis qui se posent et de supprimer les obstacles qui subsistent.

Le Conseil européen prend la mesure des progrès accomplis en ce qui concerne le Fonds européen pour les investissements stratégiques et invite les législateurs à parvenir rapidement à un accord sur la prolongation et le renforcement du Fonds.

S'appuyant sur les conclusions du Conseil de mai 2017, qui préconisent une stratégie pour l'avenir de la politique industrielle, le Conseil européen insiste sur le rôle essentiel de l'industrie, qui constitue un moteur important pour la croissance, l'emploi et l'innovation en Europe. Dans le prolongement de ses propres conclusions antérieures, il demande que des mesures concrètes soient prises pour que le marché unique dispose d'une base industrielle solide et compétitive.

Commerce.

L'UE mènera une politique commerciale solide à l'appui d'un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, l'OMC jouant un rôle central. Forte de sa conviction que le commerce contribue à créer de la richesse et des emplois, elle fera en sorte que les marchés restent ouverts et luttera contre le protectionnisme. L'UE promouvra activement un programme de libre-échange ambitieux sur la scène mondiale. À cette fin, elle s'efforcera de favoriser des conditions de concurrence véritablement équitables, tout en restant vigilante pour ce qui est du respect et de la promotion des normes essentielles, y compris les normes en matière sociale, environnementale, de santé et de protection des consommateurs, qui sont au coeur du mode de vie européen.

Le Conseil européen est convaincu que le commerce et les investissements ne peuvent être libres que s'ils sont également équitables et mutuellement bénéfiques. Il invite par conséquent les colégislateurs à parvenir rapidement à un accord sur des instruments de défense commerciale modernes et compatibles avec l'OMC, qui renforceront la capacité de l'UE à lutter efficacement contre les pratiques commerciales déloyales et discriminatoires et les distorsions de marché. Le Conseil européen demande à la Commission de veiller à leur application rapide et effective par des mesures d'exécution non législatives visant à rendre les pratiques commerciales et les instruments de défense commerciale de l'UE plus réactifs et plus efficaces et de proposer, le cas échéant, des mesures complémentaires. Il demande en outre à la Commission et au Conseil d'approfondir et de faire avancer le débat sur la manière d'améliorer la réciprocité dans le domaine des marchés publics et des investissements. Dans ce contexte, il salue l'initiative de la Commission visant à maîtriser la mondialisation et, entre autres, à analyser les investissements réalisés par des pays tiers dans des secteurs stratégiques, dans le plein respect des compétences des États membres. Le Conseil européen reviendra sur cette question au cours d'une de ses futures réunions.

Le Conseil européen souhaite que des progrès soient réalisés dans toutes les négociations menées actuellement, y compris avec le Mexique, le Mercosur et la région Asie-Pacifique, en vue de la conclusion d'accords de libre-échange ambitieux et équilibrés, la réciprocité et les avantages mutuels constituant des principes directeurs. Le Conseil européen se félicite des

progrès accomplis récemment dans les négociations menées avec le Japon, lesquels pourraient ouvrir la voie à la conclusion d'un accord politique.

Le Conseil européen approuve dans l'ensemble les recommandations intégrées par pays examinées par le Conseil, ce qui permet de clôturer le Semestre européen 2017 ».

À la lecture de ces conclusions, on soulignera l'importance accordée à la politique industrielle, au souci de « lutter contre les pratiques commerciales déloyales et discriminatoires et les distorsions de marché », mais par « des mesures d'exécution non législatives » et compatibles avec l'OMC, à « l'initiative de la Commission visant à maîtriser la mondialisation et, entre autres, à analyser les investissements réalisés par des pays tiers dans des secteurs stratégiques, dans le plein respect des compétences des États membres ».

Par conséquent, sur ce thème économique, les conclusions du Conseil ne sont pas aussi déterminées qu'on ne l'est en France sur les travailleurs détachés et sur la surveillance des investissements chinois en Europe. Par contre, elles mettent beaucoup plus qu'on ne le fait en France l'accent sur le rôle de l'industrie dans la compétitivité de l'économie.

À l'issue du Conseil, E. Macron et A. Merkel ont donné ensemble une conférence de presse : le Président français s'est félicité que la France et l'Allemagne aient préparé ce conseil ensemble et que cette conférence de presse se tienne car il estime que l'Europe peut avancer lorsque les deux pays parlent d'une même voix : « c'est plus qu'un symbole, c'est une véritable éthique de travail » ; la symbiose entre les deux pays est une condition certes non suffisante mais nécessaire pour que l'Europe avance. Pour lui, l'Europe est la meilleure protection contre les différents défis mondiaux actuels. A. Merkel s'est félicitée elle aussi du rôle qu'ont eu les préparatifs menés en commun par les deux pays dans la réussite du Conseil et de la convergence des points de vue sur de très nombreux sujets. Pour elle, préparer l'avenir de l'Europe à 27 est au moins aussi important que les négociations sur le Brexit. Elle a évoqué le rapport fait par Mario Draghi sur la situation économique de l'UE, qui s'améliore. Le cas grec n'a pas été évoqué, ce qui est en soi une très bonne chose selon E. Macron et A. Merkel, car cela démontre que des solutions ont été trouvées. Seule, A. Merkel a parlé de la monnaie unique, en souhaitant qu'elle soit renforcée. Toutefois, lors des réponses aux questions des journalistes, E. Macron a eu l'occasion de reconnaître un manque de solidarité envers les pays qui ont été les plus touchés par la crise des années 2007 et suivantes (chocs asymétriques) : il souhaite parachever le travail sur l'Union économique et la zone euro et aller plus loin.

Le 23, l'agence Moody's relève la note de la dette de long terme de la Grèce d'un cran, de Caa3 à Caa2, et améliore la « perspective, de « stable » à « positive ». Cela devrait faciliter le retour de la Grèce sur les marchés financiers comme l'envisage depuis quelques jours le gouvernement d'A. Tsipras, après la réunion de l'Eurogroupe du 15 de ce mois et la détente des taux grecs à 10 ans (leur rendement est aux environs de 5,5%). La Grèce aurait le soutien du MES.

Le mercredi 28, la Commission précise les scénarios entre lesquels les États membres devront choisir pour le financement du budget européen après le Brexit : le départ du RU coûtera à ce budget une dizaine de milliards d'euros par an. Aucun contributeur ne veut payer davantage et aucun pays bénéficiaire des fonds européens ne veut en recevoir moins ! Et, en plus, de nouvelles priorités s'imposent en termes de sécurité, de défense, d'accueil des réfugiés, ... Par conséquent, s'imposeront sans doute des redéploiements et même des économies de dépenses, et de nouvelles recettes.

Également le 28, se termine à Sintra, au Portugal, le quatrième forum annuel - de 3 jours - organisé par la BCE auquel participent d'autres banquiers centraux et de nombreux économistes « distingués ». Les questions traitées sont de savoir quels peuvent être les moteurs de la croissance de demain, de savoir pourquoi la productivité s'est mise à ralentir au milieu des années 2000, savoir aussi si les robots vont détruire beaucoup d'emplois, etc. Une façon pour les Banques centrales de proposer des recommandations pour en quelque sorte les décharger un peu du poids qu'elles supportent dans la mesure où elles sont un peu les seules, par l'intermédiaire de leur politique monétaire accommodante, à soutenir l'activité macroéconomique.

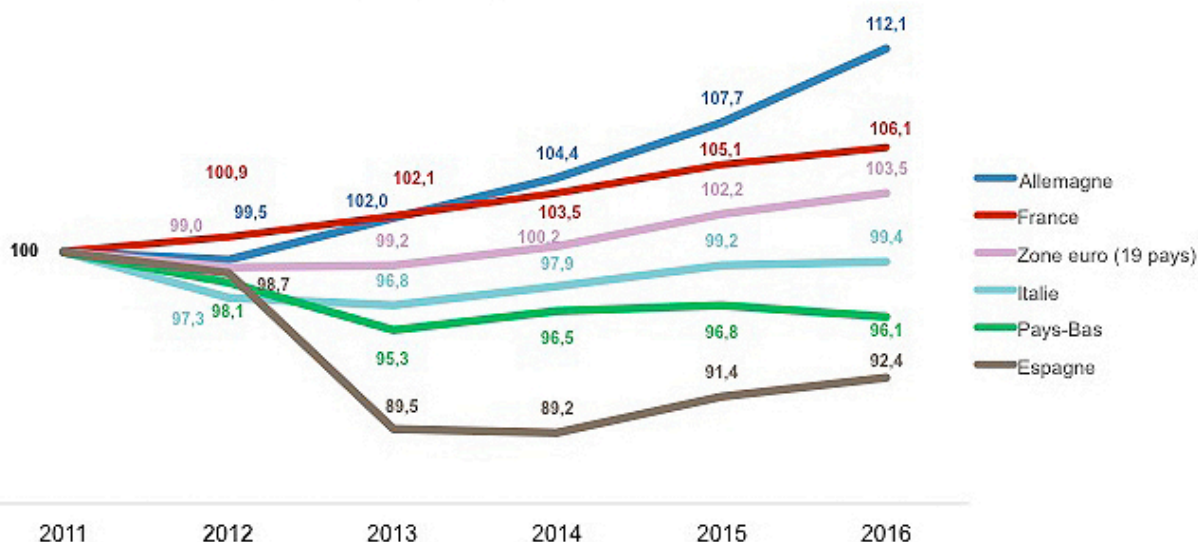
Dans son dernier numéro de juin, daté du 28, la revue Challenges publie un article de l'économiste J. Couppey-Soubeyran qui, pour mieux surveiller les risques financiers propres à chaque pays membre de la zone euro, recommande fortement des instruments capables de prévenir les déséquilibres en régulant les cycles financiers de chaque pays. Un instrument existe déjà, c'est le Conseil européen du risque systémique (créé en décembre 2010) : il faut qu'il complète l'action de la BCE en s'occupant de

l'ajustement macro-conjoncturel et contra-cyclique. Son rôle est d'autant plus important que la politique monétaire unique a tendance à accroître les divergences et que « dans nos économies financiarisées à l'excès, les déséquilibres financiers et économiques s'entretiennent les uns les autres ».

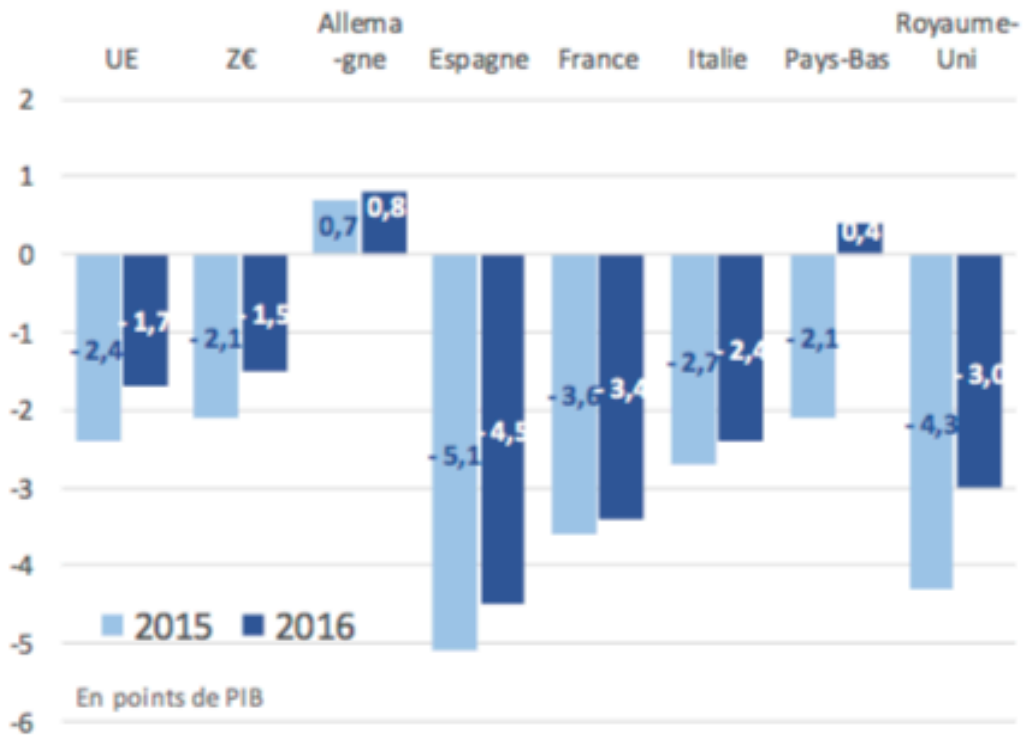
Le jeudi 29, publication par la Cour des comptes de son rapport sur « la situation et les perspectives des finances publiques », qui contient l'audit des finances publiques demandé par le nouveau Premier ministre : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-06/20170629-RSPFP_0.pdf

Parmi les graphiques les plus parlants et les réflexions les plus intéressantes, on trouve :

Une évolution de la dépense publique supérieure à celle de nos voisins

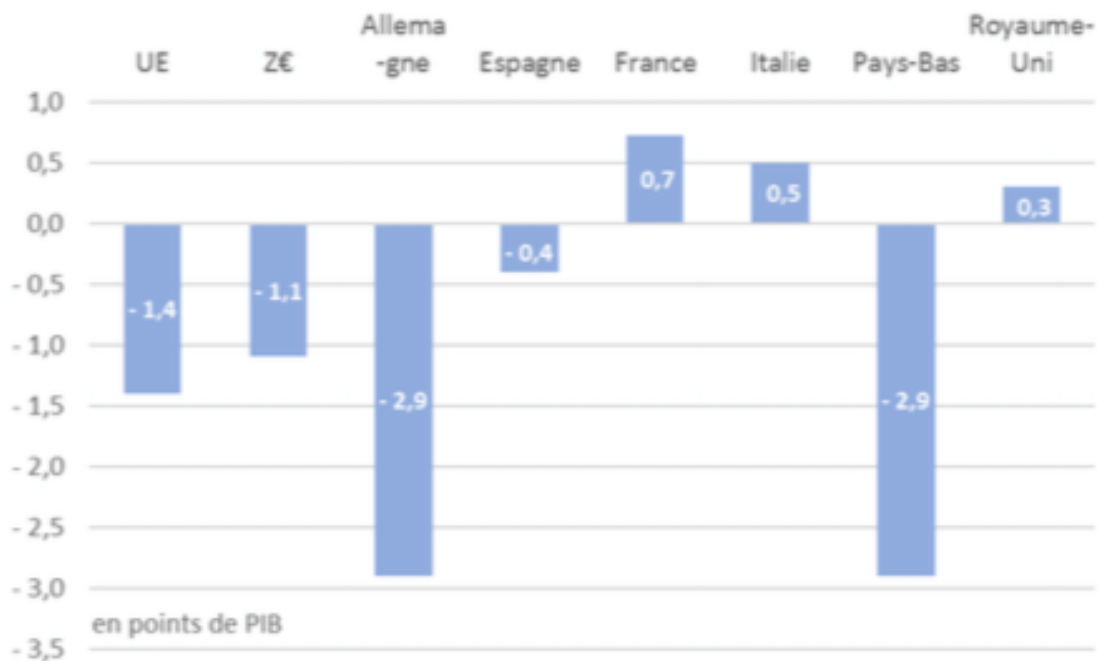


Graphique n° 1 : soldes publics en 2015 et 2016 en Europe (en points de PIB)



Source : Cour des comptes à partir des données de comptes nationaux d'Eurostat

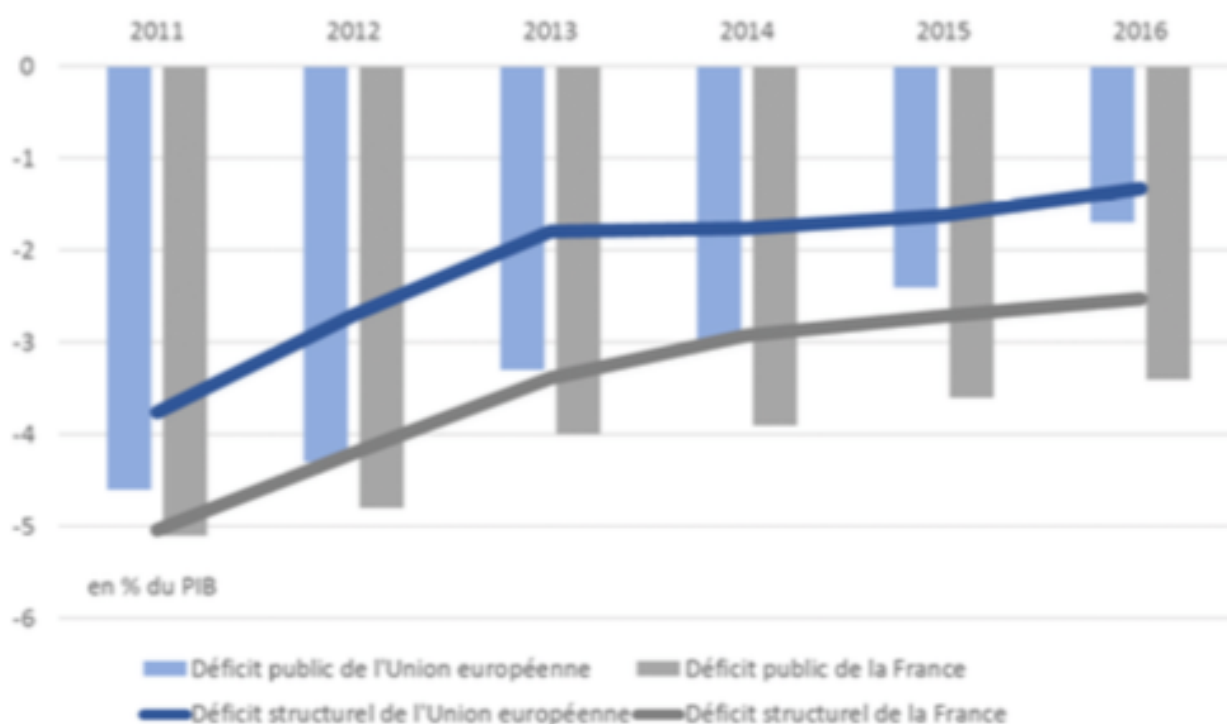
Graphique n° 2 : variation de la dette publique entre 2015 et 2016 en Europe (en points de PIB)



Source : Cour des comptes à partir de données d'Eurostat

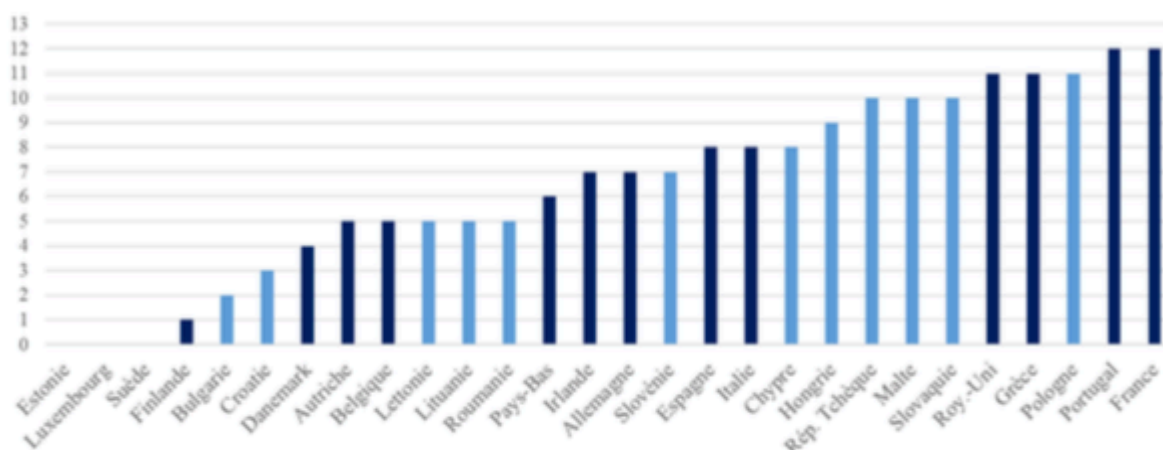
« Au cours des cinq dernières années, la réduction des déficits a été plus lente que celle de la zone euro, et la dette publique française n'a cessé d'augmenter, ce qui la place désormais au-dessus de celle de la zone euro. L'ajustement des finances publiques, qui a d'abord été obtenu par des hausses de prélèvements obligatoires, est désormais opéré par les dépenses, mais le ralentissement de la dépense, en partie imputable à des facteurs exceptionnels, n'est pas à la hauteur de celui opéré par nos partenaires européens ».

Graphique n° 4 : déficits publics effectif et structurel en France et dans l'Union européenne de 2011 à 2016 (en points de PIB)



Source : Eurostat et AMECO (prévisions de printemps de la Commission)

Graphique n° 5 : nombre d'années passées en procédure pour déficit excessif (PDE) depuis 2002



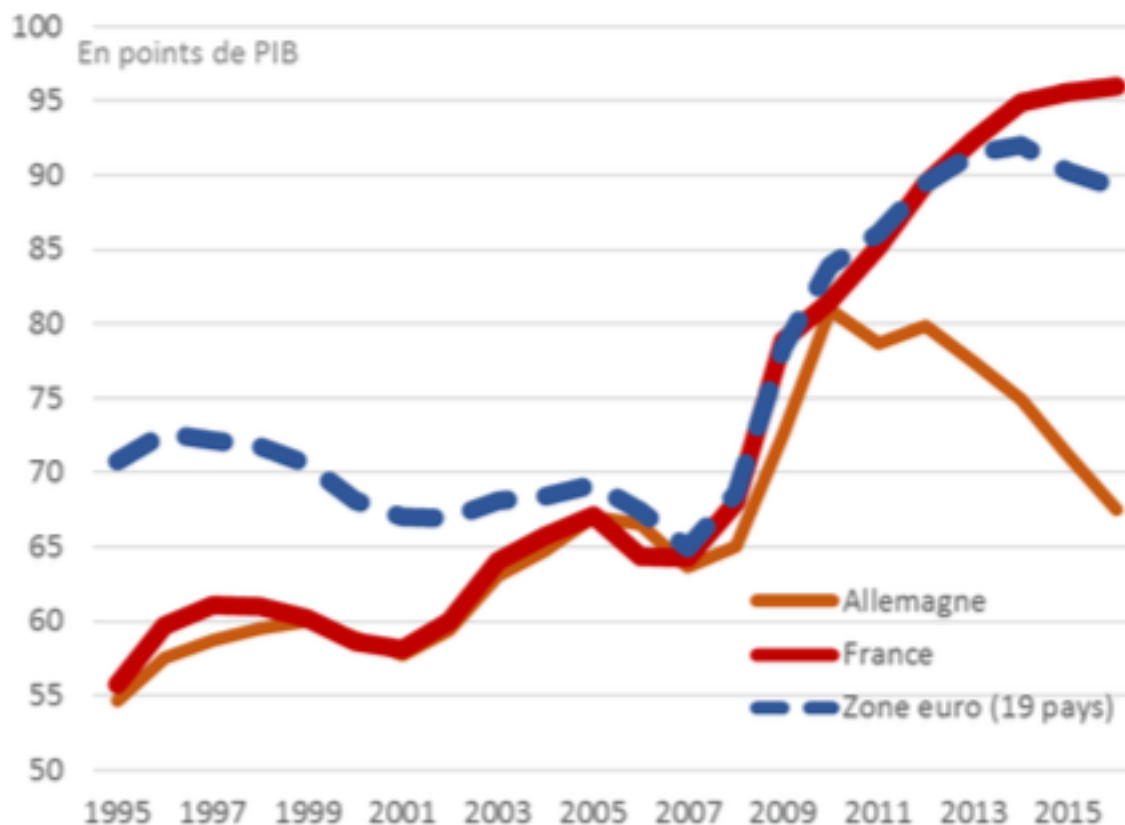
Source : Cour des comptes à partir de données de la Commission européenne

Note de lecture : le graphique présente pour chaque pays le nombre d'années passées en procédure de déficit excessif (PDE), c'est-à-dire au-dessus du seuil de 3 points de PIB. Les pays avec des histogrammes en clair sont ceux qui ont intégré l'Union européenne postérieurement à 2002.

Méthodologie : les années sont comptabilisées à partir de l'année de la décision de la mise en œuvre de la PDE par le Conseil, jusqu'à l'année N-1 de la décision de la suppression de la PDE par le Conseil. Par exemple, pour une PDE mise en œuvre par le Conseil en janvier 2004 à l'encontre de l'État membre et supprimée en juin 2009, les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 (soit cinq ans) sont comptabilisées.

« Le retard persistant par rapport à nos partenaires dans le rééquilibrage de nos finances publiques se traduit par le fait que la France est, avec le Portugal, le pays européen qui a passé depuis 2002 le plus d'années en procédure de déficit excessif ».

Graphique n° 6 : dette publique en France, en Allemagne et dans la zone euro (en points de PIB)



Source : Cour des comptes à partir des données d'Eurostat

« La dette publique de la France a commencé à diverger de celle de l'Allemagne en 2010 et l'écart atteint désormais près de 30 points de PIB. Vis-à-vis de la zone euro, la divergence est plus récente (2014), mais l'écart se creuse également et approche 7 points de PIB ».

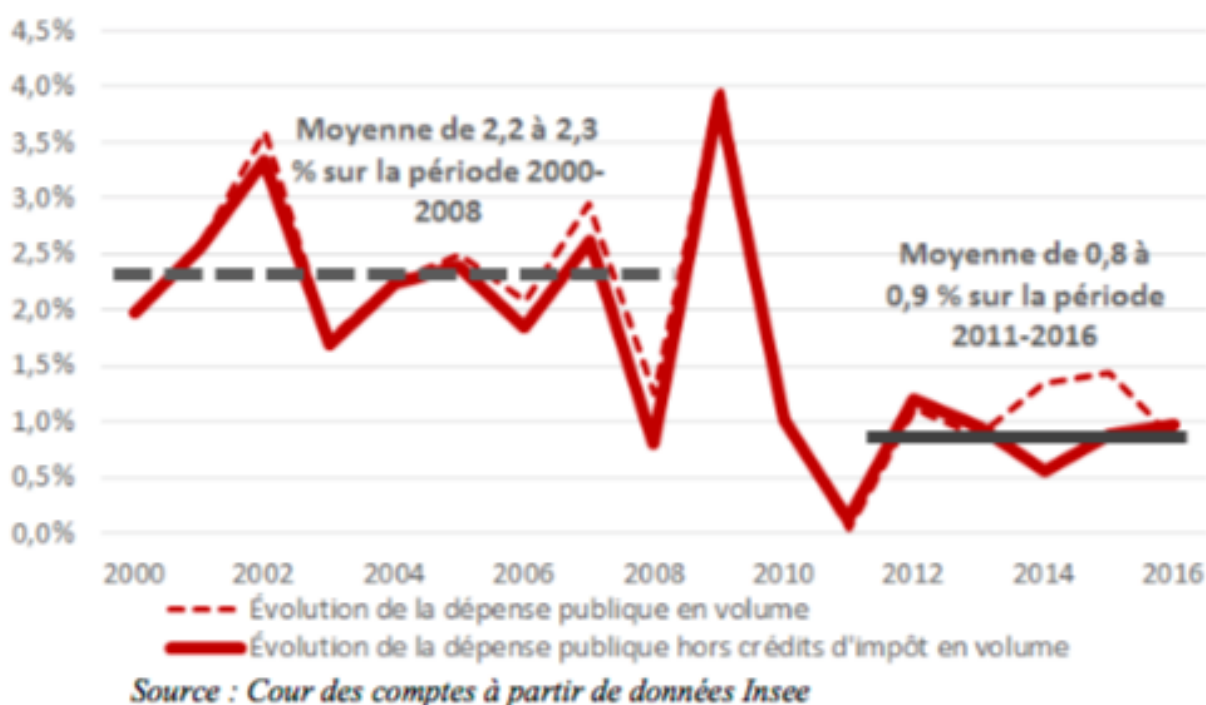
Notons au passage ici que l'endettement privé est encore plus important que l'endettement public puisqu'il atteignait en 2016 128% du PIB (56,4% pour les ménages et 71,3% pour les entreprises) : un tel taux d'endettement privé ne peut que peser sur la croissance en général et sur celle de l'investissement en particulier, et peut générer des bulles spéculatives.

Tableau n° 6 : évolution des prélèvements obligatoires entre 2011 et 2016 (en Md€)

	Évolution spontanée	Mesures nouvelles	Variation totale	Montant	Taux de PO
2011	31,1	20,4	51,5	876,7	42,6
2012	15,2	22,8	38	914,7	43,8
2013	2,6	29,5	32,1	946,8	44,8
2014	9,7	2,4	12,1	958,9	44,6
2015	18,3	-2,2	16,1	975,0	44,4
2016	19,6	-4,0	15,6	990,7	44,4

Source : Calculs Cour des comptes, à partir des données de l'Insee, des rapports économique, social et financier des années 2012 à 2016 et du Programme de stabilité d'avril 2017

Graphique n° 8 : évolution des dépenses publiques en volume



« Le ralentissement de la dépense n'est pas imputable à la seule action des pouvoirs publics. Il est dû aussi à des facteurs en large part exogènes : ainsi, de 2012 à 2016, la baisse des taux a permis une diminution de la charge d'intérêts de 11,6 Md€ (- 22 %), malgré une forte augmentation de la dette sur la période. La dépense publique a ainsi été ralentie de 0,3 point par an en moyenne par la baisse de la charge d'intérêts. Hors charge d'intérêts, elle a crû en moyenne de 1,2 % de 2012 à 2016. Sur cette période, la dépense a également été freinée, à hauteur de 0,2 point, par la baisse de l'investissement des collectivités territoriales. Or, même si elle a pu être amplifiée par la réduction des dotations de l'État, cette baisse de l'investissement local traduit principalement l'impact du cycle électoral communal. (...) Si la dépense a continué de croître à un rythme supérieur à 1 % hors charges d'intérêts, c'est notamment parce que la mise en œuvre du programme d'économies de 50 Md€ annoncé par le Gouvernement à l'occasion du Programme de stabilité d'avril 2014 n'a pas été à la hauteur des ambitions initiales ».

« Les constats effectués par la Cour font apparaître l'importance des éléments d'insincérité contenus tant dans le projet de loi de finances soumis à la représentation nationale à l'automne 2016 que dans le Programme de stabilité transmis à la Commission européenne en avril 2017. (...) Atteindre l'objectif du Programme de stabilité impose dès lors un freinage de la dépense bien supérieur à celui opéré en moyenne entre 2011 et 2016, et correspondant à une stabilisation en volume de celle-ci. Un effort équivalent à celui réalisé entre 2011 et 2016 permettrait une simple stabilisation du déficit. Cet effort devra être accompli alors même que de nombreux facteurs de hausse de la dépense seront à l'œuvre en 2018 ».

Dans son quatrième et dernier chapitre, la Cour des comptes énumère plusieurs pistes pour améliorer nos finances publiques : « assurer un meilleur contrôle de la masse salariale » en agissant à la fois sur les rémunérations, les effectifs et le temps de travail ; « moderniser la gestion des administrations publiques » en renforçant les actions de simplification administrative et en accélérant le développement de l'administration numérique, en resserrant les réseaux territoriaux des administrations, en intensifiant la restructuration de l'immobilier public et en accélérant la rationalisation des politiques d'achat ; « mieux cibler les dépenses fiscales et les dépenses d'investissement » ; « poursuivre la maîtrise des dépenses des

collectivités territoriales » « par une clarification des missions des différents échelons de collectivités pour éviter les doublons et réduire la complexité administrative et, d'autre part, par la poursuite de l'encadrement de la dépense locale ». Selon la Cour, il faut aussi rendre les politiques publiques plus efficaces. « Certaines politiques concernent principalement, voire exclusivement, une catégorie d'administrations publiques : l'État pour l'éducation, la sécurité et le logement ; les administrations de sécurité sociale pour la santé et les retraites. D'autres sont partagées entre les trois catégories d'administrations, comme les politiques en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle et les politiques de solidarité (...) Les politiques publiques examinées par la Cour, qui représentaient environ 800 Md€ en 2015, soit les deux tiers du total des dépenses publiques, sont de nature très diverse : certaines relèvent d'une logique de transferts sociaux (les retraites par exemple) ; d'autres associent à ces transferts des objectifs d'amélioration des conditions d'existence, d'insertion ou de retour à l'emploi (politiques du logement, les politiques de l'emploi) ; d'autres enfin visent principalement des objectifs de sécurité, d'éducation ou de santé publique. Quels que soient leur nature ou leurs objectifs, ces politiques, tout comme d'autres non évoquées dans ce rapport (jeunesse et sports, culture, développement durable, solidarité, famille, etc.), recèlent d'importantes marges d'amélioration que la Cour analyse régulièrement dans ses différents rapports. Renforcer l'efficacité des politiques publiques impose, dans la plupart des cas, de remédier à un défaut permanent de ciblage et d'évaluation ».

Vendredi 30, décès de Simone Veil. Lors des premières élections européennes au suffrage universel direct en 1979, Simone Veil est élue députée, puis Présidente du Parlement européen mi-juillet. Elle devient donc la première Présidente du Parlement directement élue et la première femme à la tête d'une institution européenne. Le mercredi 5 juillet, lors de l'hommage national qui lui sera rendu, le Président Macron annonce que, avec l'accord de la famille, Simone Veil reposera au Panthéon avec son époux.

En juin, l'INSEE fait paraître une note sur ce « Que nous disent les entreprises sur les barrières à l'embauche ? ». Il apparaît que l'argument de la rigidité du marché du travail est loin d'être la raison principale puisque « **Les embauches sont freinées par l'incertitude sur la situation économique (barrière citée par 28 % des entreprises), la difficulté à trouver de la main-d'œuvre compétente (27 % des entreprises), un coût de l'emploi jugé trop élevé (23 % des entreprises) et par la réglementation du marché de l'emploi (18 % des entreprises).** (...) Les barrières à l'embauche liées à la législation encadrant le marché du travail semblent jouer des rôles d'importance comparable, les risques juridiques liés à un licenciement (14 %) étant légèrement plus souvent cités que leur coût (10 %) ».

Le 30 juin, l'euro cote 1,1427\$, après avoir coté 1,1279 le 2, 1,1194 le 9, 1,1184 le 16 et 1,1183 le 23.

• Juillet 2017 ->

Le lundi 4, au Château de Versailles, discours devant le Congrès du Président de la République E. Macron.

À la fin de ce long et beau discours, E. Macron parle de l'Europe, et nous mettons en gras les passages qui nous semblent les plus porteurs d'espérance :

« Pour réussir à tenir ce cap, **nous avons besoin d'une Europe plus forte et refondée**. Plus que jamais nous avons besoin de l'Europe ; or elle est affaiblie par les divisions et par le doute qui s'est installé dans notre peuple. Pourtant l'Europe est chez nous autant que nous sommes en Europe, parce qu'il est impossible de penser notre destinée continentale autrement qu'au travers du projet Européen. L'Europe, c'est nous ; et c'est aussi autre chose que nous-mêmes. C'est à la fois l'intime et l'étranger. Elle est gravée dans la chair de notre histoire. Hier, dans les conflits les plus meurtriers mais aussi dans des dialogues philosophiques, scientifiques, artistiques qui ont tissé l'histoire de l'humanité, aujourd'hui dans un effort de concorde et de paix sans précédent. Négliger l'Europe, s'habituer à n'en faire qu'un objet de négociations techniques, c'est abdiquer notre histoire, c'est diminuer la France. **Or, la construction européenne est fragilisée par la prolifération**

bureaucratique et par le scepticisme croissant qui en découle. Je crois fermement à l'Europe, mais je ne trouve pas ce scepticisme injustifié. Je vous propose de reprendre de la hauteur, de sortir de la tyrannie des agendas et des calendriers et des méandres de la technique. La décennie qui vient de s'achever a été pour l'Europe une décennie cruelle. Nous avons géré des crises mais nous avons perdu le cap. Face à cet échec, qu'il faut avoir le courage de regarder en face et dont le "Brexit" n'est qu'un symptôme, certains voudraient nous faire croire qu'il n'y a d'autre choix que l'abandon de l'euro, de l'Union, le retour des frontières et la résurrection du passé, d'ailleurs idéalisé, de la souveraineté. Je tiens que cette option serait tragique et pour la France et pour l'Europe. **Il revient aujourd'hui à une génération nouvelle de dirigeants de reprendre l'idée européenne à son origine, qui est politique dans son essence : une association volontaire, réaliste et ambitieuse d'Etats décidés à faire prévaloir des politiques utiles en matière de circulation des personnes et des biens – et notamment de la jeunesse, en matière de sécurité, en matière monétaire et fiscale mais aussi culturelle et politique.** Les pays de l'Europe pour lesquels celle-ci ne se réduit pas au marché, mais dessine un espace où une certaine idée de la valeur de l'homme, et l'exigence de justice sociale, sont reconnus comme prééminents, doivent se ressaisir d'un projet décisif et s'organiser en conséquence, fût-ce au prix d'un examen sans complaisance de notre fonctionnement actuel. Il revient à la France d'en prendre l'initiative. Je souhaite le faire grâce et par le travail étroit que j'ai d'ores et déjà engagé avec la Chancelière d'Allemagne. D'ici la fin de l'année, sur cette base, nous lancerons partout en Europe des conventions démocratiques. Libre à chacun ensuite d'y souscrire ou non. Mais **le temps n'est plus aux accommodages. Il faut donc reprendre l'Europe à son début, si je puis dire, à son origine même, et faire revivre le désir d'Europe. Comment ? Précisément, en ne laissant pas le monopole du peuple et des idées aux démagogues ou aux extrémistes. En ne faisant pas de l'Europe un syndicat de gestion de crise, qui cherche chaque jour à allonger son règlement intérieur parce que les voisins ne se font plus confiance. Mais surtout en retrouvant le souffle premier de l'engagement européen, cette certitude où furent les visionnaires des siècles passés et les pères fondateurs de l'Europe que la plus belle part de nos histoires et de nos cultures s'exprimerait non dans la rivalité, encore moins dans la guerre, mais dans l'union des forces.** N'est-ce pas cette union dont notre temps a besoin ? Les défis de la modernité ont ceci de commun qu'ils dépassent nos frontières nationales mais requièrent, pour être affrontés, une vision commune du monde et de l'homme, une vision trempée aux mêmes sources, forgée par les mêmes épreuves. Ces défis sont la transition écologique, qui refonde le rapport de l'homme et de la nature ; la transition numérique, qui réécrit les règles sociales et nous oblige à réinventer ce droit continental où depuis tant de siècles nous avons voulu que la norme respecte l'homme ; c'est enfin le défi de l'humanisme contemporain face aux dangers du fanatisme, du terrorisme, de la guerre, auquel nous répondrons par une Défense plus européenne en cours d'édification, mais aussi par une Europe de la culture et de l'innovation. La paix n'est pas seulement le socle de l'Europe, elle en est en l'idéal, toujours à promouvoir, ici et dans le monde. Nous rompons avec les facilités que nous nous étions données au cours des années précédentes pour être à la hauteur de ce que le moment exige de nous. Fernand Braudel le disait, "L'Europe ne sera pas si elle ne s'appuie sur ces vieilles forces qui l'ont faite, qui la travaillent encore profondément, d'un mot si l'on néglige tous ses humanismes vivants". Ne les négligeons plus ».

Notre interprétation personnelle est qu'E. Macron fixe le cap d'une Europe politique et confédérale - l'Europe des États-nations à la façon de C. De Gaulle. C'est déjà beaucoup ! Mais, même si le but de ce type d'intervention est de « prendre de la hauteur » et s'il est important de vouloir « refonder » l'Europe, rien n'est dit sur la crise de l'euro : il est dommage qu'E. Macron n'ait pas réaffirmé sa conviction qu'il faut traiter au fond et rapidement la crise de l'euro (rappelons encore que fin septembre 2015, il a affirmé que « l'absence de proposition est un choix : c'est la sortie de l'euro » et que la zone euro peut disparaître dans 10 ans « si rien ne bouge »). Pour refonder l'Europe, E. Macron compte beaucoup sur la relance du « couple franco-allemand ». Formons alors le vœu qu'il s'agira d'une relation équilibrée entre les deux pays, que les autres ne seront pas pour autant oubliés, et que l'Allemagne saura par conséquent réviser son idéologie ordolibérale qui l'inspire depuis longtemps et qu'elle a diffusée dans les institutions européennes.

Le lendemain, le mardi 4, déclaration de politique générale du Premier ministre Édouard Philippe à l'Assemblée nationale. Bien que cette déclaration ait pour but de préciser les mesures que le gouvernement compte prendre pour que le pays suive le cap défini la veille par le Président, quelques minutes seulement sont consacrées à l'Europe et rien n'est dit sur la crise de l'euro ; tout au plus,

reprenant seulement le principe énoncé souvent par E. Macron, É. Philippe indique au détour d'une phrase qu'il faut « œuvrer pour une Europe qui protège, qui pourra s'appuyer sur une zone euro mieux gouvernée et qui saura faire progresser sa politique de défense ». Par contre, le Premier ministre parle entre autres détails du prix du paquet de cigarettes : cela indique clairement quelle est la hiérarchisation des objectifs et des politiques qu'il est question de mettre en œuvre ! Mais, comme prévu, la confiance est donnée au Gouvernement Philippe 2 : 370 voix « pour », 67 « contre » et 129 abstentions.

Dans son premier numéro de juillet (daté du 6), le périodique Challenges fait paraître un article d'A. Bénassy-Quéré, Présidente déléguée du Conseil d'analyse économique (CAE) : « Politiques, donnez de la voix aux économistes ! ». On trouve dans cet article une explication du manque de qualité des politiques économiques menées en France, dénoncé à plusieurs reprises ici. En effet, nous sommes persuadés que la place dans la compétition internationale et les performances économiques d'un pays ont quelque chose à voir avec la qualité des décisions de politiques économiques, et par conséquent avec les compétences du personnel politique en matière économique. À partir d'une statistique provenant de RePEc (Research Papers in Economics) qui est, depuis 1997, un projet collaboratif de plusieurs centaines de volontaires de 79 pays pour assurer la plus large diffusion possible de la recherche en économie, A. Bénassy-Quéré déplore que la France n'ait, sur les 100 meilleurs économistes, que 9 présents dans des instances officielles de décision publique, contre 30 aux États-Unis, 15 en Allemagne, 13 au R.-U et 12 en Italie. Elle fait remarquer aussi, au passage, que depuis 1980, aucun gouverneur ou sous-gouverneur de la Banque de France n'a été titulaire d'un doctorat en économie...

Il est évident que l'économie de notre pays aurait tout à gagner d'une bien plus grande collaboration entre les gouvernants et les chercheurs en économie. Ajoutons qu'elle aurait beaucoup à gagner aussi si l'enseignement d'économie et gestion avait davantage d'importance dans notre système éducatif.

Le samedi 8, publication par le journal Le Monde d'un entretien donné par Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE. Selon lui, l'amélioration du fonctionnement de la zone euro passe à la fois par des réformes dans les États membres et dans les institutions européennes.

Dans ses réponses, on lit notamment : « Rendre le marché du travail plus flexible peut libérer les énergies, mais cela nécessite aussi de sécuriser les parcours des travailleurs et de réformer leur formation. Il y a aussi un problème d'adéquation entre l'offre productive de la France et la demande étrangère, dont témoigne son déficit extérieur, l'un des plus élevés de la zone euro. Ce déficit n'est pas dû à un marché du travail trop rigide mais à l'inadéquation des compétences. Le cœur des réformes de l'économie française doit donc porter sur la formation et l'éducation. (...) En l'absence de réformes, la croissance va tôt ou tard s'épuiser. Il est donc urgent que la zone se prépare aux chocs futurs en recréant des marges de manœuvre budgétaires. Les pays les plus endettés, dont la France et l'Italie, doivent profiter de l'embellie actuelle pour assainir leurs finances publiques. (...) Le bon fonctionnement du couple franco-allemand est nécessaire mais par il n'est pas suffisant. L'Italie est une pièce maîtresse de la construction européenne. Nous avons besoin, aujourd'hui, qu'elle soit une force de proposition et de soutien à l'euro ».

Le dimanche 9 se terminent les 17èmes Rencontres économiques d'Aix-en-Provence consacrées « À la recherche de nouvelles formes de prospérité ». En dehors d'une maconmania ambiante parfois pesante, on notera que lors de deux sessions consacrées directement à la question européenne, la pensée unique a franchement dominé. Ce fut le cas pour celle intitulée « L'euro est-il vraiment un vecteur de richesses ? » (heureusement que le coordonnateur Christian Saint-Étienne a émis d'importantes réserves sur le sujet) et pour celle intitulée « L'UE et la tentation de l'Exit » où tous les scénarios possibles ont été envisagés, sauf celui d'une sortie de l'euro qui est devenu tabou.

Le mercredi 12, lors d'une conférence de presse, M. Barnier répond fermement à la déclaration de la veille de B. Johnson (« l'UE peut toujours courir pour avoir son chèque »). Le deuxième cycle de négociations entre l'UE et le RU qui doit commencer dans quelques jours s'annonce difficile.

Le jeudi 13 est une date marquante pour la zone euro.

Elle est en effet marquée par deux évènements porteurs d'espoirs.

- Le premier est l'entretien exclusif que le Président Macron accorde à Ouest-France; publié simultanément dans des journaux du groupe allemand Funke.

Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits de cet entretien parce que le Président français y livre très clairement sa stratégie européenne.

L'entretien d'E. Macron commence en précisant sa conception de l'Europe : « L'Europe est d'ores et déjà à plusieurs vitesses. Le statu quo ce serait d'accepter une Europe de plus en plus bureaucratique, qui n'explique plus aux citoyens où elle veut les emmener et qui fonctionne, telle une machine, plus qu'elle n'unit. Mon obsession est de revenir à la racine : l'Europe a été fondée sur une promesse de paix, de progrès, de prospérité.

Il faut aujourd'hui un projet qui puisse renouer cette promesse : une Europe qui inspire davantage, un processus de conventions démocratiques que je veux lancer dès l'hiver prochain, que l'on bâtisse sur des sujets de culture et d'éducation, une Europe qui protège face à la mondialisation et qui prépare un nouveau modèle de société et de croissance. Il faudra à un moment des changements de traités, parce que cette Europe est incomplète ; la question n'est pas de savoir si ces changements seront nécessaires, mais quand et comment ».

Question : Vous êtes pour un président de la zone euro. Qui aurait un droit de regard sur nos choix budgétaires nationaux ? En réponse à cette question importante, E. Macron renoue avec une analyse qu'il faisait quand il était ministre de l'économie et qui rejoint de nombreux raisonnements tenus ici même :

« Je veux que la zone euro ait plus de cohérence, de convergence. Elle ne fonctionne pas bien parce qu'elle a nourri les divergences. Ceux qui étaient déjà endettés se sont retrouvés plus endettés. Ceux qui étaient compétitifs se sont retrouvés plus compétitifs.

Il y a des gagnants : l'Allemagne en fait partie parce qu'elle a su faire les réformes et je salue les efforts qu'elle a faits. Mais l'Allemagne bénéficie aussi des dysfonctionnements de la zone euro. Cette situation n'est pas saine parce qu'elle n'est pas durable ».

Réflexion du journaliste : C'est-à-dire les distorsions de concurrence...

« Non pour mutualiser les dettes passées, mais il s'agit plutôt de marier la convergence et les solidarités au sein de l'Union européenne et de la zone euro pour mettre en place des mécanismes de solidarité plus puissants pour l'avenir. C'est la clé d'une union durable.

En France, s'il n'y avait aucun transfert entre l'Ile-de-France et les départements ruraux, l'unité nationale ne tiendrait pas longtemps. Pour cela, il faut un budget, un gouvernement qui décide de l'allocation de ce budget et un contrôle démocratique qui n'existe pas aujourd'hui ».

Question : Faut-il reprocher à l'Allemagne d'être performante ou créer les conditions pour que le reste de l'Europe gagne en compétitivité ?

« Jamais je n'ai reproché à l'Allemagne d'être compétitive. Mais une partie de la compétitivité allemande est due aux dysfonctionnements de la zone euro, à la faiblesse d'autres économies. Car la compétitivité est un concept relatif : on est compétitif par rapport à ses voisins.

L'Allemagne a formidablement réformé, elle dispose d'une économie solide, mais qui a des fragilités démographiques, des déséquilibres économiques et commerciaux avec ses voisins et des responsabilités partagées pour donner à la zone euro le destin qu'elle mérite. Elle doit bouger, comme la France doit bouger ».

Question : L'Allemagne doit faire quoi ?

« Elle doit accompagner une relance de l'investissement public et privé en Europe. Je n'ai pas de leçons à donner ; mais nous devons trouver quel est le bon scénario sur le plan macroéconomique. Je suis d'ailleurs frappé de voir combien la Chancelière a conscience que la réussite allemande passe par la réussite européenne ».

Question : L'Allemagne ne prendra la France au sérieux qu'au prix de réformes importantes. Quelles preuves de confiance est-vous en mesure de lui donner aujourd'hui ?

« Je ne raisonne pas en termes de gages à donner à tel ou tel. Mais je raisonne en termes d'efficacité et de crédibilité pour notre pays. En mettant en œuvre sans attendre les promesses de campagne, je pense que nous sommes au rendez-vous de nos obligations. La France doit réformer son économie pour lui donner plus de vigueur. Nous avons le double défi de la compétitivité et de l'égalité ».

- Le second évènement prouve la capacité de persuasion du Président français. Celle-ci se manifeste lors du Conseil des ministres franco-allemand qui se tient à Paris ce même jeudi puisque la Chancelière Merkel n'a « rien contre un budget de la zone euro » ni contre un ministre européen des finances et qu'elle estime que faire évoluer le système économique et monétaire européen vers une sorte de FMI est un très bon projet. A. Merkel est favorable à « un calendrier très ambitieux pour la zone euro » et « nous n'allons pas traîner », promet-elle. Mais toute décision concrète doit attendre les élections générales en Allemagne du 24 septembre parce que le Parlement doit être consulté sur de « telles évolutions de fond ».

Dans son volet « Finances », le compte-rendu du Conseil (<http://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/fiches-thematiques.pdf>), indique : « Le groupe de travail mis en place par les Ministres des finances le 22 mai dernier s'est déjà réuni à trois reprises. Il est présidé par la directrice générale du Trésor et le Secrétaire d'Etat au BMF chargé des sujets européens et conclura ses travaux d'ici la fin de l'année 2017. Ses travaux vont s'articuler autour de 3 axes. Objectif 1 : l'harmonisation fiscale (« La France et l'Allemagne élaboreront d'ici fin 2017 une position commune concernant la proposition de la Commission d'assiette commune d'impôt sur les sociétés afin d'accélérer l'harmonisation fiscale européenne et – en tenant compte des progrès réalisés sur la directive – permettre la mise en œuvre de mesures de convergence spécifiques sur une base bilatérale (« la France et l'Allemagne « guideront par l'exemple »)). Une assiette fiscale harmonisée améliore la transparence et, par conséquent, les conditions d'investissement en Europe. La France et l'Allemagne se fixent l'objectif de parvenir à une position commune d'ici fin 2017 sur les moyens d'éviter la course au moins disant fiscal. La France et l'Allemagne élaboreront d'ici fin 2017 une contribution commune sur la fiscalité du numérique et sur la fiscalité environnementale »). Objectif 2 : le renforcement de la zone euro (« Le contenu des travaux sur le sujet sera développé ultérieurement, mais **la France et l'Allemagne reconnaissent d'ores et déjà que l'architecture actuelle de la zone euro présente des défauts persistants** et partagent la volonté d'envisager de nouvelles initiatives pour la renforcer »). Objectif 3 : La relance de l'UE.

Dans le volet « Économie », se trouvent fixés 2 objectifs. Objectif 1 : Promouvoir une Europe forte en assurant des conditions de commerce ouvertes et équitables, avec en particulier la promotion d'un système multilatéral ouvert et fondé sur des règles, le renforcement des instruments de défense commerciale européenne, le contrôle des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques. Objectif 2 : Renforcer la coopération franco-allemande dans l'industrie et le numérique. « La France et l'Allemagne reconnaissent la nécessité d'une politique industrielle européenne volontariste et ambitieuse. (...) La France et l'Allemagne rappellent leur attachement à renforcer la coopération franco-allemande pour remédier à la défaillance du marché du capital-risque pour les investissements supérieurs à 10M€ ». Notons à ce propos qu'au 2^{ème} trimestre 2017, l'Asie a ravi aux États-Unis la première place pour les investissements en capital-risque avec un montant de 19,3 Mds \$ contre 18,8 ; l'Europe additionne seulement 4,4.

Lors de ce Conseil, les ministres des finances ont aussi souhaité le développement du marché secondaire des créances douteuses pour aider les banques à s'en défaire. On aurait pu envisager la création d'une « bad bank » européenne pour racheter ces créances douteuses (les « prêts non performants » – NPL – pour utiliser le terme technique), mais les pays « vertueux » comme l'Allemagne y sont opposés car ils ne veulent pas subventionner l'assainissement des banques des pays moins vertueux.

À la lecture de ce compte-rendu, il apparaît que, sur la zone euro, le diagnostic et les intentions sont là mais que les mesures concrètes se font toujours attendre. Les ministres des finances français et allemand, B. Le Maire et W. Schäuble doivent poursuivre les négociations ; mais celles-ci s'annoncent délicates car les points de vue sont encore très éloignés. Signalons aussi que des avancées importantes ont été faites lors de ce Conseil en matière de défense (système de combat aérien européen et avion de combat franco-allemand) et de nouvelles technologies : la France et l'Allemagne veulent mobiliser 1 milliard d'euros d'investissements publics et privés pour le numérique, les biotechnologies et écotechnologies.

On retrouve la conviction d'É. Macron que la zone euro ne peut survivre qu'au prix d'une réforme profonde mais on comprend aussi qu'une telle réforme ne pourra pas se faire si non seulement la France mais aussi l'Allemagne ne se plient pas à un certain nombre de remises en cause stratégiques ; et l'Allemagne n'y ferme pas la porte, tout au contraire, ce qui est fondamental. Nous aimerions bien que cela corresponde à notre idée de faire sortir la zone euro de la domination ordolibérale-germanique. Car nous restons convaincus que c'est la condition sine qua non pour que la zone euro soit sauvée sans être obligée de faire le détour en passant par une monnaie commune pour donner le temps à une logique plus fédérale d'émerger, de façon à ce que la monnaie européenne ait enfin son souverain. Mais alors, la France ne pourra échapper à la nécessité de sortir le plus vite possible de la procédure européenne de surveillance budgétaire, ce qui signifie la mise en œuvre de politiques austéritaires (l'Élysée reconnaît lui-même que « la régulation budgétaire est par construction quelque chose d'un peu brutal »), avec comme facteur aggravant que ces politiques peuvent ne pas être judicieusement choisies, comme c'est le cas quand on privilégie des coups de rabot appliqués aux missions régaliennes de l'État (sur la question de la réduction des dépenses publiques, avec la critique de la tactique des « coups de rabot », voir l'étude du Conseil d'analyse économique parue ce mois : « Quelle stratégie pour les dépenses publiques » de M. Bacache-Beauvallet, D. Bureau, F. Glavazzi et X. Ragot ; <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note043.pdf>). De surcroît, faire une volte-face sur les réductions d'impôts comme celle que le gouvernement français vient de faire en l'espace d'une semaine n'est pas mettre correctement en musique la ligne de conduite que se donne É. Macron et qu'il rappelle dans Ouest-France : « il faut donner des signaux clairs dès le début ».

Suite à l'adoption le 13 juillet du projet de loi d'habilitation pour réformer le code du travail par ordonnances, Le Monde fait paraître dans son édition du 15 juillet plusieurs articles sur cette réforme. Sur son contenu même, s'opposent J.-D. Combrexelle (« Le nouveau droit du travail n'est pas une régression ») et A. Fretel / F. Lerais (« Les réformes menées en Europe ont rendu plus floues les frontières du chômage »). L'article de T. Lagoarde-Segot et B. Paraque envisage la question de manière plus politico-idéologique : « nous assistons à travers cette réforme (...) au parachèvement de la fusion entre technocratie et autoritarisme. (...) La propension du discours sociotechnique ambiant à isoler les phénomènes économiques du reste des phénomènes sociaux pour les analyser séparément relève d'un

obscurcissement idéologique, car les phénomènes économiques sont, par excellence, des phénomènes sociaux et historiques ».

Le lundi 17, l'évaluation économique annuelle de la France que vient de terminer le FMI est très positive, au point que les observateurs se demandent si l'institution n'est pas gagnée elle aussi par la « macronmania ».

On lit dans les « points-clés » : « Le programme de réforme ambitieux du gouvernement pourrait largement contribuer à relever les défis économiques persistants de la France - déséquilibres budgétaires persistants, chômage élevé et faible compétitivité externe.

L'accent mis sur la réduction des dépenses publiques, pour permettre une consolidation budgétaire progressive et des allègements fiscaux, est approprié. Pour rendre la stratégie crédible, des réformes profondes sont nécessaires à tous les niveaux de gouvernement, avec des efforts de dépenses majeurs dès le départ.

La stratégie concernant le marché du travail est large et ambitieuse : elle améliorerait la flexibilité au niveau de l'entreprise, réformerait l'assurance-chômage et améliorerait les systèmes de formation professionnelle et d'apprentissage. Cela devrait être complété par une modération salariale continue.

Les réformes planifiées de l'entreprise, du capital et de la main-d'œuvre devraient stimuler l'investissement et la croissance de l'emploi. Pour maximiser l'impact, le paquet devrait inclure des mesures visant à réduire le biais de la dette fiscale des sociétés, supprimer les exemptions inefficaces, éliminer les désincitations à la croissance des entreprises et rationaliser l'imposition de l'épargne à long terme ».

Le jeudi 20, après 4 jours de négociations sur le Brexit, aucune avancée importante : suite à la fin du mois d'août. En attendant, rien ne va plus en Angleterre : le gouvernement se divise, les contre-performances économiques se multiplient et plus de 46% des Britanniques souhaitent un nouveau référendum sur l'accord final avec l'UE.

Ce même jeudi 20, réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE : aucune modification de la politique monétaire. « Le Conseil des gouverneurs prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels sur une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs. En ce qui concerne les mesures non conventionnelles de politique monétaire, le Conseil des gouverneurs confirme que les achats nets d'actifs devraient être réalisés, au rythme mensuel actuel de 60 milliards d'euros, jusque fin décembre 2017 ou au-delà, si nécessaire, et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif. Les achats nets s'effectuent en parallèle avec des réinvestissements des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs. Si les perspectives deviennent moins favorables ou si les conditions financières ne permettent plus de nouvelles avancées vers un ajustement durable de l'évolution de l'inflation, le Conseil des gouverneurs se tient prêt à accroître le volume et/ou à allonger la durée du programme ». Lors de sa conférence de presse qui a suivi comme d'habitude la réunion, le Président Draghi considère que, même si incontestablement la zone euro va mieux (croissance, production industrielle, chômage), « nous devons être tenaces, patients et prudents parce que nous n'y sommes pas encore. (...) L'inflation n'est pas où nous voulons qu'elle soit et devrait être ». En effet, elle est actuellement de 1,3% seulement... Mais, il semble acquis que, sans doute dès début 2018, la BCE diminuera ses achats de dettes publiques et privées.

Dans son édition des 23-24, Le Monde publie un entretien de Martin Schulz, candidat du SPD à la chancellerie contre A. Merkel. On y lit notamment : « La zone euro a besoin d'un budget pour mener des investissements, d'un ministre des finances et d'une politique économique coordonnée. Il faut investir dans la recherche, l'énergie, le numérique ». On est vraiment proche des visions du Président français.

Cette semaine du 24 juillet est marquée par une hausse significative de l'euro par rapport au dollar mais aussi par rapport aux autres monnaies : il cote 1,1638 \$ le lundi, 1,1644 \$ le mardi, 1,1646 \$ le mercredi, ... Cela s'explique certes par les ombres qui planent sur l'économie américaine mais aussi par la reprise qui s'affirme dans la zone euro (le FMI vient de réviser à la baisse la croissance américaine et à la hausse celle de la zone euro), certes par l'attentisme dont fait maintenant preuve la Fed mais aussi par le changement prochain, probable, de politique monétaire de la BCE.



Comme le montre le schéma précédent, l'euro grimpe fortement par rapport au dollar depuis le début de l'année et il y a actuellement une accélération qui lui fait dépasser son plus haut de fin août 2015 (1,1580\$ le 24 ; référence du schéma : 1^{er} août 2015).

Mais, comme le montre le schéma suivant, l'euro reste malgré tout à des niveaux relativement bas sur 10 ans (référence : 1,3636 \$ la semaine du 23 juillet 2007) :



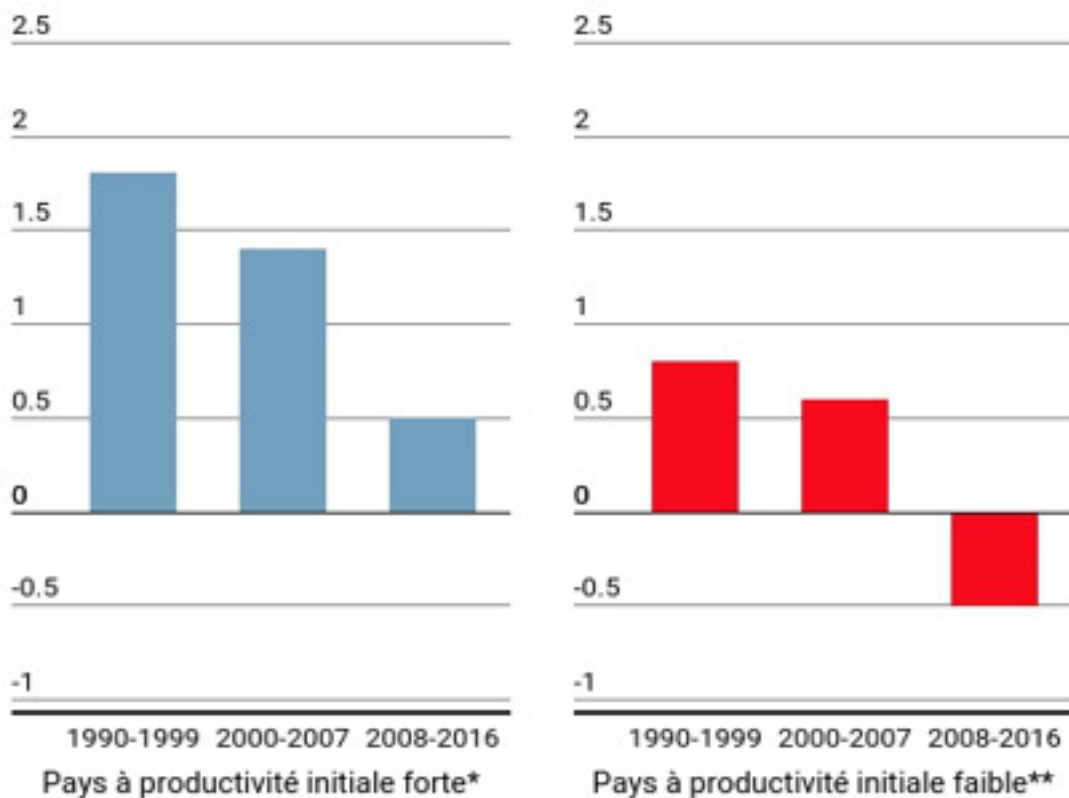
Le mardi 25, succès du retour de la Grèce sur les marchés financiers, par le procédé de la syndication (pilote par HSBC), plus adapté à la situation encore délicate de la Grèce que celui de l'adjudication. L'offre est de 3 Mds d'euros, au taux de 4,625% ; la demande sera de 6,5 Mds. La Grèce n'avait plus emprunté sur les marchés depuis 2010, mis-à-part un retour très timide en mai et juillet 2014 (d'ailleurs une partie de l'opération actuelle a pour but de remplacer des titres émis à ce moment-là). L'horizon de la Grèce n'en est pas pour autant bien éclairci : le FMI porte un jugement plutôt

pessimiste pour les décennies qui viennent, en pronostiquant une croissance du PIB et une évolution de la productivité très limitées.

Le mercredi 26, un article d'actualité du Fonds monétaire international - FMI - reconnaît, sans détour, un fait très important à souligner et à méditer : « La zone euro souffre également d'un problème plus profond : l'absence de convergence des niveaux de revenu par habitant entre ses États membres. Dans les 12 membres fondateurs de la zone monétaire, le rapprochement des revenus est au point mort depuis l'adoption de l'euro. Contrairement aux attentes, la croissance affichée par les pays aux revenus plus faibles n'a pas été plus vigoureuse que celle des pays aux revenus plus élevés du groupe. Cette hétérogénéité est intimement liée au ralentissement de la croissance de la productivité dans les pays qui avaient initialement des revenus plus faibles. Cela remet en question la promesse d'une hausse des revenus engendrée par une plus grande intégration économique, une des raisons d'être de l'union monétaire ».

On trouve après ces lignes un schéma très clair sur le changement de rythme de croissance de la productivité totale des facteurs travail et capital après la mise en place de l'euro en 1999 :

(Taux de croissance annuels moyens, en pourcentage)



Sources : base de données AMECO de la Commission européenne; Haver Analytics; calculs des services du FMI.

Note : Les taux de croissance se réfèrent à la productivité totale des facteurs, qui mesure l'efficacité de la combinaison du travail et du capital. * Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Irlande et Pays-Bas. ** Espagne, Grèce, Italie et Portugal.

Ce mois de juillet a été marqué par une reprise de l'activité en Europe, et spécialement dans la zone euro, dont le PIB s'est accru de +0,6% au 2^{ème} trimestre de l'année après +0,5% pour le 1^{er} (la France participe à ce mouvement général mais fait un peu moins bien que la moyenne avec +0,5%). Cette embellie, qui s'explique essentiellement - malgré la hausse du change de l'euro - par la croissance du

commerce mondial et par un effet de rattrapage, se traduit mécaniquement par une réduction du taux de chômage dans tous les États membres. Mais cette réduction est inégale : pour le mois de juin, l'Allemagne a le taux le plus bas (3,8%), la Grèce le plus élevé (21,7%) ; on a 17,1% pour l'Espagne, 11,1% pour l'Italie, 9,6% pour la France.

Mais on fait en même temps trois constats qui relativisent beaucoup ces résultats a priori encourageants.

D'abord, les taux de chômage des moins de 25 ans restent élevés : 18,7% pour l'ensemble de la zone, 6,7% en Allemagne, 39,2% en Espagne, 35,4% en Italie, 21,4% en France.

Ensuite, les taux de chômage des « NEET » (Not in education, employment or training – les jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni en études ni en stage) sont excessifs : 11,7% pour l'ensemble de la zone, 19,9% en Italie, qui est la plus touchée, 14,6% en Espagne, 11,9% en France.

Enfin, les statistiques continuent d'infirmes nettement la courbe de Phillips, au point que, de plus en plus, les experts se posent la question de la fiabilité du taux de chômage tel qu'il est calculé et se demandent si le taux de chômage structurel est de ce fait bien évalué. D'ailleurs, la BCE prend maintenant en compte en plus des demandeurs d'emplois les personnes qui, découragées, ont abandonné leurs recherches et aussi toutes celles qui sont en sous-emploi évident comme les temps partiels subis. On arrive alors à des « capacités inutilisées sur le marché du travail » qui frôlent les 18%, c'est-à-dire le double du taux de chômage d'Eurostat.

Le 28 juillet, l'euro cote 1,1751\$, après avoir coté 1,1398 le 7, 1,1461 le 14 et 1,1659 le 21.

• Août 2017 ->

Le mercredi 9 est publié par Le Monde un article signé de quatre économistes experts de la chose européenne, intitulé : « L'Europe peut et doit se réformer sans attendre ». Selon ces experts, « il existe une solution intermédiaire entre l'union politique et le modèle bancal de Maastricht ». Pour eux, il faudrait agir par trois leviers : d'abord, « une priorité pour la zone euro est de finaliser l'union bancaire », ensuite, il faudrait « une véritable intégration des marchés de capitaux » et, enfin, « une autre question est la crédibilité du cadre budgétaire ». Mais ils reconnaissent en même temps que sur ces trois points on est loin d'un consensus général des États membres et même d'un accord seulement franco-allemand. En conclusion, ils estiment que « l'Europe a devant elle une fenêtre d'opportunité pour agir. Il ne faut pas la gâcher par des débats théoriques sur l'objectif final de l'intégration européenne. L'UE demeurera une entité sui generis, ni fédération ni simple coordination entre États. Nos dirigeants ne doivent pas rater cette opportunité de réformer l'Europe, à travers des projets concrets qui parleront aux citoyens ». *Certes, ce pragmatisme se comprend et cet appel aux dirigeants est en effet nécessaire, mais les ambitions sont beaucoup trop modestes à notre goût.*

Le jeudi 10, l'INSEE publie des statistiques sur l'évolution de la production industrielle française : celle-ci a progressé de 1,9% sur un an (dont 2,4% pour la seule production manufacturière). Mais, selon Les Echos, l'Allemagne fait encore bien mieux puisque sur 10 ans, mai 2007-mai 2017, l'indice de la production manufacturière est passé de 110 à 113,9 après un creux de 85 en 2008 alors que celui de la France est passé de 120 à 105,2 après un creux de 95 en 2008. C'est l'Italie, qui, au sein de la zone euro, enregistre la plus mauvaise évolution : 120 en mai 2007 et 95,8 en mai 2017, avec un creux de 92 en 2008.

Quelques jours plus tard, le mardi 15, c'est au tour de l'organisme allemand de statistiques, Destatis, de fournir des informations qui corrigent le paysage de l'économie allemande dans le sens souhaité

par le FMI et la Commission européenne : la croissance est tirée maintenant par la demande intérieure, la consommation en particulier, ; les investissements privés et publics progressent et l'industrie est revigorée ; et le commerce extérieur se rééquilibre. Sur le front de l'emploi, la situation est également bonne, quantitativement, mais la précarité ne diminue pas parce que les contrats atypiques continuent à se développer. Destatis indiquera dans une note publiée le lendemain que ces emplois ont commencé à prendre de l'ampleur en 2005 avec les réformes Hartz de libéralisation du marché du travail... *À bon entendeur, salut ! Soulignons que les réformes projetées par E. Macron ont de fortes ressemblances avec les réformes Hartz, puisqu'elles ont consisté à flexibiliser le marché du travail (essentiellement sur la question du temps de travail), à refondre la formation professionnelle et l'assurance-chômage. Cependant les mesures concrètes ne sont pas identiques sur certains points. C'est notamment le cas des règles de licenciement : alors que les réformes Hartz dispensent les entreprises de moins de 10 salariés au lieu de 5 auparavant de justifier les licenciements, les ordonnances françaises plafonnent les indemnités accordées par les Prud'hommes en cas de licenciement abusif.*

Le hasard veut que ce soit ce mardi 15 que la Cour constitutionnelle de Karlsruhe saisisse, sous la pression d'universitaires et d'élus, la Cour européenne de Luxembourg pour contester le « QE » que développe la BCE depuis 2 ans.

Le jeudi 24, France Stratégie publie une note très instructive sur le rôle de la formation dans la lutte contre le chômage (<http://www.strategie.gouv.fr/publications/renforcer-capacite-entreprises-recruter>) : « La question a déjà été traitée, mais le plus souvent sous l'angle d'un dysfonctionnement de l'appareil de formation ou du processus d'appariement sur le marché du travail. Avec cette idée sous-jacente que si un certain nombre d'emplois restent vacants, c'est par manque de candidats possédant les compétences adéquates. Progressivement, le groupe de travail a été amené à s'intéresser à l'autre bout de la chaîne, autrement dit aux modalités de recrutement des entreprises. Les pratiques de gestion de la main-d'œuvre lui sont en effet apparues comme un déterminant important des modes d'accès aux métiers. Or peu de travaux ont encore exploré cette voie. Ce changement de point de vue modifie considérablement le regard porté sur la relation entre emploi et formation professionnelle. De fait, depuis une vingtaine d'années, les politiques en faveur de la formation professionnelle se sont multipliées – encore sous le dernier quinquennat. Elles sont en effet perçues comme un des principaux leviers de la lutte contre le chômage puisqu'elles sont censées réduire les difficultés de recrutement liées à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail. Cependant, force est de constater que les plans massifs de formation et l'élévation du niveau de diplôme ont eu peu de prise sur le taux de chômage. Certains travaux considèrent même que les effets de ces plans sont nuls, quand ils ne conduisent pas à dégrader relativement la situation des profils les moins diplômés. (...) Ce constat entrouvre la porte à une autre interprétation des difficultés de recrutement, fondée non plus sur les défauts de compétences des actifs mais sur la qualité de la gestion de la main-d'œuvre pratiquée par les entreprises. Cette approche, complémentaire à la première, appelle la mise en œuvre de politiques de formation différenciées, selon les secteurs ou les profils. (...) Le niveau et la spécialité de formation ne sont pas toujours le premier critère de recrutement des entreprises. Avec d'importantes variations selon les métiers, les secteurs ou les territoires, ces entreprises tendent à privilégier l'expérience et la motivation comme indicateur de la capacité des candidats à satisfaire aux exigences d'un poste. Dès lors, les difficultés de recrutement ou les pénuries invoquées changent de visage : elles pourraient refléter non pas une inadéquation entre compétences détenues et compétences attendues mais plutôt les propres difficultés des employeurs à identifier la capacité des candidats. En améliorant en amont la gestion des ressources humaines, il deviendrait dès lors possible d'améliorer in fine l'impact de la formation sur le retour à l'emploi. Pour les pouvoirs publics, il deviendrait possible de mieux cibler les réponses aux besoins en ressources humaines des entreprises ».

Les pouvoirs publics auront intérêt à tenir compte de ces enseignements quand ils voudront mettre en œuvre le volet « sécurisation » de leur réforme du marché du travail.

En fin de mois, la réunion des principaux banquiers centraux de la planète à Jackson Hole (dans le Wyoming aux E.-U.) se termine sans réflexion particulière, sauf la réaffirmation de Janet Yellen sur

les dangers d'une dérégulation bancaire et de Mario Draghi sur ceux du protectionnisme ; autrement dit, sur les dangers des idées de Donald Trump en ces matières. Le bilan de cette réunion semble bien pauvre quand on sait les risques d'instabilité financière et même de crise financière qu'aggravent les politiques non conventionnelles des Banques centrales : le bilan de la BCE vient d'ailleurs de dépasser celui de la Fed, et, alors que la seconde a déjà entamé le dégonflement de son bilan, la première tarde à dégonfler le sien. 2007 est l'année où la crise a commencé : 2017 y ressemble beaucoup, avec en plus une forte croissance des flux internationaux de capitaux...

Le lundi 28 commence à Bruxelles le 3^{ème} round de négociation pour la mise en œuvre du Brexit ; mais aucun progrès ne sera fait, notamment sur la question de la facture.

Le mardi 29, lors de sa conférence de presse annuelle, la chancelière A. Merkel fait des réflexions très importantes pour l'avenir de la zone euro, qui donnent d'autant plus d'espoir pour la réforme du fonctionnement de la zone euro qu'elles s'avèrent proches des visions d'E. Macron, le Président de la République française : A. Merkel donne en effet son accord pour que le MES (mécanisme européen de solidarité) soit transformé en un FME (fonds monétaire européen) comme le propose son ministre des finances W. Schäuble, et pour que soit créé un poste de ministre européen de l'économie et des finances pour favoriser la coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres. Elle souhaite aussi une poursuite de l'intégration européenne.

Ce même mardi 29, E. Macron affirme sa volonté de relancer et réformer l'Europe et la zone euro à deux reprises : le matin, lors de son discours de rentrée devant les ambassadeurs, et l'après-midi lors de sa rencontre au Luxembourg avec les premiers ministres luxembourgeois et belge. Il compte développer une dizaine de projets pour promouvoir une plus grande intégration politique et économique de la zone euro. Il se déclare favorable à une Europe à plusieurs vitesses : « La zone euro durant les 5 dernières années de crise n'osait pas se réunir en format zone euro. Pourquoi ? L'argument évoqué était que cela fâcherait le Royaume-Uni et la Pologne. Nous ont-ils remerciés ? Sont-ils plus désireux d'Europe ? ». Cette rencontre s'inscrit aussi dans la stratégie qu'il déploie depuis quelque temps pour réunir une majorité qualifiée dans le but de modifier la directive sur les travailleurs détachés.

Le jeudi 31 paraît dans l'hebdomadaire Le Point un long et important entretien accordé le 25 par le Président Emmanuel Macron. Les propos qu'il tient sur l'Europe et la zone euro réaffirment et approfondissent ceux qu'il tient depuis maintenant plusieurs années. Il est d'ailleurs dommage que l'entretien ait eu lieu quelques jours avant la conférence de presse d'Angela Merkel car Emmanuel Macron se serait sans doute félicité de la proximité qu'il y a maintenant entre leurs points de vue. Citons les passages de cet entretien qui nous semblent essentiels :

« Je crois en l'Europe c'est pour cela que je suis un européen lucide, donc critique. Aujourd'hui, l'Europe fonctionne mal, parfois pire encore, car depuis 10 ans nous en avons perdu le fil (...) On ne fera avancer l'Europe que par une adhésion démocratique, que par de la confrontation démocratique et en donnant une place aux citoyens. Il faut en prendre acte et repartir à l'offensive. (...) Pour avancer il faut aller au contact, mobiliser toutes les bonnes volontés qui existent partout en Europe. Avoir un projet : l'Europe doit retrouver le sel de la souveraineté. (...) Oui, je crois que l'Europe est le niveau approprié pour recouvrer notre pleine souveraineté dans des domaines qui ne relèvent plus du seul champ national, car je veux d'une Europe qui soit un continent aux dimensions des puissances américaine et chinoise. Pourquoi les gens acceptent-ils une autorité au-dessus d'eux ? Pas pour qu'on les empoisonne tous les jours dans les détails de leur vie ! L'Europe s'est spécialisée dans l'immixtion bureaucratique, personne ne veut plus de cela. En revanche, chaque pays accepte que le Léviathan soit là pour le protéger. L'Europe ne se reconstruira qu'à condition que nous retrouvions des standards communs en matière sociale, fiscale et environnementale. (...) Nous devons également avoir une Europe qui protège sur le plan commercial, de façon que, quand un pays nous attaque par dumping, on puisse se défendre en imposant des tarifs douaniers. Or aujourd'hui l'Europe le fait beaucoup moins vite, beaucoup moins fort que les États-Unis. (...) Je veux dans le dernier trimestre pouvoir prendre des initiatives très concrètes et expliquer la direction vers laquelle je propose que l'Union et la zone euro aillent dans les prochaines années. Je m'exprimerai à ce sujet après les élections allemandes. Je

souhaite notamment une capacité budgétaire de la zone euro, un exécutif et un Parlement pour en assurer le contrôle démocratique. Question : depuis les travaux du prix Nobel Robert Mundell, il est établi qu'une zone monétaire sans vrai budget commun ne peut fonctionner. Que représenterait celui-ci dans votre esprit ? Réponse : il ne s'agit pas de figer des critères avant d'avoir entamé les discussions, mais, à mes yeux c'est un budget qui représente plusieurs points du PIB de la zone euro et qui marque d'abord une capacité à lever en commun de l'argent sur les marchés et à l'allouer avec une force de frappe suffisante. Parce qu'aujourd'hui la zone euro a une politique budgétaire trop restrictive quand on la compare à celle de la Chine, de la Russie ou des États-Unis et ce sont nos chômeurs qui en payent le prix. La création d'un tel budget revient à établir d'abord un minimum de solidarité afin de disposer ensuite de la capacité de lever de l'argent en commun, d'investir et d'absorber les chocs économiques qui peuvent frapper l'Europe. Ce budget pourrait être gagé progressivement par l'attribution d'une part de fiscalité aujourd'hui nationale ».

Ce même jeudi 31, comme annoncé, est dévoilé le contenu des 5 ordonnances sur la réforme du code du travail et pour le renforcement du dialogue social.

On trouve les informations nécessaires sur le site du ministère du travail et de l'emploi : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_conference_de_presse_31082017.pdf

On y trouve en particulier le « 36 mesures concrètes et opérationnelles pour l'emploi, les entreprises et les salariés en France ».

Résumons-les :

« • Une réforme du code du travail qui, pour la 1^{ère} fois, donne la priorité aux TPE et PME

- 1) Une négociation simple et accessible pour les entreprises de moins de 50 salariés, grâce à la possibilité de négocier directement avec un élu du personnel sur tous les sujets.
Lorsqu'il n'y a pas de délégué syndical dans l'entreprise (c'est le cas de 96% des PME), le représentant du personnel, élu par les salariés, pourra conclure un accord collectif sur tous les sujets pour bénéficier de toutes les souplesses offertes par la négociation. Ainsi, toutes les entreprises de notre pays qui ont des salariés, quel que soit leur nombre, auront un accès direct et simple à la négociation, qui est au cœur de notre projet.
- 2) La possibilité, dans toutes les entreprises de moins de 20 salariés qui n'ont pas d'élu du personnel, de négocier avec ses salariés sur tous les sujets.
- 3) L'accès à un code du travail numérique clair, accessible et compréhensible, répondant aux questions concrètes que se posent les chefs d'entreprise des TPE/PME et les salariés.
- 4) Un barème de dommages et intérêts impératif qui donne sécurité et visibilité sur les contentieux potentiels.
Aucun chef d'entreprise, et particulièrement dans les TPE/PME, n'embauche des salariés avec l'intention de les licencier. Mais l'incertitude sur le coût d'une rupture potentielle peut dissuader à l'embauche. Le barème apporte une prévisibilité qui permettra de lever cette incertitude et de libérer la création d'emplois dans notre pays dans les TPE/PME. Dans les cas relevant de la discrimination, du harcèlement ou portant atteinte aux libertés fondamentales du salarié, le juge pourra décider librement de la sanction qui s'impose.
- 5) Une réforme des règles de licenciement permettant que les vices de forme ne l'emportent plus sur le fond.
- 6) Un formulaire-type rappelant les droits et devoirs de chaque partie pour éviter les erreurs de procédure lors d'un licenciement.
- 7) La suppression de contraintes administratives inapplicables en matière de déclaration administrative sur la pénibilité.
- 8) La clarification des règles du contentieux en cas d'inaptitude.
- 9) Une nouvelle obligation pour les accords de branche de prévoir des dispositions spécifiques qui tiennent compte de la réalité des TPE/PME.
- 10) La prise en charge des salaires et frais de déplacement des salariés des TPE/PME qui participent à des négociations de branche, par un financement mutualisé.

• Faire confiance aux entreprises et aux salariés en leur donnant la capacité d'anticiper et de s'adapter de façon simple, rapide et sécurisée.

- 11) La possibilité d'anticiper et de s'adapter rapidement aux évolutions à la hausse ou à la baisse du marché par des accords majoritaires simplifiés sur le temps de travail, la rémunération et la mobilité.
- 12) De nouveaux champs de négociation ouverts à l'entreprise.
Les ordonnances donnent aux entreprises le soin de négocier à leur niveau l'agenda social, les consultations, les modalités d'information qui les concernent, le code du travail va permettre une plus forte mobilisation de l'ensemble des parties prenantes : salariés, représentants du personnel et chef d'entreprise.
- 13) Un dialogue social simplifié et opérationnel, par la fusion des trois instances d'information et de consultation en une seule, le conseil social et économique (CSE), pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Le Comité Social et Economique (CSE) fusionnera, dans les entreprises de plus de 50 salariés, les fonctions actuelles des délégués du personnel, du comité d'entreprise, et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

- 14) La possibilité accrue de promouvoir le dialogue social et la co-construction de la stratégie avec les salariés et leurs représentants, par la mise en place par accord majoritaire d'un conseil d'entreprise intégrant l'ensemble des fonctions de représentant du personnel (information, consultation, négociation).
- 15) L'instauration de la rupture conventionnelle collective
Concrètement, la négociation dans l'entreprise, pour toutes les tailles d'entreprise, pourra définir un cadre commun de départ strictement volontaire, et qui devra, comme pour la rupture conventionnelle individuelle, être homologué par l'administration. Il s'agit de transposer la rupture conventionnelle, mise en place après une négociation interprofessionnelle en 2008, au niveau collectif.
- 16) La régulation des expertises, par la mise en place d'une participation financière forfaitaire de 20% du coût des expertises par le conseil social et économique sur les expertises ponctuelles (sauf expertise PSE et risques graves, qui restent pris en charge à 100% par l'employeur, comme aujourd'hui).
- 17) Des règles encadrant les CDD correspondant à la spécificité des secteurs d'activité, négociées et mises en place par accord de branche, dans le cadre de la nouvelle compétence de branche sur la gestion et la qualité de l'emploi.
- 18) La possibilité d'accéder à des contrats de chantier grâce à la négociation d'accord de branche fixant les règles permettant d'y recourir.
Le contrat de chantier permet au salarié de disposer des mêmes droits et protections qu'un salarié en CDI, notamment en matière de formation, et offre une garantie d'emploi généralement plus longue que la durée maximum d'un CDD, ainsi que l'assurance de toucher des indemnités à la fin de sa mission. Le contrat de chantier offre par ailleurs le temps utile pour les entreprises pour investir sur leurs salariés qui, une fois le chantier achevé, pourront être attachés à la réalisation d'autres missions ou définitivement embauchés si les conditions économiques le permettent.
- 19) Un périmètre d'appréciation du motif économique fixé au niveau national, comme dans la grande majorité des pays européens.

La solidarité de toutes les filiales du monde avec la filiale française en difficulté compte parmi les règles qui pénalisent la France dans les comparaisons internationales et qui détournent les investisseurs. Lorsqu'une entreprise connaît des difficultés économiques dans son secteur et sur le territoire national, elle pourra engager des licenciements qui seront appréciés sur le seul périmètre national, comme c'est le cas chez nos partenaires européens et internationaux. Cette règle simple sera de nature à conforter les entreprises françaises ou étrangères implantées en France – et à en convaincre d'autres d'investir en France, et ainsi de développer de l'emploi. Le juge pourra naturellement continuer à contrôler les éventuels abus de droit, y compris la création de difficultés artificielles pour justifier les licenciements. Si la filiale française est rentable, il n'y a aucune raison de la fermer.

- 20) Des obligations absurdes et sources de contentieux supprimées et des processus de reclassement simplifiés.
- 21) Des délais de recours harmonisés à un an en cas de contestation de la rupture du contrat de travail.

• De nouveaux droits et de nouvelles protections pour les salariés.

- 22) La mise en place d'une co-décision à la française, sur la formation professionnelle ou l'égalité femmes-hommes notamment, dans les entreprises mettant en place le conseil d'entreprise par accord majoritaire.
- 23) Des accords d'entreprises qui devront être majoritaires à partir du 1^{er} mai 2018.
- 24) Un droit au télétravail sécurisé, souple, permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.
Aujourd'hui 2 salariés sur 3 souhaitent pouvoir travailler de chez eux. Mais le cadre juridique ne permet pas de répondre à cette aspiration de façon sécurisée : 17% des salariés télétravaillent, parfois de manière informelle, sans être couverts juridiquement. Désormais, pour les salariés qui télétravaillent, c'est plus de sécurité avec, par exemple la prise en charge des accidents du travail dans les mêmes conditions que s'ils étaient dans les locaux de leur employeur.
- 25) Des indemnités légales de licenciement augmentées de 25%.
- 26) Davantage de prévisibilité, d'équité et de protection en cas de litige avec l'employeur, grâce à la mise en place d'un plancher et d'un plafond de dommages et intérêts, et d'un formulaire-type rappelant les droits et obligations de chaque partie en cas de licenciement.
Aujourd'hui avec une ancienneté et un préjudice similaires, le montant des dommages et intérêts auxquels les prudhommes peuvent leur donner droit en cas de licenciement abusif peut aller du simple au quintuple entre deux juridictions. Il faut davantage d'équité entre les salariés. Par ailleurs, les salariés des TPE bénéficieront d'un plancher, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- 27) Un abondement de compte personnel de formation de 100 heures financé par l'employeur, en cas de refus par le salarié d'un accord majoritaire signé par les organisations syndicales portant sur le temps de travail ou la rémunération.
- 28) Des nouvelles compétences pour les branches professionnelles permettant d'assurer davantage d'équité entre les salariés d'un même secteur.
Concrètement, les branches garantiront les mêmes droits et garanties pour tous les salariés handicapés de la branche, qui devront être supérieures à celles prévues par la loi. Elles se verront confier de nouvelles compétences en matière de gestion et de qualité de l'emploi, par exemple concernant le recours aux contrats courts ou aux CDE de chantier.
- 29) Des procédures de reclassement plus transparentes et plus équitables, grâce à l'accès à l'ensemble des emplois disponibles dans l'entreprise.

- 30) Un code du travail numérique permettant une meilleure compréhension du droit, y compris pour les salariés handicapés.
- De nouvelles garanties pour les syndicats et les élus du personnel qui s'engagent dans le dialogue social.
- 31) Des moyens garantis et des formations renforcées pour exercer son mandat.
- 32) Un accès à la formation professionnelle et au bilan de compétences renforcé pour concilier engagement syndical et évolution professionnelle.
- 33) Une plus grande facilité à nommer un délégué syndical.
- 34) La création d'un observatoire de la négociation.
- 35) Le renforcement des possibilités d'évolution vers l'inspection du travail (par concours) pour les élus du personnel et les délégués syndicaux.
- 36) La mobilisation d'un réseau de grandes écoles et universités volontaires pour former chaque année des militants syndicaux ».

Le taux de change de l'euro contre dollar est de 1,1924 le 25, après avoir été de 1,1772 le 4, 1,1824 le 11 et 1,1760 le 18. Notons que l'euro dépasse les 1,20\$ (1,2003\$) le mardi 29, ce qui est son plus haut historique depuis janvier 2015 : cela s'explique par la conjonction de plusieurs faits : certes le tir d'un missile par la Corée du Nord au-dessus du Japon et un « effet Donald Trump » négatif, mais aussi les impressions tirées de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole, et en particulier du silence de M. Draghi sur la hausse de l'euro. À ce propos, et à chaque fois que le taux de change de la monnaie unique connaît des variations significatives, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, on trouve toujours en France des motifs de se plaindre : quand il baisse, on y voit des risques d'inflation importée et quand il s'élève, on compatit pour les exportateurs. En réalité et si l'on peut dire, tant que la France sera davantage un pays d'importations que d'exportations, il vaut mieux que l'euro soit assez cher.

• Septembre 2017 ->

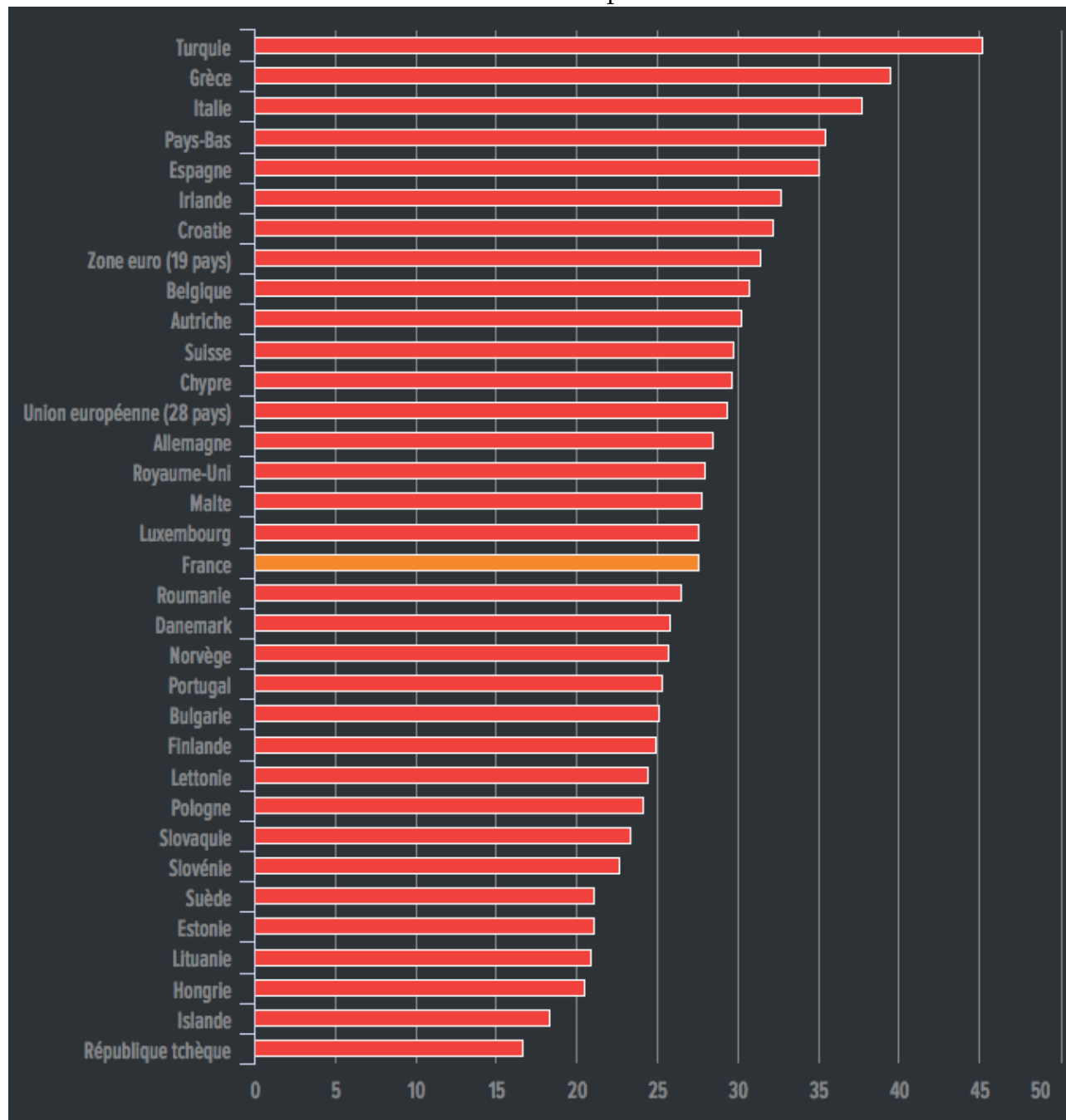
L'annonce du contenu des ordonnances le 31 août exacerbe le débat lancé depuis plusieurs semaines sur la relation entre la flexibilisation du marché du travail et la réduction du taux de chômage. Plusieurs articles paraissent dans la presse, suite à ceux qui étaient parus à l'occasion de l'élection d'E. Macron (voir ici à la date du 7 mai de cette année).

Dans Le Monde du samedi 2, on lit par exemple un article de R. Soubie qui considère que le Président bénéficie d'une conjoncture particulièrement favorable mais que « l'on n'a jamais pu démontrer qu'une réforme du droit du travail avait eu un effet mécanique sur l'emploi. Le principal effet est psychologique » ; et un article du Professeur de Droit E. Dockès qui considère que la réforme proposée va encore plus loin que ce que l'on pouvait imaginer, qu'elle constitue donc une véritable régression qui aggrave considérablement une destruction du droit du travail commencée il y a déjà plusieurs années, et qu'elle est la preuve d'une dérive autoritaire de la société.

De son côté, le numéro du mois du magazine Alternatives économiques publie des statistiques intéressantes montrant, comme on l'a fait ici dans nos réflexions suivant l'élection du 7 mai, que le marché du travail français n'est pas si rigide que ce que l'on veut bien dire et que sa relative rigidité ne pénalise pas l'emploi. D'ailleurs, dans sa version électronique du lundi 4 (<https://www.alternatives-economiques.fr//alternatives-economiques-lance-contre-indicateur-chomage/00080279>), l'équipe d'Alternatives économiques propose un indicateur plus pertinent que le taux de chômage traditionnel pour évaluer la situation du marché du travail, « le taux de non-emploi en équivalent temps plein en

« % de la population âgée de 25 à 59 ans » et arrive à la conclusion que la situation de la France est bien meilleure que la moyenne de la zone euro et meilleure que la moyenne européenne. Avec cet indicateur, la France est la mieux classée des grands pays de la zone euro : il faudrait donc ne plus répéter à l'envi que la France est le seul pays européen à ne pas parvenir à sortir d'un chômage de masse.

Le schéma suivant donne les valeurs de cet indicateur pour le 1^{er} trimestre 2017 :



« Le choix d'un indicateur reflète toujours des choix de société : quand on privilégie le taux de chômage classique pour apprécier la situation du marché du travail, on considère forcément comme secondaires les inégalités – et en particulier les inégalités hommes-femmes – induites par les différences de taux d'activité et le développement du travail à temps partiel. Avec notre indicateur de non-emploi en équivalent temps plein, on peut réellement suivre les progrès (ou les reculs) de nos sociétés sur la voie qui mène à un plein emploi égalitaire, notamment entre hommes et femmes ». Cet indicateur présente essentiellement trois différences avec le taux de chômage classique : d'abord, il

prend en compte non seulement les chômeurs au sens traditionnel mais aussi les personnes qui sont considérées inactives, mais à tort parce qu'elles sont découragées de chercher un emploi, ensuite, il met au dénominateur la population active ayant entre 25 et 60 ans plutôt qu'entre 15 et 65 ans, enfin, il est corrigé par le travail partiel calculé au prorata de la durée du travail à temps plein.

Dans le numéro-papier d'Alternatives économiques, le dossier est consacré à une autre question souvent évoquée ici-même : « Faut-il copier l'Allemagne ? Ce qui bon à prendre et ce qu'il faut laisser ». L'introduction abonde dès le départ dans notre sens : « Si l'économie allemande est plus prospère que la nôtre, ce n'est pas grâce à la flexibilité, qui a accru la précarité et pénalisé les femmes, mais avant tout du fait d'une meilleure spécialisation des exportations et d'une plus grande participation des salariés aux choix stratégiques des entreprises ».

Dans la version électronique d'Alternatives économiques du jeudi 7, on trouve la critique des ordonnances que fait Boris Vallaud, ancien secrétaire général de l'Élysée et actuellement député du groupe « Nouvelle gauche » : « Les mesures qui reviennent aujourd'hui dans les ordonnances sont précisément celles qui avaient été retirées par le gouvernement au moment de la préparation du projet de loi Travail. Ces mesures étaient celles proposées par Emmanuel Macron qui était alors ministre de l'Économie. Il s'agit notamment du plafonnement des dommages et intérêts décidés par les Prud'hommes, et de la réduction du périmètre d'appréciation des difficultés économiques d'une multinationale au niveau national lorsqu'elle envisage des licenciements économiques. Mais je pourrais aussi parler des contrats de chantier sans indemnité de précarité. Ce sont des mesures de flexibilité unilatérale et sans contrepartie qui vont fragiliser les salariés et accroître leur précarité. C'est pour cette raison que nous nous y opposons. (...) C'est un rendez-vous manqué avec l'avenir, une réforme qui prend le chemin d'une société de *mini-jobs* et d'une explosion des inégalités. Rendez-vous compte : nous concentrons déjà en France un tiers des CDD de moins d'un mois signés dans toute l'Europe et ces ordonnances n'en disent rien ! Pour être efficace, une réforme doit être juste. L'autre rendez-vous manqué de ces ordonnances est celui du dialogue social. Ces mesures veulent donner le sentiment que le gouvernement prône le dialogue social, alors qu'il se défie des syndicats. Par exemple, dans les entreprises de moins de 50 salariés, il sera désormais possible de négocier directement avec un élu du personnel en cas d'absence de délégué syndical. Pire, dans les entreprises de moins de 20 salariés il sera possible de négocier directement avec eux sur tous les sujets s'il n'y a pas d'élus du personnel. Certains diront que cela va renforcer le poids des salariés, mais sans formation au droit du travail et sans organisation syndicale sur lesquelles s'appuyer, il s'agit plutôt d'une fragilisation. En réalité, ce qui est en train d'être construit, c'est la co-existence de deux droits pour deux économies : celles des petites entreprises et celle des grandes entreprises. In fine, la société se divise entre insiders et outsiders sur le marché du travail, employés de petites et de grandes entreprises et électeurs et abstentionnistes ». Cette critique est forte. En effet, avec d'un côté le plafonnement des indemnités prud'homales et de l'autre l'éviction des syndicats dans les entreprises de moins de 50 salariés (qui rassemblent exactement la moitié des salariés du secteur privé), on démantèle le contrat de travail. Car le contrat de travail postule en théorie l'égalité entre l'employeur et le salarié mais, sitôt sa signature le salarié est placé de fait dans un rapport de subordination. Les syndicats sont précisément là pour rétablir un peu d'égalité et le juge prud'homal constitue de son côté un protecteur en dernier ressort du salarié. Remettre cela en cause, c'est créer un dualisme supplémentaire au sein du marché du travail, entre les entreprises de moins de 50 salariés et les autres. Des économistes se demandent par ailleurs si plusieurs dispositions des ordonnances ne permettront pas de doper la compétitivité par l'abaissement du coût du travail, d'où une réduction possible de la demande via une diminution du pouvoir d'achat, d'où au final un effet récessif.

Relevons aussi dans l'édition du 10 septembre du journal Le Monde la chronique de Thomas Piketty : l'économiste regrette en particulier « que le gouvernement n'ait pas saisi cette occasion pour renforcer l'implication des salariés dans la gouvernance des entreprises ». Thomas Piketty loue la « codétermination », autrement dit « un véritable partage du pouvoir entre capital et travail » comme c'est le cas dans l'axe germano-nordique : « cela permettrait de promouvoir une nouvelle norme mondiale en matière de droit des sociétés et, plus généralement, de contribuer à définir une véritable doctrine européenne dans le domaine économique et social, autrement plus intéressante et imaginative que la sacralisation quasi-religieuse du principe de "concurrence libre et non faussée" qui a jusqu'ici caractérisé l'Union européenne ».

Les ordonnances sur la réforme du code du travail soulèvent des critiques opposées chez d'autres économistes (les « néolibéraux »), qui regrettent que les ordonnances n'aillent pas assez loin et qu'elles restent en-deçà des intentions initiales d'E. Macron, en particulier dans le domaine de « l'inversion des normes ». C'est par exemple le cas de Pierre Cahuc pour qui les conventions collectives sont de véritables barrières à l'entrée et permettent aux syndicats et entreprises établies de « cartelliser » la production de normes sociales ; et l'emploi s'en trouverait très pénalisé. Il est vrai que la France se distingue par le fait que presque 100% des entreprises sont couvertes par des conventions collectives et que - donc - son taux de syndicalisation est de 8% environ seulement, alors que, par exemple en Allemagne ces deux taux sont respectivement de 55% et 20%. La Suède fait figure d'exception avec des taux de 88% et de 68%. Il semble que les syndicats aient mis à profit les consultations de l'été pour obtenir que les branches continuent à déterminer les règles sur des sujets importants comme les salaires nominaux et le temps de travail. Les économistes libéraux ne manquent pas non plus de réitérer leur critique du SMIC, qui, en France est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE par rapport au salaire médian : en 2015, il en représente en effet 60% contre 36% aux États-Unis, 49% au Royaume-Uni, 40% au Japon, 37% en Espagne, 46% aux Pays-Bas, 49% en Belgique, ...

Le jeudi 7, réunion périodique de la BCE sur la politique monétaire. Aucun changement sur les mesures, conventionnelles ou non. Cependant, M. Draghi annonce pour le 26 octobre une décision sur la réduction du QE, « à condition qu'aucun risque ne se matérialise d'ici là » et résume sa stratégie en trois mots : « confiance, prudence, persévérance ». Les différentes options ont été envisagées mais le processus risque d'être long, surtout si l'euro continue à s'apprécier, ce qui, certes, s'explique par une amélioration relative de la situation économique de la zone euro (les économistes de la BCE tablent pour cette année sur une croissance de 2,2%, c'est-à-dire un plus haut historique depuis 2007), mais, ce qui contrarie la réalisation de l'objectif d'une inflation à 2% (les mêmes économistes estiment qu'il sera difficile d'atteindre cet objectif avant 2020...).

Le jeudi 7, à la Pnyx, face au Parthénon d'Athènes, le Président Macron prononce un discours très important sur l'Europe.

Nous en relevons les passages suivants (tirés de <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-pnyx-athenes-le-jeudi-7-septembre-201/>) :

« (...) Sur la Pnyx, prévalaient le goût de la parole libre, du débat, voire de la controverse. Aussi, je veux vous tenir ce soir un discours de vérité, un discours sans ambages : en Europe aujourd'hui, la souveraineté, la démocratie et la confiance sont en danger. Vous le savez mieux que personne car ce qu'on a appelé « la crise grecque » l'a révélé au grand jour. Cette crise n'a pas été seulement une crise de la Grèce. Elle a été une crise de l'Europe, et en un sens, j'ose le dire, un échec de l'Europe. Faut-il se contenter d'en faire le constat amer et renoncer à l'idéal européen ? Parce que nous n'avons pas été à la hauteur de la promesse européenne, faut-il abandonner ce combat ? Ou faut-il – ce qui reviendrait au même – nous résigner aux sommets, crise après crise, péripéties après péripéties, de quelques-uns enfermés dans une salle qui ne parlent plus aux autres ? Ce serait une erreur profonde, une double erreur.

D'abord parce que l'Europe s'est toujours construite en triomphant des guerres et des échecs. La Grèce elle-même put rejoindre la Communauté européenne pour tourner la page des années de dictature militaire. Et l'Europe n'existe pas sans

cet inlassable volontarisme ! L'Europe même n'a toujours été qu'une métamorphose ! Ceux qui voudraient fantasmer une identité figée ne savent donc pas quel est le mythe né sur ces rives : celle d'une métamorphose constante ! Ce n'est donc pas la même que nous devons reproduire, surtout lorsque nous nous sommes trompés. Lorsque l'Europe s'arrête, elle se trahit elle-même et elle court le risque de se démanteler.

Ensuite, ce serait une erreur parce que tous, nous voyons l'Histoire s'accélérer, disloquer chaque jour un peu plus l'ordre qui s'était installé depuis trente ans sans que personne ne puisse dire quel ordre surgira des mutations en cours.

Alors oui, dans ce monde où les alliances d'hier, parfois, se fissurent, où des risques nouveaux apparaissent et bousculent des pays que nous pensions indéplaçables, font émerger des puissances nouvelles dans ce monde, où nos valeurs mêmes, ce qui nous tenait dans la certitude que l'ordre établi était le nôtre, sont profondément chahutées. L'Europe est un des derniers havres où nous continuons collectivement de nourrir une certaine idée de l'Humanité, du droit, de la liberté, de la justice. Plus que jamais aujourd'hui, nous avons besoin de l'Europe. Le monde a besoin de l'Europe. En programmer le démantèlement n'aurait à cet égard aucun sens. Ce serait une forme de suicide politique et historique.

Voilà pourquoi ce soir, je veux que collectivement nous retrouvions l'énergie première, la force de refonder notre Europe, non pas de poursuivre ce qui ne va pas ou d'essayer de l'ajuster, mais bien de commencer par l'examen critique, sans concession, de ces dernières années, d'en retrouver la force première, l'ambition première.

Vous l'avez dit, Monsieur le Premier Ministre, il y a eu la génération des fondateurs, ils ont construit un espace inédit de paix, de liberté et de prospérité. Il y a eu une génération qui a fait croître cette Europe, parfois l'a égarée, s'est trompée. La nôtre a un choix simple, une alternative unique : continuer à gérer l'Europe comme elle va, faire semblant de ne pas voir ce qui est sous nos yeux. Alors cette génération prendra la responsabilité de laisser l'Europe mourir. Elle mourra dans des chocs, des sorties brutales, ou elle se délitera progressivement, année après année.

Mais l'autre choix, celui que je veux vous proposer ce soir, c'est celui de la refonder, parce que notre génération peut choisir de refonder l'Europe aujourd'hui, maintenant, par une critique radicale car nous avons tort de laisser la critique de l'Europe à ceux qui la détestent ! Ceux qui aiment l'Europe doivent pouvoir la critiquer pour la refaire, pour la corriger, pour l'améliorer, pour la refonder ! Mais avec cette même énergie, cette même envie, pas celle des chiffres, pas celle de la technique, pas celle de la bureaucratie, non ! Nous devons retrouver la force première de l'espérance qui a fait qu'après-guerre, qu'en tous les divisés, quelques-uns en Europe ont voulu une histoire plus grande, plus belle qu'eux-mêmes.

Alors oui, c'est pour parler de ces espérances, de ces trois espérances, de souveraineté, de démocratie et de confiance que je suis là ce soir.

La reconquête de notre souveraineté, c'est une nécessité première. Parce que je ne laisserai pas ce terme à ceux qu'on appelle les « souverainistes ». Non, la souveraineté, c'est bien ce qui fait que nous décidons pour nous-mêmes, que nous nous fixons nos propres règles, que nous choisissons notre avenir, et ce qui fait notre monde. La souveraineté n'est pas la propriété de celles et ceux qui préfèrent le rétrécissement sur les frontières ! La souveraineté, ne la laissez pas à celles et ceux qui veulent le recroquevillement, à celles de ceux qui prétendent qu'on défend, qu'on protège, qu'on décide, quand on se replie sur soi, qu'on déteste l'autre, qu'on ferme la porte à ce qui vient de l'extérieur, qu'on renie des décennies d'histoire commune où nous avons cherché enfin à dépasser les nationalismes !

La souveraineté véritable, elle construit, elle doit se construire dans et par l'Europe ! Celle dans laquelle nous croyons ! La souveraineté que nous voulons, c'est celle qui consiste précisément à conjuguer nos forces pour bâtir ensemble une puissance européenne pour pouvoir décider ne pas subir ce que les superpuissances feront mieux que nous.

Je crois dans la souveraineté, les souverainetés nationales qui sont les nôtres, mais je crois dans cette souveraineté européenne. Pourquoi ? Parce que nos défis ne sont plus à l'échelle de nos nations. Regardez le changement climatique et les cataclysmes qu'il produit ! Regardez le défi des migrations que votre pays a eu à affronter, il y a un peu plus de deux ans et dont il connaît encore aujourd'hui les conséquences, la crainte qu'il fait naître, les belles histoires qui en surgissent. Regardez le terrorisme qui, dans chacune de nos sociétés que nous pensions à l'abri de l'histoire, est revenu fracasser des vies et nous faire douter. Regardez les puissances nucléaires qui émergent là où nous pensions avoir des puissances secondaires.

Face à ce monde-là et chacun de ces risques nouveaux, face au risque des crises économiques et financières que nous avons subies, que vous avez subies il y a maintenant près de dix ans en votre cœur, quelle est la bonne protection ? Les Nations seules ? Allons, ces gens-là sont-ils raisonnables ? Veulent-ils encore mentir au peuple ? Non, les nations ont un poids ! Elles décident démocratiquement ! Mais oui ! La bonne échelle est l'échelle européenne ! Notre souveraineté européenne est ce qui nous permettra d'avoir des champions du numérique, de construire une économie forte, et faire une puissance économique dans ce monde qui change. Et non pas subir la loi des plus grands qui sont américains et demain chinois, mais qui ne sont pas les nôtres.

C'est par l'Europe que nous construirons les moyens de nous protéger de cette grande bascule du monde, des nouvelles migrations, mais surtout de les prévenir. C'est par l'Europe que nous construirons une ambition de développement avec l'Afrique, le Proche et Moyen-Orient, pour pouvoir y exister, les aider à se développer et construire un avenir.

C'est par l'Europe des coopérations nouvelles et plus fortes que nous préviendrons le terrorisme et que nous arriverons à l'éradiquer. Et parce qu'il ne faut jamais oublier que les terroristes, justement, n'attendent qu'une chose de nous : ce rétrécissement, ce rapetissement, cette peur de l'autre. C'est cela, leur plus grande arme. Alors n'y cédon rien.

Face à tous ces risques, je crois, avec vous, dans une souveraineté européenne qui nous permettra de nous défendre et d'exister, de nous défendre en y apportant nos règles, nos préférences. Qui protégera le respect de vos vies, les données de vos entreprises dans ce monde numérique ? L'Europe, et nul autre espace. Qui nous protégera, face au changement climatique ? Une Europe qui veut une autre forme de production de l'énergie, une Europe qui nous protégera de la dépendance à l'égard de puissances autoritaires qui nous tiennent parfois dans leurs mains. C'est cela, cette souveraineté dans laquelle nous devons croire, avec laquelle nous devons renouer, parce que nous avons nos propres préférences européennes, et nous ne devons jamais l'oublier. Ne pas être souverain, c'est décider que d'autres choisiront pour nous.

Mais sommes-nous comme eux ? Y a-t-il un autre continent avec un tel attachement pour la liberté, la démocratie, les équilibres sociaux qui nous tiennent ensemble, cette réconciliation de la justice et de la liberté, enfin réunies ? Je connais des espaces où on aime l'économie, le développement, mais où l'autorité politique prévaut sur la liberté, en Asie. Je connais des grandes puissances qui aiment la liberté, qui ont réussi dans le capitalisme, mais qui n'ont pas le même attachement que nous à l'égalité et à la justice sociale, de l'autre côté de l'Atlantique.

Mais nulle part ailleurs, il n'y a un tel espace politique, social où les préférences collectives qui sont les nôtres sont ainsi défendues. C'est cela, la souveraineté européenne ! Si nous y renonçons, c'est simple : nous subissons les règles ou de l'un, ou de l'autre.

Oui, le choix qui est le nôtre, c'est bien de refonder celle-ci, sans répliquer les erreurs d'hier.

Nous avons, pendant les premières années de la zone euro, commis des erreurs multiples, qui ont reposé sur des mensonges, parfois, il faut bien le dire ici aussi avec humilité et détermination. On a parfois menti et on a menti au peuple en faisant croire que, sans rien réformer, on pouvait vivre à Athènes comme à Berlin, et ce n'était pas vrai. Mais qui a-t-on fait payer ? Les responsables politiques qui avaient menti ? Non, le peuple qui avait cru des mensonges.

C'est le peuple grec qui, après toutes ces années, lorsque la crise est survenue, cette crise financière devenue une crise des dettes souveraines, c'est le peuple grec qui a payé, des années durant lesquelles on a voulu corriger tout cela par des politiques qui, mues par la défiance, ont d'un seul coup créé, il faut bien le dire, des injustices et des incompréhensions. Nous avons perdu le sel de ce goût pour la cohésion sociale, ce qui nous tenait. Nous l'avons perdu parce que nous, nous sommes perdus dans une guerre civile, au sein de l'Europe, entre des puissances qui ne se faisaient plus confiance.

C'est cela, l'histoire de la décennie qui s'achève : une forme de guerre civile interne où on a voulu regarder nos différences, nos petites trahisons et où nous avons en quelque sorte oublié le monde dans lequel nous étions ; où nous avons préféré corriger ces petites différences et ces petites trahisons en oubliant que face à nous, il y avait des puissances radicalement différentes, et que la seule question qui nous était posée, c'est : comment faire de la zone euro une puissance économique qui puisse tenir, face à la Chine et face aux Etats-Unis ? Comment faire de notre Europe une puissance diplomatique et militaire qui puisse défendre nos valeurs et nos intérêts, face à des régimes autoritaires qui émergent des crises profondes qui peuvent nous bousculer. C'est cela notre seul défi, et pas un autre.

Alors oui, je veux que nous retrouvions, par la réconciliation d'une Europe qui sait conjuguer à nouveau la responsabilité et la solidarité, la force d'une souveraineté qui ne soit pas que nationale mais bien européenne.

Cela passera par des objectifs communs : une volonté de défendre ce qui nous a fait par des réformes institutionnelles indispensables. Dans les prochaines semaines, j'y reviendrai en détail avec une feuille de route que je proposerai à l'ensemble de nos partenaires européens. Mais **oui, il faudra une Europe dans laquelle nous osons à nouveau défendre la convergence sociale, fiscale, parce que c'est ce qui nous tient réunis, et évite les divergences qui nous éclatent. Il faudra retrouver le sel de cette zone euro et inventer une gouvernance forte qui nous fera souverain, avec un budget de la zone euro, avec un véritable responsable exécutif de cette zone euro, et un parlement de la zone euro devant lequel il devra rendre compte.** *(c'est moi qui souligne)*

Il nous faudra, par des propositions concrètes que je veux rapides, refonder cette souveraineté pour que notre Europe sorte de ses petites divisions et puisse construire, d'ici à dix ans, les termes de sa souveraineté. Pas pour ceux d'hier ; pour vous, les plus jeunes.

Nous ne pouvons, nous qui dirigeons aujourd'hui l'Europe, faire comme si de rien n'était. Nous avons encore ce luxe. Mais dans dix ans, quinze ans, vingt ans, quelle Europe nous vous laisserons ?

Je ne veux pas vous écrire votre avenir, mais je veux simplement que vous ayez la possibilité de choisir, que vous ayez ce luxe que nous avons eu, de faire des choix, difficiles parfois, certes, mais de choisir. C'est cela, la souveraineté européenne. C'est ce qui vous permettra, à vous, jeunesse d'Europe, d'écrire votre avenir. C'est ce qui fait que, en aucun cas, ce que nous avons vécu ces dix dernières années, n'est à la hauteur de notre Histoire ! Parce que qu'est-ce que nous avons promis à la jeunesse

grecque ? Nous lui avons donné quoi depuis dix ans ? L'austérité et le chômage pour la moitié d'entre elle ! Nous lui avons proposé quoi ? Un avenir radieux, si elle voulait bien aller à Berlin, à Paris ou ailleurs. Ce n'était pas la promesse initiale. La promesse initiale était bien celle d'une Europe souveraine où on pouvait aussi réussir chez soi, dans un espace plus grand et plus fort que nos simples nations. Alors, c'est cela ce que nous devons retrouver, c'est cela le cœur d'une souveraineté européenne, celle qui vous permettra à vous, les plus jeunes, de choisir ! (...)

Cela passera d'abord par une autre méthode pour refonder l'Europe, voilà pourquoi je souhaite que cette feuille de route que je veux proposer à l'ensemble des États membres de l'Union européenne, cette feuille de route pour construire l'avenir de notre Europe sur les dix années qui viennent, je ne propose pas que ce soit un traité négocié en catimini, que ce soit un texte discuté derrière des portes dans une salle obscure à Paris, Bruxelles ou Berlin, non je propose que nous essayons une méthode nouvelle, que d'ici la fin de l'année, nous puissions construire les grands principes de la démarche, ce vers où nous voulons emmener notre Europe, de définir nos objectifs de manière claire et que nous puissions à partir du début de l'année prochaine les soumettre aux peuples européens. Que partout où les dirigeants choisiront de suivre cette voie, et je le souhaite avec ardeur, dans chacun des États membres, nous puissions pendant six mois organiser des consultations, des conventions démocratiques qui seront le temps durant lequel partout dans nos pays nos peuples discuteront de l'Europe dont ils veulent.

Enfin, je veux que nous sortions de cet espèce de dilemme infantile dans lequel l'Europe est aujourd'hui plongée ou d'un côté les uns veulent aller chercher le peuple pour lui faire dire un « oui » ou un « non » qu'ils manipuleront pendant des mois, où le référendum devient l'arme seule des populistes, des anti-européens et ou de l'autre côté, ceux qui croient dans l'Europe vraiment finissent par avoir peur de leurs peuples et se cachent derrière leurs propres doutes et se disent « avançons mais ne changeons jamais les traités de peur d'aller faire à nouveau un référendum, avançons mais faisons-le à petits pas entre nous, le peuple ne comprendra pas cela. »

Choisissons une autre voie, une troisième, la voie inventée ici, la voie inventée à l'endroit même où nous nous trouvons, qui n'était pas celle de la démagogie : c'était celle de la démocratie, de la controverse, du débat de la construction par l'esprit critique et le dialogue, celle qui consiste en rentrant dans l'intimité de chacune des questions et de leur complexité, à savoir ce que nous voulons pour la cité commune. C'est cela ce que je veux durant le premier semestre de l'année 2018 dans tous les pays de notre continent, de notre Europe, retrouver le sel de ce qui a été inventé à l'endroit où nous nous trouvons, ce qui a fait nos démocraties. Alors oui par ces conventions démocratiques durant six mois, débattons de cette feuille de route que les gouvernements auront construite dans ses principes et retrouvons-nous six mois plus tard pour en faire la synthèse et sur cette base, débattue, partagée par des débats sur le terrain, par des débats numériques partout en Europe, construisons ce qui sera le fondement d'une réinvention de notre Europe pour les dix ans, les quinze ans, qui viennent, construisons les termes de ce que nous voulons vraiment ensemble. C'est cette ambition que je veux en méthode pour les mois qui viennent ! (...) ».

On ne peut que souscrire à ces intentions et à ce programme de refondation, et on reçoit même ce discours avec enthousiasme étant donné son lyrisme dans la forme et son fédéralisme dans le fond. Cependant, concernant notre thème de la zone euro, on se demande toujours non seulement si la voie proposée par E. Macron est la meilleure pour réaliser une réelle et pleine Union économique et monétaire mais surtout si elle est très réaliste !

Car, comme le disent dans leur commentaire (Le Monde du 9 septembre) C. Ducourtieux et S. de Royer, « Saura-t-il convaincre ? Tout dépendra de la coalition qui émergera après les élections en Allemagne. C'est bien pour cela que le président souhaite abattre vite ses cartes, pour avoir une chance de peser sur le futur accord de coalition ». Et comme le reconnaît E. Macron lui-même avant de quitter la Grèce, il y a un lien direct entre son projet de refondation européennes et son programme de transformation de la France : « Croyez-vous un instant que nos partenaires européens vont regarder la voie que nous ouvrons si, chez nous, nous ne savons pas changer les choses ? Pensez-vous que nous pourrions tenir notre rang, défendre nos intérêts, si nous ne sommes pas forts, si nous ne transformons pas les choses ? ». Ces questions font suite à des réflexions faites devant la communauté française présente en Grèce, qui font d'ailleurs écho à d'autres qu'il avait faites auparavant à Bucarest, également devant la communauté française. En effet, par deux fois, de l'étranger, E. Macron s'autorise de porter des jugements qui stigmatisent les Français.

À Bucarest, il avait déclaré sans ambages que « la France n'est pas un pays réformable. Beaucoup ont essayé, ils n'ont pas réussi parce que les Françaises et les Français détestent les réformes. Dès qu'on peut éviter les réformes, on ne les fait pas. C'est un peuple qui déteste cela. Ce qu'il faut, c'est lui expliquer où on va et il faut lui proposer de se transformer en profondeur, mais pour mener un projet plus grand que soi ».

À Athènes, il persiste et signe, et va même plus loin dans la stigmatisation : « Et je l'ai souvent dit et je le disais devant nos compatriotes il y a quelques semaines, en Roumanie. D'aucuns faisaient semblant de découvrir cette forme de provocation

que j'assume. La France n'est pas un pays qui se réforme ; notre pays ne se réforme pas. Parce que nos concitoyens, aussi longtemps qu'il est possible de ne pas faire les réformes indiquées par les livres ou les procédures, se cabrent, résistent, contournent. Nous sommes ainsi faits, mais le temps que nous vivons n'est plus un temps à faire des réformes ou des ajustements, c'est le temps d'une transformation profonde. (...) Alors oui, je vous le dis. Des choses qui paraissent terriblement infaisables : réformer le droit du travail, transformer la formation des chômeurs, réformer le marché du logement, les transports, tout ce qui a fait hésiter, bégayer l'histoire en France depuis tant de décennies, nous allons le faire. Sans brutalité, avec calme, avec explications, avec sens. Parce que je ne veux répondre en ces matières à aucune jalousie ou à aucune directive de l'un ou de l'autre. Je veux juste que notre pays soit plus fort pour pouvoir être plus juste. Soit plus fort pour porter l'Europe dans cette ambition que je décrivais. Soit plus fort pour défendre ce qu'il est et qu'il a toujours été à travers le monde. (...) Je serai d'une détermination absolue et je ne céderai rien ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes. Et je vous demande d'avoir, chaque jour, la même détermination. Ne cédez rien ni aux égoïstes, ni aux pessimistes, ni aux extrêmes. Vous êtes une part d'Europe ici, une part d'Europe redoublée (...).

Le mardi 12, la première ministre britannique Theresa May fait voter - avec une courte majorité - la « loi de retrait de l'UE ». Cette loi abroge la loi de 1972 qui assurait automatiquement la transposition des directives communautaires dans le droit national mais en même temps elle transpose le droit communautaire dans le droit britannique pour assurer la continuité. Cette loi de retrait permet d'effacer toutes les références à l'UE comme, en particulier, la Charte des droits fondamentaux. Elle est par ailleurs fortement critiquée parce que le gouvernement va avoir des pouvoirs spéciaux pendant 2 ans pour modifier la législation sans devoir passer par l'examen habituel du Parlement.

Le mercredi 13, le Président de la Commission européenne, J.-C. Juncker, fait son discours annuel devant le Parlement sur l'état de l'Union 2017 (http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-17-3165_fr.htm).

Nous en citons ci-après quelques passages, spécialement ceux qui sont consacrés à la zone euro :

(...) L'Europe a de nouveau le vent en poupe. De nouvelles opportunités s'ouvrent à nous, mais elles ne resteront pas ouvertes éternellement. Mettons cet élan à profit, profitons de ces vents favorables. Et pour cela nous devons faire deux choses :

Premièrement, nous devons tenir le cap fixé l'an dernier. Il nous reste encore 16 mois durant lesquels le Parlement, le Conseil et la Commission peuvent accomplir de véritables progrès. Nous devons profiter de cette période pour terminer ce que nous avons commencé à Bratislava, et mettre en œuvre notre programme constructif.

Deuxièmement, nous devons nous fixer un objectif ambitieux pour l'avenir. Comme l'a écrit Mark Twain, quand les années auront passé, nous serons plus déçus par les choses que nous n'aurons pas faites que par celles que nous aurons faites. Le moment est venu de bâtir une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique d'ici à 2025. (...)

Si nous voulons que l'euro unisse notre continent plutôt que de le diviser, il faut qu'il soit plus que la monnaie de quelques uns. L'euro a vocation à devenir la monnaie unique de toute l'Union européenne. Tous nos États membres, sauf deux, ont le droit et l'obligation d'adopter l'euro dès qu'ils rempliront toutes les conditions.

Les États membres qui veulent intégrer la zone euro doivent aussi avoir la capacité de le faire. C'est la raison pour la laquelle je propose la création d'un instrument d'adhésion à l'euro, offrant une assistance de pré-adhésion technique et parfois financière.

Si nous voulons que les banques soient soumises aux mêmes règles et à la même surveillance sur l'ensemble de notre continent, nous devons encourager tous les États membres à rejoindre l'union bancaire. Et il est urgent de la compléter. Pour cela, il nous faut réduire les risques qui existent encore dans les systèmes bancaires de certains de nos États membres. L'union bancaire ne peut fonctionner que si la réduction et le partage de ces risques vont de pair. Pour y parvenir, comme chacun le sait, certaines préconditions doivent être rétablies comme la Commission l'a proposé en novembre 2015. Il ne pourra y avoir une garantie des dépôts commune que si chacun respecte ses devoirs nationaux. (...)

Je veux une union économique et monétaire plus forte. La zone euro est aujourd'hui plus robuste qu'elle ne l'a jamais été. Nous avons notamment créé un mécanisme européen de stabilité (MES). Je pense que le MES devrait maintenant évoluer progressivement vers un Fonds monétaire européen, fermement ancré dans notre Union. La Commission fera des propositions concrètes en ce sens en décembre.

Il nous faut un ministre européen de l'économie et des finances, qui encourage et accompagne les réformes structurelles dans nos États membres. Il pourra s'appuyer sur le travail mené par la Commission depuis 2015 dans le cadre de son service d'appui à la réforme structurelle.

Ce ministre européen de l'économie et des finances devrait coordonner l'ensemble des instruments financiers de l'UE lorsqu'un État membre entre en récession ou est frappé par une crise menaçant son économie.

Je ne plaide pas pour la création d'une nouvelle fonction. Pour des raisons d'efficacité, je plaide pour que cette tâche soit confiée au commissaire européen en charge de l'économie et des finances – idéalement vice-président de la Commission européenne – et président de l'Eurogroupe.

Ce ministre européen de l'économie et des finances sera bien évidemment responsable devant ce Parlement européen.

Nous n'avons pas besoin de structures parallèles. Par conséquent, nous n'avons pas besoin d'un budget de l'euro distinct, mais d'une ligne budgétaire conséquente dédiée à l'euro zone dans le cadre de notre budget de l'UE.

Je n'ai pas de sympathie pour l'idée d'un Parlement spécifique de la zone euro. Le Parlement de la zone euro est le Parlement européen (...) ».

À partir de ce discours et de celui d'E. Macron ci-dessus mentionné, il est facile, pour ce qui concerne la zone euro, de trouver les points d'accord mais aussi les points de divergence entre le Président de la Commission et le Président français. Pour son discours, on dit que J.-C. Juncker a demandé conseil à A. Merkel... On y retrouve d'ailleurs l'idée de la transformation du MES en un FME, mais pas l'idée du ministre des finances allemand d'enlever à la Commission le contrôle des budgets nationaux. J.-C. Juncker propose des changements institutionnels qui ne nécessitent pas pour autant une réforme des traités ni la création d'institutions supplémentaires : ainsi donc, il n'est pas favorable, pour la seule zone euro, à un Parlement ni à un budget spécifiques, ce que propose E. Macron. Sa logique est en effet que la zone euro doit à terme s'étendre à toute l'UE alors que celle du Président français est celle d'une Europe à plusieurs vitesses, avec un noyau autour de la zone euro. La position de Klaus Regling, directeur général actuel du MES, qui est peu connu du public mais qui a l'oreille de nombreux responsables européens, rejoint celle de J.-C. Juncker mais se montre cependant moins frileux : il reconnaît que « Nous avons vraiment besoin d'un mécanisme permettant de faire face aux chocs asymétriques. Un pays victime d'un choc asymétrique recevrait de l'argent pendant une crise, mais aurait l'obligation de rembourser une fois le choc passé ». Il souhaite que soit mis en place un fonds de 100 à 200 milliards d'euros pour faire face aux difficultés momentanées que peuvent causer notamment des catastrophes naturelles et propose même une assurance-chômage européenne complémentaire pour éviter aux pays en difficulté des mesures d'austérité trop coûteuses. On constate ainsi qu'un certain consensus semble se former en faveur du remplacement du MES par un FME, ce qui, de surcroît, donnerait une certaine autonomie de l'UE par rapport au FMI.

Le jeudi 14, l'OCDE publie une étude sur la France : l'économie va certes mieux à la fois pour sa croissance, l'emploi (sauf dans les quartiers défavorisés), la consommation et l'investissement privé. Mais le pays est maintenant en première position pour le poids des dépenses publiques (56%), a une dette publique dont l'évolution est dangereuse pour le financement de la protection sociale, sa fiscalité brime l'innovation, son commerce extérieur est très déséquilibré, et, surtout, il a une diminution de son taux de croissance potentielle et une productivité trop faible. L'OCDE continue à exhorter la France d'accélérer ses réformes, en particulier de baisser ses dépenses publiques et les impôts, d'améliorer la formation et le système d'orientation et d'information, d'approfondir la réforme du marché du travail et d'augmenter la productivité en libéralisant les professions réglementées et en accentuant la concurrence dans les services.

Le vendredi 15, Le Monde publie un article de J.K. Galbraith (professeur d'économie à l'Université du Texas), A. Lalucq (codirectrice de l'Institut Veblen) et de Y. Varoufakis (ancien ministre grec des finances) : « L'impasse d'Emmanuel Macron en Europe ». Les auteurs relèvent en réalité deux impasses. D'abord la proposition d'E. Macron d'une fédération « light » autour de l'euro est d'ores et déjà refusée par l'Allemagne, qui fait la contre-proposition de la transformation du MES en un FME. « Il peut paraître difficile de distinguer cette contre-proposition de celle du président Macron. Pourtant, il existe une différence fondamentale : elle touche au contrôle démocratique. Car la structure de décision n'est autre que celle de l'Eurogroupe, cette boîte noire antidémocratique au sein de laquelle l'intérêt général et l'esprit de compromis ont laissé place, à l'abri du regard des citoyens, à un diktat économique nommé austérité. (...) Le président Macron entraîne son pays à marche forcée, mais aussi l'Europe,

dans une seconde impasse. Depuis trente ans, les politiques de flexibilisation du marché du travail ont prouvé leur efficacité dans un seul domaine : redistribuer de la pauvreté. Le gouvernement affiche néanmoins sa détermination, convaincu que la mise en concurrence grandissante des salariés entre eux a déjà fait son travail de division des mobilisations. Mais faut-il être à ce point dogmatique pour ne pas voir que le délitement social sera l'essence du retour en force des réactionnaires, qui ont déjà rassemblé 11 millions de voix en mai dernier ? La loi travail XXL n'est pas qu'une atteinte à la protection des salariés français. Elle mènera la vie dure à l'ensemble des Européens. Car les ordonnances affaiblissent le rempart social français, qui avait jusque-là joué un rôle essentiel de contrepoids aux politiques d'austérité, en France comme en Europe. Cette loi entérine en outre la concurrence déloyale comme projet économique. Mise en concurrence des salariés, volonté de réformer la fiscalité pour attirer les traders de la City : la France participe désormais à la course au moins-disant social et fiscal. (...) Face à cette pente dangereuse pour la France et pour l'Europe, il existe un projet alternatif, crédible, solide. Un plan européen qui refuse de céder aux sirènes du nationalisme. Cet autre chemin, c'est celui d'un « new deal » qui ouvre une nouvelle ère de prospérité partagée, fondée sur des principes très simples : chaque Européen doit pouvoir accéder à un emploi payé correctement, à un logement décent, à des services publics de qualité, le tout en harmonie avec la nature. Ce chemin passe par un investissement massif dans ce qui fait du sens (...) ».

Le vendredi 15, réunion de l'Eurogroupe, consacrée à l'état d'avancement du programme d'ajustement économique en cours en Grèce et à la résilience économique au sein de l'UEM : « La résilience économique désigne la capacité d'un pays à prévenir les chocs économiques et à y faire face. C'est un aspect particulièrement important pour la zone euro, dans laquelle les pays partagent une monnaie unique et sont extrêmement interdépendants et où une résilience économique insuffisante dans un pays peut rapidement avoir des conséquences graves pour d'autres économies de la zone euro. (...) Les ministres ont défini un certain nombre de domaines d'action dans lesquels des améliorations pourraient permettre de renforcer la résilience économique, tels que la nécessité de diversifier l'économie, la flexibilité du marché du travail et du marché des produits, les incitations fiscales à l'investissement, la qualité des institutions, ainsi que d'autres domaines.

Le Monde du samedi 16 publie deux textes très intéressants sur les « ordonnances Macron-Philippe ».

D'abord, un long entretien accordé par Pierre Ferracci, expert du dialogue social et père de Marc Ferracci, conseiller spécial de Muriel Pénicaud, ministre du travail, et inspirateur du programme de réforme du marché du travail d'E. Macron : sans hésiter, P. Ferracci estime que dans les ordonnances « il y a clairement un déséquilibre en faveur de la flexibilisation du marché du travail ». P. Ferracci fait une distinction importante concernant les modèles de flexisécurité : « d'une part, les pays scandinaves, auxquels le président de la République s'est référé à plusieurs reprises, ainsi que l'Allemagne et l'Autriche ; d'autre part, le modèle anglo-saxon selon lequel la régulation s'effectue par le marché et où le dialogue et la démocratie sociale occupent une place moindre. J'aimerais que la flexisécurité à la française ne soit pas une mauvaise synthèse entre les deux systèmes car nous savons lequel a les faveurs d'une bonne partie du patronat. (...) Entre les deux grandes voies, il faut en retenir une. C'est un choix de société, pas simplement un problème discuté par les partenaires sociaux. Il aurait mieux valu s'engager d'abord sur le terrain de la sécurisation des salariés plutôt que sur celui de la flexibilité et de la mobilité accrue. Quand vous faites sauter quelqu'un en parachute, vous vous assurez au préalable de la solidité du parachute. J'espère que les négociations sur l'assurance-chômage, sur la formation professionnelle et sur les retraites vont rééquilibrer la donne ».

Ensuite, une analyse faite par des juristes et des sociologues sur l'inversion des normes. « Pour Kelsen, l'ordre juridique est construit sous la forme d'une pyramide : la Constitution est en haut, puis suivent la loi, le décret, et enfin l'acte individuel et le contrat, explique Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à Paris-I-Sorbonne. (...) Ce bel édifice est conçu dans un esprit de verticalité. « La pyramide de Kelsen correspond parfaitement à la société d'autorité du début du XXe siècle : à l'époque, toutes les relations sont conçues de manière verticale – dans la famille avec le paterfamilias, dans l'entreprise avec le dirigeant tout-puissant, à l'école avec l'instituteur, poursuit le juriste. Dans cet univers, la loi, qui exprime la volonté de l'Etat, semble le bon moyen de réguler les relations sociales. Elle est « générale et impersonnelle », selon l'expression des juristes du XIXe siècle : elle s'applique à tous de la même manière. » Dans le domaine du droit du travail, cette pyramide de normes est, dans la France des « trente glorieuses », régie par le « principe de faveur » : la loi, qui trône en haut de la pyramide, prime sur l'accord de branche, qui lui-même prime sur l'accord d'entreprise, qui lui-même prime sur le contrat de travail. Il est certes possible de déroger à cette logique mais à une condition : que ce pas de côté offre un bienfait aux salariés. (...) Au cours des années 1980, cet édifice commence cependant à se fissurer. Dans la « société des individus » qui triomphe en cette fin de XXe siècle, la loi, sa clé de voûte,

perd peu à peu de son charme au profit du contrat. « La loi est un acte vertical de l'Etat qui s'impose à tous alors que le contrat est un accord de volonté horizontal négocié au plus près des acteurs, analyse le juriste Dominique Rousseau. Il est adapté aux sociétés complexes comme les nôtres car elles sont composées d'individus qui demandent qu'on prenne en compte la diversité de leurs parcours et de leurs aspirations. » (...) Dès la fin des années 1970, (...) ces nouvelles aspirations divisent les progressistes. « Deux cultures coexistent alors au sein de la gauche non communiste, explique Jérôme Pélisse, professeur de sociologie à Sciences Po Paris et chercheur au Centre de sociologie des organisations. Une culture de la gauche socialiste, inspirée historiquement par la lutte des classes, qui prône une approche issue des "trente glorieuses" : c'est à l'Etat d'accompagner le progrès social par la loi. Et une culture dite de la deuxième gauche, autour de Michel Rocard et de la CFDT, qui renvoie davantage aux acteurs sociaux et à la négociation collective afin de définir de nouveaux compromis. » Dès le début des années 1980, l'idée de la décentralisation du dialogue social fait son chemin dans les esprits, puis dans les textes. Pour Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit à Paris-I-Sorbonne, l'acte I de ce séisme se joue en 1982 : les lois Auroux célèbrent certes la négociation sociale mais elles permettent aussi, pour la première fois, de conclure des conventions collectives qui dérogent à la loi, et ce qu'elles soient mieux ou moins-disantes. « Le principe de faveur est écorné, analyse le juriste. Après ce texte, plus rien ne sera comme avant : toutes les lois qui suivront seront les répliques sismiques de ce tremblement de terre initial. » En 1998 et 2000, les lois Aubry permettent ainsi de négocier le temps de travail hors du principe de faveur. En 2004, la loi Fillon va infiniment plus loin : si la branche l'autorise, une entreprise peut signer un accord dérogatoire à la branche, même s'il est « défavorable » aux salariés, sur tous les sujets sauf les salaires minimums, les classifications professionnelles, la mutualisation de la formation et celle de la protection sociale complémentaire. « La religion du mieux-disant liée aux "trente glorieuses" connaît sa première exception, résume Jean-Emmanuel Ray. Il n'y a plus de hiérarchie des normes conventionnelles mais une articulation des normes. » « La loi Fillon a déclenché un mouvement qui s'est prolongé jusqu'aux ordonnances Macron d'aujourd'hui. Le lieu principal de régulation des rapports de travail est désormais l'entreprise », explique Pascal Lokiec, professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Paris-I). (...) Faire des travailleurs les acteurs du dialogue social, négocier les règles du jeu au plus près du terrain, coller aux attentes des salariés : les partisans de ces nouvelles formes de démocratie sociale font le pari de la confiance contre la défiance, de l'autonomie contre la hiérarchie, du sur-mesure contre le prêt-à-porter. « La négociation collective est un mode de régulation qui convient à une société qualifiée qui valorise l'horizontalité et le compromis affirme le juriste Jean-Emmanuel Ray. Depuis la Libération, la culture militaro-industrielle de la subordination s'effrite. Il faut en tirer les conséquences ». (...) Dans un pays comme la France, cette voie est pourtant semée d'embûches : elle suppose une véritable « révolution culturelle », sourit Dominique Rousseau. « La tradition française, c'est l'héritage jacobin de la verticalité, rappelle le juriste Pascal Lokiec. En matière de droit du travail, tout, ou quasiment tout, figure dans le code du travail : le concept-clé, ce n'est pas la négociation collective dans les entreprises mais la "loi" commune – la législation et les conventions de branche, que l'on appelle parfois "les lois de la profession". Elles ont vocation à construire un droit commun à tous les salariés. Ce n'est pas le cas dans les pays anglo-saxons. » (...) Dans les entreprises, le lien de subordination qui est au cœur de la relation de travail fait indiscutablement pencher la balance du pouvoir du côté de l'employeur. « On peut, bien sûr, faire le pari de la confiance et du compromis en décentralisant le dialogue social, explique Pascal Lokiec. Mais c'est précisément parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait des accords injustes que l'on a construit le droit du travail. Même au niveau collectif, où les rapports sont moins déséquilibrés que dans la relation individuelle de travail, la confiance n'est pas toujours un bon régulateur des rapports sociaux, surtout en période de crise : il y a des moments où la loi doit s'imposer. » La négociation est parfois une bonne méthode de régulation, ajoute le sociologue Jérôme Pélisse, mais, dans un contexte de chômage élevé, elle est « potentiellement pipée » par le chantage à l'emploi. D'autant qu'en France les syndicats sont extrêmement faibles... (...) « Entre salariés qualifiés et non qualifiés, organisés collectivement ou non, travaillant dans de grandes ou de petites entreprises, certains pourront négocier des compromis intéressants, mais bien d'autres risquent d'y perdre. Au final, il est important qu'ils puissent se référer à un modèle social de portée nationale auquel on ne peut déroger, pas à un socle minimaliste qui se réduit comme peau de chagrin. Les intérêts des salariés et ceux des employeurs sont

loin de coïncider, surtout avec les transformations actuelles du travail : il faut donc redonner du sens au principe de faveur » (...) Les partisans et les détracteurs du principe de faveur s'accordent au moins sur un point : pour régir le monde du travail, il faut s'appuyer à la fois sur la loi, les accords de branche et les accords d'entreprise. Tout est donc affaire de dosage, d'équilibre – et de regard. Là où les tenants de la décentralisation de la négociation sociale voient une salutaire diversité, ses adversaires décèlent une dangereuse inégalité ; là où les premiers saluent l'émergence de l'autonomie et de la responsabilité, les seconds dénoncent un abus de pouvoir patronal. « Dans une société complexe, l'intérêt collectif est de plus en plus difficile à définir », conclut dans un sourire le juriste Pascal Lokiec » ».

Le vendredi 15, le premier ministre Édouard Philippe est à Berlin pour tenter de faire perdurer le « charme » qu'avait réussi à dégager Emmanuel Macron au lendemain de son élection lors de sa visite à la chancellerie. Comme on le dit dans l'entourage d'E. Philippe, « C'est le moment d'injecter des idées pour relancer l'Europe, même si les résultats des élections en Allemagne ne sont pas connus. Il faut faire infuser les idées maintenant car une fois la coalition formée, ce sera verrouillé ». D'ailleurs, A. Merkel est restée très prudente : « nous devons certainement renforcer la gouvernance de la zone euro, mais, pour moi, ce qui est important, c'est que les expressions qui sont avancées – gouvernement de la zone euro, ministre européen des finances, budget – soient aussi dotées d'un contenu ». La « réparation » de la zone euro dépend directement du « couple franco-allemand » mais les deux parties ne sont pas exactement sur la même longueur d'ondes : alors que le président français considère que la zone euro ne fonctionne pas de manière satisfaisante parce que sa centralisation est insuffisante, la chancelière allemande estime plutôt que ce sont les responsabilités nationales qui sont insuffisantes. Des experts de la chose européenne comme Barry Eichengreen considèrent qu'il y a peut-être malgré tout des avancées communes possibles, comme en matière d'union bancaire et de FME, et pourquoi pas en matière de fédéralisme budgétaire. Le couple « franco-allemand » pourra-t-il donc redevenir le moteur de la construction européenne ?

Le 19 septembre, devant la communauté française de New York, le Président français reedit, comme il l'avait déjà fait à Bucarest et à Athènes, donc de l'étranger dans les 3 cas, que les Français n'aiment pas les réformes et fustige cette fois-ci « les assis et les prudents » pour mieux opposer « les Français mondialisés, heureux, en mouvement » à ceux qui sont « sédentaires, bloqués dans l'arrière-cour ».

Le 20 septembre, la BCE annonce le lancement d'ici 2020 d'un taux d'intérêt au jour le jour interbancaire qui s'ajoutera à ses taux directeurs actuels, dans le but de servir de référence aux taux de référence actuels produits par le secteur privé, en particulier l'Éonia et l'Euribor, qui, à l'occasion des crises financières, ont beaucoup perdu de la confiance des marchés financiers.

De son côté, la Fed ne modifie pas son taux directeur tout en laissant penser qu'il pourrait y avoir une nouvelle hausse en décembre, mais elle annonce qu'elle va alléger chaque mois son bilan de 10 milliards de dollars et cela dès le mois d'octobre (ce bilan pèse aujourd'hui 4500 milliards \$ contre 900 il y a 9 ans). La présidente Janet Yellen a reconnu à cette occasion que la faible inflation qui persiste malgré la reprise et le plein emploi est « plutôt un mystère ». C'est aussi la question que l'on se pose en Europe. Les explications ne manquent pas et chacune a sa part de vérité : la numérisation de l'économie en général et des transactions commerciales en particulier, la précarisation croissante des emplois qui se conjugue avec une féminisation également croissante des emplois, ...

Le dimanche 24, les élections législatives allemandes permettent à A. Merkel de garder son poste de chancelière mais les résultats fragilisent sa position et rendent compliquée la définition de la nouvelle coalition. La CDE-CSU a 33% des suffrages, le SPD 20,5% (les sociaux-démocrates ont décidé d'entrer dans l'opposition), l'AfD d'extrême droite 12,6%, les libéraux-démocrates du FDP 10,7%, die Linke 9,2% et les Verts 8,9%. Ces résultats compliquent la réalisation des projets européens d'E. Macron, surtout si le FDP obtient des postes importants car il défend peut-être encore plus farouchement l'ordilobéralisme que ne le font des représentants de la CDU comme Schäuble et la partie bavaroise de la CSU. De plus, il faut savoir que l'AfD - Alternative für Deutschland - qui va faire son entrée au Bundestag a été créée en 2013 par un groupe d'économistes et d'essayistes opposés à l'euro et

favorables au retour du deutschmark. L'avenir de l'UEM va largement dépendre de ce que sera la coalition « Jamaïque » que prépare A. Merkel.

Le lundi 25, sur Xerfi Canal, l'économiste Olivier Passet ne mâche pas ses mots : « J'ai coutume de dire que l'Europe est en passe de devenir une "plateforme de production allemande". L'expression suggère que les autres économies de la zone sont en voie de vassalisation et n'ont d'autre vocation que de passer sous tutelle du donneur d'ordre rhénan en tant que sous-traitant de premier ou second rang. Et qu'à travers son leadership économique, l'Allemagne imprime peu à peu l'ascendant sur la configuration du projet européen ».

Pour nous, l'Acte unique et la directive 88/361 sont une des sources de ce phénomène de « vassalisation » au travers de celui de polarisation des activités industrielles (voir ici en date du 24 juin 1988).

D'ailleurs, O. Passet approuve cette analyse quand il dit : « L'Allemagne est le pivot de la production industrielle européenne. L'industrie allemande concentre le quart de la valeur ajoutée de l'UE et 37% de celle de la zone euro. Cette part est croissante depuis 2005, même si la désindustrialisation de l'ex-RDA a pu faire illusion quelque temps. S'aggrave autour de ce noyau dur les PECO, qui deviennent une base arrière de sous-traitance (la fameuse économie de bazar). Si l'on regarde le poids relatif de l'ensemble constitué par l'Allemagne et les PECO au sein de l'UE, il est clair que la dynamique est là, au détriment des autres grandes économies diversifiées que sont la France, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni. L'Allemagne cherche moins en Europe un grand marché de débouchés qu'un grand marché de facteurs bon marché, mobilisable pour asseoir et renforcer son avantage concurrentiel sur le reste du monde ». Plus loin, O. Passet parle même de « germanisation économique de l'Europe » et attribue à l'euro fort une grande responsabilité : « L'Allemagne sous l'emprise de la monnaie forte est devenue un pays dual : un espace d'inclusion à deux vitesses, où ceux qui n'appartiennent pas au cœur de production ont vocation à survivre sur la base de petits jobs. Et c'est cette dualité allemande qui s'étend aujourd'hui à l'Europe entière, avec la monnaie forte comme instrument de sélection ».

Le mardi 26, à la Sorbonne à Paris, **grand discours du Président Macron « pour une Europe souveraine, unie, démocratique »**. <http://www.elysee.fr/declarations/article/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique/>

Certes, il est dommage que le communiqué de presse gomme les élans lyriques du propos et ses références littéraires, mais le voici dans son intégralité pour constater que le projet de refondation de l'Europe s'inscrit dans une puissante vision quasi-fédéraliste et que de nombreuses propositions sont mises sur la table à l'intention des partenaires pour prendre date et préparer l'avenir.

« Face aux grands défis de notre temps – la défense et la sécurité, les grandes migrations, le développement, le changement climatique, la révolution numérique, la régulation d'une économie mondialisée – les pays européens ont-ils trouvé les moyens de défendre leurs intérêts et leurs valeurs, de garantir et d'adapter leur modèle démocratique et social unique au monde ? Peuvent-ils relever seuls chacun de ces défis ?

Nous ne pouvons pas nous permettre de garder les mêmes politiques, les mêmes habitudes, les mêmes procédures, le même budget. Nous ne pouvons pas davantage choisir la voie du repli national.

La seule voie qui assure notre avenir, c'est la refondation d'une Europe souveraine, unie et démocratique.

Une Europe souveraine

Les six clés de la souveraineté européenne

1. Une Europe qui garantit la sécurité dans toutes ses dimensions

- - En matière de défense, l'Europe doit se doter d'une force commune d'intervention, d'un budget de défense commun et d'une doctrine commune pour agir. Il convient d'encourager la mise en place au plus vite du Fonds européen de défense, de la coopération structurée permanente et de les compléter par une initiative européenne d'intervention qui permette de mieux intégrer nos forces armées à toutes les étapes.
- - Dans la lutte contre le terrorisme, l'Europe doit assurer le rapprochement de nos capacités de renseignement en créant une Académie européenne du renseignement.

- - La sécurité doit être assurée, ensemble, dans toutes ses dimensions : il faut doter l'Europe d'une force commune de protection civile.
2. Une Europe qui répond au défi migratoire
 - - Nous devons créer un espace commun des frontières, de l'asile et des migrations, pour maîtriser efficacement nos frontières, accueillir dignement les réfugiés, les intégrer réellement et renvoyer rapidement ceux qui ne sont pas éligibles au droit d'asile.
 - - Nous devons créer un Office européen de l'asile, qui accélère et harmonise nos procédures ; mettre en place des fichiers interconnectés et des documents d'identité biométriques sécurisés ; établir progressivement une police des frontières européenne qui garantisse une gestion rigoureuse des frontières et assure le retour de ceux qui ne peuvent pas rester ; financer un large programme européen de formation et d'intégration pour les réfugiés
 3. Une Europe tournée vers l'Afrique et la Méditerranée
 - - L'Europe doit avoir une politique extérieure centrée sur quelques priorités : d'abord la Méditerranée et l'Afrique.
 - - Elle doit développer un nouveau partenariat avec l'Afrique, fondé sur l'éducation, la santé, la transition énergétique.
 4. Une Europe modèle du développement durable
 - - L'Europe doit être le chef de file d'une transition écologique efficace et équitable.
 - - Elle doit favoriser les investissements dans cette transition (transport, logement, industrie, agriculture...) en donnant un juste prix au carbone : par un prix minimum significatif à l'intérieur de ses frontières ; par une taxe carbone européenne aux frontières pour assurer l'équité entre ses producteurs et leurs concurrents.
 - - L'Europe doit mettre en place un programme industriel de soutien aux véhicules propres et aux infrastructures nécessaires (bornes de recharge...).
 - - Elle doit assurer sa souveraineté alimentaire, en réformant la politique agricole commune et en mettant en place une force commune de contrôle qui assure la sécurité alimentaire des Européens.
 5. Une Europe de l'innovation et de la régulation adaptées au monde numérique
 - - L'Europe doit mener et non subir cette transformation, en promouvant dans la mondialisation son modèle combinant innovation et régulation.
 - - Elle doit se doter d'une Agence pour l'innovation de rupture, finançant en commun des champs de recherche nouveaux, comme l'intelligence artificielle, ou inexplorés.
 - - Elle doit assurer l'équité et la confiance dans la transformation numérique, en repensant ses systèmes fiscaux (taxation des entreprises numériques) et en régulant les grandes plateformes.
 6. Une Europe puissance économique et monétaire
 - - Nous devons faire de la zone euro le cœur de la puissance économique de l'Europe dans le monde.
 - - En complément des réformes nationales, elle doit se doter des instruments qui en feront une zone de croissance et de stabilité, notamment un budget qui permette de financer des investissements communs et d'assurer la stabilisation face aux chocs économiques.

Une Europe unie

1. Une solidarité concrète par la convergence sociale et fiscale
 - - Nous devons encourager la convergence au sein de toute l'Union en fixant des critères qui rapprochent progressivement nos modèles sociaux et fiscaux. Le respect de ces critères doit conditionner l'accès aux fonds de solidarité européens.
 - - Sur le plan fiscal, il convient de définir un corridor de taux d'impôt sur les sociétés ; sur le plan social, il faut garantir à tous un salaire minimum, adapté à la réalité économique de chaque pays, et encadrer la concurrence par les niveaux de cotisations sociales.
2. Le ciment de la culture et du savoir
 - Créer un sentiment d'appartenance est le ciment le plus solide de l'Europe. 2
 - Nous devons renforcer les échanges, pour que chaque jeune Européen ait passé au moins 6 mois dans un autre pays européen (50 % d'une classe d'âge en 2024), que chaque étudiant parle deux langues européennes d'ici 2024.
 - Nous devons créer des Universités européennes, réseaux d'universités qui permettent d'étudier à l'étranger et de suivre des cours dans deux langues au moins. Au lycée, nous devons mettre en place un

processus d'harmonisation ou de reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement secondaire (à l'instar de l'enseignement supérieur).

Une Europe démocratique

La refondation européenne ne se construira pas à l'abri des peuples, mais en les associant dès le début à cette feuille de route.

1. La nécessité du débat : les conventions démocratiques

- Pendant 6 mois, des débats nationaux et locaux, sur la base de questions communes, seront organisés en 2018 dans tous les pays de l'UE volontaires.

2. Le renforcement du Parlement européen : les listes transnationales

- Dès 2019, en utilisant le quota des députés britanniques partants, nous devons créer des listes transnationales qui permettent aux Européens de voter pour un projet cohérent et commun.

Quelle Europe en 2024 ?

1. L'Union européenne, notre cadre commun

- L'UE définit notre socle commun, fondé sur (i) des valeurs démocratiques communes, non négociables ; (ii) un marché unique plus simple et plus protecteur, associé à une politique commerciale refondée (dans 3 directions : la transparence dans les négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux ; l'exigence sociale et environnementale ; la réciprocité, avec un procureur commercial européen chargé de vérifier le respect des règles par nos concurrents et de sanctionner sans délai toute pratique déloyale).
- Si elle permet des différenciations ambitieuses, cette Union pourra s'élargir progressivement aux pays des Balkans occidentaux.
- Elle devra pour cela réformer ses institutions, avec une Commission plus restreinte (15 membres).

2. La différenciation par l'ambition

Au sein de cette Union, ceux qui veulent aller plus loin, plus vite, doivent le faire sans être empêchés. Les coopérations seront toujours ouvertes à tous, sur le seul critère du niveau d'ambition partagée, sans format prédéfini

3. L'impulsion franco-allemande

Face à ces défis, l'impulsion franco-allemande sera décisive. « Pourquoi ne pas se donner l'objectif, d'ici 2024, d'intégrer totalement nos marchés en appliquant les mêmes règles à nos entreprises, du droit des affaires au droit des faillites ? »

Cet esprit pionnier et concret, c'est celui du Traité de l'Elysée, dont la France propose d'engager une révision traduisant une nouvelle ambition commune.

4. Le groupe de la refondation européenne

Tous les Etats qui adhèrent à cette volonté pourront lancer dans les prochaines semaines un « groupe de la refondation européenne ».

Ce groupe accueillera les représentants de chaque Etat membre volontaire et associera les institutions européennes.

D'ici l'été 2018, il travaillera pour préciser et proposer les mesures qui mettront en œuvre cette ambition, en se nourrissant des débats des conventions démocratiques. Thème par thème, les outils nécessaires à la refondation (coopération renforcée, changement de traité à terme...) seront examinés.

« Le temps où la France propose est revenu. Je pense en cet instant à Robert Schuman, le 9 mai 1950, à Paris, osant proposer de construire l'Europe.

Je pense à ses mots saisissants : 'L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre'. »
Emmanuel Macron, 26 septembre 2017 ».

Notre adhésion à cette noble et ambitieuse vision laisse pourtant subsister nos appréhensions et nos doutes : oui au fédéralisme, bien sûr, mais celui-ci peut-il s'accommoder d'une zone euro qu'il sera difficile de réformer à défaut de la remettre d'aplomb, d'une Europe à la carte qui le mettrait à mal par définition et d'une philosophie générale trop marquée par l'ordolibéralisme allemand (l'Europe à la carte est devenue la vision orthodoxe de l'avenir politique de l'UE tout comme l'ordolibéralisme est depuis longtemps son orthodoxie économique et monétaire). Le réalisme du projet européen d'E. Macron est directement conditionné par le compromis que les deux pays pourront trouver. Comme l'écriront 15

économistes français et allemands le jeudi 28, à la fois dans *Le Monde* et la *Frankfurter Allgemeine*, « si les deux camps s'en tiennent à leurs positions respectives, il est fort probable que la montagne accouche d'une souris ». Mais le Président français a raison de ne pas focaliser la refondation de l'Europe sur la dynamique du seul « couple franco-allemand » : la réalisation de son projet ne dépend pas seulement de ce que sera la coalition politique allemande au pouvoir et de son nouveau ministre des finances, mais aussi de celui qui présidera l'Eurogroupe, de celui qui prendra la tête de la BCE quand Mario Draghi en quittera la présidence le 1^{er} novembre 2019 (sera-ce l'actuel gouverneur de la « Buba », le très conservateur Jens Weidmann, ou un gouverneur de banque centrale nordique un peu moins intransigent ?), et des réactions de l'ensemble très hétérogène des partenaires. Concernant la succession de M. Draghi à la tête de la BCE, qui est d'ores et déjà un enjeu important, il se pourrait que l'Allemagne préfère miser sur la Présidence de la Commission si pour elle la question migratoire devient politiquement plus importante que celle de la gestion de l'euro.

Notons qu'E. Macron dit dans ce discours que « cette Union, lorsqu'ils respecteront pleinement l'acquis et les exigences démocratiques, devra s'ouvrir aux pays des Balkans » : je doute que ce type d'élargissement serve les projets que nourrit E. Macron pour la relance de l'Europe. La construction européenne souffre depuis longtemps d'élargissements successifs faits au détriment des approfondissements indispensables. On peut être favorable à une Europe à plusieurs cercles sans pour autant envisager des élargissements qui vont à l'encontre de la cohésion minimale requise. Les processus de décision sont déjà très compliqués à 27-28, comment seront-ils à 32 ? Et la Banque mondiale estime à 60 ans le temps de rattrapage du PIB par habitant moyen des pays des Balkans avec la moyenne européenne ! La question de l'élargissement de l'UE aux 5 pays des Balkans se pose dès aujourd'hui puisque les instances européennes doivent se prononcer prochainement sur l'ouverture du processus d'adhésion de l'Albanie et de la Macédoine. Le seul argument en faveur de l'adhésion des pays des Balkans est de type géostratégique : un refus de la part de l'Europe pourrait jeter ces pays dans la sphère d'influence de la Russie, de la Turquie et de la Chine. Sachons qu'entre l'ouverture du processus d'adhésion et l'adhésion effective peut se dérouler une bonne dizaine d'années : l'UE mettrait-elle à profit ce délai pour faire les réformes institutionnelles indispensables ?

Remarque : dans un entretien qu'il donnera au journal allemand *Der Spiegel* le 14 octobre, E. Macron indique qu'il a préalablement fait lire ce discours à A. Merkel : marque de confiance ou signe de vassalisation ?

Le mercredi 27, le parti conservateur allemand annonce que M. Wolfgang Schäuble ne sera plus le ministre des finances allemand lorsque la nouvelle coalition gouvernementale sera constituée, parce qu'il est pressenti pour être le nouveau Président du Bundestag (il sera élu le 24 octobre à une très large majorité). L'Allemagne perd un grand serviteur, A. Merkel un solide soutien et l'Eurogroupe un pilier.

Le vendredi 29, à Tallinn en Estonie, se tient un Conseil européen consacré à l'innovation numérique « pour permettre à l'Europe de rester à la pointe du progrès technologique et d'être, dans les années à venir, un chef de file au niveau mondial dans le domaine du numérique ». Le président français a

profité de ce sommet pour dire, en aparté, à la chancelière allemande que « la France est de retour sur le devant de la scène ».

En ce mois de septembre paraît un nouvel ouvrage de Régis Debray, petit par ses dimensions mais grand par l'analyse qu'il développe : « Le nouveau pouvoir » (Les éditions du Cerf). Cet ouvrage s'inscrit dans la continuité du précédent, « Civilisation », paru en mai, et dont le sous-titre annonce la couleur : « Comment nous sommes devenus américains ». Ainsi, dans « le nouveau pouvoir » est consacré tout un chapitre à un thème sur lequel Régis Debray insiste beaucoup : « le génie du néo-protestantisme ». Comme le reconnaît le philosophe protestant Olivier Abel, « il est vrai que le néoprottestantisme est le seul qui coche toutes les cases de la postmodernité : le marché, la pluralité, l'immédiateté sans transmission hiérarchique, la primauté du son, la place des femmes et celle faite aux rescapés ». On peut ajouter que faire du néoprottestantisme la source principale de la postmodernité est se situer dans la lignée de Max Weber qui établissait un lien direct entre « l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme » ; tout en soulignant que le néoprottestantisme américain mondialisé se distingue nettement du protestantisme européen.

Si Debray considère que le Président Macron est en quelque sorte un partisan du néoprottestantisme américanisé et mondialisé, Olivier Abel conteste cependant qu'il ne défende qu'une conception horizontale du politique car il prône aussi une dimension monarchique, donc verticale (on peut d'ailleurs craindre un exercice trop solitaire et trop brutal du pouvoir par le Président Macron). Je vois quant à moi un rapprochement important à faire entre ce néoprottestantisme dont parlent Debray et Abel et l'ordolibéralisme allemand. Selon moi, c'est ce couple idéologique - essentiellement allemand au demeurant - qui gouverne l'Europe, pour le meilleur et pour le pire.

Il est sans doute également intéressant de compléter cette relation néoprottestantisme-ordolibéralisme par l'analyse originale et puissante que fait depuis longtemps Emmanuel Todd en termes de structures familiales et à laquelle il donne une singulière ampleur dans son dernier ouvrage (« Où en sommes-nous ? Une esquisse de l'histoire humaine », Seuil), paru en août de cette année. Ainsi, E. Todd considère que le libéralisme politique et économique naît bien sûr en Angleterre et que tout commence dans la petite Angleterre au moment de la conquête normande grâce au modèle de la famille nucléaire qui y a survécu et s'y est même accentué. Il attribue à ce modèle le mariage entre individualisme et État fort, un État-providence avant l'heure. Et si les États-Unis ont pris la suite de l'Angleterre dans la domination économique mondiale, c'est parce qu'eux-mêmes fonctionnent selon le schéma de la « famille nucléaire primitive, souple et inventive. A contrario, les pays à famille-souche ou communautaire, malgré leurs capacités à produire des États forts, finissent paralysés par leurs structures complexes ». Avec une structure de famille-souche, le cas de l'Allemagne est en effet bien différent de celui des pays anglo-américains : on voit dans ce pays un lien presque de causalité entre la structure de famille-souche et le développement du protestantisme (accompagné d'un haut niveau éducatif) et une rétroaction entre les deux phénomènes.

Il n'est pas possible d'aller plus loin dans l'exploitation de la thèse d'É. Todd, tant son analyse est riche et minutieuse : nous laissons au lecteur le soin de se reporter à ses ouvrages, et plus spécialement à « Où en sommes-nous ? ».

En fin de mois, l'euro cote 1,1813\$ après avoir coté 1,1857 le 1^{er}, 1,2035 le 8, 1,1942 le 15 et 1,1951 le 22.

• Octobre 2017 ->

Le vendredi 6, le Conseil constitutionnel français déclare contraire à la Constitution la contribution de 3% sur les dividendes distribués instituée lors de l'été 2012 et qui a été l'occasion d'un feuilleton juridique à plusieurs épisodes. En effet, cette « taxe sur les dividendes » fait l'objet de critiques depuis sa mise en place. Le feuilleton va passer du plan juridique au plan financier car la décision du Conseil constitutionnel va poser à Bercy un très difficile problème de remboursement (les entreprises assujetties à cette taxe vont pouvoir en demander à l'État la restitution, ce qui, potentiellement représente un coût d'environ 10 milliards d'euros, somme bien supérieure aux 5,7 milliards provisionnés !), surtout à un moment où la France essaie par tous les moyens de sortir de la procédure pour déficit excessif.

Le lundi 9, réunion de l'Eurogroupe à Luxembourg. Comme l'indique le Président Jeroen Dijsselbloem dans sa conférence de presse, c'est la dernière réunion de l'Eurogroupe à laquelle participe le ministre allemand des finances Wolfgang Schäuble, qui en fut indéniablement l'un des acteurs principaux depuis 8 ans et qui est un européen convaincu depuis plusieurs décennies. Il faut le reconnaître, même s'il est un défenseur constant de l'ordolibéralisme. D'ailleurs, tous ses collègues de l'Eurogroupe lui rendent un hommage vibrant, pendant que, d'Athènes, Yanis Varoufakis, l'ancien ministre grec des finances, regrette que « Schäuble part mais le "schäublisme" reste plus fort que jamais ». Le principal point mis à l'ordre du jour de la réunion concerne le MES, en relation avec le devenir de l'UEM. Trois axes sont envisagés : « Tout d'abord, le rôle du MES dans la gestion des crises : comment il pourrait être renforcé, approfondi. Deuxièmement, le rôle du MES dans la réalisation de l'union bancaire. Et troisièmement, les questions de gouvernance et de relation avec le cadre juridique de l'UE ». Parmi les autres questions abordées, il y a le coin fiscal sur le travail et l'évolution du taux de change.

Ce même jour commence à Bruxelles la 5^{ème} session des négociations sur le Brexit. Celles-ci s'annoncent difficiles à cause de dissensions au sein même du gouvernement britannique sur les positions à adopter face à l'UE.

En ce début d'octobre 2017, parution d'une Note d'analyse de France Stratégie : « **Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro** » (http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note_danalyse_ndeg62_-_comment_assurer_la_resorption_des_dettes_publicques_en_zone_euro_-_web.pdf)

Cette note s'inscrit dans la continuité du travail que France Stratégie avait consacré en décembre 2016 aux différentes options possibles pour une nouvelle architecture de la zone euro.

« Les niveaux actuels de dette publique ne sont pas une fatalité et seront amenés à se résorber progressivement, sous les effets combinés de l'ajustement budgétaire, de la croissance et du retour à une inflation un peu plus forte (qui jouent à la fois sur le niveau du déficit et sur le niveau de dette rapporté au PIB). Ceci est valable pour tous les pays, y compris les plus endettés. Mais la question demeure de savoir si cette résorption programmée des ratios de dette, appuyée par une stratégie

d'ajustement budgétaire ambitieuse conforme aux règles de surveillance instaurées au niveau européen, sera suffisante et assez rapide ».

Alors, tout comme l'article de décembre 2016 proposait trois options pour reconfigurer l'architecture de la zone euro, celui de ce mois-ci envisage trois voies possibles pour résorber au mieux les dettes publiques en zone euro :

« La première consiste à ce que les États de la zone euro s'engagent conjointement à soutenir un pays, en cas de conjoncture difficile, pendant que celui-ci procède aux efforts nécessaires pour assainir sa situation budgétaire. Cet effort de solidarité de tous, qui resterait circonscrit et conditionnel aux efforts accomplis par l'État aidé, renforcerait l'adhésion collective à la démarche de redressement des finances publiques et la crédibilité de la trajectoire de réduction de la dette.

Concomitamment à l'augmentation des dettes publiques, les vingt dernières années ont été marquées par une forte progression du patrimoine des ménages en Europe, en particulier immobilier, avec une distribution très inégale de cet enrichissement. Ceci ouvre une deuxième voie qui permettrait à un État excessivement endetté de décréter qu'il devient copropriétaire de tous les terrains construits résidentiels à hauteur d'une fraction limitée de leur valeur. Il deviendrait ainsi créancier d'une somme annuelle, correspondant à la rémunération du droit d'occupation du sol. Tout propriétaire pourrait différer son paiement, dont le montant cumulé interviendrait alors au moment de la vente ou de la transmission du bien.

Enfin, la troisième voie reposerait sur la recherche d'un soutien auprès de la Banque centrale européenne. Celle-ci rachèterait une partie de la dette obligataire des États européens trop endettés et garderait ces titres à son bilan en les transformant en obligations perpétuelles non porteuses d'intérêt. Les trois voies explorées ici présentent inévitablement un caractère inédit et radical, que certains iront jusqu'à qualifier de dangereux. Elles soulèvent des difficultés politiques et juridiques évidentes. Le débat mérite néanmoins d'être abordé à froid, afin d'éviter d'avoir à prendre dans l'urgence des décisions non préparées en cas de choc économique d'envergure survenant dans la zone euro. »

Également en date du 9 novembre, paraît dans le magazine « Challenges » (n° 541) un éditorial très instructif de Denis Kessler intitulé « Mais où va donc l'inflation » où l'auteur explique pourquoi quatre « relations macroéconomiques traditionnelles paraissent désactivées » :

- La *relation de Phillips* - qui établit une relation indirecte entre inflation et chômage – est remise en cause « par la baisse du coût des investissements et des coûts salariaux imputable à la robotisation et à la digitalisation ; la pression baissière exercée sur les prix par la contestabilité généralisée des rentes ; la comparabilité exacerbée aiguissant la concurrence ; l'« ubérisation » et l'« amazonification » des économies ; la montée du temps partiel non choisi dans les économies anglo-saxonnes, qui freine les pressions haussières sur les salaires ». Pour expliquer l'absence d'inflation salariale, on doit ajouter l'argument du partage de la valeur ajoutée, qui, depuis 1994 dans la zone euro et depuis le début des années 2000 aux États-Unis, s'est nettement déformé au détriment des salaires. La raison essentielle se trouve dans le changement qu'a subi le rapport de forces social entre travail et capital à cause notamment de la perte d'influence subie par les syndicats, sous l'effet non seulement de la désyndicalisation mais aussi de la tertiarisation de l'économie puisque les syndicats sont moins présents dans les services. Ce partage de la valeur ajoutée au profit du capital pose spécifiquement des problèmes aux banques centrales puisqu'il se traduit trop souvent par des comportements de spéculation financière de la part des titulaires de profits.
- La *relation monétariste* - qui veut que l'inflation augmente quand la base est la masse monétaire augmentent - est remise en cause parce que « la croissance de la base monétaire n'a pas vraiment servi à alimenter l'économie réelle en liquidités mais surtout à gonfler les placements sans risque

sous forme de réserves rémunérées auprès des banques centrales ainsi que le prix des actifs financiers ou immobiliers ».

- *L'équation de Fisher* - qui veut que l'inflation baisse lorsque les taux d'intérêt nominaux baissent - est contredite puisque la baisse de l'inflation n'a été que modeste alors que les taux d'intérêt ont baissé énormément.
- *L'hypothèse des anticipations rationnelles* - selon laquelle l'inflation réalisée converge vers son niveau anticipé - est elle-aussi contredite puisque l'on a constaté plutôt l'inverse : « c'est paradoxalement l'inflation anticipée qui suit l'inflation constatée ». « L'équation de Fisher ainsi que l'hypothèse des anticipations rationnelles auraient été rendues peu opérantes par le fait que les anticipations ne peuvent être parfaitement rationnelles que par rapport à un choc attendu et non par rapport à une surprise comme l'ont été l'éclatement de la crise financière et son déroulement ».

Selon D. Kessler, « c'est le recours massif aux politiques monétaires non conventionnelles, conjugué au maintien d'un déficit public important, qui a été le catalyseur de la désactivation des mécanismes traditionnels expliquant l'évolution de l'inflation ». Pour lui, les évolutions structurelles de nos économies avec les nouvelles technologies, les effets sur le marché du travail de la robotisation et de l'intelligence artificielle, l'essor de la financiarisation de l'économie, la croissance du Shadow Banking, font que s'instaurent de nouvelles relations économiques. Et il en conclut qu'il faut « repenser les politiques monétaires à la lumière de ces changements radicaux ».

À propos de l'équation de Fisher, $i = r + \pi^e$, avec i le taux d'intérêt nominal, r le taux d'intérêt réel et π^e le taux de l'inflation anticipée, et que l'on peut résumer en disant que le taux d'inflation dépend du taux d'intérêt nominal, étant donné que le taux d'intérêt réel dépend des caractéristiques de l'économie réelle (croissance, progrès technique, ...), on doit plus que relativiser le point de vue de Denis Kessler. En effet, selon les données actuelles il y a concomitance entre taux nominaux bas et taux d'inflation bas. Si donc la thèse fishériste s'avère vérifiée, on peut aller jusqu'à dire que c'est la politique monétaire expansive de la BCE qui fait baisser le taux d'inflation, c'est-à-dire exactement l'inverse de ce qu'elle cherche à faire.

Le mercredi 11, alors que la chancelière allemande n'est pas pour l'instant en mesure de prendre une position nette par rapport au projet d'E. Macron pour la refondation de l'UE, la Commission européenne réaffirme qu'avant d'entamer d'éventuelles réformes institutionnelles, il faut d'abord s'attacher à mieux faire fonctionner ce qui existe :

« la Commission a défini aujourd'hui une voie à suivre ambitieuse mais réaliste pour parvenir à un consensus sur tous les éléments en suspens de l'union bancaire, conjuguant mesures de réduction des risques et mesures de partage des risques. Cette annonce précède le sommet de la zone euro qui se tiendra en décembre, au cours duquel l'achèvement de l'union bancaire sera l'un des thèmes abordés dans le cadre des discussions sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire.

À la suite de la crise financière, les institutions de l'UE ont décidé d'établir un mécanisme de surveillance unique (MSU) et un mécanisme de résolution unique (MRU) pour les banques. Ces deux piliers sont déjà en place et pleinement opérationnels, mais le dispositif de soutien commun pour le MRU et le système commun de protection des dépôts dont il avait été convenu n'ont pas encore été créés. Par ailleurs, de nouvelles avancées sont encore nécessaires sur le front de la réduction des risques. (...) Le système européen d'assurance des dépôts est essentiel à l'achèvement de l'union bancaire, car il offrirait aux particuliers un niveau plus élevé et plus uniforme de couverture de leurs dépôts dans toute l'union bancaire, quel que soit le pays où ils se trouvent. Ces propositions font néanmoins encore l'objet de négociations et n'ont pas encore été adoptées par le Parlement européen et le Conseil. La Commission a présenté quelques suggestions pour faire avancer ce dossier. Sur le front de la réduction des risques, la Commission appelle à présent le Parlement européen et les États membres à faire progresser rapidement le vaste train de propositions législatives de 2016 concernant la réduction des risques. Si la Commission reconnaît la tendance actuellement à la baisse du niveau des prêts non performants, elle a également proposé de nouvelles mesures pour réduire les prêts non performants et aider les banques à diversifier leurs investissements dans les obligations souveraines ».

Le vendredi 13, nomination du gouvernement Rutte III aux Pays-Bas, du nom du premier ministre libéral, qui a bâti cette coalition avec 4 partis. Le pays va bien (budget excédentaire, dette publique à 57% du PIB, croissance économique de plus de 3%, taux de chômage inférieur à 5%). La nouvelle équipe est très réservée sur un renforcement de l'intégration de la zone euro : elle veut que la clause de non-renflouement soit rétablie et appliquée de manière crédible, que l'assistance financière dans le cadre du MES soit soumise à une stricte conditionnalité ; elle est opposée à la mutualisation des dettes publiques, à une politique budgétaire commune à la zone euro et même à une garantie des dépôts à l'échelle de la zone euro tant que des pays ont des systèmes bancaires trop fragiles.

Le samedi 14, publication par Le Monde d'un très intéressant entretien de Yanis Varoufakis, ancien ministre des finances grec (il précise au passage qu'il n'aurait jamais accepté d'être ministre s'il avait su que Alexis Tsipras capitulerait).

On y lit en particulier :

« (...) Emmanuel [Macron] et moi sommes d'accord : le fédéralisme est la solution. Mais il a déjà échoué, car la stratégie qu'il met en œuvre pour y parvenir ne peut pas fonctionner. Il s'est engagé à « germaniser » le marché du travail français en le flexibilisant, et à faire un peu d'austérité en espérant que, en échange, l'Allemagne acceptera de construire un budget commun. C'est une grave erreur, car Angela Merkel n'en veut pas. Le FDP a promis à ses électeurs de dire non à toute forme de mutualisation en zone euro. Mon message à Emmanuel Macron est le suivant : sa seule chance de l'emporter est d'adopter la politique de la chaise vide, comme l'a fait en son temps le général de Gaulle. A savoir, désertier tous les sommets européens jusqu'à ce que l'Allemagne s'engage dans le fédéralisme. Sans cela, la monnaie unique est condamnée. (...)

Comment rendre cette Europe que vous dénoncez plus démocratique ?

En instaurant un gouvernement fédéral élu, avec un ministère des finances légitime, qui lèverait l'impôt pour l'ensemble des Européens. Nous pourrions nous inspirer du fonctionnement de l'État fédéral américain. Aujourd'hui, nous avons dix-neuf États sans banque centrale dévolue, et une Banque centrale européenne [BCE] sans gouvernement en face ! C'est absurde.

Un tel modèle suppose que les États renoncent à une part importante de leur souveraineté !

Mais ils y ont déjà renoncé. Pis, ils l'ont jetée dans un trou noir : ils ont les mains liées par le pacte budgétaire, et les décisions sont prises non démocratiquement, dans l'ombre de l'Eurogroupe. Ils gagneraient à confier leur souveraineté à un gouvernement fédéral élu ».

J'avoue être personnellement très en phase avec le point de vue de ce professeur d'économie réputé qu'est Yanis Varoufakis : quand il parle de « germanisation » de l'économie française, il ne dit pas autre chose que moi quand je prétends que la stratégie française aboutit à épouser l'ordolibéralisme allemand qui est d'ailleurs devenu depuis longtemps « berlino-bruxellois ». Sa proposition de la chaise vide est très intéressante mais a-t-elle des chances d'être entendue ? Quoi qu'il en soit, je reconnais qu'elle est plus réaliste que ma proposition de quitter l'euro pour faire éclater la zone euro (avant qu'elle ne le fasse d'elle-même), de façon à obliger l'ensemble de ses membres à la refonder sur de tout autres bases et surtout avec un autre calendrier ; car, depuis le début de la construction monétaire de l'UEM, on a toujours mis « la charrue avant les bœufs ». Pour être alors totalement réaliste, et étant persuadé qu'hors d'une forte dose de fédéralisme, point de salut pour la zone euro, se pose en définitive la question de savoir si la solution fédéraliste est sérieusement envisageable avec les réformes qui sont commandées par le dogme ordolibéral pour corriger les dysfonctionnements et les malformations qui affectent l'euro depuis sa naissance. Et se pose, subséquentement, la question de savoir quelle stratégie doit alors adopter

la France : est-elle absolument contrainte d'épouser l'ordolibéralisme et de « montrer patte blanche » ? « The Economist » a-t-il donc raison quand il prétend, dans la livraison de mi-octobre pour la revue Challenges, que « si la France continue à représenter une menace pour la stabilité économique de l'Union, au lieu d'être un pilier de sa puissance, son président ne sera jamais qu'un petit joueur dans l'ombre de la chancelière allemande ». Non seulement, cela prouve implicitement que l'ordolibéralisme est bien à l'œuvre mais en plus, si The Economist voit juste, quelle marge de manœuvre, spécialement budgétaire, peut-il alors rester à la France, pour ne parler que de mon pays ?

Dimanche 15 : première interview télévisée du Président Macron. Sur le sujet que nous traitons ici, un seul commentaire possible : surprise et déception ! Puisque l'Europe n'a été évoquée sur une heure et quart d'entretien que deux fois, en même pas 10 secondes !

La faute en revient sans doute essentiellement aux journalistes, qui, comme de trop nombreux commentateurs, sous-estiment le poids des contraintes européennes dans la définition des politiques économiques et sociales françaises, mais il y a malgré tout, pour le moins, une contradiction entre cet assourdissant silence et les envolées lyriques et l'engagement d'E. Macron pour une « Europe souveraine, unie et démocratique » lors de discours précédents devant des publics choisis. Rappelons-nous aussi que si l'Europe a été très présente dans le débat du 2^{ème} tour de la Présidentielle parce que E. Macron a très bien compris que la majorité des Français était hostile au « Frexit » prôné par Marine Le Pen, elle a été totalement absente des débats d'avant 1^{er} tour ! On est alors en droit de se demander quelle est le degré de sincérité des convictions d'E. Macron en la matière ou alors s'il serait en fait le « président des élites » ; ce qui expliquerait qu'il ne tient pas le même langage à la télévision d'un côté et à La Sorbonne ou devant les communautés françaises de New-York, de Bucarest ou d'Athènes de l'autre.

Le jeudi 19 est publié par Le Monde un long et passionnant article d'Alexandre Viala, professeur de droit public à l'Université de Montpellier : « Le macronisme ou le spectre de l'épistocratie ». On lit en particulier : « Ni de droite ni de gauche, le libéralisme qu'incarne Emmanuel Macron est le nom d'une forme de gouvernement qui se présente comme un défi à la démocratie : dans la doctrine politique anglo-saxonne, on l'appelle « épistocratie ». Le terme « épistocratie » est un néologisme très peu usité. Il désigne un mode de gouvernement au sein duquel le pouvoir serait confié aux savants. (...) D'une certaine manière, on en trouve un peu l'esprit dans la position hégémonique qu'occupent, au cœur des démocraties occidentales et au service du « Prince », les hauts fonctionnaires issus des grandes écoles. (...) Alors ministre de l'économie, Emmanuel Macron affirmait que « l'autre politique », celle qui ne s'inscrit pas dans le paradigme ordo-libéral qu'impose la Commission de Bruxelles aux pays membres de l'Union européenne, était une « illusion ». Voici que « l'autre politique » se voit implicitement assigner le statut pragmatique d'erreur scientifique, au détour d'une phrase symptomatique d'une culture qui nie l'essence du politique au sens que lui prêta le philosophe et sociologue Julien Freund, pour qui, à l'inverse de la sphère privée dominée par la nécessité, la sphère publique est normalement le lieu de l'échange, de la liberté, voire de l'irrationalité (Julien Freund, L'Essence du politique, 1965) ».

L'intérêt que présente l'article d'Alexandre Viala suscite la réflexion et pousse donc au commentaire. Alexandre Viala nous rappelle la définition de l'épistocratie et apporte plusieurs arguments pour justifier en quoi la gouvernance française actuelle en est une bonne illustration, ce qui lui permet d'expliquer les travers de la situation politique actuelle, auxquels on pourrait ajouter que cette épistocratie fait d'Emmanuel Macron le « président des élites » et de l'ensemble de nos gouvernants une oligarchie. L'analyse est convaincante, sauf sur un point : l'épistocratie macronnienne – c'est-à-dire en réalité et plus largement celle de nos responsables politiques et économiques actuels – est une mauvaise épistocratie. Puisque l'épistocratie est le gouvernement par les experts, encore faut-il, pour que leurs décisions soient efficaces, que leur expertise s'appuie sur des savoirs scientifiques robustes, et non sur des idéologies, avec leurs cortèges de croyances, de jugements de valeurs et de normes toutes faites. Or, en

matière économique, la stratégie de l'exécutif français actuel semble obéir davantage à des croyances qu'à des savoirs bien établis. Elle s'inscrit en effet dans le dogme de l'ordolibéralisme berlino-bruxellois. Ce dogme impose à l'ensemble des États membres les mêmes politiques structurelles de libéralisation des marchés et d'orthodoxie budgétaire. Or, la flexisécurité que veut promouvoir la réforme du marché du travail est scientifiquement contestée : toutes les études menées sur les expériences scandinave et allemande relativisent pour le moins leurs résultats. Sait-on que l'augmentation du chômage en France depuis 2008 est essentiellement de type conjoncturel et non structurel, ce qui est d'ailleurs aussi le cas pour tous les pays européens ? Existe-t-il une seule étude qui démontre que la flexibilité du marché du travail a un effet positif sur la réduction du chômage ? Par contre, il est prouvé que la flexibilisation du marché du travail se traduit toujours par une progression de la précarité. Veut-on que l'intensité de la pauvreté en France, qui est l'une des plus basse d'Europe, rejoigne celles du Danemark et de l'Allemagne qui lui sont 1,4 fois supérieures ? Veut-on que « le taux de non-emploi en équivalent temps plein en pourcentages de la population âgée de 25 à 59 ans » calculé par Alternatives économiques pour tenir compte non seulement des aspects quantitatifs mais aussi qualitatifs du système de l'emploi, rejoigne celui de l'Allemagne, plus élevé, et celui des Pays-Bas, qui est pratiquement 1,5 fois plus élevé ? En ce qui concerne la politique budgétaire française, parce qu'il se soumet au diktat ordolibéral, l'exécutif promet de respecter au plus vite les normes budgétaires européennes - fixées en dehors de toute analyse scientifique - au risque, par la réduction des dépenses publiques et de son effet multiplicateur négatif, d'entrer dans une spirale récessive, avec en plus la détérioration de la qualité des services publics et la nécessité pour la population de compenser par des dépenses privées. Et on pourrait prendre d'autres exemples de politiques publiques.

En définitive, l'équipe au pouvoir fait prendre au pays quatre paris, très risqués au demeurant. Premièrement, le pari que l'Allemagne soit amadouée par les efforts de réforme faits par la France et qu'en conséquence elle fasse de son côté des pas en direction du projet macronien de refondation de l'UE et de la zone euro ; mais il y a peu de chances que l'Allemagne fasse des entorses à sa constitution économique ordolibérale, ce qui rend peu probable la réussite du projet français, surtout dans le contexte politique allemand actuel. Secondement, le pari que la transformation de la France que l'exécutif a la volonté de faire soit porteuse de progrès économiques et sociaux, indépendamment des contraintes européennes ; mais cette transformation est assimilable sur de nombreux points à une dévaluation interne, synonyme d'austérité. Troisièmement, le pari que la formule ordolibérale soit la formule gagnante pour la zone euro, qu'elle permettra les réformes nécessaires pour qu'elle fonctionne mieux ; mais les dysfonctionnements de la zone euro sont d'abord dus à des vices de conception face auxquels des rafistolages ne pourront pas grand-chose. Enfin, quatrièmement, le pari que le fédéralisme - au moins budgétaire - est l'avenir de la zone euro ; mais ce rêve, auquel il est beau de croire, n'aura aucune chance de se réaliser si l'on reste sur le chemin emprunté actuellement. En créant une UEM qui est très monétaire et très peu économique et en créant une monnaie et une politique monétaire uniques sans souverain, on a mis la charrue avant les bœufs. Quand on a fait un dess(e)in qui ne convient pas, il y a deux façons d'y remédier : soit, on en modifie certains traits, soit on le jette à la poubelle pour en refaire

un nouveau. Pour l'euro, si, comme c'est probable, les rafistolages ne peuvent pas suffire, ne faut-il pas sérieusement envisager un retour à une monnaie commune avant de remettre en place une monnaie unique, une fois que la stratégie fédéraliste se sera suffisamment installée ? Mais qui en décidera ? Car, sur le plan politique, l'épistocratie, l'expertocratie, l'oligarchie (renforcée par la haute caste bureaucratique) et le néolibéralisme qui sont aux manettes sont potentiellement des fossoyeurs de la démocratie. D'ailleurs, pour l'analyste Jérôme Jaffré, E. Macron pratique un « réformisme autoritaire » (Y aurait-il donc une relation décroissante entre le degré de libéralisme en économie et le degré de libéralisme en politique ?)

Le vendredi 20, est publié dans Le Monde un article de Sigmar Gabriel, membre du SPD, vice-chancelier et ministre de l'économie de décembre 2013 à janvier 2017 et ministre des affaires étrangères depuis. Il donne à sa réflexion la conclusion suivante : « Le discours du Président Macron offre à l'Europe une orientation prometteuse. Pour que sa vision devienne une politique concrète, l'Allemagne doit se positionner plus intelligemment et avec plus d'audace. Un vaste programme de réformes européen et largement soutenu est dans notre propre intérêt ». Cette conclusion n'est pas étonnante de la part d'un responsable qui a toujours eu une oreille compréhensive pour les thèses d'E. Macron (rappelons-nous que début juin 2015 S. Gabriel et E. Macron, alors tous deux ministres de l'économie, ont lancé ensemble un appel pour le renforcement de l'UE). Il n'empêche que S. Gabriel fait lui aussi un pari !

Également ce vendredi 20 se terminent à Bruxelles les deux jours du Conseil européen. Quand on en lit les conclusions (<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14-2017-INIT/fr/pdf> et <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/XT-20014-2017-INIT/fr/pdf>), on est frappé par l'absence de réflexions sur les propositions faites pour refonder l'UE, qu'il s'agisse de celles d'E. Macron ou de celles de J.-C. Juncker. Par contre, le Président du Conseil, Donald Tusk, suite à la proposition qu'il a faite le mardi 17 sur le déroulement du Conseil (<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/10/17-tusk-invitation-letter-euco/>), fournit lors de ce conseil « le programme des dirigeants » pour préciser les principales questions qu'il entend mettre à l'ordre du jour du programme des dirigeants d'ici à juin 2019 (<http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/talinn-leaders-agenda/>) : on remarque que la zone euro fera l'objet de discussions mi-décembre, en particulier sur l'union bancaire, et que la réforme de l'UEM pourrait être mise en musique fin juin 2018, avec une évaluation en mars 2019.

Il n'empêche que les observateurs constatent une grande inertie pour l'instant chez les représentants d'importants États membres : l'Allemagne est à la recherche de sa coalition de gouvernement, l'Italie attend le résultat de prochaines élections, l'Espagne est aux prises avec la question catalane, et plusieurs pays, en particulier ceux du groupe de Visegrad, résistent sur quelques points chauds comme le travail détaché. Dans ce contexte, la position française détone jusqu'à même inquiéter les partenaires, notamment sur « L'Europe qui protège » car cela froisse tous les anti-protectionnisme. Dans une telle cette ambiance, le pari d'E. Macron de refonder rapidement l'UE n'est pas gagné !

Mais, quelques jours seulement après la réunion du Conseil européen, E. Macron a un important motif de satisfaction puisque le lundi 23, à Luxembourg, la réunion des ministres européens du travail et des affaires sociales aboutit à un compromis pour la révision de la fameuse directive de 1996 sur le travail détaché. Certes, la Pologne, la Hongrie, la Lettonie et la Lituanie se sont opposées à cet accord, mais la Roumanie, la Bulgarie, la Slovaquie et la République tchèque se sont finalement rangées au point de vue français. Comme le note Cécile Ducourtieux, du journal Le Monde, « avec cette bataille pour la révision de la directive, Emmanuel Macron a inauguré une méthode de négociation qui a surpris à Bruxelles. Exigeante, pugnace, voire maximaliste ». Conformément à sa promesse électorale, la durée du détachement est ramenée à 12 mois mais il y aura la possibilité pour les employeurs de demander une extension de 6 mois supplémentaires en motivant cette demande auprès du pays d'accueil. La France a fait une concession de taille, spécialement à l'Espagne, sur la question du travail détaché dans le secteur des transports, qui fera l'objet d'un texte spécifique. De surcroît, la révision décidée ce jour n'entrera pas en application avant 3 ou 4 ans, surtout que reste la phase des « trilogues », c'est-à-dire d'un accord entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen, dont le texte est assez éloigné de celui du Conseil.

On lit dans le communiqué du ministère français du travail, publié le mardi 24 :

« L'énergie déployée depuis le printemps dernier a permis d'aboutir à cet accord historique pour les droits des salariés européens. Le gouvernement français a porté l'ensemble de la voix de la France, de ses citoyens et de ses partenaires sociaux.

L'accord trouvé aujourd'hui est beaucoup plus ambitieux que celui qui était sur la table il y a quatre mois ; il comporte quatre avancées majeures :

- « A travail égal, salaire égal sur le même lieu de travail ». Ce principe d'égalité de traitement sera mis en œuvre partout en Europe : jusqu'ici, les salariés détachés n'avaient droit qu'au salaire minimum prévu par la loi et la branche. Avec la révision, ce sont l'ensemble des éléments de salaire, que touchent les salariés nationaux qui doivent lui être versés : prime de repas, prime de risque par exemple mais également les remboursements de frais tels que les repas ou l'hébergement. Les salariés seront ainsi mieux protégés et la concurrence sera plus équitable.

- La lutte contre la fraude est renforcée : nous avons renforcé les conditions de régularité du détachement ; désormais, pour être détaché, un salarié devra avoir été affilié à la sécurité sociale de son Etat d'origine pendant au moins trois mois. Cela permettra de lutter efficacement contre les montages frauduleux. De plus, nous pourrons désormais utiliser la plateforme européenne de lutte contre le travail illégal pour mieux identifier les fraudes, les contournements, notamment les entreprises boîtes aux lettres, qui sont parmi les moyens les plus courants de faire de l'optimisation fiscale et sociale.

- La durée du détachement est désormais clairement encadrée : un salarié pourra être détaché pendant 12 mois au maximum sur une mission. Ce plafond pourra être relevé de 6 mois, sur décision du pays d'accueil. Après ce délai, le salarié bénéficiera de tous les droits applicables aux salariés nationaux. C'est bien l'esprit originel du détachement : remplir une mission temporaire dans un autre Etat membre.

- La question du transport routier est clarifiée : les règles du détachement s'appliquent pleinement au secteur du transport. L'accord trouvé aujourd'hui le confirme clairement. Par ailleurs, compte tenu des spécificités du secteur des transports, les modalités d'application de la directive révisée dans ce secteur seront précisées dans le cadre de la négociation en cours sur le « paquet mobilité ». Dès maintenant, les salariés français du secteur seront protégés exactement de la même manière que les autres puisque la loi française le prévoit déjà.

"Cette première étape dans le renforcement de l'Europe sociale est essentielle. Elle a été rendue possible grâce à l'engagement et la volonté du Président de la République, le travail collégial du gouvernement, et la collaboration constructive des Etats membres. Je tiens à saluer chaleureusement le travail de la Présidence Estonienne ainsi que de la Commission européenne. Cette étape nous permet, grâce à un accord ambitieux, qui protège et rapproche nos concitoyens de l'Europe, d'aborder le chantier de la convergence sociale avec confiance et détermination" a déclaré Muriel Pénicaud, Ministre du travail.

" Nous nous sommes attachés, tout au long de ces négociations, à ce que les intérêts du transport routier, de ses entreprises et des chauffeurs soient préservés, dans le respect du cadre protecteur prévu par le droit français. Les règles que nous appliquons sont confortées par cet accord. Je continuerai, dans le cadre du paquet mobilité dont la négociation a commencé récemment, à poursuivre et intensifier la mise en place de moyens pour lutter contre toute forme de concurrence déloyale " a déclaré Elisabeth Borne, Ministre chargée des Transports.

Mme Nathalie Loiseau, Ministre chargée des affaires européennes, a indiqué que "réformer la directive détachement des travailleurs est indispensable pour permettre à l'Union européenne de retrouver le chemin de la convergence économique et sociale par le haut, au bénéfice de tous les Européens. Après l'adoption du rapport présenté par Mmes Morin-Chartier et Jongerius à la commission emploi et affaires sociales du Parlement européen, l'accord trouvé cette nuit au Conseil démontre que l'Union européenne a la capacité et la volonté de mieux protéger ses citoyens. Nous allons continuer à travailler, avec le même souci permanent de dialogue, à la refondation d'une Europe souveraine, unie et démocratique comme l'a proposé le Président de la République à la Sorbonne le 26 septembre. " »

Le jeudi 26, la réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE décide de maintenir inchangés les taux directeurs « pendant une période prolongée, et bien après l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs », mais s'apprête à modifier sa politique monétaire non conventionnelle : « En ce qui concerne les mesures non conventionnelles de politique monétaire, les achats au titre du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) se poursuivront au rythme mensuel actuel de 60 milliards d'euros jusque fin décembre 2017. À partir de janvier 2018, les achats nets d'actifs devraient continuer à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros, jusque fin septembre 2018 ou au-delà, si nécessaire, et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif. Si les perspectives deviennent moins favorables ou si les conditions financières ne permettent plus de nouvelles avancées vers un ajustement durable de

l'évolution de l'inflation, le Conseil des gouverneurs se tient prêt à accroître le volume et/ou à allonger la durée de l'APP ». Par ailleurs, « les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois continueront d'être conduites sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servies, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution de réserves de 2019 ». Lors de sa conférence de presse, Mario Draghi a commenté notamment le « bien après l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs » pour le maintien du statu quo pour les taux directeurs : « Le 'bien après' est un concept tel qu'il devrait ancrer les anticipations à court terme de taux d'intérêt d'une manière qui soutienne la réalisation de notre objectif d'inflation, c'est-à-dire une convergence auto-entretenu et durable de l'inflation vers notre objectif d'un taux d'inflation inférieur à mais proche de 2%. » Le Président de la BCE porte un jugement favorable sur les perspectives de croissance dans la zone euro mais reste prudent concernant celles de l'inflation, ce qui nécessite selon lui la poursuite d'un soutien venant de la politique monétaire.

Les décisions de la BCE vont entraîner dans les heures qui suivent une flambée des Bourses, tant les investisseurs sont rassurés par la décision de maintenir au moins jusqu'en septembre 2018 les achats nets d'actifs.

Cela ne peut que donner raison à ceux qui craignent que la politique monétaire accommodante des Banques centrales fasse courir le risque de la formation de bulles spéculatives en ce qui concerne le prix des actifs. On en déduit que les Banques centrales en général et la BCE plus spécialement sont prises dans un dilemme entre le soutien de l'activité économique et ce risque de formation de bulles. Elles sont même entrées dans une sorte d'impasse au bout de laquelle il peut y avoir l'éclatement d'une crise financière, dans la mesure où si les taux bas sont maintenus cela peut déboucher sur l'éclatement de bulles spéculatives comme il vient d'être dit mais aussi où, si les taux remontent, cela peut entraîner une crise obligataire. De plus, elles sont fragilisées par les réactions des taux d'inflation dans la période actuelle. Beaucoup de prix à la consommation sont poussés à la baisse par la mondialisation, les nouvelles technologies, le ralentissement des gains de productivité et le vieillissement des populations ; et, comme il a été déjà dit plus haut, même quand le plein emploi est réalisé, cela n'a plus pour conséquence, comme dans le passé, d'alimenter une inflation salariale : la forte précarisation des emplois et la numérisation de l'économie mettent les travailleurs dans une contexte d'incertitude et d'inquiétude qui les placent dans un rapport de forces défavorable. On pourrait se féliciter qu'aient disparu, pour l'instant, à la fois les risques de déflation et d'inflation, mais cela met à mal les missions statutaires historiques des Banques centrales.

Le vendredi 27, publication par Le Monde d'un article d'Éric Toussaint, intitulé « Les banques centrales et le jackpot de la dette grecque ». L'auteur estime à au moins 8 milliards d'euros les profits réalisés par les banques centrales du SEBC de la zone euro sur le dos des Grecs. Et en conclusion, il estime que « la dette grecque doit être annulée car elle est illégitime odieuse, illégale et insoutenable ».

En ce mois d'octobre 2017 est publiée la thèse de Raphaël Fèvre, soutenue lors de l'été précédent, dont le titre est : « L'ordolibéralisme (1932-1950) : une économie politique du pouvoir ». Ce travail de très grande qualité permet de mieux connaître cette théorie qui est à la confluence de l'économie, du droit et de la science politique.

Pour nous ici, c'est le sixième et dernier chapitre qui retient principalement notre attention dans la mesure où il met en quelque sorte Eucken et Keynes face à face. Pour cela, R. Fèvre part d'une citation d'A.-C. Pigou, tirée de « Economics in practice », de 1935 : « La véritable question, ce n'est pas de savoir si l'État devrait agir ou non, mais sur quels principes, à quel degré et sur quels départements de la vie économique son action devrait être conduite. L'enjeu n'est pas celui d'un oui ou d'un non, mais d'un plus ou d'un moins ; de délimiter une frontière incertaine ». À cela, Eucken répond en 1951 : « "Moins", demandent les défenseurs du laissez-faire ; "plus", réclament les planificateurs centraux. Les habitués du compromis cherchent une voie moyenne. Ils voudraient que l'État planifie et, que dans le même temps, offre des perspectives à l'initiative et à la planification privées. Mais le problème doit être formulé en des

termes différents pour être résolu. La question de savoir s'il faudrait plus ou moins d'activité de l'État évacue l'enjeu essentiel, qui est lié à la qualité et non pas à la quantité ». Par contre, comme le dit R. Fèvre, « Keynes se retrouve pleinement dans la façon dont Pigou formule la problématique de l'intervention étatique, et cherche une ligne de démarcation qui permet de souligner la complémentarité entre public et privé, entre État et marché, entre décisions centralisées et décisions décentralisées : en fait, une "voie médiane" (*middle course*). De manière générale, Keynes se prononcera pour plus d'intervention. Il n'a d'ailleurs pas attendu Pigou pour commencer à le formuler dans son célèbre essai *La fin de laissez-faire* (1926). Par contraste, Eucken invalide partiellement l'alternative posée par Pigou en termes d'intensité de l'activité de l'État, et l'utilise pour mettre à distance, en creux, le programme dont Keynes se revendique ». Entre autres idées importantes de la conclusion de ce chapitre, on trouve celle-ci : « Tout comme Keynes, Eucken percevait l'économiste comme un observateur attentif à la situation historique concrète, inquiet des contingences dans une perspective temporelle limitée, capable de saisir « l'essence de la situation ». À leur rejet du laisser-faire, les deux économistes ajoutèrent, avec la même logique, la condamnation des méthodes de la planification d'État, tachant de faire un pas en dehors d'idées alors en vogue de l'Europe d'entre-deux-guerres. Pour ces deux docteurs au chevet du capitalisme de marché, l'enjeu de la lutte contre l'exercice du pouvoir illégitime est crucial. On l'a vu, pour Eucken et les ordolibéraux, la politique économique doit mener à sa dispersion maximale. Pour Keynes au contraire, il s'agit d'arriver à une balance équilibrée dans l'exercice du pouvoir parmi les différentes parties prenantes que constituent les acteurs économiques. En conséquence, Keynes et Eucken divergent dans leurs formules de politiques économiques. Keynes souhaite une planification de l'investissement global à travers des institutions intermédiaires, ou des corporations : c'est-à-dire une sagesse concertée qui s'exerce dans l'optique d'une économie de marché plus efficace. De leur côté, Eucken et les ordolibéraux souhaitent la planification des formes de marché de l'ordre économique, qui passe notamment par la mise en place d'un office de contrôle des monopoles comme arbitre : c'est-à-dire la sagesse du marché rendue fonctionnelle par l'action attentive du régulateur étatique vis-à-vis des comportements d'acquisition de rentes. Dans tous les cas, Keynes et Eucken avaient compris qu'une position de retrait du politique, de désengagement de l'État vis-à-vis de l'économie était non seulement absurde, mais également contre-productive. La croissance des activités de l'État durant la planification de guerre appelait à une *reconversion* des fonctions de la puissance publique et non pas à son *abdication* brutale, comme pouvait le demander Hayek. Plus qu'une politique par la règle, les ordolibéraux incarnent une politique de principes qui doit, premièrement, s'adapter aux conditions historiques particulières à chaque État et à chaque période ; deuxièmement, prendre en compte des décisions spécifiques en conformité avec le fonctionnement du système dans son ensemble ; et enfin, troisièmement, pratiquer une forme de constance de l'action publique, indispensable à la planification de long terme des acteurs individuels privés. Si Keynes ne semble pas étranger au premier et au troisième principes, la question est plus difficile à trancher pour le deuxième. Mais ce qui est certain, c'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle, la pratique politique dite ordolibérale se radicalise vers une gestion par la règle, là où dans le même temps la politique keynésienne incarne l'esprit discrétionnaire. Ce qui a eu pour effet de contrevenir à toute discussion constructive (...) ».

En ce mois d'octobre, les éditions Atlande font paraître un livre important, signé de trois économistes de l'école d'économie d'Aix-Marseille, Marcel Aloy, Gilles Dufrénot et Anne Péguin-Feissolle : « Austérité budgétaire, remède ou poison ? La zone euro à l'épreuve de la crise ». Dans la préface, du grand économiste français Michel Aglietta, on lit notamment :

« (...) Le livre commence par exposer les antécédents des problèmes de la zone euro. Les auteurs revisitent le compromis issu de la chute du mur de Berlin : partager la souveraineté monétaire sans souveraineté politique commune. Le substitut à cette absence, les fameuses règles budgétaires, se sont avérées particulièrement inadéquates lorsque la crise financière a éclaté. Les auteurs rappellent l'erreur sur la nature de la crise en zone euro, diagnostiquée comme une crise de dette publique, alors que c'était la combinaison d'une crise de l'endettement privé et d'une polarisation entre pays créanciers et pays

débiteur. À partir d'un diagnostic erroné, les solutions recherchées ont été particulièrement inadéquates : forcer les pays à s'uniformiser sur l'Allemagne au lieu de se coordonner. (...)

Le quatrième chapitre revient sur le postulat de la croissance par l'austérité. Pour ce faire, une analyse approfondie tant théorique qu'empirique des multiplicateurs budgétaires est conduite. Le caractère fallacieux du postulat de l'austérité de croissance est souligné, notamment à la suite d'une crise financière où le secteur privé cherche à se désendetter et ne peut donc pas se substituer à une restriction budgétaire. Une consolidation budgétaire devrait donc respecter une séquence : d'abord restaurer la croissance, puis entreprendre de réduire progressivement la dette publique. Se pose alors une question épineuse qui n'a pas été abordée dans les instances officielles : réduire pourquoi ? Réduire jusqu'où ? Comment sait-on que 60 % du PIB est le bon niveau de dette pour tous les pays ? (...) L'idée d'une dette maximale au-delà de laquelle la croissance s'inverserait demeure indéterminée. Certains la voient à 90 % du PIB, les dirigeants européens à 60 %... Mais la dette japonaise à 280 % est tout à fait soutenable, alors qu'à 50 % elle ne l'était pas en Amérique latine dans les années 1980. (...)

Le leitmotiv lancinant des gouvernements qui cherchent à relever la croissance par l'amélioration de la compétitivité a été et est toujours de réduire les coûts salariaux. Pourquoi cette politique n'a-t-elle pas fonctionné ? Le but de ses politiques est d'augmenter l'offre en essayant d'accroître les taux de marge des entreprises. Ces politiques se heurtent au paradoxe d'Eggertsson : « le but principal d'une politique, quand les taux directeurs sont nuls, ne doit pas être d'augmenter l'offre agrégée en modifiant les incitations. Le but doit plutôt être d'augmenter la demande agrégée, autrement dit le niveau global de dépenses dans l'économie. Le résultat tient alors au fait que des politiques visant à augmenter l'offre globale sont contre-productives, parce qu'elles créent des anticipations déflationnistes pour des taux nominaux nuls. Elles augmentent donc le taux d'actualisation de la dette publique au lieu de le baisser. C'est le « paradoxe du travail » : si chacun essaye de travailler plus dans des conditions d'insuffisance chronique de la demande, il y aura moins de travail agrégé. Au contraire, les bonnes politiques structurelles sont celles qui améliorent la productivité à partir de dépenses d'investissement public qui commencent par accroître la demande. La politique budgétaire la plus efficace est celle qui est tournée vers les investissements publics qui ont le plus d'effet d'entraînement sur l'investissement productif total. Cette prise de conscience commence à se faire. Puisse ce livre contribuer à l'étendre ».

Note : comme l'écrit Gauti Eggertsson lui-même dans un article de février 2010, « Le paradoxe du travail est un proche cousin d'un paradoxe classique, le paradoxe de l'épargne. John Maynard Keynes (1933) a posé la question suivante : que se passe-t-il si une personne tente d'épargner davantage ? Tout en maintenant le reste constant, cet individu accumule plus d'épargne. Mais que se passe-t-il si tout le monde essaie cela en même temps ? Leurs économies plus élevées conduisent à une demande globale inférieure. La demande globale plus faible, à son tour, conduit à une production et à un revenu globaux plus faibles, réduisant ainsi la capacité d'épargne des personnes. En fin de compte, l'épargne globale diminue. Ainsi, si le paradoxe du travail est que si tout le monde essaie de travailler plus, il y aura moins d'emploi global, le paradoxe de l'épargne est que si tout le monde essaie d'épargner plus, il y aura moins d'épargne globale. Dans le modèle de cet article, le paradoxe de l'épargne s'applique avec la même force que le paradoxe du travail.

Il existe un parallèle étroit entre ces paradoxes. À long terme, dans la plupart des modèles, à la fois une volonté accrue de travailler et une volonté accrue d'épargner augmentent la production. Pourquoi ? Il déplace la frontière des possibilités de production de l'économie (en augmentant le capital et / ou l'offre de main-d'œuvre en régime permanent). Les modèles keynésiens, cependant, sont à court terme, puisque, comme le dit si bien Keynes, nous sommes tous morts à long terme. À court terme, dans les modèles keynésiens (anciens et nouveaux), il peut parfois arriver que l'économie opère dans les limites de ses possibilités de production. Cela peut être dû à une dépense globale insuffisante, c'est-à-dire à une demande insuffisante. C'est ce fait même qui donne lieu aux deux paradoxes, bien qu'ils se présentent sous des formes quelque peu différentes.

Le paradoxe du labeur a plusieurs implications pour la politique, du moins si l'on prend au sérieux le modèle néo-keynésien standard. De manière générale, la principale implication du paradoxe est qu'il est inefficace de concevoir des politiques visant à accroître l'offre globale à court terme lorsque le problème est une demande insuffisante, c'est-à-dire une dépense insuffisante en biens et services ».

Le vendredi 27, l'euro cote 1,1606\$, après avoir coté 1,1726 le 6, 1,1820 le 13 et 1,1783 le 20.

• Novembre 2017 ->

Le mercredi 1^{er}, la Fed maintient ses taux directeurs et continue à réduire très progressivement son bilan.

Le jeudi 2, nomination par le Président Trump de Jerome Powell à la tête de la Fed en remplacement de Janet Yellen. Le nouveau Président de la Fed est un républicain modéré, déjà gouverneur de la Fed, et qui devrait situer son action dans la continuité de celle qui l'a précédé à la tête d'une institution qui est souvent considérée comme la plus importante de la planète finance.

Ce même jour, la Banque d'Angleterre relève son taux directeur de 0,25% à 0,50%. C'est la première hausse depuis 10 ans.

Le jeudi 9, le journal Le Monde publie un article intéressant de 3 députés européens du groupe S&D (Socialistes et Démocrates), la Française P. Berès, l'Allemand U. Bullmann et l'Italien R. Gualtieri, consacré au Fonds monétaire européen dont beaucoup parlent pour transformer efficacement le MES. Citons la partie centrale de cet article :

« Il faut distinguer deux missions du MES. La première est la gestion des crises et l'assistance financière aux Etats membres soumis à de fortes tensions, afin de préserver la stabilité et l'intégrité de l'euro. La seconde porte sur la stabilisation macroéconomique pour absorber les chocs asymétriques, et créer une capacité contracyclique.

Pour la première, la transformation du MES devrait être soutenue si les conditions suivantes sont remplies. 1) Le MES doit être intégré dans les traités de l'Union. 2) Les compétences de la Commission en matière de coordination des politiques économiques et de surveillance multilatérale doivent être pleinement respectées. La mise en place d'une prérogative spécifique du MES dans ce domaine doit être écartée. 3) Aucun mécanisme de restructuration automatique de la dette comme condition préalable à l'octroi d'un soutien du MES ne doit être établi. 4) La Commission doit être renforcée par la nomination du commissaire chargé des affaires économiques et financières comme président de l'Eurogroupe et du conseil des gouverneurs du MES, conformément à l'actuel traité sur le MES. 5) Des dispositions permettant une surveillance par le Parlement européen doivent être négociées, y compris un pouvoir de nomination sur la gouvernance du MES. 6) une partie du MES doit servir de filet de sécurité final de l'Union bancaire.

La fonction de stabilisation macroéconomique est essentielle à la gouvernance économique de la zone euro. Elle doit être établie dans une section spécifique du budget de l'UE et gérée par la Commission sous le contrôle du Parlement européen et du Conseil. Elle doit être partie intégrante d'une nouvelle boîte à outils pour le rétablissement de la convergence vers le haut et d'une stratégie d'investissement public, deux éléments indispensables pour remédier aux défauts économiques fondamentaux de la zone euro. Ces outils doivent être articulés avec une orientation budgétaire agrégée afin de relever les défis des effets de contagion, des divergences et des déséquilibres macroéconomiques entre Etats membres ».

Ce même jour, la Commission publie ses prévisions d'automne : elle y confirme que la zone euro est sortie de la crise, de la « croissance molle constatée ces dernières années », et prévoit pour l'UE une croissance de 2,3% pour 2017, 2,1% pour 2018 et 1,9% pour 2019.

Le vendredi 17, un sommet social de l'Europe se déroule à Göteborg en Suède, où se retrouvent les chefs d'Etat et de gouvernement et les organisations syndicales et patronales européennes. « Le sommet social de l'UE proclame le socle européen des droits sociaux, annoncé pour la première fois par le président Juncker. Le président Juncker et le Premier ministre suédois Löfven ont accueilli ensemble les dirigeants de l'Union européenne à l'occasion du premier sommet social de l'UE depuis 20 ans. Ce sommet constitue une pierre angulaire du débat plus large sur l'avenir de l'Europe, lancé par le Livre blanc de la Commission et la feuille de route pour une Union plus unie, plus forte et plus démocratique de M.

Juncker. Il a offert une occasion unique, qui vient à point nommé, de progresser sur la question de la dimension sociale de l'Union européenne et de ses États membres et, en particulier, de promouvoir des emplois et une croissance équitables au sein de l'Union. Lors du sommet social, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont proclamé conjointement le socle européen des droits sociaux, annoncé pour la première fois par le président dans son discours sur l'État de l'Union 2015 et présenté par la Commission en avril 2017. (...) Lors de la conférence de presse, M. Juncker a souligné que plusieurs initiatives faisaient toujours l'objet d'un examen de la part des colégislateurs européens : 12 des 19 propositions législatives présentées en vue de faire progresser l'Europe sociale doivent encore être adoptées. (...) Le sommet social a porté essentiellement sur la manière de tirer le meilleur parti des nouvelles perspectives et de faire face aux défis communs pour les marchés du travail et les modèles de protection sociale d'aujourd'hui et de demain. En s'appuyant sur l'approche et l'expérience propres à chaque pays, les débats ont contribué à façonner un avenir meilleur pour les Européens. Les discussions se sont articulées autour de trois sessions de travail parallèles, consacrées aux thèmes suivants : « accès au marché du travail », « conditions d'emploi et de travail équitables » et « entre deux emplois : faciliter la transition ». Lors d'un déjeuner de travail, les dirigeants ont également discuté de la future stratégie dans les domaines de l'éducation et de la culture. »

Les vingt principes du socle sont ordonnés autour de trois thèmes majeurs :

- égalité des chances et accès au marché du travail (droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, droit à un accompagnement actif vers l'emploi, égalité des chances, égalité femmes hommes, etc.) ;
- conditions de travail équitables (formes d'emploi à durée indéterminée, salaire minimum, dialogue social, etc.) ;
- protection et insertion sociales (protection des enfants, allocations chômage et revenu minimum, soutien à l'autonomie des personnes handicapées, assistance des personnes sans domicile, etc.).

Dimanche 19, un peu avant minuit, le Président du parti libéral allemand, le FDP, annonce sa décision de rompre les négociations pour constituer avec les Verts et la CDU/CSU une coalition de gouvernement. Cela ouvre une crise politique majeure que l'Allemagne n'a pratiquement jamais connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette crise est a priori une très mauvaise nouvelle pour l'Europe. Pour le Président français, elle est ambivalente : elle peut retarder considérablement la mise en œuvre des projets qu'il nourrit pour relancer l'UE et pour réformer la zone euro dans la mesure où il voulait que le couple franco-allemand en soit le moteur, mais, en même temps, surtout dans la mesure où les points de vue français et allemands sont loin d'être concordants, la crise politique allemande laisse pour un certain temps au Président français le champ à peu près libre pour avancer.

Lundi 20, la France est choisie pour accueillir l'Autorité bancaire européenne qui siégeait jusqu'ici à Londres. L'ABF est, avec l'AEMF et l'AEAPP, une agence créée en 2011 pour réguler les services financiers.

Le mardi 21, le Président Macron consulte les responsables politiques à propos de la réforme du scrutin européen dans la perspective des élections de 2019. À l'origine, à partir de 1979, elles étaient organisées au scrutin proportionnel sur une liste nationale. Puis, en 2003, J. Chirac changea les règles du jeu pour les élections de 2004 en instaurant 8 grandes circonscriptions électorales pour rapprocher les députés européens du terrain. Mais cet objectif n'a pas été atteint, surtout après la constitution des 13 grandes régions métropolitaines en 2014. E. Macron veut « renationaliser » le mode de scrutin.

Mercredi 22, la Commission publie ses évaluations des budgets pour 2018 des États membres : 6 pays présentent selon elle un risque de « non-conformité » au PSC : la France, l'Italie, le Portugal, l'Autriche, la Slovénie et la Belgique, parce que leur plan budgétaire « pourrait entraîner un écart important par rapport à leur trajectoire d'ajustement en direction de leur objectif ».

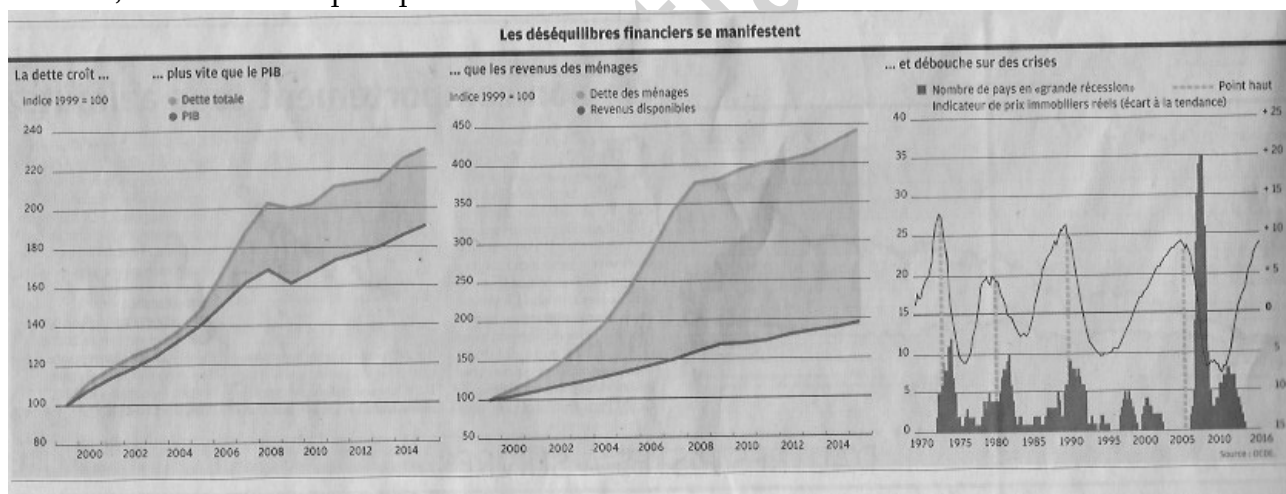
Le jeudi 23, suite à la pression qu'il subit depuis la crise politique ouverte en Allemagne par la décision du FDP, notamment de la part du Président de la République, F.-W. Steinmeier, lui-même ancien ministre SPD de Madame Merkel, le SPD allemand fait volte-face en revenant sur sa décision de ne pas participer à une grande coalition avec la CDU/CSU. Les négociations pour former un gouvernement vont donc reprendre, mais pas avec les mêmes partenaires. Et à quel prix pour le parti de Madame Merkel ? Car on peut anticiper que le SPD « monnaiera » sa participation au nouveau gouvernement.

L'euro cote 1,1931 \$ le 24 novembre après avoir coté 1,1605 le 3, 1,1663 le 10 et 1,1788 le 17.

• Décembre 2017 ->

Le samedi 2, accord préliminaire de la Grèce et de ses créanciers sur les réformes (budgétaires, des marchés du travail et de l'énergie, sur les créances douteuses et sur les privatisations) pour continuer à bénéficier du plan d'aide international. Il est à remarquer que la Grèce renoue avec la croissance économique après 9 années de récession qui a fait perdre au pays un quart de son PIB et qui a fait monter le taux de chômage des jeunes à 50% ; si bien que les créanciers estiment eux-mêmes que la Grèce pourra se financer par elle-même dès mi-2018, à la fin du 3^{ème} plan d'aide. Malgré cela, la dette publique représente 175% du PIB, soit à peu près le niveau de 2015, ce qui signifie que son allègement reste toujours d'actualité. D'ailleurs, si l'économie grecque va relativement mieux, c'est au prix de réformes extrêmement coûteuses qui installe progressivement mais durablement la société grecque dans une précarité profonde.

Dans son édition de ce 2 décembre, « Investir, le journal des finances » publie les trois schémas suivants, tirés de statistiques que l'OCDE :



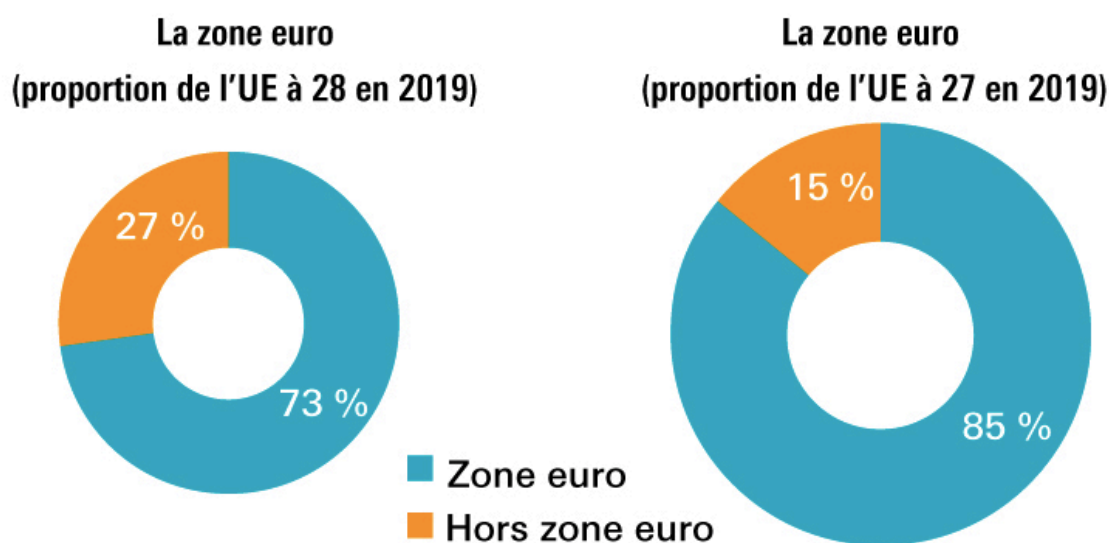
Ainsi, après le FMI et la Commission européenne, l'OCDE tire la sonnette d'alarme sur le niveau dangereux pour la stabilité financière internationale de l'endettement total. On parle la plupart du temps de l'endettement public. Mais l'évolution de l'endettement total dépend aussi de celle de l'endettement privé. Le 2^{ème} schéma montre qu'au sein de cet endettement privé, celui des ménages a une évolution particulièrement inquiétante puisque c'est lui qui nourrit les bulles immobilières. Or, comme le montre le 3^{ème} schéma pour l'ensemble de la période depuis 1970, il y a un lien direct entre les bulles immobilières et les crises financières. Par ailleurs, le Haut Comité de stabilisation financière français (le HCSF) lancera une dizaine de jours plus tard une alerte sur le niveau de l'endettement des grandes entreprises hexagonales, en demandant même aux banques de restreindre les crédits qu'elles leur accordent.

Le lundi 4, élection de Mario Centano, ministre portugais des finances, pour présider l'Eurogroupe. Il prendra la succession de Jeroen Dijsselbloem le 13 janvier 2018. Il a été l'artisan du miracle économique portugais et c'est grâce à lui que son pays est sorti de la procédure pour déficit excessif. D'ailleurs, c'est Wolfgang Schäuble lui-même qui en fait l'éloge en disant de lui que « c'est le Cristiano Ronaldo de l'Ecofin ». Selon Mario Centano, il est possible « d'en finir avec la théorie selon laquelle l'Europe est condamnée à un avenir fait seulement d'austérité : notre modèle est une recette exportable à tout le continent ».

Ce même lundi 4, réunion à Bruxelles entre Theresa May et Jean-Claude Juncker sur les conditions du Brexit. Rappelons que trois dossiers sont essentiels dans les négociations : le règlement financier du divorce, le sort des expatriés et l'avenir de la frontière irlandaise. C'est sur ce dernier point qu'un grave blocage a subitement lieu, à cause du refus par le parti unioniste nord-irlandais DUP et de sa responsable Arlene Foster de voir « une situation où l'Irlande du Nord serait différente du reste du Royaume-Uni », alors que l'accord sur le point d'être acquis prévoyait un rapprochement des réglementations de la province britannique d'Irlande du Nord avec celles de sa voisine la République d'Irlande, afin d'éviter la réintroduction d'une frontière physique pour contrôler les mouvements des biens et des personnes. La position de Theresa May s'en trouve très fragilisée et l'avenir des négociations sur le Brexit aussi.

Les deux schémas suivants montrent quel poids représente la zone euro dans l'UE, avant et après Brexit :

La zone euro représentera 85 % de l'économie européenne après le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2019



Également ce 4 décembre, la direction du SPD (le parti social-démocrate allemand) s'est prononcée en faveur d'une grande coalition, entérinant donc l'abandon du refus catégorique de participer au nouveau gouvernement que son chef, Martin Schulz, avait proclamé au soir des élections du 24 septembre. Reste malgré tout à savoir comment réagiront les militants du SPD qui doivent se retrouver en congrès dans quelques jours.

Le fait qu'une grande coalition CDU/CSU – SPD devienne à nouveau envisageable est peut-être une chance pour la conception européenne d'E. Macron puisque les positions du SPD en sont assez proches. C'est ce que prouveront amplement les déclarations de son président le lendemain (voir donc ci-après).

Mardi 5, l'Ecofin établit une « liste noire » de 17 paradis fiscaux non coopératifs. Certes, la publication de cette liste prouve que les responsables européens ont la volonté de lutter contre la fraude et

l'évasion fiscales mais elle est aussi très critiquée quant à la méthodologie mise en œuvre qui fait que les membres de l'UE en sont eux-mêmes exclus d'office et que n'y figurent pas les paradis les plus notoires.

Ce même jour, à Berlin, à l'occasion du congrès de son parti, le SPD, Martin Schulz propose, à la surprise générale, de créer d'ici 2015 des « États-Unis d'Europe » : « je veux qu'il y ait une constitution européenne qui crée une Europe fédérale. Cette constitution doit être présentée à tous les États membres, et ceux qui ne l'acceptent pas quittent automatiquement l'Union européenne.... Ayons enfin le courage de faire avancer l'Europe ! » Inutile de dire que Madame Merkel a réagi : « Je pense que le plus important est d'avoir la capacité d'agir, pas de définir des objectifs, comme certains sont toujours tentés de le faire ».

Bravo Monsieur Schulz !

À votre déclaration et aussi à la réaction de Madame Merkel, les oreilles d'Emmanuel Macron ont dû siffler...

Notons que dans l'édition des Echos du 15 et 16 décembre, Sigmar Gabriel, ministre allemand des Affaires étrangères, réitérera son accord avec les vues d'E. Macron sur l'avenir de l'Europe : « un président français comme Emmanuel Macron est une chance pour les Allemands. (...) Il est inacceptable aujourd'hui qu'un gouvernement allemand oriente sa politique européenne uniquement en fonction de sa calculatrice, selon la devise : voyons d'abord ce que ces idées vont nous coûter. (...) Il ne faut pas se concentrer sur son porte-monnaie mais regarder devant soi ».

Le mercredi 6, « la Commission européenne présente une feuille de route pour approfondir l'Union économique et monétaire européenne ». Comme on va le lire dans le communiqué de presse ci-dessous reproduit, cette feuille de route est elle-aussi assez proche des vues d'E. Macron ; il est d'ailleurs fait explicitement référence à son discours de La Sorbonne :

« En présentant une feuille de route et plusieurs mesures concrètes, la Commission européenne honore aujourd'hui l'engagement pris par le président Jean-Claude Juncker dans son discours sur l'état de l'Union 2017 et le rapport des cinq présidents de 2015 d'approfondir l'Union économique et monétaire européenne.

S'appuyant sur la vision exposée dans le rapport des cinq présidents de juin 2015 et les documents de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire et l'avenir des finances de l'UE publiés au printemps 2017, la Commission présente aujourd'hui une feuille de route pour approfondir l'Union économique et monétaire, ainsi que des mesures concrètes à prendre au cours des 18 prochains mois. Un certain nombre d'initiatives sont également présentées dans le cadre de ce train de mesures. L'objectif général est de renforcer l'**unité**, l'**efficacité** et la **responsabilité démocratique** de l'Union économique et monétaire européenne d'ici à 2025.

Le président **Juncker** a déclaré : « *Après des années de crise, il est temps de prendre l'avenir de l'Europe en main. La forte croissance économique que nous connaissons actuellement nous encourage à aller de l'avant afin de rendre notre Union économique et monétaire plus unie, plus efficace et plus démocratique, pour le bénéfice de tous les citoyens. Nous devons profiter de ce que les conditions sont réunies pour consolider l'architecture de l'UEM* ».

L'approfondissement de l'Union économique et monétaire est un moyen pour parvenir à plus d'emplois, de croissance, d'investissements, d'équité sociale et de stabilité macroéconomique. La monnaie unique est une source de protection et de possibilités pour les Européens et une zone euro forte et stable est essentielle pour les pays qui la composent et pour l'UE dans son ensemble. D'importantes réformes institutionnelles ont été entreprises ces dernières années pour renforcer l'UEM, mais son architecture

demeure incomplète. La feuille de route présentée aujourd'hui rend compte des défis restant à relever et définit une voie à suivre.

La crise économique et financière qui a touché l'Europe n'a pas débuté dans la zone euro, mais a mis en évidence certaines de ses faiblesses institutionnelles. Près de dix ans après, grâce aux efforts résolus consentis à tous les niveaux, l'Europe connaît une reprise solide et tous les pays de l'UE ont renoué avec la croissance. Le chômage a atteint son niveau le plus bas depuis 2008, tandis que l'indicateur du climat économique est au plus haut depuis 2000. Les Européens n'ont en outre jamais été aussi favorables à la monnaie unique depuis l'introduction des pièces et des billets en euros.

Nous devons **saisir l'occasion qui nous est offerte** pour approfondir l'Union économique et monétaire européenne. Nous devons mettre à profit les 18 prochains mois pour prendre les mesures nécessaires, comme convenu dans le programme des dirigeants.

En plus de la feuille de route, le train de mesures présenté aujourd'hui comprend quatre grandes initiatives :

1. Une proposition concernant la création d'un **Fonds monétaire européen** (FME), ancré dans le cadre juridique de l'UE et s'appuyant sur la structure bien établie du mécanisme européen de stabilité (MES). Ces dernières années, le MES a contribué de manière significative à préserver la stabilité de la zone euro en aidant les États membres à conserver un accès aux marchés de la dette souveraine ou à accéder de nouveau à ces marchés. Le FME s'appuierait sur l'architecture du MES, dont les structures financières et institutionnelles seraient pour l'essentiel conservées, y compris en ce qui concerne le rôle joué par les parlements nationaux. Il continuerait donc à aider les États membres de la zone euro confrontés à des difficultés financières. Il servirait en outre de filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique et agirait en tant que prêteur de dernier recours, afin de faciliter la résolution ordonnée des banques en difficulté. Une prise de décision plus rapide en cas d'urgence et une participation plus directe à la gestion des programmes d'aide financière sont également prévues. Au fil du temps, le FME pourrait mettre en place de nouveaux instruments financiers, par exemple pour soutenir un éventuel mécanisme de stabilisation. Le Parlement européen et le Conseil sont invités à adopter cette proposition d'ici la mi-2019.
2. Une proposition visant à **intégrer dans le droit de l'UE des dispositions fondamentales du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, en tenant compte de la flexibilité appropriée intégrée dans le pacte de stabilité et de croissance** et établie par la Commission depuis janvier 2015. En 2012, les 25 États membres signataires se sont juridiquement engagés à intégrer dans le droit de l'Union les dispositions de fond de ce traité cinq ans après son entrée en vigueur, soit au 1^{er} janvier 2018. Le Parlement européen y était également favorable. La proposition intègre dans le droit de l'Union les principaux éléments du traité, afin de soutenir des cadres budgétaires sains au niveau national. Elle est pleinement conforme aux règles existantes définies dans le droit primaire et le droit dérivé. Le Parlement européen et le Conseil sont invités à adopter cette proposition d'ici la mi-2019.
3. Une communication relative à **de nouveaux instruments budgétaires pour une zone euro stable dans le cadre de l'Union**, qui explique de quelle manière certaines fonctions budgétaires essentielles pour la zone euro et l'UE dans son ensemble peuvent être élaborées à l'intérieur du cadre des finances publiques actuelles et à venir de l'UE. La communication examine quatre fonctions spécifiques: a) un soutien aux réformes structurelles des États membres au moyen d'un **outil d'aide à la mise en place des réformes** et d'un **appui technique** à la demande des États membres; b) un **mécanisme spécifique de soutien à la convergence des États membres en vue de leur adoption de l'euro**; c) un **filet de sécurité pour l'union bancaire**, par l'intermédiaire du FME/MES, qui devra être approuvé pour la mi-2018 et rendu opérationnel d'ici 2019; et d) un **mécanisme de stabilisation** afin de maintenir le niveau des investissements en cas de grands chocs asymétriques. La Commission présentera les initiatives nécessaires en mai 2018, dans le contexte de ses propositions pour le **cadre financier pluriannuel pour l'après-2020**. Le Parlement européen et le Conseil seront ensuite invités à adopter ces propositions d'ici la mi-2019. Pour la période 2018-2020, la Commission propose également de **renforcer le programme d'appui à la réforme structurelle** en doublant les ressources financières disponibles jusqu'à 300 millions d'euros d'ici 2020 pour les activités d'appui technique. La Commission propose également d'expérimenter le nouvel outil d'aide à la mise en place des réformes lors d'une phase pilote. À cette fin, elle propose des **modifications ciblées du règlement portant dispositions communes** régissant les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), afin d'accroître les possibilités d'utiliser une partie de leur réserve de performance pour soutenir les réformes convenues. Le Parlement européen et le Conseil sont invités à adopter ces deux dernières propositions en 2018.

4. Une communication définissant les fonctions possibles d'un **ministre européen de l'économie et des finances**, qui pourrait être vice-président de la Commission et présider l'Eurogroupe, comme le permettent les traités actuels de l'UE. En regroupant des responsabilités existantes et l'expertise disponible, cette nouvelle fonction renforcerait la cohérence, l'efficacité, la transparence et la responsabilité démocratique de l'élaboration des politiques économiques de l'UE et de la zone euro, dans le plein respect des compétences nationales. Parvenir à une position commune sur le rôle du ministre pour la mi-2019 permettrait de mettre en place cette fonction dans le cadre de la constitution de la prochaine Commission. L'Eurogroupe pourrait alors décider également d'élire le ministre à sa tête pour deux mandats consécutifs, afin d'aligner les deux mandats.

Le train de mesures présenté aujourd'hui n'est ni la première ni la dernière étape du processus visant à compléter l'Union économique et monétaire, l'une des principales priorités de la Commission du président Juncker, comme indiqué dans ses orientations politiques, le rapport des cinq présidents et les documents de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire et l'avenir des finances de l'UE. Toutes les réformes engagées jusqu'à présent ont été motivées par la nécessité d'associer **la solidarité et la responsabilité** à tous les niveaux et ces deux aspects sont également une priorité majeure des mesures présentées aujourd'hui.

Les «vents favorables» ne soufflent pas seulement sur l'Union dans le domaine des performances économiques, mais également en ce qui concerne la confiance des citoyens dans la monnaie unique. Selon un nouveau rapport Eurobaromètre Flash sur la zone euro publié aujourd'hui, **64 % des participants estiment que l'euro est une bonne chose** pour leur pays.

Contexte

Le train de mesures présenté aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route du président Juncker pour une Union plus unie, plus forte et plus démocratique, ainsi que du programme des dirigeants sur la route vers Sibiu, présenté par le président du Conseil européen, Donald Tusk, et où, le 9 mai 2019, des décisions importantes devraient être prises sur l'avenir de l'Europe. Ces mesures, qui s'appuient également sur les idées exposées par le Parlement européen et par le président français, Emmanuel Macron, dans son discours prononcé à la Sorbonne en septembre, sont présentées à la veille du sommet de la zone euro, qui se tiendra le 15 décembre 2017 dans une configuration ouverte et réunira les dirigeants de l'UE pour une première discussion sur les prochaines étapes à franchir, et dans la perspective d'une réunion spéciale prévue les 28 et 29 juin 2018 en vue de parvenir à des décisions concrètes ».

Vendredi 8, le R.U. et la Commission européenne parviennent à un accord à 7h du matin, après toute une nuit de négociations sur les trois points centraux : les conditions financières du divorce, la situation des citoyens européens vivant au R.U. et la relation entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. Ce dernier point, blocage intra-britannique qui entraînait un blocage entre Londres et Bruxelles a donc été traité favorablement entre Theresa May et Arlene Foster. Le Conseil européen du 15 de ce mois devra se prononcer sur l'accord obtenu ce matin et la deuxième phase du Brexit pourra démarrer. Mais cela ne sera de toute façon pas facile : alors que Theresa May souhaite « une solution créative », Michel Barnier lui répond : « c'est juridique, c'est mécanique ».

Samedi 9, le journal Le Monde publie deux appels concernant tous les deux la transition énergétique. Le premier est lancé par plusieurs économistes, responsables politiques, d'artistes, de philosophes, de syndicalistes, ... Il demande aux chefs d'État et de gouvernement européens de négocier au plus vite un pacte finance-climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour financer la transition énergétique sur le territoire européen et muscler très fortement notre partenariat avec les pays du Sud. Nous souhaitons que la création monétaire de la BCE soit mise au service de la lutte contre le dérèglement climatique et contre le chômage, et nous voulons qu'un

impôt sur les bénéfiques (de l'ordre de 5 %) permette de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique, en Europe, en Afrique comme dans tout le pourtour méditerranéen ». Le second appel est lancé par un collectif de 100 chefs d'entreprises qui veulent s'engager pour une transition écologique. Ces patrons plaident pour une politique de la France davantage volontariste contre le réchauffement climatique ».

Le mercredi 13, le Comité monétaire de la Fed (le FOMC) élève, comme prévu et lors de la dernière réunion pour sa présidente Janet Yellen, la fourchette de son taux directeur d'un quart de point, ce qui l'amène entre 1,25 et 1,50%. La question qui se pose est de savoir si le nouveau président de la Fed, Jerome Powell, qui prendra ses fonctions en février prochain, augmentera à nouveau les taux, trois fois en 2018 et deux fois en 2019, comme la Fed l'avait laissé entendre en septembre ; surtout que le contexte a évolué puisque la réforme fiscale de D. Trump a été votée et que la croissance s'accélère quelque peu. Lors de sa conférence de presse, Janet Yellen reconnaît que l'économie américaine va mieux et qu'elle est proche du plein-emploi mais s'inquiète du niveau très élevé de la dette publique, au point que « c'est un problème qui devrait empêcher les gens de dormir ». Ce problème a toutes les chances de s'aggraver avec la réforme fiscale de D. Trump.

Ce même mercredi 13, à Londres, la Chambre des communes adopte un amendement qui « exige que l'accord final avec l'UE soit approuvé par une loi votée par le Parlement ». Cela aggrave la fragilisation de la première ministre Theresa May.

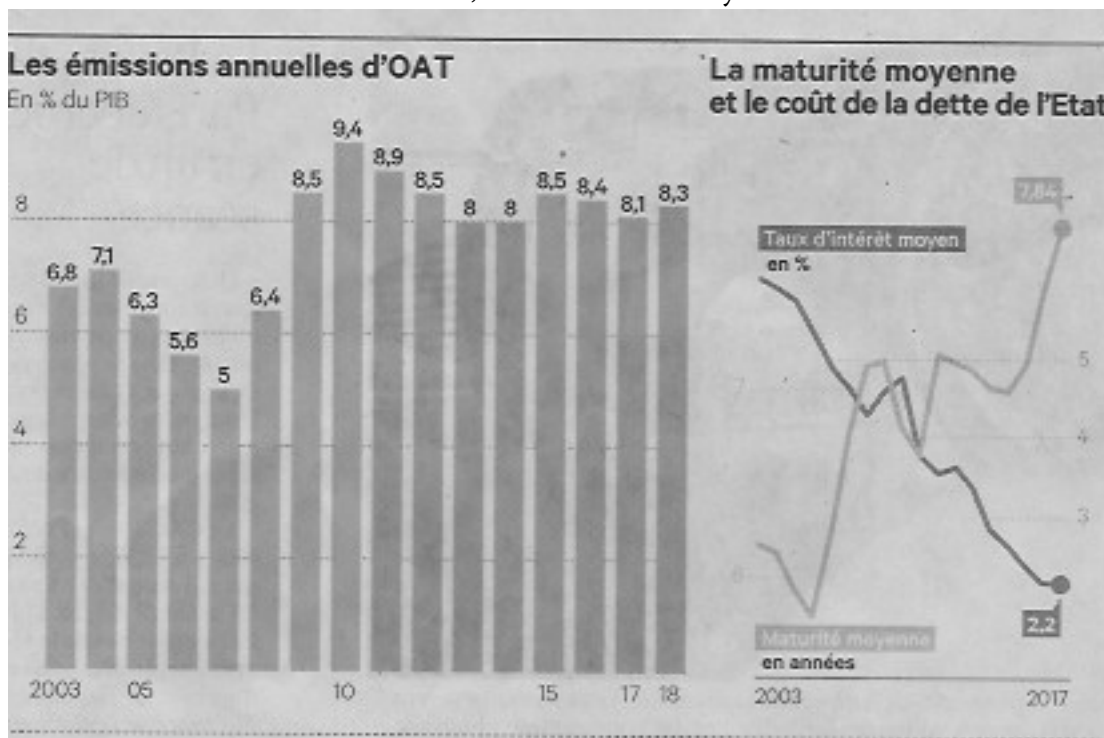
Le jeudi 14, publication par la BCE de ses prévisions économiques : elle s'y montre optimiste et constate que la croissance dans la zone euro est en progression. Il n'empêche qu'elle estime nécessaire de poursuivre sa politique monétaire accommodante. « Lors de la réunion qui s'est tenue ce jour, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 0,00 %, 0,25 % et -0,40 %. Le Conseil des gouverneurs prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels pendant une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs. En ce qui concerne les mesures non conventionnelles de politique monétaire, le Conseil des gouverneurs confirme son intention de poursuivre, à compter de janvier 2018, les achats nets d'actifs au titre du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP), à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros, jusque fin septembre 2018 ou au-delà, si nécessaire, et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif ».

Le vendredi 15, à Bruxelles, le Conseil des 27 entérine l'accord obtenu entre la Commission européenne et le R.-U. une semaine auparavant : la deuxième phase des négociations peut donc commencer. Dans cette deuxième phase, comme d'ailleurs dans la première, les Européens sont bien placés pour que le R.-U. soit obligé d'accepter leurs conditions. Par ailleurs, ce sommet a ouvert le débat sur les propositions faites par la Commission le 6 de ce mois pour approfondir l'UEM.

Lors d'une conférence faite à l'issue de ce Sommet européen, **le Président français et la Chancelière allemande affirment vouloir parvenir d'ici mars 2018 à une position commune sur les réformes de la zone euro.** « Nous voulons arriver d'ici à mars à rapprocher nos positions. (...) Nous allons trouver une solution commune, car c'est nécessaire pour l'Europe », indique A. Merkel, et elle ajoute : « Quand on veut, on peut ».

À part l'échéance de mars, et l'avoir fixée est malgré tout en soi important, rien de nouveau dans ces déclarations. De toute façon, rien de sérieux ne peut être fait pour réformer la zone euro avant que la nouvelle coalition gouvernementale ne soit mise en place en Allemagne.

Dans son édition des 15 et 16 décembre, le journal Les Échos publie les deux schémas suivants, tirés des statistiques du ministère de l'économie et des finances, donnant un historique intéressant sur 15 ans des émissions annuelles d'OAT, de la maturité moyenne et du coût de la dette de l'État :



Le ministère prévoit d'emprunter 10 milliards d'euros en plus en 2018 à cause d'une aggravation du déficit.

Dans son édition des dimanche 17 et lundi 18, le journal Le Monde publie un article fort important et intéressant d'Étienne Balibar, philosophe réputé, professeur émérite à l'université de Paris-Ouest-Nanterre, article qui est un extrait d'un discours prononcé à Brême le 1^{er} décembre pour la réception du prix Hannah-Arendt pour la pensée politique.

Dans cet article, intitulé « Refonder radicalement l'Europe », la réflexion et les propositions sont puissantes et pertinentes :

« (...) Le projet le plus cohérent est porté aujourd'hui par le président français. Il consiste à "renforcer le noyau européen" autour des pays de la zone euro qui accepteraient de mettre une plus grande partie de leurs ressources dans le fonds commun d'un budget européen, voire d'un Fonds monétaire européen, soumis à une discipline renforcée de la dette publique. Il s'accompagne donc de l'officialisation d'une Europe à "géométrie variable". (...) Je vois bien l'argument de rationalité qu'on peut invoquer en faveur d'un tel plan : il tient à l'idée que le gouvernement économique, conformément à une tendance présente dès la construction d'après-guerre, est le pivot autour duquel gravite toute la "gouvernance" de l'Europe, d'où découlent les conséquences sociales et institutionnelles de l'intégration. Par conséquent, c'est aussi une façon de reconnaître que, dans l'époque de la mondialisation financière, l'économique et le politique ne sont plus vraiment des "sphères" séparées, de sorte qu'une avancée vers le fédéralisme qui ne se fonderait pas sur l'unification des politiques économiques (et de leur base monétaire) n'aurait aucune chance de se matérialiser. C'est vrai, mais ce n'est aucunement suffisant pour assurer la fonction réciproque, c'est-à-dire le contrôle politique de la gouvernance économique dans des formes suffisamment démocratiques pour instaurer la légitimité du "souverain". En réalité, ce projet comporte deux inconvénients majeurs : le premier, c'est qu'il maintient la représentation des citoyens dans une fonction consultative, où la logique des décisions "imposées" par la conjoncture et "sanctionnées" par le directoire exécutif ne peut être véritablement discutée et contestée ; le second, c'est qu'il installe un nouveau fossé entre les degrés d'appartenance à l'Union européenne et par conséquent sème dans l'Union les germes du ressentiment et du renforcement des nationalismes. Ce n'est pas une refondation, c'est une accentuation des tendances existantes à la concentration des pouvoirs et à l'hégémonie de certaines nations sur les autres. En vérité, si l'idée de refondation est bien à l'ordre du jour, il faut l'envisager de façon plus radicale, en ne se contentant pas de renforcer certains pouvoirs ou de déléguer à certaines nations le soin de piloter les autres. Il faut se demander quelles seraient les conditions politiques d'une refondation historique.

Je pense qu'on peut en énumérer au moins cinq, qualitativement différentes, mais dépourvues d'efficacité si elles ne se combinent pas étroitement entre elles.

La première, c'est un intérêt matériel des peuples européens, ou de leur grande majorité, à constituer dans le monde actuel un ensemble actif au regard des tendances et des conflits de puissance de la mondialisation, de façon à en transformer les rapports de force au bénéfice des citoyens. Il me semble que cet intérêt coïncide avec le renforcement d'une Europe "altermondialisatrice", en particulier dans le champ des régulations financières et des protections environnementales. (...)

La deuxième condition, c'est un objectif institutionnel qui soit une innovation historique. Cet objectif est de nous sortir enfin de l'état de pseudo-fédération, existant déjà sous la forme d'une étroite interdépendance entre les économies, les territoires et les cultures, mais dénié par le discours officiel, et quotidiennement contredit par la façon dont les classes politiques nationales cherchent à se réserver le monopole de la négociation avec les administrations et les pouvoirs "corporatifs" : grandes entreprises ou syndicats. L'objectif doit être d'inventer le nouveau type de fédération qui n'abolit pas la nationalité mais transforme sa signification et sa fonction dans le cadre d'une souveraineté partagée.

La troisième condition, c'est un idéal politique, vers lequel l'objectif de fédération peut s'orienter, et auquel le succès de sa réalisation peut être mesuré. (...) Il doit viser un élargissement de la démocratie par rapport au niveau qu'avaient atteint les Etats-nations dans leurs moments de citoyenneté active maximale. Il n'y aura pas de fédération européenne si l'émergence de pouvoirs exécutifs, administratifs, judiciaires, représentatifs au-delà de la souveraineté nationale ne s'accompagne pas d'une renaissance des formes locales, quotidiennes, de participation directe non pas isolées mais susceptibles de communiquer par-delà les frontières. Une telle invention, bien entendu, ne se décide pas de façon autoritaire, elle doit surmonter des oppositions et des obstacles gigantesques, qui ne relèvent pas tous du conservatisme social. Ce qui m'amène aux deux dernières conditions.

La quatrième, donc, c'est une demande effective de refondation, dont il peut sembler que nous soyons très éloignés en cette période de réaction nationaliste et de désagrégation, mais dont nous n'avons pas de raisons de décréter l'impossibilité a priori. Il ne peut s'agir simplement de sentiments proeuropéens, ou de délégation de pouvoir aux gouvernements. Il faut des mouvements collectifs, impliquant des citoyens, avec leurs héritages hétérogènes, susceptibles de se rejoindre par-delà les frontières : soit pour protester (par exemple contre l'injustice et l'évasion fiscale), soit pour engager des révolutions culturelles inéluctables (par exemple une transformation des modes de production et de consommation autodestructeurs).

Enfin, la cinquième condition, qui permet de tenir ensemble les précédentes, c'est la définition de problèmes politiques à résoudre pour que la construction européenne devienne non seulement souhaitable, mais possible. (...) Il s'agit de définir les " batailles " à livrer par les citoyens, ou encore, de façon moins guerrière, les "campagnes" qu'ils doivent engager pour que les obstacles sur lesquels bute le projet européen deviennent autant de terrains pour la mobilisation, la communication et l'initiative. (...) ».

Le lundi 18, Eurostat publie les derniers chiffres de l'inflation en zone euro : sur un an, elle a atteint 1,5% en novembre après avoir été à 1,4% en octobre. On est encore loin de la cible des 2% visée par la BCE mais on s'en approche progressivement. C'est de toute façon l'expression que la conjoncture va mieux dans l'eurozone. Cette impression est d'ailleurs confortée de deux façons : la hausse de l'euro sur le marché des changes et le record que connaissent depuis 2007 les positions nettes à l'achat de l'euro contre le dollar des fonds spéculatifs, ce qui démontre l'anticipation positive que forment les investisseurs sur les perspectives d'appréciation de la monnaie unique. Mais celles-ci peuvent être rapidement revues en fonction des politiques monétaires menées par la Fed et par la BCE.

Mardi 19, Eurostat publie des statistiques sur l'évolution récente des salaires et du coût horaire du travail : dans l'un et l'autre cas, le constat est un ralentissement au troisième trimestre par rapport aux deux précédents dans la progression. Cela ne va évidemment pas dans le sens souhaité par la BCE en ce qui concerne la visée de la cible de 2% d'inflation. On en arrive à se poser la question de savoir s'il n'y a pas dans la zone euro un important chômage caché.

Mercredi 20, Michel Barnier, le négociateur européen pour le Brexit, publie un document fixant à Londres le régime et le calendrier à suivre, au travers d'un « projet de directives de négociation » qu'il soumet aux 27 Etat membres.

Ce même mercredi 20, adoption par le Congrès américain de la réforme fiscale du Président Donald Trump : sur 10 ans, il va y avoir une réduction d'impôts de 1500 milliards de dollars. L'impôt fédéral sur les sociétés passe de 35% à 21% avec maintien des niches fiscales, ce qui diminue encore davantage le taux effectif. Le texte prévoit de surcroît des mesures en faveur des multinationales étrangères qui sont implantées sur la sol américain. Par conséquent, en plus de la guerre commerciale

et de la guerre des monnaies, on entre maintenant dans une guerre fiscale mondiale. On la connaît déjà en Europe ; avec la réforme Trump, elle se mondialise complètement et devient féroce. Certes, on peut se demander si les entreprises américaines n'en profiteront pas davantage pour distribuer de super-dividendes et pour se lancer sans des rachats d'actions, plutôt que d'investir et d'embaucher. Il n'empêche qu'elles gagneront en compétitivité avec la reconstitution de leurs marges et l'augmentation de leurs profits. La croissance de l'économie américaine s'en trouvera sans doute très dynamisée - surtout que les ménages verront leur propre pouvoir d'achat accru - mais la croissance est déjà forte et il se peut donc que les tensions inflationnistes se développent et qu'il faille donc s'attendre à une hausse des taux. Tous ces facteurs sont défavorables à l'Europe. Même si nos entreprises pourront bénéficier de retombées du dynamisme américain, non seulement la guerre fiscale risque de nous coûter cher - sur les plans économique et social - et de renforcer le moins-disant fiscal au sein même de l'UE, mais aussi, et surtout, l'optimisation fiscale des multinationales va jouer à plein et beaucoup d'entre elles vont développer leurs activités aux États-Unis : alors que les Européens mettent beaucoup d'imagination à trouver des dispositifs pour imposer notamment les GAFAM qui sont actives sur leur territoire, celles-ci vont sans doute rapatrier leurs avoirs placés à l'étranger. Et les conséquences sur la situation des finances publiques des États-Unis sont également inquiétantes : comme la croissance n'engendrera pas de recettes fiscales capables de compenser les pertes d'impôts dues à la réforme, le déficit fédéral s'aggravera et la dette, déjà énorme, risque de prendre de graves proportions.

Le samedi 23, le journal Le Monde publie un article de Ulrike Guérot, professeur en sciences politiques en Autriche, qui défend l'idée d'une « République européenne » à partir de la définition que donne Cicéron de la République : « Ceux qui acceptent d'être égaux devant la loi forment une république. A noter que la provenance n'est pas dans la définition ! Français ou Slovène, Italien ou Finlandais, ou alors - c'est sur ce point qu'il faut insister - Savoyard, Catalan, Vénitien, Ecossais, Bavarois, toutes ces identités peuvent former ensemble une République européenne, comme l'imaginait Victor Hugo dès 1872 : "À coup sûr, cette chose immense, la République européenne, nous l'aurons". (...) La notion de "citoyens européens" suffit pour décider de se placer à égalité devant la loi au lieu de rester fragmentés dans les containers que sont les lois nationales. La République est l'unité normative, alors que l'identité et la culture sont régionales. Il n'y a nul besoin d'une "identité européenne" pour ériger la République. La loi réglera l'affaire. L'unité dans la diversité fut longtemps le mantra européen : aucune force ne pourrait empêcher les citoyens - indépendamment de leur territoire d'origine - d'embarquer dans une République européenne. Un marché, une monnaie, une démocratie devraient donc être le projet du XXI^e siècle. (...) ». Pour U. Guérot, l'Europe des régions peut se substituer à l'Europe des Nations.

Lundi 25, le jour de Noël, l'euro chute brutalement sur le marché des changes : en début de matinée à New York, il perd 3% face au dollar, pour rebondir aussitôt après. Il semble que ce « krach éclair » soit dû à un « algo trading », c'est-à-dire à un « trading algorithmique », autrement dit encore à un trading automatisé programmé sur ordinateur.

Dans son édition du 30 décembre, le journal Le Monde fait paraître un texte de la philosophe Justine Lacroix sur l'Europe. On y trouve d'intéressantes réflexions, dont celles-ci : « Nous nous sommes enfermés trop longtemps dans une opposition stérile entre les pro-européens et les anti-européens. Trop longtemps, nous avons considéré que, si l'on est pro-européen, on est obligé d'accepter l'idée qu'il n'y ait qu'une seule politique économique possible, celle empruntée depuis 1986, depuis l'Acte unique et le lancement du marché intérieur. Il est temps de situer les débats sur la forme concrète que doit prendre le projet européen au sein de l'Union européenne elle-même. Exactement comme on le fait à l'échelon national : il existe en France des clivages forts entre différentes conceptions de la vie en société sans que personne ne puisse être soupçonné d'être "pour" ou "contre" la France. (...) Il y a un point commun entre technocratie et populisme : les deux portent le même refus du pluralisme. D'un côté, on soutient qu'il n'y

a pas d'alternative, qu'il n'existe qu'une seule politique raisonnable, et donc on évacue toute contestation possible ; de l'autre, on se prétend les seuls à incarner la volonté du peuple. Or, ce qui disparaît dans un cas comme dans l'autre, c'est l'idée qu'une démocratie ne vit que par un débat permanent sur le légitime et l'illégitime. (...) On commence à prendre conscience que l'architecture du système communautaire (avec la Commission comme garante de l'intérêt général, le Conseil européen et le Parlement européen) pouvait fonctionner quand les compétences de l'Union restaient réduites à la mise en œuvre d'un grand marché, mais qu'à partir du moment où l'on entre au cœur de la souveraineté des États en touchant aux questions monétaires, fiscales ou sociales, les choses sont plus compliquées. Il n'est plus certain que ce modèle ne doive pas céder la place à d'autres formules qui associeraient mieux les parlements nationaux. (...) Le résultat, c'est que toute interrogation (sur la politique d'austérité, sur les bienfaits de l'euro) est forcément jugée déraisonnable. Dès lors, la contestation se dirige vers des mouvements d'extrême droite ou vers des mouvements qualifiés à tort ou à raison de « populistes ». Or, en démocratie, il n'y a jamais une seule politique raisonnable (...) ».

Le 31 décembre au soir, c'est le moment des vœux des responsables politiques : le Président Macron réaffirme à cette occasion l'enjeu que représente pour la France la refondation de l'Europe. Pour lui, la nouvelle année 2018 est « une année décisive » parce que « l'Europe est bonne pour la France ». Il souhaite un « colloque intime avec nos amis allemands, qui est la condition nécessaire à toute avancée européenne : elle n'exclut pas le dialogue avec tous nos autres partenaires, mais elle est ce par quoi tout commence ». Dans sa propre intervention, la chancelière A. Merkel fait en quelque sorte écho à celle d'E. Macron puisqu'elle affirme que l'avenir de son pays est « lié de façon indissociable à l'avenir de l'Europe » et que « la France et l'Allemagne veulent travailler ensemble ».

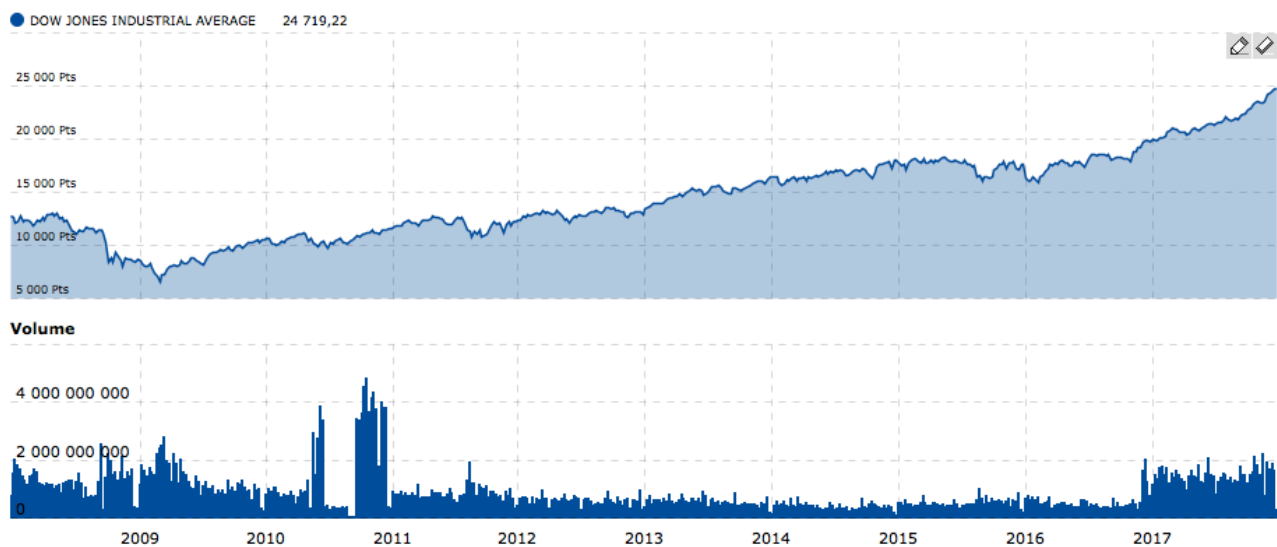
Fin décembre, et donc en cette fin d'année 2017, l'euro est nettement orienté à la hausse face au dollar : il cote en effet 1,1994\$ après avoir coté 1,1897 le 1^{er}, 1,1769 le 8, 1,1749 le 15 et 1,1860 le 22. L'euro termine même l'année au plus haut depuis 3 ans (il a atteint 1,2013 \$ au cours de la journée du 29). Cela est dû à la fois par une déception de l'évolution politico-économique aux États-Unis et par un « alignement des planètes » pour la zone euro. En effet, celle-ci connaît depuis 10 ans son rythme de croissance le plus élevé. Mais, si le taux de croissance de la zone euro dépasse aujourd'hui celui des États-Unis (depuis la création de l'euro, c'est la seconde fois, après 2002), c'est principalement l'effet d'un rattrapage : après la crise des subprimes, l'économie américaine a connu un rapide rebond et six années ininterrompues de croissance, alors que la reprise ne s'est déclenchée en Europe qu'en 2015.

From: 31-01-1999 to: 31-12-2017 Full Peri



■ ECB reference exchange...->

Sur les Bourses mondiales, l'année 2017 se termine aussi par des hausses souvent fortes, ce qui fait arriver les principaux indices à des sommets ; comme le montrent les schémas suivants tirés du site Boursorama.com :



● NASDAQ Composite 6 903,38872



● CAC 40 5 312,56



Volume



● FTSE 100 7 687,77



● DAX 12 917,64





www.christian-biales.fr